

Marie-Andrée Bertrand

criminologue, Centre international de criminologie comparée,  
Université de Montréal

avec la collaboration de Louise L. Biron, Concetta Di Pisa,  
Andrée B. Fagnan et Julia McLean

(1998)

# PRISONS POUR FEMMES

1<sup>re</sup> partie du livre

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Marie-Andrée Bertrand [criminologue, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.]

avec la collaboration de Louise L. Biron, Concetta Di Pisa, Andrée B. Fagnan, Julia McLean

## **PRISONS POUR FEMMES.**

**Première partie** : pp. i à xiv, et 1 à 240 de l'édition papier.

Montréal: Les Éditions du Méridien, 1998, 449 pp. Collection Cours universitaire - formation criminologie.

[Autorisation formelle accordée par Mme Marie-Andrée Bertrand de diffuser ce livre, le 28 juin 2006, dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : [bertrandumontreal@videotron.ca](mailto:bertrandumontreal@videotron.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 8 août 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.

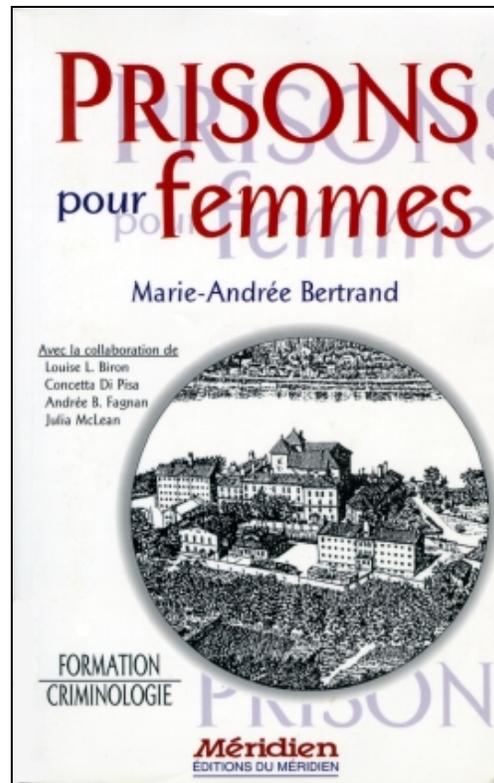


## Marie-Andrée Bertrand

criminologue, Centre international de criminologie comparée,  
Université de Montréal

avec la collaboration de Louise L. Biron, Concetta Di Pisa, Andrée B. Fagnan,  
Julia McLean

### PRISONS POUR FEMMES



Montréal: Les Éditions du Méridien, 1998, 449 pp. Collection Cours universitaire - formation criminologie.

## Données de catalogage

Marie-Andrée Bertrand

Avec la collaboration de  
Louise L. Biron  
Concetta Di Pisa  
Andrée B. Fagnan  
Julia McLean

Prisons pour femmes

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Données de catalogage avant publication (Canada) Bertrand, Marie-Andrée Prisons pour femmes (Cursus) Comprend des réf. bibliogr. ISBN 2-89415-228-0

1. Maisons de correction pour femmes.
2. Prisonnières.
3. Emprisonnement - Alternative.

# Table des matières

## REMERCIEMENTS

## PRÉAMBULE

## Introduction

*Marie-Andrée Bertrand*

- Le contexte politique et pénal
- Impact de l'actualité sur le programme de recherche
- L'orientation de l'étude
- Le programme de travail sur le terrain
- La démarche de recherche
- Le cadre théorique
- La méthode
- Le déroulement de la recherche

## Avant-propos sur le Canada et les États-Unis

## Prisons canadiennes et américaines

*Julia McLean*

- Introduction
- Le contexte juridico-pénal canadien
- La population carcérale féminine au Canada
- La Prison pour femmes de Kingston, Ontario, Canada
- La fermeture de la Prison des femmes à Kingston : une nouvelle vie pour les femmes sous sentence fédérale au Canada
- Le centre correctionnel pour femmes à Shakopee au Minnesota
- Le centre correctionnel pour femmes à Burnaby, Colombie-Britannique, au Canada
- La prison pour femmes de l'État du Massachusetts à Framingham
- Le centre correctionnel pour femmes à Waynesburg, dans l'État de Pennsylvanie
- La Maison Tanguay à Montréal, dans la province de Québec
- Commentaires généraux sur les prisons pour femmes en Amérique du Nord
- Qu'arrivera-t-il aux femmes prisonnières désormais ?

## **Solutions de rechange à la prison traditionnelle aux États-Unis**

*Concetta Di Pisa*

[Introduction](#)

[Les lieux étudiés](#)

« [The Neil J. Houston House](#) », un centre pour condamnées toxicomanes et leurs nouveau-nés

« [The Program Centre](#) », un centre résidentiel préparant des femmes justiciables au travail

« [The Minnesota Correctional Facility for Women](#) », la prison de Shakopee

[Réflexions après-coup](#)

[Conclusion générale](#)

[L'avenir](#)

## **Des prisons au Royaume-Uni**

*Louise L. Biron*

[Introduction](#)

[Le choix de trois institutions](#)

[Durham, l'aile H](#)

[Cornton Vale](#)

[Holloway](#)

[Conclusion](#)

## **Trois prisons allemandes**

*Marie-Andrée Bertrand*

[Le contexte](#)

[Les prisons](#) : tableau d'ensemble

[Préparation du travail sur le terrain](#)

[La prison des femmes à Vechta](#)

[Le cottage mixte de la prison ouverte de Brême](#)

[La prison de Butzow en Allemagne de l'Est](#)

[Conclusion générale](#)

## **Le modèle scandinave**

*Marie-Andrée Bertrand*

Peu de prisonniers et des taux très bas de détention  
Les femmes parmi les détenus  
Nécessité de données désagrégées selon le sexe  
Les prisons pour femmes en Scandinavie

## **Deux prisons mixtes au Danemark**

*Andrée B. Fagnan*

Bref survol du système correctionnel danois  
La prison fermée de Ringe  
La prison ouverte de Horserod

## **Deux prisons norvégiennes**

*Marie-Andrée Bertrand*

Préambule  
La prison fermée de Bredtveit à Oslo  
La prison ouverte de Ostensjoveien à Oslo  
Commentaire général  
Conclusion

## **En Finlande, la prison centrale de Hämeenlinna**

*Marie-Andrée Bertrand*

Préambule  
La prison  
Vue d'ensemble des lieux, des programmes et des services  
Questions  
Réflexions

## **Résumé et conclusion Marie-Andrée Bertrand**

Résumé  
Conclusion générale  
Similarités plutôt que différences dans le sort des femmes condamnées  
Shakopee et les États-Unis  
La métrique pénale  
La différence

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **ANNEXES**

- Annexe 1. Notes biographiques sur les auteures
- Annexe 2. Lieux étudiés dans le cadre de la recherche Prisons pour femmes
- Annexe 3. Taux de détention en 1991 dans les pays sur lesquels porte notre étude et quelques pays voisins
  
- Annexe 3a. Taux de détention en 1993 dans les pays sur lesquels porte l'étude et dans quelques pays voisins
  
- Annexe 4. Pourcentage de femmes parmi les détenus dans plusieurs pays 1991-1992
  
- Annexe 4a. Pourcentage des femmes parmi les détenus dans plusieurs pays, 1993
  
- Annexe 5. Taux de détention au Massachusetts, au Minnesota et en Pennsylvanie en 1991
  
- Annexe 6. Pourcentage des femmes parmi les détenus au Massachusetts, au Minnesota et en Pennsylvanie en 1991
  
- Annexe 7. Taux d'incarcération des provinces et territoires du Canada en 1992-1993

## LISTE DES TABLEAUX

[Tableau 1.](#) Durée des sentences, établissements fédéraux, Canada, 1990-1991

[Tableau 2.](#) Population des établissements fédéraux, Canada, 1990-1991

## Photographies

[Photo p. 206.](#) La prison fermée de Vechta, en Allemagne de l'Ouest

[Photo p. 217.](#) La prison ouverte de Brême en Allemagne de l'Ouest

[Photo p. 231.](#) La prison fermée de Butzow en Allemagne de l'Est. Le guichet extérieur où les visiteurs déposent toutes leurs pièces d'identité et attendent.

[Photo p. 237.](#) La prison fermée de Butzow en Allemagne de l'Est. La cour intérieure de la prison.

Photo p. 298. La prison fermée de Bredtveit à Oslo en Norvège

Photo p. 305. La prison fermée de Bredtveit à Oslo en Norvège

Photo p. 320. La prison ouverte de Ostensjoveien, à Oslo, en Norvège

Photo p. 336. La prison centrale de Hämeenlinna, dans la ville du même nom, en Finlande.

## Présentation du livre

(Texte au verso du livre)

[Retour à la table des matières](#)

Des recherches antérieures ont conclu que les centres de détention pour femmes à travers le monde présentaient cinq problèmes majeurs : 1 - l'absence discriminatoire de programmes de formation et de travail ; 2 - des mesures de sécurité excessives ; 3 - des édifices qui ne permettent pas le classement des détenues ; 4 - la rareté d'unités pour les mères et les enfants ; 5 - une localisation des établissements carcéraux qui contribue à la dislocation des liens familiaux. *Plus important encore, la majorité des femmes emprisonnées pourraient être « gardées » autrement.*

Les cinq auteures de *Prisons pour femmes* ont étudié vingt-quatre prisons dans huit pays différents, les unes fermées, les autres ouvertes, observant des unités pour les mères et les enfants (en Allemagne, en Finlande et en Grande-Bretagne) ; des prisons entièrement mixtes (au Danemark) ; des ateliers et des classes mixtes (en Allemagne et en Finlande) ; des programmes d'études complets et interactifs (au Minnesota et en Angleterre), trois prisons autogérées (au Danemark et en Angleterre), le recours généralisé à la prison ouverte (au Danemark).

La conclusion est simple : 1 - 85% des condamnées pourraient être « gardées » autrement qu'en prison fermée ; 2 - il existe des mesures rendant moins inévitables les conditions de vie des femmes en prison ; on les trouve réunies à la Prison de Shakopee, au Minnesota. Si l'emprisonnement s'impose, la preuve existe qu'on peut le faire mieux, à moindre coût et avec de meilleurs résultats.

## Remerciements

[Retour à la table des matières](#)

Pour mener à terme une étude de portée internationale qui implique de nombreux déplacements, la collaboration de plusieurs institutions et la mise en contexte de données recueillies dans huit pays différents, il faut pouvoir compter sur des ressources financières assez importantes et de nombreux appuis. Notre équipe de recherche a bénéficié de tous ces moyens.

Il convient de remercier en premier lieu le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada qui nous a fourni la plus grande part des moyens financiers nécessaires à cette entreprise d'envergure par une subvention de recherche (1991-1994). Se sont ajoutés un contrat du Service correctionnel du Canada (1992) et l'aide répétée du Centre international de criminologie comparée sous forme d'assistanats de recherche pour les étudiantes aux cycles supérieurs faisant partie de notre équipe. L'aide du Service correctionnel du Canada nous a permis d'étudier des ressources communautaires aux États-Unis que nous aurions dû négliger autrement, et celle du CICC de continuer en équipe le travail d'analyse et d'interprétation des données durant les étés de 1994 et 1995.

Toutefois, cette étude aurait été totalement impossible si nous n'avions pu pénétrer dans les établissements carcéraux et les milieux communautaires que nous estimions important d'étudier. Nos remerciements chaleureux vont donc à la Direction supérieure des affaires pénales et correctionnelles des différents pays dans lesquels nous nous

sommes rendues, ainsi qu'à la direction locale de chaque prison : celles de Kingston, Burnaby, Tanguay et Orsainville au **Canada** ; de Framingham dans l'État du Massachusetts, de Waynesburgh et de Pittsburgh dans l'État de Pennsylvanie **aux États-Unis** ; de Holloway et de Durham **en Angleterre** ; de Cornton Vale **en Écosse** ; **en Allemagne** celles de Brême, de Vechta et de Butzow ; **au Danemark** celles de Ringe et de Horserod ; **en Norvège** celles de Bredtveit et de Ostensjoveien ; enfin, celle de Hämeenlinna **en Finlande**.

Nous remercions aussi les directrices des centres communautaires correctionnels : au Canada, la Maison Thérèse-Casgrain à Montréal, la Maison Joyce-Detweiler à Kingston, Expansion-Femmes à Québec ; aux États-Unis, The Program for Female Offenders et Houston House à Boston, et The Program Center à Pittsburgh.

Dans les pays étrangers, il fallait nous appuyer sur les experts locaux pour bien comprendre ce que nous voyions et le mettre en contextes historique, politique et pénal. En Allemagne, nous avons trouvé cette aide auprès de Johannes Feest, professeur de droit à l'Université de Brême, et chez des collègues de l'Institut de criminologie de l'Université de Hambourg ; par l'intermédiaire de la professeure Uta Krüger, j'ai pu interviewer la fondatrice de la Maison pour mères et enfants (Mütter und Kind Heim) de la prison pour femmes de Francfort, Mme Helga Einsele. En Finlande, l'expertise de Tarja Pösö, professeure de politique sociale à l'Université de Tampere, a été inappréciable. En Norvège, l'aide de trois collègues de l'Institut de criminologie de l'Université d'Oslo, Evy Frantzsen, Liv Finstad et Cecilie Hoigård qui ont préparé mon programme de travail, m'ont accompagnée et ont discuté avec moi de mes observations, s'est avérée extrêmement utile. Au Danemark, Annika Snare et ultérieurement Margaretha Jarvinen, deux chercheuses attachées à l'Institut de droit pénal et de criminologie de l'Université de Copenhague, nous ont apporté les informations nécessaires sur la culture juridique et pénale du pays.

Sans ces appuis, sans ces témoins et ces critiques, notre étude n'aurait ni validité ni profondeur.

Une fois les données colligées, nous devons nous assurer qu'elles reflétaient bien les situations locales. Nous avons donc soumis nos

premiers rapports d'observation à nos consultants allemands, danois, norvégiens et finlandais qui les ont lus et commentés, et nous sommes retournées sur les lieux à l'été 1994.

Deux sommités en criminologie et en pénologie, de passage à l'École de criminologie de Montréal en 1993 et 1994, le professeur Stanley Cohen, sociologue de l'Université de Tel Aviv, lui-même auteur d'une étude sur la prison de Durham en Angleterre, et le professeur Nils Christie, de l'Université d'Oslo, auteur de plusieurs oeuvres réputées sur le système pénal et carcéral, ont consenti à lire nos chapitres sur les prisons européennes et à nous livrer leurs commentaires critiques. Le professeur Philippe Robert, directeur du Groupe européen de recherche sur les normativités, à Guyancourt (France), a été consulté sur l'ensemble de notre problématique à l'automne de 1996, et à l'hiver de 1997, j'ai soumis nos dernières questions de recherche au professeur Lode van Outrive de l'Université de Leuven en Belgique.

Aux États-Unis, il existe un foisonnement d'institutions, d'initiatives et de ressources communautaires, à la différence de la situation dans les pays d'Europe du Nord où toutes les détenues sont confinées dans une seule institution. Pour tenir compte de cette situation et éviter de surgénéraliser, car la situation est bien différente d'un État à l'autre, nous sommes restées en contact avec deux personnes d'expérience qui ont été ou sont directrices de prisons pour femmes aux États-Unis ; elles sont fréquemment appelées comme consultantes dans les prisons pour femmes de différents États. Ce sont Mme Jacqueline Fleming, ex-surintendante de la prison de Shakopee pour les femmes, au Minnesota, et Mme Elaine Lord, surintendante de l'une des plus importantes prisons pour femmes aux États-Unis, celle de Bedford Hills, dans l'État de New York.

Par ailleurs, à l'Université de Montréal se trouvent deux experts de la pénologie, les professeurs Pierre Landreville et Guy Lemire, ce dernier étant lui-même auteur d'une oeuvre importante sur le sujet, *L'anatomie des prisons* (1990). Ils se sont prêtés à des échanges hebdomadaires sur notre recherche au cours des étés de 1995 et 1996 et nous ont grandement aidées à placer notre objet dans son cadre, celui des appareils d'État que sont les systèmes pénal et carcéral.

Toutefois, notre étude n'en est pas une sur les prisons en général, mais sur les prisons pour femmes. Comprendre ce que ces établissements signifient exige le recours à des théories que la pénologie ne développe pas puisque les populations pénales et surtout carcérales sont si massivement masculines. Des théoriciennes féministes nous ont aidées à « travailler » notre objet depuis les perspectives qu'elle mêmes utilisent dans la critique de leur discipline. Ce sont, à l'Université de Montréal, Danielle Juteau (sociologie), Olivette Genest (théologie), Marisa Zavalloni (psychologie sociale) et Denise Baillargeon (histoire) ; à l'Université McGill, Andrée Lévesque, historienne, et Peta Tancred, sociologue. D'autres féministes de réputation internationale qui sont venues comme professeures invitées au séminaire sur « le féminisme au carrefour des disciplines » à l'Université de Montréal, nous ont fait l'amitié d'échanger avec nous sur notre sujet notamment deux Britanniques, Frances Heidensohn, sociologue de l'Université de Londres, et Carol Smart, sociologue de l'Université de Leeds, ainsi qu'une Américaine, Sandra Harding, philosophe et épistémologue de l'Université du Delaware.

Dans la mise en forme finale de ce livre, nous avons reçu l'aide appréciable de Louise L. Biron et de Raymonde Boisvert.

## Préambule

[Retour à la table des matières](#)

Le lecteur qui nous suivra du début à la fin de ce voyage en prison, du Canada à la Scandinavie, sera peut-être tenté de se dire que le sort fait aux femmes incarcérées n'est « pas si terrible », particulièrement en Europe du Nord.

Le cinéma et la télévision satisfont notre envie de voir les criminels « bien punis » dans des prisons macabres, généralement turques. Les « vraies » prisons doivent être épouvantables. Celles qui sont décentes ne sont pas normales.

Il est vrai que quelques-unes des prisons pour femmes dans les pays scandinaves sont décentes, même dépourvues comme elles le sont de tout programme de travail intéressant. Des étudiants avec qui nous partageons nos observations estimaient que ces établissements étaient des lieux « plutôt paisibles et relativement propres ». Il a fallu leur rappeler que les pays scandinaves jouissent d'une réputation internationale à ce propos.

Certes, comparées aux prisons turques pour hommes, aux prisons égyptiennes pour femmes où 40 mères incarcérées avec leurs enfants peuvent à peine trouver l'espace nécessaire pour s'étendre sur le sol la nuit, les prisons norvégiennes et finlandaises « ne sont pas si mal ».

Mais ce ne sont pas des hommes turcs qui sont emprisonnés à Hämeenlinna, ce sont des femmes et des hommes finlandais qui habitent

un pays paisible, non pas surpeuplé mais vaste et dépeuplé, non pas désordonné et bruyant mais propre et ordonné.

Ce ne sont pas des Égyptiennes qui sont emprisonnées à Tanguay, à Montréal, ce sont des Québécoises qui sont logées dans une prison malpropre et chaotique.

Les établissements franchement détestables, parmi ceux que nous avons étudiés, sont ceux de Kingston et de Tanguay au Canada, de Vechta en Allemagne de l'Ouest et, à certains égards, de Butzow en Allemagne de l'Est. Le lecteur canadien se consolera sans doute en se disant que, justement, la Prison des femmes de Kingston est maintenant fermée et sa Population dispersée aux quatre coins du pays dans de « beaux » établissements modernes.

Aux lecteurs qui seraient tentés de penser les prisons « dans l'absolu », je dirai : attention, il n'y a pas de prison « en soi ». Il n'y a que des établissements « en contexte », national, social, culturel.

J'ajouterai : les prisons sont différentes selon le sexe des détenus même lorsqu'elles sont matériellement identiques. Par exemple, nous verrons dans ce livre que les établissements qui logent sous le même toit des hommes et des femmes ont un « genre » dans la section des hommes et un autre dans celle des femmes. Même dans une prison entièrement mixte comme celle de Ringe au Danemark, deux styles de vie cohabitent : celui des jeunes gens de 16 à 24 ans et celui des femmes de 18 à 60 ans, vivant pourtant côte à côte dans les mêmes unités.

Pour justifier le fait que la prison doit être punitive et dure, même pour les femmes, certains nous ont dit : « Mais après tout, les prisonnières, ce sont de vraies criminelles, il faut les traiter comme telles. Il est si rare qu'on condamne des femmes à la prison, celles qui écopent de cette sentence doivent l'avoir méritée. »

Il se trouve en effet un petit groupe de personnes reconnues coupables de crimes graves parmi toutes les femmes condamnées à la prison. Ce sont le plus souvent des auteures d'homicide ou de tentative d'homicide sur la personne de leur conjoint ou de leur enfant. Leurs offenses passées n'impliquent pas qu'elles constituent un danger, dans

l'avenir, pour la vie d'autres personnes ou pour l'ordre social et la sécurité de l'État et qu'elles doivent subir de longues sentences d'emprisonnement. Il est bien rare qu'elles récidivent, car les femmes qui attentent à la vie d'autres personnes le font presque toujours dans le cadre de leurs relations familiales et affectives, et les circonstances très singulières de leur acte ne risquent pas de se reproduire. En ce qui a trait aux crimes contre l'ordre public et la sécurité de l'État, les femmes terroristes sont rarissimes ; il s'en trouve quatre ou cinq sur les 2 000 femmes détenues dans les huit pays et les 22 institutions dans lesquelles nous nous sommes rendues ; leurs crimes remontaient à quelque 10 ans.

Aussi, les autorités pénales et les personnels pénitentiaires nous ont-ils avoué, de leur propre chef, que seules « 10% des femmes condamnées à l'incarcération constituent un réel danger pour la vie d'autrui et l'ordre social ». On dira que c'est là le discours que ces responsables tiennent en notre présence, mais qu'ils se garderaient bien de parler ainsi en public et surtout de tirer les conséquences de leur discours. Sans doute. Pourtant, il n'est pas légitime de tenir enfermées les autres 90% et cela est fort coûteux. En 1993, le *per diem* à la Prison de Kingston pour femmes était de 225\$ soit 82 125\$ par année par personne.

Quant aux premières, les 10%, elles auraient droit à un programme de travail ou de formation décent et contemporain puisqu'elles retourneront vivre dans la société. Elles ont aussi le droit de conserver des liens avec leurs enfants et leurs proches.

Tout cela est faisable. Nous l'avons vu réalisé.

Prisons pour femmes (1998)

# Introduction

---

Marie-Andrée Bertrand

[Retour à la table des matières](#)

La recherche dont il est question dans ce livre a été malmenée par une équipe rattachée au Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal. Cette équipe était composée de cinq personnes : deux professeures, Louise L. Biron et moi-même, agissant respectivement comme codirectrice et directrice du projet, et trois assistantes de recherche, Andrée Bertrand-Fagnan, Concetta Di Pisa et Julia McLean. Celles-ci étaient étudiantes aux cycles supérieurs en criminologie pendant les premières années de la recherche. Deux d'entre elles ont obtenu depuis une maîtrise et un doctorat en criminologie. Ces cinq personnes sont les coauteurs de ce livre <sup>1</sup>.

Notre étude s'est étendue sur cinq années et demie. Le projet de recherche avait été conçu à l'été de 1990 ; il a été mis en marche en mai 1991. L'observation sur le terrain nous a occupées de 1991 à l'été de 1994 inclusivement, le travail d'analyse et d'interprétation jusqu'en décembre 1996. Ce livre est notre premier ouvrage collectif <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir les notes biographiques sur chacune des auteures à l'annexe 1.

<sup>2</sup> Des rapports partiels de notre étude ont été rendus publics sous diverses formes : mémoire, thèse, communications à des congrès internationaux, articles.

Les objectifs de l'étude étaient les suivants : exposer systématiquement les conditions de vie auxquelles sont soumises les femmes condamnées à l'emprisonnement au Canada ; comparer les régimes qui leur sont appliqués à ceux qui prévalent ailleurs dans des établissements connus pour leur caractère progressiste, moderne et adapté à la situation des femmes ; voir aussi quelle place occupent les sentences non privatives de liberté dans le cas des femmes, quelle utilisation on en fait à l'étranger.

Au plan intellectuel et scientifique, il s'agissait de combler un vide et de contribuer à faire avancer la théorie sur la condition des femmes. La conviction qu'il y avait là une lacune m'était venue lors d'une recherche portant sur l'ensemble de la production des 25 dernières années en criminologie au Canada<sup>3</sup>. Nous avons constaté l'absence de données à jour sur les prisons pour femmes au Canada et l'inexistence d'un portrait d'ensemble des conditions de vie

-des prisonnières. Les conditions de détention des femmes sont une représentation éloquente de la place que l'on fait aux femmes et de la considération qu'on leur porte non seulement dans le système pénal, mais dans l'ensemble du groupe social ; négliger le sens et la portée de cette représentation nuit à l'effort de théorisation sur la condition des femmes en général.

Mais d'autres motifs nous étaient fournis par l'actualité pénale.

---

On en trouve les mentions dans les notes biographiques de leurs auteures respectives. Voir l'annexe 1.

<sup>3</sup> M. A. Bertrand, L. L. Biron, R. Boisvert, A. B. Fagnan, C. Lavergne et J. McLean. *Inventaire et analyse de la production sur la condition des femmes dans la criminologie universitaire au Canada de 1964 à 1989*, Montréal, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal, 1990.

## Le contexte politique et pénal

[Retour à la table des matières](#)

Le contexte politique et pénal était justement marqué au Canada à ce moment précis par une série d'événements touchant la question de l'emprisonnement des femmes. De fait, un **Groupe d'étude**, créé en 1989, fut chargé d'examiner le sort fait aux femmes sous sentence fédérale au Canada <sup>4</sup> et de faire des recommandations aux autorités compétentes. Entre autres choses, les conditions de détention dans l'un des établissements que nous nous proposons d'étudier, le pénitencier pour femmes de Kingston, étaient au cœur du mandat de ce groupe d'étude.

Bien qu'il s'agissait en l'occurrence du *énième* comité s'attaquant au même objet, le contexte apparaissait différent aux yeux de plusieurs. Depuis le milieu des années 1980, s'appuyant sur la Charte canadienne des droits et libertés promulguée en 1982, des procureurs appartenant à des bureaux influents au pays avaient porté à plusieurs reprises devant les tribunaux <sup>5</sup> les revendications de détenues incarcérées à la prison des femmes de Kingston qui protestaient contre la situation géographique du pénitencier ou d'autres aspects leur apparaissant dis-

---

<sup>4</sup> Cette expression désigne les personnes de sexe féminin condamnées par les cours criminelles à des peines de deux ans et plus. Ces sentences sont dites de « longue durée » et elles sont purgées dans des établissements sous l'autorité du Gouvernement fédéral du Canada (pénitenciers). Au terme de la période d'incarcération proprement dite, les condamnées demeurent sous l'autorité du Service correctionnel du Canada pendant leur libération sous condition. En 1990, il n'existait au sens strict qu'un pénitencier pour femmes au Canada, celui de Kingston en Ontario. Suite à des ententes avec quelques provinces, certaines des femmes condamnées à des peines de deux ans et plus pouvaient être incarcérées dans les établissements provinciaux. Mais rien dans ces ententes ne garantissait aux détenues le droit d'être incarcérées à proximité de leur domicile et de leur famille.

<sup>5</sup> Et jusque devant la Cour fédérale, tribunal d'appel dans les affaires concernant les pénitenciers fédéraux.

criminatoires dans leurs conditions de détention. Plus tôt, des revendications analogues avaient été amenées devant la Commission des droits de la personne du Québec, concernant l'accessibilité et la qualité des services de santé dans un établissement provincial <sup>6</sup>.

Les décisions en appel n'avaient pas toutes été favorables <sup>7</sup> aux plaignantes, mais la pression montait. Elle impliquait progressivement davantage d'acteurs et provenait de plusieurs quartiers, si bien qu'on pouvait espérer qu'elle atteindrait quelques-uns de ses objectifs. Étaient impliqués dans ce mouvement de revendication : des groupes communautaires travaillant depuis de longues années auprès des femmes condamnées, des associations de défense des droits des prisonniers, des universitaires, des chercheurs et chercheuses, des représentantes du mouvement des femmes, de plus en plus de groupes de détenues - y compris des groupes autochtones représentés par des avocats -, des associations religieuses et confessionnelles, etc.

Il se trouve que, dans les faits, notre étude s'est entièrement déroulée pendant que plusieurs événements majeurs marquaient la scène pénale sur le sujet précis de notre étude. Ces événements ont conduit à des décisions historiques. On peut résumer sous quatre chefs l'actualité politico-pénale des années 1989 à 1996 touchant l'incarcération des femmes au Canada : 1. La mise sur pied en 1989 du « Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale » et la publication du *Rapport* de ce groupe en 1990 ; 2. La décision des autorités fédérales de fermer la Prison de Kingston et de créer des institutions régionales pour les femmes purgeant de longues peines d'emprisonnement ; la

---

<sup>6</sup> Au Québec, la Commission des droits de la personne avait été saisie de plaintes portant sur l'inaccessibilité relative de services de santé de qualité raisonnable à la prison des femmes de Tanguay à Montréal et avait donné raison aux plaignantes.

<sup>7</sup> Dans l'affaire *Horii* notamment, soumise à la Cour fédérale du Canada en 1987, l'appelante, une résidante de Vancouver avait présenté une injonction interlocutoire en vue d'éviter de purger sa peine à Kingston au centre du pays, ce qui la privait de tout rapport avec sa famille, notamment avec son mari gravement malade à l'époque. Elle demandait d'être incarcérée dans sa province au motif que la situation géographique de la prison des femmes constituait un cas de discrimination. Sa demande avait été rejetée. *Horii v. Commissioner of Corrections*, (1987), 62 C.R. (3rd) 240.

première annonce de cette décision en 1991 ; la mise à exécution progressive de certains de ses effets, de 1992 jusqu'à maintenant ; 3. Les événements qui se sont produits à la prison des femmes de Kingston en 1994, entraînant l'intervention de l'unité d'intervention d'urgence correctionnelle ; 4. L'enquête sur ces événements ordonnée par le Gouverneur général en conseil en 1995 ; le rapport de cette enquête rendu public en 1996 et les suites de ce rapport.

Les deux premiers événements ont influencé notre démarche de plus d'une façon. Quant aux plus récents, ceux de 1994, 1995 et 1996, ils ont plutôt marqué l'analyse de nos résultats et notre interprétation des faits. Nous en parlerons donc dans nos derniers chapitres.

Après des années et des années de négligence, d'ambivalence et d'indécision de la part des responsables politiques et administratifs concernant les conditions d'emprisonnement des femmes, on semblait en être arrivé à un point tournant au Canada en 1990, au moment de la publication des recommandations du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale.

L'espoir que faisait naître le Groupe dans son *Rapport* (1990) <sup>8</sup> ne tenait pas qu'au contexte évoqué plus haut ni qu'à des facteurs externes. Il venait, pour une large part, de la composition même du Groupe. Celui-ci comprenait, outre la directrice générale de l'Association nationale des Sociétés Elizabeth-Fry <sup>9</sup>, d'autres représentantes des organismes communautaires travaillant auprès des femmes détenues et libérées sous conditions ; y siégeaient aussi des ex-détenues qui avaient été incarcérées dans des établissements fédéraux, des avocates travaillant auprès des groupes communautaires, des chercheurs et

---

<sup>8</sup> Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, La création de choix : Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1990.

<sup>9</sup> Les Sociétés Elizabeth-Fry sont des organismes communautaires qui travaillent auprès des femmes ayant des démêlés avec la justice, non seulement celles qui sont en prison, mais aussi les femmes qui se préparent à sortir des institutions carcérales et celles qui sont en libération conditionnelle. On trouve vingt et une de ces Sociétés au Canada ; elles sont regroupées au plan national.

chercheuses, des fonctionnaires fédéraux, etc. Le Groupe était majoritairement féminin et comprenait plusieurs Autochtones.

Dans son *Rapport*, le Groupe reprit à son compte les critiques exprimées par les nombreux comités et commissions d'enquête antérieurs sur la justice pénale et les prisons et pénitenciers. À propos de la Prison <sup>10</sup> de Kingston, qui nous intéresse particulièrement ici, le Groupe d'étude constatait et dénonçait le fait que cet établissement était sursécuritaire ; que le régime qui y prévalait était copié, à tort, sur celui des établissements pour hommes ; que sa situation géographique en plein centre du pays, et donc éloignée de quelque 2 500 km des provinces à l'est et à l'ouest, empêchait les femmes détenues de conserver des liens vivants avec leur milieu familial et social ; que ses programmes étaient inadaptés aux besoins des femmes emprisonnées, spécialement celles qui purgent de longues peines ; que les détenues appartenant à des groupes minoritaires, les Francophones et les Autochtones, y faisaient l'objet de discrimination ; que la prison n'entretenait pas les liens nécessaires avec le milieu environnant alors que de tels liens favoriseraient la réinsertion sociale des détenues.

Le *Rapport* recommandait, tout comme les précédents, de fermer la Prison de Kingston ; il proposait d'établir cinq centres régionaux de détention pour femmes dans le pays, dont l'un réservé aux détenues autochtones, et d'adapter les programmes et la philosophie de ces centres à leur clientèle particulière de femmes.

### Les décisions des responsables fédéraux

En 1991, les responsables fédéraux annonçaient leur décision de fermer la prison des femmes de Kingston et d'ouvrir des institutions régionales dont l'une réservée aux détenues autochtones. Ils s'engageaient aussi et entre autres choses à respecter l'esprit du *Rapport* du Groupe d'étude dans la mise en place des programmes dans les nou-

---

<sup>10</sup> Cet établissement porte officiellement le nom de *Prison de Kingston* bien que ce soit en fait un pénitencier fédéral, c'est-à-dire une institution carcérale recevant des personnes (en l'occurrence des femmes) condamnées à des peines de deux ans et plus.

velles institutions, lesquels devraient répondre aux besoins spécifiques d'une clientèle de femmes.

On attendait impatiemment que les gestes suivent le discours, ce qui ne se fit ni rapidement ni complètement.

### Le discours officiel et la réalité

Quelques gestes aux applications plus ou moins immédiates et concrètes suivirent la publication du *Rapport* du Groupe d'étude. Tout d'abord, un Comité national d'implantation chargé de superviser la mise en place des nouvelles institutions et le recrutement de leurs personnels fut créé. En second lieu, les autorités procédèrent au choix du directeur ou de la directrice de chaque établissement. Puis la construction de quelques-uns des établissements régionaux démarra, en 1993 ou 1994 <sup>11</sup> selon les régions. Enfin, un Comité responsable des programmes fut mis sur pied.

Mais les résistances du Service correctionnel du Canada à mettre en oeuvre ses propres décisions se sont manifestées à toutes les étapes du processus. Tous les « mouvements » étaient l'occasion de tensions ; chaque pas en avant exigeait que les groupes de pression se mobilisent.

## Impact de l'actualité sur le programme de recherche

[Retour à la table des matières](#)

Notre propre équipe de recherche se mettait donc au travail au moment où les autorités fédérales annonçaient leur décision de fermer la Prison de Kingston. À l'été de 1991, assurées de la subvention, nous établissions notre cadre théorique, la méthode, les techniques d'enquête et le choix des lieux à observer.

---

<sup>11</sup> Elle n'était toujours pas terminée à l'institution régionale de Joliette en décembre 1996.

Notre plan de travail prévoyait déjà l'analyse de la plupart des aspects sur lesquels portaient les recommandations du Groupe d'étude, puisque, comme je le rappelle plus haut, il s'agissait là de critiques maintes fois formulées par les comités précédents et, d'ailleurs, reprises à un autre niveau dans tous les écrits scientifiques sur la question, y compris dans les nôtres.

À propos des arrangements concrets, niveau qui nous intéressait, les seuls changements précis annoncés par les autorités fédérales étaient les suivants : la fermeture de la Prison de Kingston, la création d'institutions régionales et la promesse d'instituer des unités pour mères et enfants dans les nouveaux établissements.

### Les unités mères-enfants

Étant donné la volonté explicite du Service correctionnel canadien d'instituer des unités mères-enfants dans les nouvelles prisons, nous avions prévu observer sur le terrain quelques établissements qui comportaient de telles facilités aux États-Unis et en Europe. Devant l'importance que semblaient attacher à cette formule les autorités fédérales, nous avons ajouté à notre plan de travail l'observation sur place des plus célèbres « maisons pour mères et enfants » ; celles-ci se trouvent en Allemagne. À l'époque, nous n'avions pas d'autres motifs de nous intéresser aux prisons pour femmes dans ce pays qui ne faisait pas partie de ceux où nous entendions nous rendre lors de notre étude sur le terrain.

## L'orientation de l'étude

[Retour à la table des matières](#)

Le programme de travail que nous nous sommes collectivement donné à l'été 1991 postulait que les choses pouvaient être faites autrement et s'appuyait sur des écrits et des témoignages démontrant qu'elles étaient faites autrement dans d'autres milieux. En exposant ces réalités différentes et la comparaison avec la situation locale, il nous paraissait possible de contribuer comme chercheuses à ce que les choses changent. Il n'était pas fatal que les femmes condamnées à la pri-

son au Canada passent des mois ou des années dans des établissements sursécuritaires dépourvus de programmes de formation et de travail et de services décents.

Dire que « les choses peuvent être faites autrement » laisse entendre que l'on croit la prison « réformable », une idée que récusent les partisans de la solution abolitionniste radicale. Pour ceux-ci, la prison, toute prison, est terriblement déterminée par sa structure et sa mission punitive, lesquelles génèrent fatalement des abus de pouvoir, de la délation et de la corruption. Par exemple, l'architecture même des prisons non seulement conduit à la surveillance tracassière, mais est conçue pour violer les intimités et assurer le pouvoir total des personnels sur les détenus. Dans la perspective abolitionniste radicale, il n'est pas question de tenter de réformer la prison ; ce serait naïf, car les réformes font le jeu des administrateurs pénaux : elles sont récupérées et revendiquées par eux comme légitimant l'institution carcérale. Ce qu'il faut, selon les abolitionnistes radicaux, c'est réclamer constamment la cessation de toute forme d'incarcération, dénoncer sans arrêt les abus de pouvoir dont la prison est le lieu privilégié, créer et mobiliser des associations de soutien, et aider les prisonniers à s'organiser en groupes de pression et à formuler leurs griefs de façon à être entendus des autorités pénales.

Au plan programmatique, notre position de départ se rapproche d'une forme modérée d'abolitionnisme. Tout en souhaitant l'abolition des prisons et sans que nos positions respectives aient été uniformes ni univoques, au moment de commencer ce travail, nous partageons les vues des « minimalistes » en matière pénale et correctionnelle. Le droit pénal et correctionnel doit retenir le nombre minimal de clients dans ses filets. Cette position s'appuie sur trois principes : 1. Les États démocratiques s'engagent eux-mêmes, souvent dans leur constitution, à ne priver de leur liberté que les seuls auteurs de crimes graves qui constituent une menace réelle à l'État, à l'ordre public et à la vie des citoyens, surtout s'ils présentent des signes sérieux de récurrence probable ; 2. Concernant la privation de liberté, dans le contexte libéral-démocratique, cette sanction qui est la plus sévère doit être utilisée avec économie si elle doit conserver un peu de son efficacité et de son pouvoir de dissuasion ; 3. Les effets négatifs de l'incarcération - rupture des liens sociaux, perte du statut d'emploi, association en prison

avec des personnes criminalisées, coûts économiques et sociaux de la mesure -suffiraient à eux seuls à justifier qu'on en use avec parcimonie sauf à la rendre dysfonctionnelle et même sans fondement légitime.

« À moyen terme, réduire la clientèle des prisons à 10% de leur population actuelle » ; malgré son caractère utopiste, surtout dans le climat actuel, c'est ainsi qu'on pourrait résumer la position abolitionniste modérée. Cependant, à court terme, il y a *maintenant* des femmes en prison et il y en aura sans doute pendant quelques années encore. Non seulement leur sort ne peut laisser indifférent, mais leur condition de vie est lourde de signification sociale. Aussi convient-il de chercher le sens de cette représentation pour en contrer la reproduction.

## **Le programme de travail sur le terrain**

[Retour à la table des matières](#)

Notre recherche se voulait comparative et internationale. Elle nécessitait une approche bien particulière, celle de l'observation directe sur le terrain faite le plus souvent possible à plusieurs comme le recommandent les méthodologues spécialistes de l'observation. Notre objet d'étude était triple : 1. Exposer en détail les pratiques et les programmes actuels des établissements fermés les plus importants au pays, surtout ceux qui reçoivent les femmes qui purgent de longues sentences ; 2. Présenter de façon systématique et comparable les conditions de vie dans certaines institutions carcérales d'autres pays - des institutions reconnues pour leur caractère moderne, innovateur et adapté à une population de femmes ; 3. Enfin, opposer aux institutions fermées des centres ouverts observés également dans leurs conditions de vie et de sécurité et dans la composition de leur clientèle.

## La démarche de recherche

[Retour à la table des matières](#)

Il importe de rappeler à grands traits les questions originelles dans notre projet de recherche, les critères ayant guidé le choix des lieux à étudier, le cadre théorique, la méthode et le déroulement de la recherche.

*Dans les institutions canadiennes en particulier, et dans la majorité des prisons pour femmes aux États-Unis :* 1. Les contraintes Physiques et psychologiques exercées sur les détenues seront partout excessives par rapport au danger réel que représentent la très grande majorité des prisonnières pour l'ordre public, la population en général, les codétenues et les personnels pénaux ; 2. Les programmes de travail et de formation disponibles aux femmes en prison se révéleront lacunaires, déficients et très en retard par rapport aux emplois et aux formations disponibles à la majorité des femmes au Canada et aux États-Unis. Ces programmes seront dépassés, archaïques, obsolètes non seulement par rapport aux activités des femmes en liberté, mais aussi par rapport à ceux qu'on trouve dans les prisons pour hommes. Le retard constaté sera de plus de vingt ans dans le premier cas et de dix ans au moins en regard des conditions faites aux prisonniers ;

3. Les services de santé, physique et mentale, et les services culturels et religieux seront déficients et de qualité moindre que ceux qui sont accessibles aux populations locales ; l'accès à ces services en prison sera limité, le choix du praticien et des médicaments impossible ; 4. Les établissements carcéraux pour femmes auront prévu les arrangements nécessaires à quelques visites-contacts avec les enfants et les conjoints, mais cette ouverture ne sera pas plus grande qu'elle l'était il y a vingt ans. Les contacts et visites prolongés ne seront considérés nulle part au Canada et aux États-Unis comme des droits mais comme des privilèges et des récompenses et accordés selon le bon vouloir des personnels.

*Concernant les institutions carcérales européennes, et quelques ressources américaines sortant de l'ordinaire, nos attentes s'appuyaient sur des sources indirectes : des contacts et communications suivis avec des collègues étrangers spécialistes de la question des prisons.*

Ces informations sur les prisons pour femmes hors du Canada nous amenaient à entretenir les attentes suivantes : 1. Dans les établissements carcéraux pour femmes en Europe du Nord - notamment en Finlande, en Norvège, au Danemark et dans quelques cas en Allemagne - et dans une prison américaine (jugée exceptionnelle par la majorité des auteures), nous pourrions observer des conditions moins contraignantes et des règles moins arbitraires que celles attendues dans les prisons pour femmes au Canada et aux États-Unis en général. Dans certains cas, les programmes de formation et de travail seront proches de ce qui est accessible à la population locale ; 2. En Europe du Nord, les peines de prison seront en général moins longues que celles imposées au Canada et aux États-Unis pour des infractions comparables ; le taux de détention des femmes sera moins élevé qu'au Canada et aux États-Unis, suivant en cela la tendance générale de l'incarcération dans ces pays ; 3. Dans la plupart de ces pays, les contacts avec les conjoints seront statutaires ; dans plusieurs prisons la présence de jeunes enfants auprès de leur mère en détention fera partie des arrangements.

Nous avions prévu étudier les solutions de rechange à l'emprisonnement des femmes, c'est-à-dire des « prisons ouvertes » et des programmes communautaires.

Nous nous attendions à ce que les conditions prévalant dans ces ressources soient beaucoup plus adaptées aux faibles risques sociaux que présentent la très grande majorité des condamnées de sexe féminin, même celles qui ont été les auteures de crimes contre la personne ; nous postulions que les programmes (de formation et de travail) seraient beaucoup moins désuets que ceux des prisons fermées puisque, dans la majorité des cas, les lieux de travail et d'apprentissage seraient ceux de la population générale. Nous croyions aussi que les contacts avec les familles (conjointes et enfants ou parents de la famille d'origine) seraient plus fréquents et plus « normaux » à partir des

milieux ouverts et qu'ils pourraient prendre place au domicile conjugal ou familial.

### Le choix des lieux à étudier

Il convenait d'étudier, sur place et en détail, les principales prisons pour femmes au Canada à cause notamment de l'absence de données récentes sur ces milieux, mais aussi parce que nous voulions disposer d'observations récentes, comparables à celles que nous recueillerions hors du Canada.

En dehors du Canada, nous recherchions les institutions qui présentaient des traits innovateurs, des programmes de formation et de travail modernes, variés, non traditionnels, inconnus au Canada ; celles qui préconisaient des régimes de sécurité minimale dans le cas des femmes ; celles qui permettaient la présence des enfants auprès de leur mère ou dans leur proximité ; celles qui prévoyaient les rencontres conjugales statutaires.

Dans certains pays, il existait une seule prison fermée et une seule prison ouverte pour femmes. Ce fut le cas notamment en Finlande, au Danemark et en Norvège. Ce qui nous attirait dans les pays scandinaves, c'était leur faible taux de détention et, plus généralement, une réputation de clémence pénale pour les hommes. Il nous importait de voir si et comment ces tendances se vérifiaient dans le cas des femmes condamnées à des peines privatives ou semi-privatives de liberté dans ces pays, et quel cas on faisait des besoins particuliers des femmes dans ce modèle « libéral » caractérisant, en particulier, les pays scandinaves.

### La perspective comparative

L'étude se voulait donc comparative et cela de deux façons. Tout d'abord, nous voulions comparer de pays à pays, voire de continent à continent, opposant l'Amérique du Nord à l'Europe du Nord. Ensuite, nous voulions comparer les prisons fermées pour les femmes aux milieux ouverts qui leur sont destinés.

Ces comparaisons se feraient par rapport aux contraintes et contrôles exercés sur les détenues : leur degré de sévérité, la rigueur de leur application ; aux programmes de formation et de travail : leur variété ou l'absence de variété, leur « modernité », leur accessibilité ; aux services de santé physique et mentale offerts aux détenues : leur qualité et leur accessibilité ; aux relations avec les enfants, les conjoints et la famille : les règles gouvernant ces rapports.

Ce sont là les quatre dimensions d'analyse que reprend notre grille d'observation.

## Le cadre théorique

[Retour à la table des matières](#)

Notre cadre théorique appartient à deux univers critiques, l'un relève de la sociologie du contrôle social, l'autre des théories féministes.

C'est la sociologie critique du contrôle social qui fonde ce que j'ai appelé plus tôt l'abolitionnisme modéré. Celui-ci peut apparaître comme une pratique pénale, une praxéologie plutôt qu'une position théorique. Mais outre que les partisans des théories critiques ne dissocient jamais l'une de l'autre et fondent leur théorie dans une praxis, l'abolitionnisme tant radical que modéré a été bien théorisé et s'appuie sur des démonstrations solides chez Thomas Mathiesen, dans *The Politics of Abolition ; Essays in Political Action Theory* (1974), et dans *Prisons on Trial. A Critical Assessment* (1990). On en trouve aussi une méthodologie chez Louk Hulsman, dans *Peines perdues, le système pénal en question* (1982). Un autre auteur, Nils Christie, expose et défend un abolitionnisme modéré - que je décrirais comme un « minimalisme pénal humaniste » - dans *Limits to Pain* (1981), alors que sa critique se fait plus acerbe dans *Social Control as Industry* (1993).

Les premiers travaux de Mathiesen sont contemporains des études célèbres sur l'asile et la prison, avec Goffman, qui fait l'ethnographie de l'asile (1968), et Foucault, l'histoire des prisons (1975). Toutefois

les analyses de ces deux derniers auteurs ne débouchaient pas sur des politiques.

Par ailleurs, l'analyse de la culture des prisons avait précédé toutes les oeuvres antérieures, car dès les années 1940 et 1950, des sociologues ont étudié les prisons comme des organisations (Clemmer, 1945, Sykes, 1958) ; ces travaux empiriques ont démontré combien puissant est l'effet de mise à l'écart et de mise ensemble des infracteurs dans un lieu clos - des mesures, disaient les auteurs, qui favorisent la criminalisation durable des condamnés.

Aucune de ces études - ni les récentes critiques du contrôle carcéral débouchant sur des politiques abolitionnistes, ni les oeuvres de Foucault et de Goffman, ni les analyses de la prison comme organisation - ne se soucient, même marginalement, des prisonnières et des établissements carcéraux pour femmes. Une seule oeuvre leur est consacrée, celle de Rose Giallombardo (1966) qui étudie de l'intérieur pendant six mois une prison fédérale pour femmes aux États-Unis, le pénitencier d'Alderson. Mais cette auteure s'emploie à valider le concept de culture carcérale avancé par ses émules, Clemmer et Sykes. Elle constate, comme ses devanciers masculins, que la prison d'Alderson désaffilie socialement ses clientes de façon sûre et définitive. Pourtant elle note aussi, ce qui n'est pas sans intérêt pour notre propre étude, que la culture carcérale des femmes a une particularité : les prisonnières reproduisent dans l'univers clos de l'établissement carcéral la culture de la famille, se donnant les unes par rapport aux autres des rôles de filles, de mères, de grands-mères (ou de fils et d'amants, car certaines adoptent des identités masculines). Mais cette constatation n'est pas très différente de certaines des observations de Sykes.

Il faut attendre ensuite les années 1980 pour voir apparaître une histoire des prisons pour femmes aux États-Unis. Dans sa deuxième édition, cette oeuvre témoigne d'une perspective féministe (Rafter, 1985 ; 2e édition, 1990).

Il nous faut donc chercher - et sans doute construire - une théorie qui réponde du caractère « genré » (*gendered*) des prisons pour femmes, de leur régime, de leurs programmes, de leur structure physique.

Une théorie qui rende, par exemple et *dans un premier temps*, le regard pointu, aiguisé, concernant les motifs invoqués pour emprisonner des femmes. Entendons-nous : notre recherche ne porte pas sur l'équité des sentences prononcées par le tribunal. Nous nous situons en aval de la Cour. La question de savoir si les peines prononcées contre les femmes sont « égales » à celles qui sont imposées aux hommes reconnus coupables de crimes semblables n'est pas notre objet. Je pense pour ma part que c'est là une question mal posée et à laquelle on n'apportera jamais de réponse utile.

Mais il convient de s'interroger sur la proportionnalité des peines ; de comparer la durée et la sévérité des sentences à la gravité relative des crimes reprochés, de s'interroger sur les régimes sécuritaires auxquels sont soumises les détenues en regard de leurs antécédents « criminels » ou plutôt de l'absence d'antécédents dans le cas des femmes.

*Dans un deuxième temps*, il faut aller plus loin et se demander quelles sont les théories féministes *spécifiques* capables de saisir notre objet précis : les structures physiques, les conditions réelles d'emprisonnement. J'ai évoqué plus haut les faits matériels déjà observés dans les prisons canadiennes et les questions qu'ils soulèvent : comment expliquer la désuétude des programmes de travail et de formation dans les prisons pour femmes ; la réalité physique, le nombre et le degré des contraintes sécuritaires ; l'absence de « vraies » différenciations dans les niveaux de sécurité ; l'existence, dans les prisons des années 90, d'emplois coutumiers aux femmes des années 20 ; l'absence de programmes de formation professionnelle moderne et de dispositifs physiques à cet effet ?

C'est le courant féministe matérialiste qui semble le plus proche de nos questions et des objets que nous allons étudier. Dans la vision intégrée <sup>12</sup> et la conceptualisation qu'en offrent Danielle Juteau et Nicole Laurin dans « L'évolution des formes d'appropriation des femmes » (1988), cette perspective s'intéresse précisément aux conditions de vie des femmes et à leur sujétion. Ces auteures, s'appuyant sur les travaux de Colette Guillaumin « Pratique de pouvoir et idée de nature

---

<sup>12</sup> Reprenant et enrichissant les avancées du féminisme radical et du féminisme marxiste.

(1) : L'appropriation des femmes » (1978), et sur ceux de Christine Delphy dans « Pour un féminisme matérialiste » (1975) et dans « L'ennemi principal » (1970), proposent une théorie des rapports de sexe sur le modèle des rapports de classe. Les femmes, disent-elles, font l'objet d'une double appropriation par les hommes. Appropriation privée dans la sphère domestique, collective dans le travail salarié au service de l'économie libérale où leur force de travail est achetée au plus bas prix et gérée par les hommes. Dans l'univers domestique, les femmes sont confinées à des tâches et à des emplois sans valeur économique ; au travail, leurs occupations sont dénuées de prestige, leurs fonctions sont serviles, précaires, mal payées et quelques fois ordonnées directement au service des hommes. Les deux formes d'appropriation se conjuguent :

Non seulement l'appropriation collective des femmes et leur appropriation privée deviennent-elles compatibles, mais plus encore, elles sont solidaires. Les conditions du salariat des femmes sont telles qu'elles doivent, en plus de travailler hors du foyer, se maintenir au service des hommes dans la famille, de manière à assumer leur subsistance et celle de leurs enfants. En retour, le poids de leurs charges domestiques et familiales en fait des recrues idéales pour le marché du travail dit secondaire (Juteau et Laurin, 1988, p. 199).

Sur ce « marché secondaire » et dans ces conditions, les femmes constituent un « nouveau prolétariat » dans lequel les patrons et les propriétaires sont « la classe des hommes ».

On peut se demander si le volet « appropriation privée » de cette proposition théorique sera pertinent, s'agissant du sort de détenues sans contacts avec conjoints et enfants. Nous en jugerons à l'usage, mais il serait imprudent d'écarter cette piste analytique a priori, car des collègues américaines travaillant sur et dans les institutions carcérales cocorrectionnelles, c'est-à-dire des endroits où les deux sexes vivent sous le même toit et fréquentent les mêmes lieux de travail ou d'étude, ont observé que des rapports de couples, voire des relations quasi familiales naissent au hasard des rencontres sociales ou du travail en commun dans ces prisons. Il arrive alors, nous dit-on, que des prisonnières soient utilisées par les prisonniers - avec le consentement tacite des autorités correctionnelles - ou se proposent elles-mêmes pour remplir les tâches « domestiques » et « conjugales » : raccommodage

des chaussettes et chandails de l'ami détenu, lavage de ses vêtements, ménage des lieux, même ceux occupés par les hommes. Des détenues éprouveraient le besoin suite à des « rencontres sociales » que favoriseraient certains établissements cocorrectionnels, (ou se laisseraient convaincre, sous la menace ou par la séduction) de jouer des rôles de servantes, de mères auprès de leurs « hommes ».

Pour ce qui est de l'appropriation collective, on en a vu des exemples déjà au Canada dans l'utilisation de la main-d'œuvre des prisonnières au travail d'entretien des hommes : par exemple, dans les buanderies des prisons pour femmes, où se fait le lavage de la lingerie et de la literie des prisons pour hommes et des hôpitaux du voisinage, ou dans les ateliers de confection d'uniformes de prisonniers et de militaires, qu'on trouve dans quelques prisons pour femmes au Canada.

Concernant les rapports des femmes à l'État, les pistes théoriques sont moins claires et moins nombreuses et la théorisation exige un travail sur plusieurs fronts.

Les détenues vivent dans des institutions totalitaires sous le contrôle direct et immédiat de l'État. Sauf erreur, c'est là une situation particulière et propre aux détenus seulement, ceux des deux sexes d'ailleurs, car pour ce qui est des hôpitaux pour malades mentaux qui représentent l'autre cadre institutionnel souvent associé aux prisons par son caractère totalitaire, il faut admettre qu'y circulent des professionnels soumis à un cadre déontologique extérieur aux normes étatiques. Tel n'est pas le cas dans les prisons, où les professionnels (psychologues, psychiatres, médecins) ne manifestent pas la même autonomie, en tout cas pas tous.

Il est vrai que les militaires, les membres de corps de police, les fonctionnaires relèvent directement de l'État, mais alors celui-ci joue le rôle d'employeur et ne contrôle pas leur vie vingt-quatre heures sur vingt-quatre. De plus, à la différence des trois autres groupes, les détenus ne sont pas des « actants » avec l'État, pour l'État et la société civile, mais des patients et des déçus dans leurs droits, des punis.

La plupart des prisons pour femmes ont une clientèle exclusivement féminine. Mais il en existe une tout à fait mixte, et des semi-

mixtes comme je le rappelais plus haut. Il sera donc possible d'étudier les « prisons pour femmes seulement » un peu comme dans un laboratoire et de voir en quoi elles diffèrent des « mixtes » quant à leur régime sécuritaire et à leurs programmes. En somme, comment l'État traite-t-il les femmes détenues en l'absence, et en présence, de prisonniers masculins ?

La théorisation du rapport des femmes à l'État a été abordée dans une perspective féministe radicale par Catharine MacKinnon dans *Toward a Feminist Theory of the State* (1989). Cette auteure estime qu'en 1989, il n'y avait pas encore de travaux féministes s'attaquant à cette question capitale.

Feminism has not confronted on its own terms the relation between the state and society with a theory of social determination specific to sex. As a result, it lacks a jurisprudence, that is, a theory of the substance of law, its relation to society, and the relationship between the two. Such a theory could comprehend how law works as a form of state power in a social context in which power is gendered (MacKinnon, 1989, p. 159).

La théorie féministe, dit l'auteure, doit trouver des réponses aux questions suivantes : Quel est ce pouvoir de l'État ? D'où émerge-t-il, socialement ? Où et comment les femmes s'y confrontent-elles et comment affronte-t-il les femmes ? Qu'est-ce que la loi et le droit pour les femmes ? Comment le droit s'y prend-il pour légitimer son action sur les femmes, son pouvoir mâle ? Le droit peut-il quelque chose pour les femmes ? Est-ce que la façon dont le droit est utilisé peut changer quelque chose au sort des femmes ? (*ibidem*).

Comme les féministes n'ont pas su répondre à ces questions, « la pratique féministe oscille constamment entre une théorie *libérale* du rôle de l'État et une théorie *de gauche* ».

D'un côté, les libérales voient l'État (libéral) comme un arbitre neutre auquel on peut recourir en cas de conflit, car il est facile de le manipuler - il est « ouvert », accessible. Mais l'État libéral voit les femmes comme des personnes abstraites, dotées de droits théoriques, et il ne se préoccupe nullement des différences de genre et surtout pas des positions de pouvoir que le genre détermine.

De l'autre côté, à gauche, les féministes marxistes ont eu tendance à nier ou à occulter le pouvoir de l'État. Pour elles, les appareils étatiques ne sont pas des lieux de combat appropriés. Ce n'est pas là que se trouve le pouvoir.

Les féministes sont donc embarrassées et divisées. « The feminist posture toward the state has therefore been schizoid on issues central to women's status » (*Ibid.*, p. 160). Les libérales se fient à l'État et sont sans stratégie. Les féministes de gauche ne se fient qu'à la société civile. Ainsi, l'État et le droit apparaissent aux féministes tantôt comme omnipotents, tantôt comme impuissants.

Le féminisme doit savoir ce qu'est l'État pour les femmes. Et qu'est-il selon l'auteure ?

The state is male in the feminist sense ; the law sees women the way men see and treat women. The liberal state coercively and authoritatively constitutes the social order in the interest of men as a gender - through its legitimating norms, forms, relations to society, and substantive policies (p. 162).

l'État matérialise son pouvoir dans et par la norme. Mais qu'est-ce que cette norme ? Comment la qualifier ?

Formally the state is male in that objectivity is its norm. Objectivity is liberal legalism's conception of itself (p. 162).

Quant à la jurisprudence, elle est mâle elle aussi, voulant dire qu'elle adopte « the standpoint of male power on the relation between law and society » (p. 163).

Ce *standpoint*, c'est **la neutralité**. Mais au fondement de cette neutralité se trouve un postulat, omniprésent : pour l'État libéral **il n'y a pas d'inégalité entre les sexes** et donc, les conditions qui s'appliquent aux hommes s'appliquent aux femmes dans les faits.

Mais rien de cela n'est vrai, car le genre a été et continue d'être un instrument de stratification sociale, (*a means of social stratification*). Et MacKinnon de conclure :

Speaking descriptively rather than functionally or motivationally, the strategy is to first constitute society unequally prior to law ; then to design the constitution, including the law of equality [...], then to construct legitimating norms so that the state legitimates itself through non interference with the status quo (p. 164. C'est moi qui souligne).

L'auteure fait ici allusion au caractère autopoïétique du droit, à ce piège épistémique dans lequel s'enferme le raisonnement juridique, une faiblesse inhérente au droit bien décrite par Luhmann (1988) ; le droit prend sa propre norme, la rationalité, comme référent et décide lui-même de sa légitimité au nom de cette norme.

La proposition théorique de MacKinnon permettrait sans doute de rendre compte d'une certaine indifférenciation « sexuelle » des prisons. Mais la similitude comme on a vu n'est pas la règle dans les faits, elle n'est que postulée par l'État. Et de cela, la prétention à la neutralité, la théorie de MacKinnon rend bien compte.

L'analyse féministe du pouvoir du droit sur les femmes a aussi été abordée par une sociologue britannique, Carol Smart, dans « The Woman of legal discourse » (1992). L'auteure se demande comment les féministes construisent le droit (se le représentent) et comment le droit construit les femmes.

Les féministes, écrit Smart, ont d'abord construit le droit comme sexiste, c'est-à-dire comme source de traitement inégal et discriminatoire. Puis elles l'ont décrit comme mâle, d'abord à partir d'une observation empirique simple : les législateurs, les juges, les juristes étaient et sont encore surtout des hommes ; ensuite de façon plus subtile, en montrant que le droit est « culturellement » mâle, c'est-à-dire visant à être (ou se prétendant) objectif, neutre, rationnel - autant de qualités et de valeurs vues comme masculines et supérieures. Mais, se demandent les féministes, n'existe-t-il pas des « valeurs féminines » tout aussi importantes, et pourquoi faut-il toujours imposer celles des hommes ? Ne pourrait-on juger les femmes avec leurs propres valeurs ? Ces positions, dit Smart, sont encore trop binaires et simplistes. En troisième lieu, les féministes ont vu le droit comme « genré », et cette proposition constituait un grand pas en avant, car elle évoquait un

processus et permettait aussi d'abolir « la Femme » et « l'Homme » au singulier, pour rappeler qu'il y a des femmes et des hommes, ce qui rendait possible la reconnaissance des différences à l'intérieur de leur groupe de genre et l'existence de différences autres que le genre.

Mais, dit finalement l'auteure, ce que les femmes doivent maintenant reconnaître, c'est que le droit est **une stratégie « genrante »** (a *gendering strategy*). Car le discours du droit fait apparaître impérativement le sexe et le genre et les modèles « genrés », - par exemple la **bonne mère** derrière la mauvaise que punit le droit criminel.

Ce sont là les pistes théoriques de départ : la critique du contrôle socio-pénal et carcéral depuis une perspective abolitionniste ; le féminisme matérialiste (de l'appropriation privée et collective des femmes) comme l'entendent Juteau, Laurin et Guillaumin ; l'analyse féministe radicale de l'État et du droit de MacKinnon ; la vision structuraliste de la norme juridique chez Smart parlant de la force « genrante » du discours du droit.

## La méthode

[Retour à la table des matières](#)

Notre méthode de recueil des données utilise trois techniques : l'observation non participante, des entrevues structurées et l'analyse thématique d'un corpus documentaire.

La méthode d'observation non participante s'imposait pour décrire des milieux de vie. Nous avons prévu examiner les prisons et services communautaires sous quatre angles : les contraintes imposées, les programmes disponibles et indisponibles, les services accessibles, l'ouverture aux rapports avec les proches. Pour couvrir tous ces aspects, il faut observer les lieux pendant plusieurs jours et se partager les tâches, les unes écoutant, les autres regardant, les autres encore, notant discrètement, etc. Les méthodes d'observation non participante que nous avons utilisées sont bien connues en sociologie. Nous avons

suivi pas à pas les recommandations de trois auteurs <sup>13</sup> sur la façon d'entrer dans les lieux à observer, l'observation elle-même : la façon d'observer, la prise de notes individuelle (le *jotting*), la rédaction quotidienne du journal de bord, l'attention aux silences, aux gestes, aux paroles, au décor, aux mouvements.

Nous notions soigneusement nos premières impressions, tous les « faits matériels » à portée de vue et d'écoute : les objets, l'arrangement des lieux, les mouvements, etc. ; nous évitions le plus possible de discuter de nos impressions et observations avant la fin de l'étude d'un site particulier. Ce fut souvent difficile tant la charge émotive était grande, surtout au début du travail sur le terrain. Notre grille d'observation, longue (trop longue et trop détaillée) comportait une échelle de sévérité des contraintes, de l'(in)accessibilité et de la qualité des services, etc. Elle était conçue pour nous permettre de comparer nos observations de milieu à milieu à partir d'indices reconnaissables par chacune. Elle était donc très structurée.

L'observation sur les lieux était complétée par deux autres techniques de recueil des informations : 1. des entrevues de type structuré avec la direction des établissements - entrevue d'orientation quand nous entrions dans l'établissement, entrevue de vérification et de contextualisation des données recueillies, à la fin de la visite - et 2. l'analyse documentaire.

La plupart des établissements disposent d'un *Manuel des détenues*, une sorte de cahier des règlements qu'on remet aux nouvelles venues à leur entrée, avec ou sans explication. Nous les avons utilisés pour mettre nos observations en contexte. Nous recueillions aussi les données démographiques et pénales sur la population au moment de nos visites ou nous les réclamions au besoin après nos séjours d'observation. Nous recherchions aussi les écrits et autres documents visuels sur la vie et les réactions des détenues, par exemple, une copie des périodiques que rédigent les détenues, la liste des activités de saison, etc.

---

<sup>13</sup> John Lofland, *Analyzing Social Settings. A Guide to Qualitative Observation and Analysis*, Belmont, Cal., Wadsworth Publishing, 1971. Leonard Schatzmann et Anselm L. Strauss, *Field Research ; Strategies for a Natural Sociology*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall, 1973.

Ces documents ont été utilisés dans l'analyse selon les quatre axes de notre grille : les contraintes, les services, les programmes et les relations avec les familles et les proches.

Au cours de l'observation, nous nous étions donné comme règle de ne pas interviewer les détenues et même de ne pas les interpeller. Notre étude ne portait pas sur les populations pénales mais sur la structure et les programmes des établissements. On peut s'étonner que notre groupe n'ait pas cherché à entendre les réactions de celles qui sont intéressées au premier chef par les conditions qui leur sont faites. Nous avons étudié l'effet des structures carcérales depuis notre point de vue collectif ou même individuel, tempéré par les mises en contexte que nos informateurs, les experts dans les différents pays, les membres du personnel et la direction des établissements, nous ont permis de faire. Nous estimions qu'il n'était pas possible de recueillir auprès des détenues des données comparables de lieu à lieu. La langue parlée dans quatre des pays où nous projetions de nous rendre nous était trop peu familière (l'allemand, par exemple, et spécialement l'allemand parlé dans les prisons, le danois, le norvégien et le finlandais). Les réactions et les opinions recueillies dans les pays dont nous possédions bien la langue auraient été sans réelle contrepartie dans les autres milieux. Enfin, la durée de nos séjours ne nous permettait pas d'établir des rapports de confiance avec les détenues et notre statut d'étrangères au contexte national et carcéral nous rendait très vulnérables à interpréter naïvement les propos entendus. Il est arrivé à quelques reprises que la direction des prisons charge une détenue de nous guider à travers l'établissement. Dans ce cas, nous posions à notre guide, à l'occasion, des questions de clarification sur l'objet de notre étude. Si nos guides, qu'elles aient été membres du personnel ou détenues, souhaitaient nous faire des confidences, nous les recevions avec attention mais sans intervenir sinon sur des points d'information ayant trait à notre étude. Puisque nous avons estimé que notre étude n'impliquait pas en principe de rapports avec les détenues prises isolément ou en groupe, nous l'avons mentionné dans notre protocole et le comité d'éthique de notre Université avait endossé notre projet dans ces termes, en excluant les interventions auprès des détenues.

Plus fréquemment, ce furent des membres du personnel, des intervenants professionnels qui nous accompagnèrent dans notre étude. En

Europe, des collègues chercheurs des universités locales agirent comme nos informateurs avant et, souvent, pendant et après l'observation <sup>14</sup>.

## Le déroulement de la recherche

[Retour à la table des matières](#)

L'équipe a entrepris le travail de terrain à l'automne de 1991, en commençant par les prisons et les ressources communautaires en Amérique du Nord.

Une période de mise à l'épreuve s'imposait au début de notre étude, concernant nos méthodes et techniques de recherche. L'étude des quatre premiers sites fut utilisée à cette fin à l'automne 1991.

Notre travail sur le terrain a porté sur un ensemble de 24 sites : 16 prisons fermées et huit milieux ouverts.

Ces 24 milieux sont situés dans huit pays différents :

- Quatre des prisons fermées sont situées au Canada : les prisons de Tanguay, à Montréal ; de Kingston, en Ontario ; de Burnaby, en Colombie britannique, et la section pour femmes de la prison d'Orsainville près de la ville de Québec.
- Quatre aux États-Unis : les prisons de Framingham près de Boston, de Waynesburg près de Pittsburgh, la prison de comté située à Pittsburg et la prison de Shakopee au Minnesota près de la ville de Minneapolis.

---

<sup>14</sup> Ce fut le cas pendant les séjours dans les institutions en Allemagne et en Norvège, où mon absence de maîtrise de la langue aurait constitué un obstacle sérieux sans l'aide de ces collègues. En Finlande, j'ai été guidée par un membre du personnel parlant l'anglais.

- Trois sont en Angleterre et en Écosse : les prisons de Durham dans le nord de l'Angleterre et de Holloway à Londres ; celle de Cornton Vale en Écosse.
- Deux autres prisons fermées sont en Allemagne : celle de Butzow en Allemagne de l'Est et celle de Vechta, en Allemagne de l'Ouest.
- Trois prisons fermées sont situées en Scandinavie : une au Danemark, la prison mixte de Ringe ; une en Finlande, la prison centrale de Hämeenlinna dans la ville du même nom ; une en Norvège, la prison centrale de Bredtveit à Oslo.

Parmi les huit milieux ouverts,

- cinq sont situés en Amérique du Nord dont trois au Canada ; deux d'entre eux sont des maisons dirigées par la Société Elizabeth-Fry, l'une à Kingston en Ontario et l'autre à Montréal. Le troisième est situé dans la ville de Québec ;
- deux ressources communautaires nord-américaines sont situées aux États-Unis : l'une à Boston, l'autre à Pittsburgh.

Trois prisons ouvertes sont situées en Europe :

- une en Allemagne à Brême ;
- une au Danemark, celle de Horserod, dans la banlieue de Copenhague ;
- la dernière, celle de Ostensjoveien, à Oslo, en Norvège <sup>15</sup>.

La classification « prisons fermées », « prisons ouvertes », « milieux communautaires » est moins étanche que les mots utilisés ne le laissent entendre. Plusieurs des prisons fermées ont une section « ouverte » ou « semi-ouverte » qui reçoit les détenues dans la dernière phase de leur sentence ; depuis ces unités, les prisonnières ont des contacts limités mais réels avec le monde du travail. Par exemple, el-

---

<sup>15</sup> Voir le tableau des lieux visités à l'annexe 2.

les sont autorisées à faire des démarches, seules ou accompagnées, pour se trouver un emploi, lequel sera parfois la condition de leur libération plus complète. À partir de ces unités prélibératoires, certaines sortent quotidiennement pour travailler dans des emplois protégés, par exemple, dans les secrétariats des services gouvernementaux. Dans ces sections pour détenues en fin de sentence, l'horaire est plus souple et le régime de vie laisse davantage de place aux choix personnels dans l'organisation des repas et des loisirs.

À l'inverse et malgré leur nom, quelques prisons ouvertes en Europe et certains centres ouverts en Amérique peuvent se révéler fort contraignants dans l'organisation du temps et des allées et venues, si bien que des prisonnières hésitent à quitter l'établissement fermé pour aller finir leur sentence dans ces ressources qui présentent le désavantage d'une surveillance accrue, les groupes étant petits, et le risque d'un retour à la situation antérieure en cas de dérogation <sup>16</sup>.

Au cours des étés de 1993, 1994 et 1995, nous avons procédé au travail d'analyse et d'interprétation comparées des données et à la rédaction de nos rapports nationaux <sup>17</sup>.

---

<sup>16</sup> Voir à ce sujet les chapitres de Concetta Di Pisa sur les milieux communautaires étatsuniens et de Julia McLean sur les prisons canadiennes.

<sup>17</sup> Les membres de l'équipe qui visaient l'obtention de grades universitaires à partir de notre recherche ont évidemment procédé selon un calendrier de travail un peu différent. Nous avons d'ailleurs dû déposer un premier rapport sur les ressources communautaires américaines auprès du Service correctionnel du Canada dès l'hiver 1992.

Prisons pour femmes (1998)

# Avant-propos

---

## sur le Canada et les États-Unis

[Retour à la table des matières](#)

Les chapitres 2 et 3 traitent des conditions d'incarcération au Canada et aux États-Unis. Julia McLean rapporte ses observations à propos de six institutions carcérales pour femmes, trois canadiennes et trois étasuniennes ; Concetta Di Pisa se centre sur deux solutions de rechange à l'emprisonnement, situées aux États-Unis et fait sa propre analyse d'une prison américaine qu'a aussi décrite Julia McLean.

Un mot de mise en contexte de l'incarcération dans ces deux pays.

Comparé aux États-Unis, le Canada pratique une certaine modération dans le domaine pénal. Cette modération se traduit dans le nombre de personnes interpellées et accusées, le sort qu'on leur fait en attendant leur procès et leur sentence, la proportion de celles qui sont acquittées et condamnées, le type de sentences imposées à ces dernières et finalement, la proportion des condamnés qui se retrouvent en prison. Les États-Unis se sont plutôt distingués ces dernières années par un recours massif à toutes les formes de contrôle, policier, judiciaire et carcéral, les plus contraignantes et pénalisantes.

À titre d'exemple, le taux de détention aux États-Unis est l'un des plus élevés au monde à l'heure actuelle. En 1991 l'année où nous avons étudié les institutions américaines et canadiennes, ce taux atteignait 504 détenus par 100 000 personnes dans la population totale aux États-Unis <sup>18</sup> ; il était de 109 au Canada (voir l'annexe 3) - supérieur cependant à ceux de la très grande majorité des pays européens.

Cette mise en contexte par l'évocation des taux de détention est utile mais en même temps, concernant notre objet précis, -la détention des femmes et surtout les conditions de leur incarcération, - ces chiffres sont à la fois peu éloquents et quelques fois trompeurs.

Aussi quatre remarques s'imposent-elles ici.

La première est à l'effet que les moyennes nationales ne disent pas grand-chose des situations régionales et locales. Cela est particulièrement vrai aux États-Unis où l'administration de la justice pénale et correctionnelle est très décentralisée. Ainsi, dans les trois États américains où nous nous sommes rendues, le taux de détention était respectivement de 143 au Massachusetts, de 192 en Pennsylvanie et de 78 au Minnesota en 1991 <sup>19</sup> (annexe 5). Comme on le voit, ce sont là des chiffres bien éloignés du taux national. Le même exercice concernant les provinces canadiennes témoigne de différences appréciables entre leur taux respectif de détention (annexe 7).

Deuxième remarque : quand un pays dispose de grands moyens comme c'est le cas des États-Unis, que sa politique pénale est décentralisée et qu'il s'est donné des centaines d'institutions carcérales, il arrive que quelques-uns des États moins répressifs se dotent d'établissements à la mesure de leur politique pénale et se taillent une réputation enviable d'originalité et d'humanité dans ce domaine. C'est le cas notamment du Minnesota. Nous avons donc identifié, dans cet État,

---

<sup>18</sup> Personnes détenues dans les institutions fédérales, les prisons d'État et personnes condamnées détenues dans les prisons locales.

<sup>19</sup> Personnes détenues dans les institutions fédérales et les prisons d'État seulement, à l'exclusion de la population des prisons locales. Le taux national de détention dans les deux premiers types d'établissement était de 330/ 100 000 en 1991.

un établissement remarquable et digne de sa réputation. Il serait certes préférable de n'emprisonner aucune femme et notre opinion à ce sujet est claire : à peine 5% des femmes présentement condamnées à l'incarcération nécessitent ce genre de traitement. **Mais s'il faut emprisonner des femmes, mieux vaut le faire dans une prison qui ressemble à celle de Shakopee, au Minnesota, que dans toutes les autres que nous avons étudiées quelle que soit la réputation de clémence pénale du pays et quelque bas que soit le taux général de détention.**

Troisième remarque : les taux d'incarcération ne disent pas grand-chose des femmes puisque neuf sur dix des prisonniers sont des hommes. Les femmes sont noyées dans le flot carcéral masculin et les différences entre pays et régions apparaissent à peine, surtout aux yeux des décideurs préoccupés des grands nombres. Aussi, au-delà de taux nationaux, régionaux et locaux qui ne parlent à peu près pas d'elles, faut-il prendre soigneusement note de la proportion des femmes parmi les détenus, des différences entre elles et non pas de l'écart qui les sépare des hommes. Dans les pays étudiés, l'écart dans le pourcentage des femmes parmi les détenus semble mince, allant de 3% à 9% et se tenant plutôt autour de 4% et 5% en Europe notamment. Mais les différences, même minimales au regard des « gros chiffres » qui parlent de la détention des hommes, ont leur importance comme on le verra dans les autres parties de ce livre.

Quatrième remarque : les données comparatives sur le pourcentage des femmes parmi les détenus ont donc leur importance puisque, rapportées au total, elles témoignent du nombre de celles qu'on emprisonne et que, dans ce domaine, rien n'est insignifiant. Cependant, et sans négliger la réalité dramatique du nombre des femmes touchées par l'emprisonnement, ce qui nous importe dans cette recherche ce sont **les conditions dans lesquelles on garde ces femmes.**

C'est à l'étude en profondeur de ces conditions et à les comparer de pays à pays et d'établissement à établissement que nous nous employons dans ce livre.

Prisons pour femmes (1998)

# Prisons canadiennes et américaines \*

Julia McLean

## Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Quand nous avons commencé notre étude sur les prisons pour femmes en 1991, nous percevions le système carcéral comme quelque chose qui ne se laisse pas facilement voir, qui se camoufle en fait. Nous avons observé qu'on entre plus facilement qu'autrefois dans les prisons, mais il est vrai que la vie à l'intérieur des murs ne révèle pas ses secrets à tout venant.

Ce que nous avons aussi constaté, c'est qu'au-delà des grands traits de la réalité carcérale, il existe des différences saisissantes entre les établissements. Et au fur et à mesure où nous avons mieux connu l'histoire des prisons pour femmes, nous avons compris pourquoi certaines d'entre elles, la majorité en fait, sont mal adaptées aux besoins des femmes adultes de notre époque. Par exemple, nous avons, appris que la plupart des « vieilles » prisons habitées par des femmes ont été, à

---

\* Traduit par Marie-Andrée Bertrand.

l'origine, construites pour des prisonniers masculins, et certaines pour des jeunes gens <sup>20</sup>.

Dans les pages qui suivent, il sera question de six prisons pour femmes ; trois d'entre elles sont situées au Canada et trois aux États-Unis.

Je décrirai d'abord les conditions de vie à la prison fédérale pour femmes de Kingston, en Ontario, au Canada. Cet établissement devait nécessairement faire partie de notre étude, car ce fut longtemps, et c'était encore jusqu'à tout récemment (janvier 1996), le seul pénitencier pour femmes au pays. J'exposerai ensuite les caractéristiques les plus frappantes d'une institution correctionnelle pour femmes située à Shakopee dans l'État du Minnesota, bien différente de la précédente et considérée par les experts comme un modèle. Mais aux États-Unis, les prisons pour femmes ne sont pas toutes des modèles, loin de là ! je traiterai brièvement de deux autres prisons d'État réputées « ordinaires » et j'analyserai aussi deux autres prisons canadiennes, provinciales celles-là, celle de Burnaby près de Vancouver en Colombie-Britannique, et celle de Tanguay au Québec, à Montréal, qui sont parmi les plus importantes au pays.

Le lecteur constatera qu'il est aussi question de la prison de Shakopee au chapitre 3. Concetta Di Pisa fait une analyse détaillée de cet établissement dans une perspective différente de la mienne ; elle montre que des ressources communautaires et des prisons présumément « ouvertes » sont à certains égards plus contraignantes que ne l'est l'établissement « fermé » de Shakopee. C'est dans une autre optique que je traite ici de la prison de Shakopee. Il était nécessaire de l'aborder dans ce chapitre pour faciliter ou même forcer la comparaison entre cet établissement « modèle » et les trois prisons canadiennes de Kingston, Burnaby et Tanguay. Ces quatre institutions carcérales se ressemblent par la taille de leur population (environ cent cinquante détenues chacune) et le passé pénal des prisonnières. Mais sous l'angle des conditions de vie et des programmes d'activités, l'établissement correctionnel pour femmes au Minnesota s'écarte de tout ce qu'on peut voir, au Canada et ailleurs.

---

<sup>20</sup> Nicole Rafter, 1992, 3-21.

Dans l'analyse des institutions de détention, je parle de faits et de conditions observés à *un moment donné*, tels qu'ils existaient lors de nos séjours sur le terrain.

Mais à la fin du présent chapitre, j'aborde les changements annoncés au Canada ou déjà effectués dans le domaine des prisons pour femmes. Quand j'aborde l'avenir des prisons pour femmes au Canada, je m'appuie sur des connaissances qui débordent le cadre des visites effectuées pendant notre recherche de 1991-1994, découlant de mon expérience professionnelle ultérieure à notre recherche, alors que j'étais sous contrat au Service correctionnel du Canada, en 1995 et 1996.

## **Le contexte juridico-pénal canadien**

[Retour à la table des matières](#)

Au Canada, le droit criminel est de juridiction fédérale. Au *Code criminel* proprement dit s'ajoutent les Lois fédérales à incidence pénale, par exemple sur les aliments et drogues, les stupéfiants, l'accise, etc. Les provinces et les municipalités édictent aussi leurs lois dont certaines ont des effets pénaux. La force policière nationale chargée de l'arrestation des personnes suspectes au Canada est la Gendarmerie royale du Canada ; quelques provinces et les grandes villes se sont donné leur propre corps policier.

Il existe au Canada deux catégories d'infractions : l'une comprend les infractions sommaires pour lesquelles la sanction maximale est une peine de prison de deux ans moins un jour ; l'autre catégorie est constituée des crimes ou des infractions criminelles ; ces dernières, lorsqu'elles donnent lieu à l'incarcération, sont punissables de peines de deux ans et plus qui sont normalement purgés dans des pénitenciers fédéraux.

## La population carcérale féminine au Canada

[Retour à la table des matières](#)

Dans les années 1991 à 1994, on trouvait, une journée donnée, environ sept cents femmes incarcérées au Canada. Un peu plus de la moitié d'entre elles (environ 380) purgeaient des peines de moins de deux ans ou étaient en attente de procès ; les autres (313) (voir Tableau 1) avaient écopé de sentences fédérales de deux ans et plus. Les premières étaient incarcérées dans les prisons provinciales pour femmes (une prison dans chaque province et deux dans les provinces les plus importantes démographiquement, le Québec et l'Ontario). Les secondes, qui purgeaient de longues peines, auraient dû être détenues dans une ou des institutions sous juridiction fédérale. En fait, elles étaient réparties entre trois établissements. La moitié d'entre elles environ, soit cent cinquante, étaient incarcérées à la prison des femmes de Kingston, et les autres dans les prisons provinciales de Burnaby et de Tanguay, suite à des ententes conclues entre les provinces concernées et le gouvernement central.

### Les pénitenciers fédéraux

La population adulte du Canada en 1990-1991 était de 20,2 millions d'habitants. Cette année là, à une date donnée, le nombre des hommes et des femmes au registre des pénitenciers fédéraux était de 14 666. Les hommes représentaient 97,9% de l'ensemble (14 353) et les femmes 2,1%.

En 1991, on comptait au Canada 41 établissements sous juridiction fédérale, appelés pénitenciers. Quarante d'entre eux recevaient des hommes seulement. Un seul recevait les femmes sous sentence fédérale.

Le tableau qui suit dénombre la population des hommes et des femmes sous sentence fédérale selon la durée des peines de prison.

**Tableau 1 :**  
Durée des sentences, établissements fédéraux, Canada, 1990-1991

	Hommes	%	Femmes	%
Moins de 3 ans	3 926	27,3	74	23,6
de 3 à 6 ans	4 759	33,1	114	36,4
de 6 à 10 ans	1 988	13,9	42	13,4
10 ans et plus	1 488	10,4	22	7,0
À vie/indéterminée	2 192	15,3	61	19,6
Total	14 353	100	313	100

On constate qu'une plus forte proportion de femmes sont soumises à la peine la plus longue (19,6% contre 15,3%), et un plus faible pourcentage écotent des sentences les plus courtes (23,6% contre 27,3%).

Si nous considérons les crimes pour lesquels les hommes et les femmes sont emprisonnés dans les institutions fédérales (Tableau 2), nous voyons que dans le cas des femmes, ce sont les affaires de stupéfiants qui dominent (22,7%) ; viennent ensuite les infractions sans violence contre la propriété, notamment faux et usage de faux (19,5%). Ces deux catégories de crimes, qui ne constituent pas à proprement parler des dangers pour la vie d'autrui et la sécurité de l'État, représentent près de la moitié de tous les motifs d'incarcération de longue durée chez les femmes. Du côté des hommes, près des trois quarts des crimes à l'origine des peines d'incarcération de longue durée s'accompagnent de violence.

Pour les hommes, le coût annuel par tête dans les pénitenciers canadiens varie selon le niveau de sécurité de l'établissement. Des 40 qui leur sont réservés, 12 étaient de type maximum, 17 médium, et 12 minimum. Mais sans doute la taille des institutions a-t-elle aussi des effets sur le *per diem*.

**Tableau 2 :**  
**Population des établissements fédéraux, Canada, 1990-1991**

Motif des condamnations	Hommes	%	Femmes	%
Homicides	1698	11,8	58	18,5
Tentatives de meurtre	264	1,8	3	1,0
Homicides involontaires	607	4,2	43	13,7
Crimes de nature sexuelle	1 894	13,2	5	1,6
Crimes de violence	884	6,2	23	7,3
Vols qualifiés	3 366	23,5	45	14,4
Infractions sans violence	2 267	15,8	61	19,5
Introductions par effraction	2 058	14,3	4	1,3
Stupéfiants	1 315	9,2	71	22,7
Total	14 353	100	313	100

Ainsi, dans l'établissement réservé aux femmes, la prison des femmes de Kingston, le prix de journée était de 225 \$ en 1990-1991 tandis qu'il était de 190 \$ pour un homme détenu dans une institution de même type, c'est-à-dire maximum. Il est vrai que plusieurs pénologues estimaient que la prison des femmes était un établissement « mixte » de type maximum-medium. Mais cela aurait dû contribuer à abaisser le prix de journée, car dans les institutions pour hommes de type medium, le coût *per diem* était de 124 \$ ; dans un minimum, de 109 \$. Il n'existe pas d'institutions fédérales de type médium et minimum pour les femmes.

### Les prisons provinciales

Chaque province dispose de prisons pour les condamnés sous sentence provinciale. En général, les femmes sont détenues dans des institutions séparées. En 1990-1991 le pourcentage des femmes parmi les personnes admises dans les prisons provinciales au pays était d'environ 7% <sup>21</sup>.

<sup>21</sup> Le nombre des personnes admises ne correspond pas parfaitement à celui de la population détenue à une date précise. Faute de disposer d'autres données,

## La Prison pour femmes de Kingston, Ontario, Canada

[Retour à la table des matières](#)

Comment se prépare-t-on à entrer dans une prison ? Aucune lecture ni aucun document visuel ne m'aurait permis d'imaginer ce que j'étais sur le point de voir. À Kingston, les détenues sont vraiment soumises à un régime très sévère.

### Premières impressions à l'entrée

De l'extérieur, la prison se présente comme un vieil édifice solide qui a un certain cachet historique. Elle est entourée d'un mur d'enceinte fait de la même pierre grise que l'établissement lui-même. Cette pierre-là et sa solidité portent un message. Elles semblent dire que des matériaux moins solides, par exemple de la brique ou une clôture de fil de fer, n'auraient pas suffi à contrôler et à « garder en dedans » des individus présumés très dangereux. La vue des géraniums fleuris aux abords de l'établissement, à la mi-été, étonne et rend le visiteur un peu soupçonneux ; on se demande si ce qu'on aperçoit ainsi à l'extérieur n'est pas meilleur, plus frais, plus beau que ce qu'on verra en dedans...

La porte, ou plutôt les portes d'entrée, sont de matériaux disparates : fer, verre, aluminium. On commence à deviner que tout dans un établissement carcéral, est lourd de sens et de portée ; tout, mais particulièrement la porte d'entrée, laquelle, soit dit en passant, est la seule ouverture donnant sur l'« extérieur <sup>22</sup> ». À l'intérieur, les autres portes sont percées d'orifices ou comportent des panneaux de verre incassable ; les surveillantes peuvent ainsi observer tous les mouvements des

---

nous nous servons du pourcentage des admissions. Margaret Shaw, version préliminaire. The Federal Offender Report : a preliminary study. 1989.

<sup>22</sup> En fait, il existe une autre entrée, une porte de garage qui est mue électroniquement, réservée aux voitures de police qui amènent les condamnées à la prison.

détenues et des visiteurs, même de loin. je deviens consciente que, comme visiteuse, je serai désormais complètement et continuellement visible.

Ce ne sont pas tant les obstacles rencontrés lors de l'arrivée et de l'entrée dans l'établissement qui impressionnent bien que, pour pénétrer dans une prison une fois franchie la première porte, vous devez aussi subir un grand nombre de contrôles et vérifications, c'est surtout le fait que vous sentez que le personnel de sécurité ne traite rien à la légère.

### L'intérieur

Nous sommes si accoutumées d'aller et venir tous les jours, de pouvoir passer de la maison au travail, de la banque au dépanneur, à la résidence d'un ami pour souper, puis de pouvoir rentrer à la maison, que nous en venons à oublier combien cette liberté et cette mobilité font partie de nos vies et comment l'agencement des lieux, la décoration, les éléments esthétiques nous influencent. Dans la vie normale, nous ne sommes pas limités à un lieu et à un décor. Bien sûr, quand on arpente les corridors d'une prison dont on sait qu'elle a été construite en 1936, on s'attend à ce que les murs soient gris-bruns, mais à Kingston les lieux sont encore plus incolores qu'on ne l'aurait imaginé et cette absence de couleurs est déprimante. Les escaliers sont en ciment et les rampes, en métal ; celles-ci sont souillées ; des milliers de mains ont dû s'y appuyer depuis cinquante ans... Elles apparaissent comme quelque chose de solide à quoi se raccrocher. Mais en même temps, tout cela - les murs, les planchers, les escaliers, - est délabré.

Dès l'entrée, nous avons pu prévoir l'agencement général des lieux : vastes corridors, plafonds élevés, murs de ciment. Dans ce cadre, on se sent petites et insignifiantes. Vous sursautez tout à coup, surprise par le fracas, le claquement des portes de métal qu'on referme ; vous vous prenez à chercher la sortie du regard. Mais il n'y a pas de sortie. Ou si, plutôt, il en existe une seule, et elle est derrière vous. Le fait d'être enfermé(e), ne serait-ce que pour un moment ou quelques heures, vous force ainsi à réorganiser votre mode de penser. Vous voilà maintenant privé(e) de cette liberté à laquelle le citoyen

ordinaire est si accoutumé qu'il n'y prend plus garde. La possibilité d'aller et venir peut vous être enlevée.

De corridor en atelier et salle de classe, vous circulez sans bien comprendre où vous en êtes dans un édifice conçu pour confondre celles qui voudraient s'en évader. Une prison ne peut pas être simple, claire, transparente.

### Les détenues

Il y avait 146 détenues au registre de la prison des femmes de Kingston au moment de notre séjour d'observation. On nous fit part de quelques cas d'absences, les unes illégales, les autres justifiées : sept personnes n'étaient pas rentrées lors de libérations autorisées ; sept autres avaient été transférées dans une résidence à sécurité minimum, sorte d'annexe de la prison, et cinq prisonnières faisaient l'objet de libération de jour ou de 72 heures.

Dans les différents quartiers de la prison, à la cuisine, à l'imprimerie, dans l'atelier de couture, à la salle des ordinateurs, dans les séances de thérapie, dans le secteur des services de santé et de consultation psychologique, partout, nous croisons de très petits groupes de détenues. Selon les jours, nous apercevons, dans chacun de ces lieux, quatre, cinq personnes. Nous verrons cependant une dizaine de détenues réunies dans un atelier sur « les habiletés sociales fondamentales » (living skills). Dans les salles de classe, une seule détenue avec une enseignante, assises chacune à son pupitre.

Deux exceptions à cette règle cependant : à la cafétéria où nous prenons nos repas du midi, nous apercevons une quarantaine de résidentes ; certaines nous adressent la parole, le temps de choisir les mets au buffet. Également, lors d'une réunion des détenues autochtones à laquelle on veut bien nous admettre, nous passons la soirée avec une douzaine de prisonnières.

Parmi les détenues que nous croisons, certaines semblent abattues. D'autres lancent des regards furieux aux visiteurs, au personnel ou aux autres détenues.

Avant de réussir à détourner les yeux, le visiteur ne peut s'empêcher d'apercevoir les traces de mutilation sur les bras, les jambes, dans la figure.

Plusieurs des femmes emprisonnées à Kingston sont très maigres et la majorité sont très pâles. Cette pâleur ne tient sans doute pas qu'à la diète en prison (nous avons constaté que les menus sont variés et bien équilibrés), ou au fait que certaines ne veulent pas ou ne peuvent pas se nourrir convenablement, ou aux problèmes de santé antérieurs à l'incarcération. Il se pourrait que cela résulte du manque de soleil, d'air frais et d'exercice. Comme l'exigent les normes internationales, les détenues ont le droit d'aller dans les cours situées à l'intérieur du périmètre de la prison. Ces cours sont des espaces de 20 x 20 mètres environ. Mais elles sont peu invitantes et mal entretenues. Par exemple, le terrain de tennis est couvert de mauvaises herbes et tout a l'air négligé. Notre guide, une détenue, nous dit que l'hiver, toutes n'ont pas les effets nécessaires pour affronter le froid : certaines ne reçoivent pas à temps de leur famille les colis contenant leurs bottes d'hiver, par exemple. Les murs entourant la cour sont de quelque cinq mètres de haut et une fois dehors on a encore comme perspective des murs de béton.

Si plusieurs prisonnières sont trop maigres, d'autres sont obèses. La prison est avare de plaisirs. Se servir de la nourriture comme gratification est courant, nous dit-on. On peut s'acheter du chocolat, des cigarettes et quelques coupe-faim à la cantine, mais certains jours seulement. Et ces limites s'appliquent à d'autres articles, comme le dentifrice, le shampooing, etc. Non seulement la cantine n'est pas toujours ouverte, mais les détenues ne peuvent acheter qu'une quantité mesurée d'objets d'usage courant et de friandises. Et d'ailleurs, elles ne peuvent consacrer à ces achats qu'un certain pourcentage de leur salaire.

### Le salaire

Mais d'où leur vient ce salaire ? Et quel est-il ? Qu'elles soient employées dans les divers lieux de travail ou qu'elles étudient, les détenues perçoivent un salaire qui varie selon le niveau qu'elles ont atteint dans l'échelle correctionnelle, leur compétence et leur rendement. On pourrait parler ici de niveau de conformité aux règlements de l'établis-

sement et d'une certaine séniorité, par exemple ; les arrivantes sont nécessairement au plus bas niveau. Il existe cinq niveaux de rémunération. Le salaire d'une journée passe ainsi de 1,60 \$/ jour à 6,90 \$/jour.

### Le travail en prison

Les occupations disponibles pour les femmes en prison sont partout les mêmes : faire de la couture, confectionner des uniformes pour les hommes prisonniers ou les gardiens des autres institutions pénales, travailler à la buanderie, voir à la préparation des repas des détenues et du personnel et à l'entretien de l'établissement. Quelques détenues ont la chance d'être employées à l'imprimerie et à l'atelier de photocopie. Avoir accès à des occupations plus intéressantes est un privilège qu'il faut gagner. Les prisonnières sont ainsi placées en position de rivalité les unes avec les autres. Il arrive aussi qu'elles travaillent dans des conditions très inconfortables (de chaleur, par exemple) et cela pendant plusieurs heures consécutives pour un salaire de quelques dollars par jour. La récompense est donc minime. Mais l'une des compensations vient de ce que travailler, c'est se tenir occupée ; alors le temps passe plus vite. Et de toute façon les détenues doivent être occupées. On peut toutefois se demander s'il est bien vrai que des tâches aussi routinières et inintéressantes réussissent à occuper l'esprit. Ou si de telles occupations n'ont pas pour effet de renvoyer à des rôles domestiques, symboles de soumission et d'impuissance.

### S'asseoir sur les bancs de l'école

Quelques prisonnières choisissent de gagner un salaire en s'instruisant ; elles décident de se donner une formation, un peu d'instruction plutôt que de peler des légumes, de coudre des uniformes ou de laver du linge ou des planchers. Elles préfèrent apprendre à compter ou à lire. En fait, certaines sont illettrées. Toutefois, le salaire de celles qui choisissent d'étudier est en général inférieur à celui des travailleuses, et s'asseoir dans une salle de classe qui rappelle l'école primaire peut renforcer le sentiment d'incompétence, d'échec, de faiblesse.

Sur les murs de la salle de classe à la prison des femmes de Kingston, on voit, pour toute décoration, quelques cartes géographiques et

un simple tableau noir. Les pupitres et les chaises semblent faits pour des enfants. Mais ce qui est plus frappant encore, c'est que pendant tout le temps de notre séjour à Kingston il n'y aura qu'une seule détenue dans une salle la classe<sup>23</sup>. Doit-on croire que les détenues ne choisissent pas de venir à l'école ? Y a-t-il trop peu d'enseignants ? Ou bien serait-ce que si l'on a quinze ans devant soi pour apprendre à compter, rien ne presse ? Alors on retarde le moment d'apprendre et on choisit de gagner quelques dollars de plus en lavant les planchers, en pliant des draps et en cousant des uniformes.

### Les relations entre prisonnières

Si le regard de certaines détenues exprime de la colère envers le personnel et à l'endroit des autres prisonnières, d'autres manifestent de l'affection et de l'attachement pour une codétenue. Quelques prisonnières entretiennent des rapports d'intimité avec des compagnes. Un lien entre prisonnières. Un pacte. Certaines se tiennent par la main. Nous nous disons que ce sont là les seules mains qu'elles peuvent toucher, tenir. Car dans bien des cas, les prisonnières ont perdu ce qui leur restait de famille, leur mari, leurs proches et, ce qui est plus terrible peut-être encore, leurs propres enfants. Les statistiques montrent que 80% des détenues ont des enfants (et 50% des enfants sont très jeunes).

Si vous êtes originaire de Saint-Jean, Terre-Neuve, ou même de Winnipeg et d'Edmonton, et que vous êtes emprisonnée à Kingston en Ontario, les chances que votre mari, votre amant et vos enfants, votre père et votre mère viennent jamais vous rendre visite à quelque 1000 ou 2 000 kilomètres de votre milieu d'origine sont très, très minces. Vous êtes alors coupée de vos liens familiaux. Les appels téléphoniques coûtent cher, le courrier et les colis n'en finissent plus d'arriver. Vers qui les prisonnières peuvent-elles alors se tourner quand elles vivent dans ce désert affectif ? - On en voit qui se rapprochent de leurs codétenues. Elles s'étreignent, elles pleurent dans les bras l'une de

---

<sup>23</sup> Il est vrai que notre premier séjour s'est effectué pendant les mois d'été et que certaines prisons font relâche à cette époque en tout cas pour ce qui concerne la formation scolaire, mais je suis retournée à la Prison de Kingston au début de l'hiver 1995 et les classes étaient toujours aussi vides.

l'autre, regardent ensemble des photos de leurs enfants qu'elles n'ont pas vus depuis deux, quatre, huit, dix ans.

D'ailleurs, si dans certains cas la distance à franchir pour venir visiter les prisonnières de Kingston est moins grande, par exemple pour les familles de l'Ontario et du Québec, cela ne veut pas dire que les détenues seront visitées régulièrement par leurs proches. Un membre du personnel et une détenue nous disent que les familles ne viennent guère qu'à Noël et à Pâques ; rares sont les détenues qui les voient plus souvent.

Ne visite pas qui veut une détenue à Kingston. Votre nom doit figurer sur une liste acceptée ; vous devez répondre à certains critères et le nombre de visiteurs acceptés par la direction est réglementé. Le Service correctionnel du Canada estime que même si le droit de recevoir ses proches est reconnu dans la Loi canadienne et stipulé dans les normes internationales, les contacts avec l'extérieur doivent faire l'objet de règles très strictes, car pendant les visites, les risques d'activités illégales et de contrebande sont nombreux et ensuite la « criminalité dans la prison » s'accroît.

### L'unité de ségrégation

À Kingston, les programmes de formation sont peu nombreux et le travail est routinier et ennuyeux ; le personnel de sécurité exerce une surveillance très étroite, de tous les instants. S'écarter de la norme, briser la règle donne parfois l'impression d'exister, de créer quelque chose d'excitant qui souvent nous vaut l'appui des codétenues. Bien entendu, les déviations sérieuses à la norme seront punies en proportion de la gravité des manquements, c'est-à-dire sévèrement. En fait, les infractions les plus graves donnent lieu à des peines de ségrégation.

Être mise en ségrégation (« envoyée au trou » dans le langage courant) est la sanction ultime à Kingston. Par exemple, la détenue qui réussit à se procurer de la drogue en contrebande - une infraction très grave - fait face au dilemme suivant : ou bien choisir le plaisir, le *high* qui durera quelques heures ou quelques jours - un certain bonheur ou en tout cas un état d'euphorie - et le risque d'être envoyée en ségréga-

tion ; ou bien endurer une existence monotone dans un milieu qui n'apporte aucune gratification.

Le « trou » proprement dit est à l'étage le plus élevé. À Kingston, la localisation de cette unité est intéressante : le « trou » est situé tout en haut de la prison <sup>24</sup>, pratiquement sous le toit <sup>25</sup>. Pour y arriver, on doit gravir un escalier plus étroit, plus isolé et en pente plus raide que tous les autres. Et paradoxalement, quand on arrive au sommet, tout en haut de la prison, avec vue sur le lac Ontario - un privilège réservé aux visiteurs - on est tout au fond du « trou ».

Il y a huit cellules de ségrégation. Quatre d'entre elles étaient occupées par des détenues qui faisaient l'objet de sanctions disciplinaires. Les quatre autres avaient commis des infractions au droit pénal pendant leur incarcération : usage ou trafic de drogues (trois) et évasion (une). Ce que j'ai vu là m'a laissée stupéfaite : des cellules d'aspect extrêmement sévère, un quartier où tout est ultra sécuritaire, fermé, enfermé ; des gardiennes à l'air solennel et circonspect ; des plateaux sales posés sur le plancher et dont le contenu s'échappe. Et des barreaux, encore plus de barreaux qu'ailleurs.

Une gardienne se tient à l'entrée de l'unité de ségrégation supersécuritaire d'où elle peut observer à la fois les détenues qui sont hors de leur cellule et celles qui sont à l'intérieur, grâce à un système de surveillance électronique et de caméras. Sans hésiter, la gardienne a fait apparaître sur l'écran l'intérieur des cellules des prisonnières. Elle doit en effet surveiller constamment tous leurs mouvements. L'unité de ségrégation, c'est le bout du bout.

Les prisonnières en isolement ne peuvent interagir avec leurs voisines sauf en criant. Elles n'ont pas de téléviseur dans leur cellule, elles ne reçoivent pas de courrier ; les seuls appels téléphoniques autorisés sont ceux qu'elles font à leur conseiller juridique. On leur apporte cependant des livres de la bibliothèque de l'établissement.

---

<sup>24</sup> C'était la situation en 1991. En 1994, des cellules à l'étage inférieur seront aussi utilisées comme lieu de ségrégation et d'isolement.

<sup>25</sup> Ailleurs, les unités de ségrégation sont situées à l'entresol. Voir le chapitre sur la Finlande.

Elles ont droit chaque jour a une heure d'exercice au grand air. Pour l'occasion, elles sont menottées et conduites dans la cour extérieure ; elles marchent comme le feraient des animaux en cage, dans une partie de la cour bien délimitée, autrefois occupée par un terrain de tennis. Elles sont alors « dehors », si l'on peut dire, goûtant pendant quelques minutes une fausse liberté, dans un autre enclos.

En prison on peut simuler la folie, devenir folle <sup>26</sup>, mais on peut aussi décider de se suicider ou tenter de le faire. Pour l'administrateur pénal, le suicide d'une détenue signifie qu'il y a quelque chose qui a mal fonctionné, la surveillance n'a pas été assez étroite et il y aura enquête. La direction sera blâmée. Mais certaines ratent leur suicide. Lacs de chaussure, lames de rasoir, couteaux de plastique et autres objets plus ou moins tranchants, tout cela est utilisé pour s'automutiler ou tenter de se suicider. Pendant que nous sommes à Kingston, nous apprenons qu'une détenue a récemment été transportée à l'hôpital où on a dû lui faire cent points de suture.

Si l'on en croit la direction de la prison, la ségrégation, dans l'ensemble, est « une bonne chose ». Y être envoyée peut permettre à une détenue de se reprendre en main et d'éviter des rixes. Et la menace d'être envoyée en ségrégation agit comme un moyen de pression à la conformité. Mais quand on observe, comme nous l'avons fait, sur l'écran de télévision à circuit fermé la physionomie des détenues « en cage » dans l'unité de ségrégation maximale, on voit surtout la peur dans leurs yeux, l'incompréhension (par rapport à ce qui leur arrive), les conflits internes qui les agitent.

On ne doit pas laisser une détenue en ségrégation plus de trois mois. C'est là une norme internationale à laquelle le Service correctionnel du Canada a adhéré. Mais, selon un membre du personnel, certaines détenues passent cinq ou même huit mois dans l'unité d'isole-

---

<sup>26</sup> Nous avons aperçu deux prisonnières souffrant de troubles mentaux dans des cellules avoisinant le « trou ». On les avait amenées là depuis l'unité psychiatrique du pénitencier pour hommes de Kingston. Elles ne semblaient pas recevoir de traitement à la prison des femmes. Une gardienne les surveillait depuis le corridor voisin.

ment. Une gardienne nous dit qu'elle ne voit pas comment on pourrait retourner « dans la population générale » les détenues présentement en ségrégation.

Parmi les détenues, il s'en trouve plusieurs qui ont passé à peu près toute leur vie dans des institutions. Comme petites filles, elles ont été placées dans des centres d'accueil et des foyers nourriciers, puis dans des maisons pour jeunes délinquantes, ensuite comme jeunes femmes, on les a envoyées dans des prisons provinciales ou locales, enfin les voilà au pénitencier ; et dans ce pénitencier, la prison la plus sévère du pays, elles sont maintenant enfermées dans une unité de ségrégation, pratiquement sans recours. Il est vrai qu'elles ont accès à une aide psychologique et médicale. Il y a des médecins, des psychologues, des psychiatres attachés à la Prison de Kingston. La thérapie psychologique offre-t-elle un remède dans ces cas ? La thérapie est-elle la réponse ?

Nous avons rencontré plusieurs des psychologues à la prison. Les contraintes auxquelles elles sont elles-mêmes soumises rendent leur travail professionnel difficile, nous ont-elles avoué.

### Les différentes aires de détention

Les cent quarante détenues qui ne sont pas en ségrégation occupent des unités de deux types bien différents. Elles ne sont pas toutes soumises au même régime. La moitié des détenues ou à peu près est confinée dans ce que l'on appelle *the range*, les rangées ; c'est là que se retrouvent celles qui sont considérées comme « les pires », les plus difficiles, après celles qu'il faut envoyer en ségrégation. On est logée dans une cellule de rangée si on refuse de se conformer aux normes de Kingston. Il y a deux rangées, A et B. La rangée A reçoit les détenues qui sont un peu moins dérangeantes que les autres.

Les rangées se présentent selon le modèle bien connu des vieilles institutions carcérales pour hommes : cellules à barreaux avec couchette de métal fixée au sol, toilette d'acier inoxydable, draps, vieilles couvertures que les détenues ici utilisent comme paravent ou rideaux (et qu'elles disposent depuis l'intérieur de la cellule devant les barreaux) pour se protéger des regards et se ménager un minimum d'inti-

mité à quelques moments. Mais c'est une tentative infructueuse, car les gardes exigent que ces couvertures soient retirées la plupart du temps de façon à pouvoir observer à tout moment ce que font les prisonnières ; d'ailleurs il faut s'assurer de la présence de chacune au moment où on effectue le compte des détenus et même durant la nuit.

Les autres détenues sont placées dans des unités appelées les ailes (*the wings*), qui ressemblent un peu - en beaucoup plus laid et plus encombré - aux dortoirs traditionnels des résidences d'étudiantes. Cette fois, au lieu des cellules à barreaux, les « chambres » ont des portes avec des poignées. Les portes sont percées de petits hublots par lesquels on peut observer les détenues quand elles sont à l'intérieur de leur « chambre ». Les fenêtres sont garnies de rideaux, mais ceux-ci doivent être placés à l'extérieur de façon à ce que le personnel puisse les écarter à volonté en faisant la ronde.

Les chambres paraissent plus petites que les cellules des rangées. Leurs occupantes y empilent un grand nombre d'objets personnels. Pourtant, une détenue ne peut avoir en sa possession dans sa chambre qu'un petit nombre de vêtements, de livres et de photos, et celles-ci doivent être disposées dans des espaces réglementaires sur les murs. Un bon nombre d'objets sont interdits, comme les ours en peluche, les poupées, les plantes <sup>27</sup>, des outils, de la coutellerie.

Les prisonnières vivant dans les « ailes » sont « classées » comme « différentes » de celles qui sont assignées aux « rangées ». Les premières se sont conformées aux règlements de la prison, ce qui leur a valu de passer progressivement de la rangée B à la rangée A puis aux « ailes ». Cela n'arrive pas du jour au lendemain ! Dans certains cas, il a fallu des années pour convaincre les autorités que l'on était prête à se conformer et à coopérer <sup>28</sup>. À l'inverse, suite à quelque acte de déviance, on sera rapidement renvoyée à la rangée.

---

<sup>27</sup> On peut en effet dissimuler toutes sortes d'objets contondants dans la terre d'une plante en pot ou dans un ours en peluche.

<sup>28</sup> D'ailleurs, à l'arrivée et quel que soit le comportement présumé, sauf exception, on fera « du temps » dans les unités les plus contraignantes.

### La routine quotidienne

Les prisonnières doivent évidemment passer la nuit dans leur cellule. En fait, elles sont enfermées dans leur cellule chaque soir. La cellule est - en principe - un endroit où les détenues se retirent pour trouver un peu d'intimité et de paix, mais à cause du bruit dans les rangées notamment il est bien difficile de trouver la paix dans les cubes de ciment de deux mètres par trois. Pendant le jour, aux rares heures de liberté, quelques-unes préfèrent le vivoter de l'unité ; on trouve là de vieilles chaises, éventuellement une table de ping-pong, des télévisions sans cesse allumées, des cendriers malpropres, des détenues qui s'apostrophent.

Le programme de vie à la prison des femmes ressemble à celui des écoles de réforme. Les tâches imposées doivent être exécutées à des moments bien précis de la journée (de 8 h à 11 h ; de 13 h à 15 h). Il y a une heure déterminée pour se lever (7 h), prendre ses repas et se détendre (avant souper, de 15 h à 16 h, et après souper, de 18 h à 21 h). Les détenues vont d'un lieu à l'autre en se traînant les pieds.

Quand on compare Kingston à d'autres prisons, on a le sentiment que, bien que le programme de vie y soit inscrit à l'horaire, il n'est pas vraiment « structuré » et surtout il n'a pas vraiment de contenu. Les gardiennes surveillent les manquements mais ne « poussent pas » sur les détenues pour les faire avancer. Il est possible que l'inexistence d'activités intéressantes explique cela. (Et de toute façon, ici, on a tout son temps).

En fait, il y a relativement peu de gardiennes « en vue » à Kingston <sup>29</sup>, et on note que les surveillantes préposées au contrôle des allées et venues se tiennent à une bonne distance les unes des autres. Elles sont bien reconnaissables, cependant, avec leur uniforme d'un gris métallique et leurs bottes militaires. Elles savent se rendre particulièrement visibles à l'entrée de l'établissement et dans ces autres endroits qui pourraient se prêter à des écarts hors du « mouvement »

---

<sup>29</sup> Je ferai plus loin la comparaison avec le nombre et l'omniprésence des agentes correctionnelles à la Maison Tanguay.

vers le lieu et l'activité prévus. Les agentes correctionnelles sont en général grandes, fortes, et musclées. Il semble que ce soient là des qualités physiques requises pour s'occuper de détenues à Kingston. Mais parmi celles-ci, seule une petite minorité est réputée « dangereuse », de l'aveu même du personnel.

### L'espace

Des détenues nous ont dit qu'en prison le temps n'existe plus ; ce qui reste, c'est un espace, souvent très limité.

À Kingston, tous les espaces sont contrôlés, à l'extérieur et à l'intérieur de la structure carcérale. Il faut voir que cet « extérieur » est toujours à l'intérieur des murs, en fait d'un double mur. C'est à l'intérieur du premier de ces murs que se trouvent les cours dans lesquelles les prisonnières peuvent déambuler et le tennis désaffecté, recouvert de mauvaises herbes, dont j'ai déjà parlé.

### La roulotte

Cependant, il se trouve un « appartement » réservé aux rencontres plus intimes avec les familles. Dans la cour intérieure, à quelque distance de la prison, le visiteur aperçoit la roulotte dans laquelle les détenues peuvent recevoir la visite prolongée (de 48 à 72 heures) de leurs enfants et de leur conjoint, toutes les six semaines. Une roulotte typique avec salon, cuisine, salle de bain et deux chambres à coucher, meublée simplement ; dans le salon, un appareil télé, un divan, une chaise ; dans la cuisine, le mobilier habituel avec table recouverte de formica.

Alors que certaines détenues utilisent assez souvent la roulotte, d'autres n'y ont jamais mis les pieds. Pourtant si on en croit le personnel, les fins de semaine passées là avec des proches ont des effets bénéfiques sur les détenues. Il ne faut pas s'imaginer que la prisonnière qui reçoit ses proches dans la roulotte aura la paix pendant toute la durée de leur visite. quatre fois par jour, elle devra se tenir sur le porche de sa résidence au moment du compte des détenues ; cette vérification est une façon de prévenir les évasions et les suicides. En effet, on a vu des détenues, et ce fut particulièrement le cas parmi les Au-

tochtones, qui sont d'ailleurs surreprésentées dans notre système pénal et carcéral, se donner la mort pendant leur fin de semaine dans la roulotte.

Les règlements sont clairs : une prisonnière a le droit de demander à utiliser la roulotte. Elle n'y a cependant pas droit avant d'avoir purgé six mois de sa sentence et/ou d'avoir été admise à un programme de préparation spéciale aux visites familiales <sup>30</sup>. Elle en est privée lorsqu'elle se mutilé ou a des comportements suicidaires. Et dans certains cas, au bout du compte, on assistera non pas à une réunion de famille ou à une rencontre de gens qui s'aiment, mais à un appel au secours pendant ou après ces visites.

### Les différences culturelles

Au Canada, plusieurs cultures se côtoient dans le milieu carcéral comme ailleurs. Plus qu'ailleurs peut-être. À Kingston, la minorité culturelle qui fait davantage surface est celle représentée par les détenues autochtones et leurs revendications religieuses et spirituelles. Comme je le disais plus haut, celles qui s'identifient à ce groupe entretiennent des liens étroits ; leur confiance mutuelle trouve appui dans leurs racines religieuses et ethniques traditionnelles. Une proportion d'entre elles purgent des sentences à vie, c'est-à-dire des peines de vingt-cinq ans ferme ; elles développent des relations plus fortes, car, disent ces détenues, de tels liens leur sont nécessaires pendant ces années de désespoir.

Bien que la majorité de la population de la Prison de Kingston soit anglophone, il se trouve des francophones à la prison et parmi celles-ci des femmes qui ne comprenaient vraiment pas un mot d'anglais avant d'arriver à Kingston. Des malentendus s'ensuivent, par exemple lorsqu'elles se méprennent sur le sens des ordres qui sont criés au haut-parleur ; une détenue nous a dit que certaines francophones avaient écopé de sanctions pour n'avoir pas respecté le règlement.

---

<sup>30</sup> Les visiteurs éventuels doivent avoir été acceptés comme répondant aux critères. Concernant les conjoints admissibles, il faut que ce soit des relations de relativement longue date. Prison for Women. Handbook for Residents, pp. 42-43.

Mais ces francophones n'ont pas le choix : elles apprennent rapidement l'anglais et assimilent sûrement le jargon carcéral avec ses *screws*, *smokes*, *highs* et quelques autres termes d'argot. Bien que la bibliothèque ait une section d'ouvrages en français (livres, vidéocassettes et documents juridiques), cette section est mal pourvue et la grande majorité est en anglais.

### Les niveaux de sécurité

À Kingston, la population des détenues est officiellement répartie entre trois catégories : les détenues assujetties à des régimes de sécurité légère, moyenne et élevée, mais en fait toutes les prisonnières subissent un niveau de contrainte égal à maints égards, car elles sont logées dans un seul établissement et l'architecture de celui-ci rend impossible une véritable différenciation, comme cela se pratique dans les institutions pour hommes.

## La fermeture de la Prison des femmes à Kingston Une nouvelle vie pour les femmes sous sentence fédérale au Canada

[Retour à la table des matières](#)

Après que treize commissions et comités aviseurs aient recommandé au gouvernement canadien de fermer la prison des femmes à Kingston <sup>31</sup>, un Groupe conjoint réussit finalement à convaincre les autorités fédérales de le faire <sup>32</sup> et d'ouvrir cinq établissements régionaux pour les femmes condamnées à de longues peines à travers le Canada. Les nouvelles prisons seraient les suivantes : 1. En Nouvelle Écosse, la prison de Nova, à Truro ; 2. Au Québec, la prison de Joliette dans la ville du même nom ; 3. En Ontario, l'établissement de

<sup>31</sup> Parmi ces groupes, notons entre autres la Commission Nickle en 1921, le Comité Fauteux en 1956, le Comité Ouimet en 1969 et la Commission royale sur le statut de la femme en 1970.

<sup>32</sup> Le Groupe mixte de travail sur les femmes sous sentence fédérale. Le Rapport de ce groupe s'intitule : La Création de choix. Voir la bibliographie.

Grand Valley à Kitchener ; 4. En Saskatchewan, l'institution de Maple Creek dans le village du même nom ; 5. En Alberta, l'institution d'Edmonton dans cette ville.

Dans les plans originaux, on prévoyait que les institutions régionales recevraient quarante ou cinquante détenues chacune ; il semble maintenant <sup>33</sup> que chaque établissement développera plutôt ses propres règles quant au nombre admissible ou en regard des nécessités.

Après plusieurs faux départs, toutes ces prisons devaient avoir ouvert leurs portes en 1996 ou au plus tard dans les premiers mois de 1997 ; on devait y répartir la population des détenues fédérales selon certains critères. Le premier de ces critères devait être le lieu de résidence de la famille des détenues puisqu'il avait été recommandé (ordonné en fait par la Cour fédérale) de les rapprocher de leur famille et de ne pas répéter les erreurs qu'engendrait la « centralité » de Kingston. Cependant, rien n'est simple, car au cours de leurs années de détention des prisonnières ont développé des relations affectives importantes avec des codétenues et si la règle du retour dans la province d'origine était appliquée de façon rigide, cela viendrait mettre fin à des relations qui sont devenues plus réelles que les rapports avec les familles. On peut en effet se demander si la volonté de rapprocher les détenues de leur famille doit avoir priorité (ou même à quoi cela rime) lorsque ces prisonnières ont vu leur rapport avec leur famille se distendre et disparaître pendant leur détention. En fait, elles n'ont plus de liens très étroits avec leurs « ex-proches » et elles disent elles-mêmes qu'elles continueraient plutôt de vivre derrière les barreaux avec des codétenues qui sont devenues leurs vraies proches. En 1994, certaines étaient même effrayées à l'idée de quitter la Prison de Kingston... Mais bien sûr une détenue n'a pas beaucoup de choix dans notre système pénal et carcéral. Et le sort des prisonnières se réglera sans doute dans ce cas comme dans d'autres selon les règles de la rationalité bureaucratique. Les femmes seront alors transférées depuis Kingston dans de toutes nouvelles prisons d'aspect moderne, pourvues de services médicaux, d'équipements sportifs, de bibliothèques, où elles seront invitées à oublier ce qu'elles ont vécu à Kingston.

---

<sup>33</sup> En décembre 1996.

Nous avons étudié au cours de cette recherche sur les prisons pour femmes un établissement états-unien qui contraste fortement avec la prison pour femmes de Kingston. C'est celui situé à Shakopee, au Minnesota.

## **Le centre correctionnel pour femmes à Shakopee au Minnesota**

[Retour à la table des matières](#)

Avant d'aborder la description de la « réalité » de l'établissement correctionnel pour femmes du Minnesota telle que nous l'avons observée au moment de notre visite en décembre 1991, il importe de rappeler qu'il s'agit bien d'une prison. En fait, il s'agit de *la seule prison pour femmes de l'État du Minnesota*. Et même si cet établissement présente plusieurs qualités qui font défaut dans les prisons pour femmes au Canada, il faut nous poser la question : avons-nous vraiment besoin de prisons dans le cas des femmes ? Ce n'est qu'après y avoir répondu que nous pourrions nous demander si un régime sécuritaire (plutôt qu'un autre) serait adapté aux problèmes et aux besoins des femmes condamnées, et quels programmes leur seraient utiles.

### **Shakopee : la prison invisible**

Si ce n'était de l'écriteau à l'entrée du terrain annonçant qu'il s'agit de *l'Institution correctionnelle pour femmes de l'État du Minnesota*, le visiteur et le passant ne pourraient se douter qu'ils approchent d'une prison. Celle-ci est située un peu en marge de la petite ville de Shakopee à environ une demi-heure du centre-ville de Minneapolis. Autour des bâtisses, pas de mur, pas de clôture de fil de fer barbelé. Au lieu de cela, de vastes espaces dégagés, une pelouse entretenue avec soin, des arbustes bien taillés, un terrain de stationnement bien aménagé. Bien que tout cela annonce un « établissement public », rien ne parle d'institution pénale ni de climat carcéral.

### À l'intérieur, une atmosphère de respect

Quand nous entrons, l'atmosphère amicale et le « hello » qui nous accueille nous empêchent de porter attention aux dispositifs de sécurité, lesquels sont par ailleurs discrets dans cet établissement. Il nous faut déjà nous pincer pour nous rappeler que nous venons de pénétrer dans une prison. Les uniformes de certains des membres du personnel, ceux affectés à la sécurité, sont les seuls éléments qui rappellent cette « réalité ».

L'entrée de l'édifice principal est un hall assez vaste, conçu de façon à accommoder les visites familiales. On y aperçoit des jouets à la disposition des enfants qui viennent visiter leur mère. Nous entrons ensuite de plain pied dans le secteur des services et des locaux réservés aux différents programmes : l'unité des soins médicaux, le gymnase, la cafétéria et la cuisine, la bibliothèque, les ateliers de travail et les salles de classe. L'édifice principal est entouré de plusieurs pavillons qui sont en fait les résidences des détenues. Tant l'édifice principal que les pavillons adjacents sont d'une architecture moderne et novatrice. L'ensemble est disposé un peu comme le campus d'un petit collège.

L'établissement étonne le visiteur, d'abord, à cause de l'atmosphère paisible et confortable des lieux. Les corridors, par ailleurs spacieux, sont éclairés par la lumière naturelle ; la décoration des murs est soignée, les couleurs sont bien choisies ; les planchers sont recouverts de moquettes qui étouffent les bruits. Tout cela crée une ambiance de quiétude, relaxante. On est bien loin des cris et des portes claquantes de Kingston.

Une deuxième caractéristique retient notre attention. Au cours de notre séjour, nous rencontrerons des enseignants, des psychologues, des détenues, du personnel de surveillance, etc. Nous aurons parfois quelque difficulté à distinguer les membres du personnel des détenues, sauf bien sûr les gardiennes en uniformes, mais en fait tous ont quelque chose en commun en ce sens que tout ce monde est activement occupé à faire quelque chose qui semble intéressant. Comparée aux autres institutions carcérales pour femmes en Amérique du nord,

celle-ci est la première et la seule où les détenues sont engagées dans des tâches qui ont l'air d'avoir un sens pour elles. Pour la première fois, nous rencontrons des femmes détenues qui ont presque l'air joyeux, et en tout cas, qui semblent fières d'être les sujets d'une étude sur les femmes en prison. On n'entend pas de propos méprisants, de sifflets, de paroles grossières, de cris.

Je sens que cette institution n'est pas ordinaire et je me demande déjà quelles sont les approches, les stratégies, qui rendent possible une pareille ambiance.

À Shakopee, les détenues ont accès à des programmes scolaires de tout niveau, allant de la formation de base en mathématiques aux enseignements de niveau secondaire et collégial et à quelques cours universitaires. Plusieurs cours, ceux de mathématiques au collégial notamment, sont enseignés de façon interactive avec l'assistance de l'ordinateur et de l'enseignant ; mais les programmes de formation comprennent aussi des cours de peinture, de dessin, de poterie, de photographie et d'autres activités pédagogiques centrées sur des intérêts particuliers comme le « Forum sur les intérêts nationaux », entre autres.

La bibliothèque est spacieuse et on y trouve les journaux quotidiens, des périodiques, des documents vidéos, de la documentation juridique et une collection de huit mille (8 000) livres. L'établissement s'est assuré les services d'une bibliothécaire qui vient deux fois la semaine. Pendant que nous sommes dans les locaux consacrés à la formation générale, nous apercevons plusieurs détenues en train de consulter l'un ou l'autre des matériaux disponibles (livres, vidéocassettes, revues) ; d'autres lisent, assises aux tables de la bibliothèque. L'atmosphère est agréable, calme, propice à l'apprentissage intellectuel.

Nous nous rendons à l'unité des services de santé. Les lieux sont d'une propreté resplendissante et pourvus de tout l'équipement moderne. Entre autres choses, deux chaises pour les clientes des dentistes, un lit pour les examens médicaux, un comptoir pour les ordonnances, et ainsi de suite. Ici, les services médicaux sont assurés par deux infirmières à plein temps, un médecin, un psychiatre engagé à temps partiel. Des psychologues, une pharmacienne,\* deux dentistes

(un homme et une femme) et une optométriste constituent le personnel professionnel attaché à la section des soins de santé. On a donc accès dans cette prison, au besoin, à des soins dentaires, des examens de la vue, des évaluations psychologiques ; l'établissement offre aux détenus avec l'aide de son personnel médical une formation aux soins de santé.

À Shakopee, les détenues ont accès à des sessions de formation aux responsabilités parentales ; l'objet de ce programme est de tenter de restructurer la famille ou d'en préserver l'unité pendant l'incarcération, en plus d'aider la détenue à acquérir les habiletés parentales qui lui manqueraient. Ces sessions de formation se tiennent dans des locaux qui ressemblent à des salles de séminaire. L'institution offre plusieurs autres programmes, les uns destinés, par exemple, aux détenues qui ont eu des problèmes reliés à la toxicomanie, où l'on explique les effets des produits psychotropes sur le corps et l'esprit ; des programmes de développement personnel qui visent à équiper les femmes afin qu'elles atteignent leurs objectifs individuels. On y travaille par exemple sur l'estime de soi, la façon de gérer l'argent, la violence familiale.

Le programme d'activités récréatives est conçu de façon à permettre aux détenues de s'engager dans une grande variété de loisirs et d'étendre leurs intérêts et leurs habiletés. Par exemple, les résidentes peuvent s'impliquer dans un programme aérobic, dans le volley-ball, la levée de poids, la céramique, le tennis, etc. Ces activités sont enseignées et pratiquées dans le gymnase (l'hiver surtout), dans la salle de quilles, la salle d'exercice physique, ou encore sur le terrain extérieur (sans murs d'enceinte et sans clôture) et dans le champ de balle molle.

### La possibilité d'intimité individuelle

Parmi les cottages dans lesquels habitent les détenues, trois sont conçus pour assurer une sécurité de niveau léger à moyen ; un quatrième dont je parlerai plus loin est un peu une prison ouverte. Les trois premiers abritent chacun 32 détenues en deux unités de 16 sous un même toit. Dans chacun des pavillons, les détenues ont une chambre individuelle dans laquelle, outre le lit de la détenue, on trouve un lit sur roulettes destiné aux enfants des résidentes. Cependant, au moment de notre visite, seules les détenues ayant atteint le stade prélibé-

ratoire et vivant dans le pavillon appelé *Independent living unit* pouvaient recevoir leurs enfants pendant quelques jours chaque année. Chaque unité de vie dispose de locaux communs qui comprennent une salle d'activités communes (salle de télé, vivoir), une salle de lavage, des salles de bain et de toilette, une cuisinette attenante au vivoir.

Le contraste avec Kingston est saisissant : ici tout est propre, spécialement les chambres des détenues. Sous plusieurs aspects, Shakopee ressemble aux institutions du monde extérieur, mais en plus propre et mieux tenu, comparé aux collèges, aux pensionnats ou aux hôpitaux et à certaines maisons pour personnes âgées. Le visiteur se demande si cette propreté méticuleuse est le produit d'un apprentissage et fait partie de la discipline que l'établissement essaie d'enseigner aux détenues et/ou si c'est là un trait culturel de l'État du Minnesota.

### La légitimité d'un dispositif de grande sécurité

L'ignorance ou le mépris des règles institutionnelles entraîne des sanctions. Les déviantes qui persistent (commettent des infractions ou refusent de se conformer à la discipline de l'établissement) sont réputées avoir besoin de plus de surveillance et sont placées dans une unité de sécurité élevée. Le personnel de cette unité a reçu une formation particulière <sup>34</sup> et l'unité elle-même a été construite selon un dessin architectural particulier.

### Le temps qui passe. Des heures employées utilement

Comme mentionné déjà, les femmes à Shakopee ont accès à un grand nombre d'activités et de services. On est porté à croire que les femmes qui doivent purger leur sentence dans cette institution s'ennuient moins que celles qui sont emprisonnées à Kingston. Il s'en trouve sans doute plusieurs qui ne voient que le caractère obligatoire de tous ces programmes et des règlements de l'institution. De fait, quand on s'inscrit dans l'un ou l'autre des programmes, il faut ensuite y être assidu, fonctionner selon les règles et être ponctuel. Cette loi s'applique aussi au travail. La vie à Shakopee de ces points de vue

---

<sup>34</sup> Ce personnel spécialisé a suivi des cours de service social, de psychologie, de sociologie plus avancés que les autres.

n'est pas différente de celle des citoyens ordinaires. Il faut se lever le matin et être prête à commencer son programme à l'heure. Dans d'autres prisons, la ponctualité peut prendre un caractère assez arbitraire, car il y a si peu à faire ! Mais à Shakopee, la ponctualité se justifie, car il y a des choses à faire dont plusieurs sont intéressantes. Les prisonnières doivent pouvoir témoigner de leurs progrès. À Shakopee, pas de place pour la nonchalance, le « ne-rien-faire », s'écraser devant le poste de télé dans le vivoir commun. Le mot d'ordre, c'est d'être occupée et de demeurer occupée.

Les contraintes exercées sur l'emploi du temps sont très présentes à Shakopee ; par contre, les règles touchant la mobilité dans l'espace sont peu contraignantes. Les activités se déroulent dans des locaux suffisamment spacieux et adéquats. Une fois qu'elle est assignée à un poste ou engagée dans une activité de son choix dans un endroit particulier, on s'attend de la résidante à ce qu'elle aille au bout de sa tâche.

## **Le centre correctionnel pour femmes à Burnaby, Colombie-Britannique, au Canada**

[Retour à la table des matières](#)

C'est sur la recommandation de la Direction des établissements correctionnels fédéraux que notre équipe a mis à son programme d'étude un séjour d'observation à la prison canadienne pour femmes située à Burnaby, en Colombie-Britannique.

### **Une nouvelle technologie au service d'une vieille philosophie pénale**

Nous savions un peu à quoi nous attendre avant d'arriver à *l'Institution correctionnelle pour femmes de Colombie-Britannique*, car des agents correctionnels et des enseignants à Kingston nous avaient prévenues que nous trouverions à Burnaby des dispositifs sécuritaires sophistiqués et des équipements tout à fait modernes. Cela avait fait naître chez nous un certain espoir ; la moitié d'entre nous se berçaient

de l'illusion que les problèmes observés à Kingston ne se retrouveraient pas dans la toute nouvelle institution de Colombie-Britannique. Elles imaginaient Burnaby comme une heureuse combinaison du modèle de Shakopee et de la culture canadienne. Le scénario qui nous attendait était tout autre. Comme on le verra, la prison de Burnaby a ses propres problèmes.

*L'Institution correctionnelle* pour femmes de Colombie-Britannique est sise dans un milieu rural à quelque dix kilomètres du centre-ville de Vancouver. Ce qu'on aperçoit d'abord c'est une structure de béton percée de fenêtres, mais aux étages supérieurs seulement.

Nous apprenons rapidement, car les membres du personnel se hâtent de nous en parler, que l'institution est dotée de 90 caméras à l'intérieur et de 65 à l'extérieur ce qui permet de surveiller en permanence les allées et venues en dedans comme en dehors. À Burnaby, la technologie vous déshabille littéralement. Ce n'était pas le cas à Kingston. Ici, on est sous surveillance, partout et à tous les instants. Les caméras enregistrent tout autant les mouvements des visiteurs, des professionnels, des gardiennes, que ceux des détenues. Ces appareils multiplient en quelque sorte l'autorité des gardiennes. L'enregistrement de tous les mouvements permet de dissiper les doutes sur ce qui s'est vraiment passé. On nous dit que la conscience d'être ainsi constamment surveillées et enregistrées réduit chez les détenues la tentation de passer outre aux normes carcérales.

Ici, quand on circule à travers l'institution, on n'entend pas les portes claquer comme à Kingston. En fait, la prison est plutôt silencieuse et tout y est rigoureusement propre. On est loin du pénitencier pour femmes de Kingston.

Mais si on compare ce qui se passe ici à ce que nous avons vu à Shakopee plutôt qu'à Kingston, on voit vite que les résidentes ici sont de vraies détenues, des prisonnières au sens réel du mot. À Shakopee, les résidentes sont des personnes.

À Burnaby, les portes qui isolent les sections (il y en a 100) sont d'acier massif et particulièrement lourdes. Chaque fois qu'on passe

d'un secteur à un autre, le *clang* sonore de Kingston est remplacé par un *click* très discret, un peu comme le bruit d'une serrure qui se déverrouille sous l'action d'une clé. Ce petit *click* contraste étrangement avec le mouvement impressionnant de la grosse lourde porte qui s'enrouvre.

C'est votre statut qui détermine comment vous pouvez circuler dans l'institution. Certains des membres du personnel disposent d'une carte électronique qui actionne chaque porte, en somme un passe-partout électronique. Cette personne privilégiée insère la carte dans l'orifice ad hoc et cela déverrouille la porte, mais chacun de ses gestes, même ceux de la direction qui doit passer d'un poste à un autre, est repéré par les caméras du poste central d'observation et observé (ou en tout cas observable) par le membre du personnel en charge du contrôle de toutes les portes de l'institution. Les détenues et les visiteurs ne disposent pas de cartes électroniques. Ils doivent se signaler en pressant un bouton, à moins d'être accompagnés par un membre du personnel détenant une carte ; s'ils sont seuls et chanceux, la responsable au poste central de surveillance leur répond sans tarder, sinon cela peut prendre plusieurs secondes. On est alors « embarrassé » en quelque part dans l'établissement entre deux portes de métal et à la merci de la personne responsable de la sécurité au poste de contrôle. Quand celle-ci répond à l'appel, on doit s'identifier en parlant dans une boîte vocale bien qu'on apparaisse en même temps à la caméra, dire où on se dirige et motiver son déplacement, et la surveillante déverrouille alors elle-même la porte. Comme le montre Foucault dans *Surveiller et punir*, se réalise ici une des caractéristiques les plus terribles de la prison et de l'expression du pouvoir de contrôler : on est vu mais on ne peut voir.

La grande différence entre la prison de Burnaby et les autres que nous avons étudiées réside dans son équipement technologique sécuritaire. Si l'on en croit les administrateurs pénaux du Canada, cette technologie nouvelle permet de protéger adéquatement le public et d'éviter les évasions. Il faut garder les détenues *en dedans*, quel que soit le prix à payer pour cela. Les évasions (depuis la prison même) sont pourtant plutôt rares chez les femmes prisonnières.

La centrale de contrôle électronique est adjacente au hall d'entrée de l'institution, mais elle en est séparée par une cloison de verre incassable et d'autres « remparts » qui rendent impossible qu'on empiète sur ce terrain sacro-saint. Nous avons été admises à parler avec la responsable. Vu « de face », son terminal ressemble, en dix fois plus important, à celui qu'on trouve dans les cabines de pilotage d'un gros transporteur. Impressionnant. S'y ajoute d'ailleurs un ensemble d'appareils audio, car cette personne est aussi en contact vocal avec toute l'institution : la rotonde, les corridors, la chapelle, les unités de résidence des détenues, la grande cuisine centrale, les salles de classe, etc., et toutes les activités qui se déroulent dans chacun de ces endroits. Ce qu'on ne voit pas, c'est ce qui se passe dans la tête d'une détenue. Mais les écrans nous donnent des indications à ce sujet. L'analyse que fait Foucault <sup>35</sup> de l'effet de l'architecture carcérale trouve sa place ici :

Toute une problématique se développe alors : celle d'une architecture qui n'est plus faite simplement pour être vue [...], ou pour surveiller l'espace extérieur [...], mais pour permettre un contrôle intérieur, articulé et détaillé - pour rendre visibles ceux qui s'y trouvent ; plus généralement, celle d'une architecture qui serait un opérateur pour la transformation des individus : agir sur ceux qu'elle abrite, donner prise sur leur conduite, reconduire jusqu'à eux les effets du pouvoir, les offrir à une connaissance, les modifier.

### La vitalité de la côte ouest, mais derrière les barreaux

L'atmosphère générale à Burnaby invite à faire comme si on n'éprouvait rien. Les murs des corridors sont blancs, les plafonds sont bas et l'éclairage projette une lumière très vive ; l'ensemble est incolore.

Les unités de vie sont aménagées pour recevoir de huit à dix détenues chacune. La majorité des résidentes est logée dans la partie sécuritaire de l'institution - une sécurité de type élevé. Cette prison dispose d'une unité de ségrégation et d'isolement ultrasécuritaire ; à l'opposé, un groupe de 25 résidentes en phase prélibératoire habite une maison voisine de l'institution, dans des conditions de sécurité légère.

<sup>35</sup> Foucault, M. *Surveiller et punir*, Éditions Gallimard, 1975, pp. 202-203.

Dans les unités de l'édifice principal, chambres et pièces communes sont disposées sur deux niveaux ; chaque détenue a sa chambre-cellule avec fenêtre à barreaux. La porte de la chambre-cellule est percée d'une petite fenêtre que rien ne doit recouvrir. Chaque unité résidentielle comprend deux sous-unités de six ou huit chambres ; à l'entrée de l'unité se tient une officière de sécurité dont le poste est situé de telle sorte qu'elle peut tout apercevoir. L'atmosphère des unités rappelle la vitalité et la santé quasi-californiennes de la côte ouest. Quelques unités ont leur propre cour, avec ou sans jardin ; on voit des aquariums dans quelques sections, des plantes.

Cette vitalité et cette hygiène ne se reflètent guère dans le régime de vie ou en tout cas dans la façon dont les repas sont présentés et servis. Il n'y a pas de salle à manger commune dans cette prison. Les détenues prennent leurs repas dans leur unité. Les repas tout préparés arrivent dans les unités sur des chariots chauffants depuis une grande cuisine centrale, puis sont « individualisés » sur des cabarets ; les mets sont dans des contenants de plastique. Le repas dans ces conditions prend un aspect plutôt institutionnel.

En fait, les détenues dans cette prison n'ont pas beaucoup de lieux où interagir sinon dans leur unité. Pourtant il ne faut pas oublier la rotonde. Celle-ci fait penser aux carrefours des centres commerciaux. C'est une pièce d'une hauteur impressionnante - en fait elle occupe deux étages -, très éclairée par des plafonniers. Le centre de la rotonde est occupé par une sorte de pylône ou colonne autour de laquelle on a fixé des bancs de bois. Des plantes égayaient l'endroit et le rendent presque vivant. L'ensemble est propre et frais.

### Une prison galactique

L'espace à Burnaby a quelque chose d'incommensurable. Si les corridors avec leur plafond relativement bas et les contrôles électroniques à chaque 15 ou 20 pas exercent un effet de contrainte, chaque couloir conduit par ailleurs à une pièce bien éclairée, ordonnée, « ouverte ». Les ailes d'habitation sont spacieuses. Dans le parloir des visiteurs, le plancher est recouvert d'une moquette, la décoration de la pièce est agréable et le mobilier très confortable, de belle apparence et de qualité. Rien dans le gymnase, la salle des poids et haltères, la cha-

pelle ne donne une impression de contrainte physique. La prison est construite sur un terrain fort vaste, qui donne aussi un sentiment d'espace et d'absence relative de contrainte spatiale, si l'on oublie que les cours sont entourées de murs élevés, qui en ferment le périmètre, surmontés de fil de fer barbelé. Malgré cet espace et cette architecture, les détenues à Burnaby sont bel et bien emprisonnées.

La formation scolaire se fait dans des locaux qui sont, comme le reste à Burnaby, spacieux, bien éclairés, propres, agréables. Tout cela serait susceptible d'encourager les détenues à venir apprendre. Pendant notre visite, quelques prisonnières travaillent à un poste d'ordinateur ou à une table accueillante. Une enseignante répond à leurs questions et semble tout impliquée dans cette tâche.

Nous visitons l'atelier de couture qui occupe une salle aux dimensions impressionnantes. On y voit une vingtaine de machines à coudre de type industriel. Bien qu'il ne s'y trouve que deux détenues occupées à confectionner des uniformes au moment de notre visite, à cause du nombre et de la dimension des machines, la pièce ne semble pas disproportionnée.

L'atelier voisin est celui où les détenues apprennent les techniques florales sur fleurs séchées, naturelles ou de soie. Cette pièce semble encore plus vaste que la salle précédente. À en juger par l'expression des huit détenues qui y reçoivent une formation ou remplissent des commandes, cette occupation est gratifiante. Puisqu'on doit en prison accomplir des tâches qu'on n'a pas nécessairement choisies, celles-là sembleraient plus stimulantes que les travaux traditionnels.

Il se trouve à Burnaby un type de formation et une activité que nous n'avons vus nulle part ailleurs. Il s'agit d'un programme intitulé en anglais concis *K-9 (canine)* désignant une formation au dressage des chiens, un programme dont les autorités de la prison estiment qu'il exerce une rôle thérapeutique. Le chenil est situé à quelque 100 mètres de la prison dans un champ assez vaste. On y trouvait une douzaine de chiens lors de notre visite. Chaque animal a sa niche dont le plancher est chauffé, un bol d'eau froide et de la nourriture de qualité. Il peut aussi « sortir » dans une minuscule cour clôturée attenante à sa niche. Des espaces et des pistes ont été aménagés pour faire courir les

chiens et les entraîner à quelques sauts. Tout parle ici de soins de qualité ; les chiens à la prison provinciale-fédérale de Burnaby font l'objet d'une attention marquée. Nous apprenons de la surveillante du chenil comment les chiens sont choisis, d'où ils viennent, comment on les transporte à la prison, comment on les soigne ici et comment on les discipline. Après un certain temps, nous explique-t-elle, les chiens sont retournés « dans la société », dans des familles dont on s'assure qu'elles en prendront soin. Nous demandons quelle est la philosophie, quelles sont les méthodes, les moyens et les équipements utilisés pour l'entraînement et quel est l'effet présumé sur les apprenties. Pensant aux détenues qui se seront attachées à ces animaux, nous nous inquiétons du fait que les animaux quittent assez rapidement l'institution « pour aller dans des endroits plus appropriés » et demandons si on a tenté d'évaluer les conséquences de cette séparation sur les détenues. On nous répond que (de chenil de la prison n'est pas un endroit convenable à long terme pour un chien »... Nous verrons deux détenues occupées à dresser des chiens à la « bonne marche ».

Sur le terrain de l'institution, à l'intérieur des murs d'enceinte, il y a une serre pour la culture des fleurs et des légumes. Il existe un programme de formation à l'horticulture et à la culture potagère à Burnaby. On y enseigne les procédés de transplantation, d'enracinement, de greffe. Une détenue nous dit que c'est ici qu'elle retrouve un peu de vie, car ailleurs, dans la prison, tout est inanimé. Une autre nous raconte que lorsqu'elle aperçoit une nouvelle pousse verte, une fleur qui s'est ouverte, sa journée, sa semaine, le mois qui suit en sont éclairés. À côté de cela, la prison est stagnante, morte. La serre permet d'observer la vie, des naissances, le changement, des transformations. Il semble bien que le programme de formation en horticulture et culture des légumes peut s'avérer thérapeutique.

Ne travaille pas en horticulture qui veut. Peu nombreuses sont celles qui se qualifient pour travailler dans la serre. Bien que les autorités aient prévu à Burnaby trois programmes additionnels aux tâches ménagères, une détenue nous racontera qu'elle a épuisé pendant ses longues années de détention tout ce qui s'apprend et tous les emplois. De fait, une agente correctionnelle corroborera son propos en nous disant qu'on a créé pour elle un tout nouveau travail apparenté au recyclage du papier.

### Des tâches traditionnelles dans une institution nouvellement construite

À Burnaby comme partout ailleurs en prison, les détenues doivent travailler ou acquérir une formation. C'est une obligation et la condition pour recevoir un salaire. Comme à Kingston, la majorité des détenues doit s'occuper à des tâches monotones, toujours les mêmes : ménage, entretien des terrains, buanderie, confection des repas, confection d'uniformes.

On s'attendrait, arrivant dans une prison nouvelle comme celle de Burnaby, que ses résidentes aient accès à des programmes novateurs. Il semblerait logique qu'une institution ouverte récemment ait prévu d'occuper les détenues dans des tâches qui ont un certain avenir. À Kingston, plusieurs membres du personnel et de la direction, et sans doute nous-mêmes, étions souvent tentés de justifier la désuétude et la rareté des programmes en nous disant que l'édifice était si vieux et voué depuis si longtemps à la fermeture que cela ne valait pas la peine d'en moderniser sérieusement le programme. À Burnaby, quand nous faisons remarquer à la direction que la majorité des détenues doit encore s'occuper à des programmes traditionnels et dépassés, on nous explique que les autorités gouvernementales font la sourde oreille quand il s'agit des femmes et de leurs besoins particuliers.

Nous avons effectué de courtes visites d'observation dans les prisons pour femmes des États du Massachusetts et de la Pennsylvanie pour bien situer les ressources communautaires de ces deux États dont il sera question au chapitre 3. C'est en effet à ces prisons que les ressources communautaires analysées servent d'« alternatives ». Comme on verra dans les brefs comptes rendus qui suivent, toutes les prisons pour femmes aux États-Unis ne sont pas semblables à celle du Minnesota.

## **La prison pour femmes de l'État du Massachusetts à Framingham**

[Retour à la table des matières](#)

La prison pour femmes de l'État du Massachusetts est située à Framingham près de Boston. Sa population quotidienne est d'en moyenne 500 détenues. L'immeuble principal et original fait penser à une veille école de réforme en brique rouge. On y a ajouté des résidences modulaires préfabriquées, car la prison elle-même ne suffisait pas à accueillir toutes les condamnées que lui envoient les tribunaux de l'État.

Nous avons noté que plusieurs des problèmes observés à Kingston se retrouvent ici. Les activités disponibles à Framingham sont bien traditionnelles : couture, coiffure, apprentissage du soin des enfants. Mais on trouve tout de même ici un atelier de menuiserie où les détenues peuvent s'initier au travail sur le bois ; de plus, la formation scolaire est assistée par ordinateur ; la prison est bien équipée sous ce dernier aspect, ce qui stimule et encourage les détenues, nous dit la direction.

En nous amenant dans le secteur des soins médicaux, on nous prévient que c'est le quartier le plus mal tenu de la prison ; die fait la surpopulation se fait sentir ici : les détenues en trop grand nombre sont tassées les unes sur les autres dans un petit nombre de chambres, bien qu'on ne les garde à l'infirmerie que lorsqu'elles sont visiblement malades. Il semble que le personnel médical, médecins et infirmières, est trop peu nombreux pour répondre aux besoins des détenues.

À Framingham, une forte proportion des détenues sont des femmes jeunes ; les Afro-Américaines constituent un pourcentage important de la clientèle.

La durée moyenne des sentences est d'un peu plus d'un an. Faute de programmes et d'emplois en nombre suffisant, mais aussi parce qu'elles sont laissées à elles-mêmes, les résidentes semblent utiliser une grande partie de leur temps à parler et à regarder la télé. Elles sont nombreuses cependant à suivre les sessions de groupe où l'on discute de violence familiale et conjugale et de problèmes de drogues et d'alcool. Ici, l'analogie avec Kingston est frappante, car c'est dans les ateliers où s'enseignent les *living skills* que nous avons aussi vu des groupes de détenues intéressées et actives.

À Framingham, les détenues enceintes et celles qui ont des problèmes de toxicomanie occupent une unité à part. Parmi ces dernières, celles qui en font la demande et répondent à certaines conditions sont admises dans un centre appelé Houston House, situé à Boston, lequel fait l'objet d'une analyse détaillée au chapitre 3.

Dans cette prison les contrôles sur l'emploi du temps ne sont pas très présents, car il y a en fait peu d'activités organisées. Les détenues fréquentent à l'occasion un programme de traitement ou une session de formation pendant quelques jours, se présentent en classe quelques matins ; mais l'institution n'est pas en mesure de les suivre à travers ces activités. Le grand nombre de prisonnières ne réussit pas à jouer en faveur ici de l'installation de programmes de formation, de travail et de traitement.

La prison de Framingham est un exemple typique d'institution carcérale pour détenues purgeant des peines de durée moyenne et courte, laissées là, sans grande ressource. En un sens, on voit ici plusieurs des problèmes qui affectent la Maison Tanguay à Montréal.

## **Le centre correctionnel. pour femmes à Waynesburg, dans l'État de Pennsylvanie**

[Retour à la table des matières](#)

La prison de Waynesburg est située à environ 100 milles au sud de la ville de Pittsburgh en Pennsylvanie. Au cours de notre visite sur les lieux, nous nous sommes vite rendu compte que nous observions un établissement en transition. En fait, les détenues étaient sur le point d'être transférées de Waynesburg dans une autre prison au nord de la ville de Pittsburgh. Quant à la prison de Waynesburg, on en fera une prison pour hommes après l'avoir rénovée...

La prison elle-même est sur un campus, au milieu de plusieurs corps de logis. Ici, ni clôture, ni personnel de sécurité, ni surveillance excessive. La direction nous expliquera plus tard que les évasions de cet établissement sont peu fréquentes : depuis le sommet de la colline on voit tout ce qui se passe aux alentours. Les détenues qui réussissent à s'enfuir sont vite repérés dans les villages environnants. En fait, on ne voit pas bien vers quoi une prisonnière peut s'enfuir.

On ne nous fait aucune difficulté à l'entrée : la sécurité ne semble pas poser de problème ici, il suffit de signer son nom à la demande d'une gardienne qui a plutôt l'apparence d'une secrétaire. On nous permet de garder nos sacs à main.

Le premier édifice dans lequel nous apercevons quelques détenues est l'atelier de menuiserie. Le climat y est dynamique. La machinerie, impressionnante. Une cloison sépare cet atelier de la salle de couture et d'une autre pièce dans laquelle on travaille à divers métiers d'artisanat. Enfin, il y a un salon de coiffure. Plus loin encore, un gymnase, des aires récréatives. On se sent comme dans une école secondaire. Ce que nous voyons parle d'activités physiques et de vie dynamique.

Nous demandons au directeur où sont les détenues, car jusque là nous n'en avons aperçues que cinq ou six. Il nous répond que c'est dimanche et qu'elles sont réunies dans un nouvel édifice modulaire en aluminium qui est en quelque sorte leur résidence.

Celui-ci détonne dans un ensemble jusque-là plutôt semblable à un campus scolaire. Il s'agit en fait d'une bâtisse de deux étages dont la porte d'entrée est en métal. Les matériaux de la bâtisse tout entière (métal et aluminium) décuplent les bruits ambiants. À l'étage court une mezzanine autour de laquelle sont situées les cellules des détenues, comme dans les vieux pénitenciers. Les portes des cellules sont en métal et percées d'une fenêtre. Ici encore, on croit entendre Foucault (1975) et sa remarque sur la philosophie pénale qui consiste à tout voir pour tout contrôler. Cependant, ici, on n'est pas contraint de demeurer dans un seul lieu. Les détenues peuvent être soit dans leur chambre, soit dans cette espèce de salle commune au rez-de-chaussée. À l'entrée de cette pièce immense qui ressemble à un entrepôt ou à une cafétéria scolaire, nous sommes saisies par le bruit assourdissant des conversations. Les détenues doivent pratiquement crier pour se faire comprendre. Au rez-de-chaussée, nous apercevons plusieurs centaines de prisonnières assises autour de tables, occupées à causer, à lire, à jouer aux cartes ou aux échecs. Les membres du personnel nous saluent d'un signe de la tête. Les prisonnières nous dévisagent. Il y a plus de trois cents détenues dans cet endroit. Ici, l'intimité, la possibilité d'être seule sont pratiquement inexistantes, même si on se retire dans sa chambre.

L'une des résidentes nous propose de visiter sa cellule et le directeur agréé. La détenue nous montre avec une certaine fierté son logis et ses possessions et nous explique les règles de la maison concernant ce qu'il est permis d'afficher sur les murs de sa cellule. Toutes les cellules sont pourvues d'évier et de toilette. Les douches sont au rez-de-chaussée. Comme les cellules sont occupées par deux détenues, « il faut apprendre à vivre et à coopérer avec sa compagne de chambre », nous dit notre détenue-guide. « La vie en prison est éprouvante parce qu'on y perd son temps », dit notre guide.

Les repas se prennent dans un autre édifice, dans une vraie cafétéria où l'on se rend par petits groupes. Les places à table sont assignées par la direction.

Les visiteurs sont reçus dans une maison de brique rouge située à l'entrée du terrain. On aperçoit une trentaine de chaises dans la salle des visites, quelques jouets épars dans un coin. À l'extérieur, une balançoire. Le directeur nous dit que plusieurs des femmes n'ont personne qui leur rende visite. Mais malgré tout, certains dimanches après-midi, vu la population de la prison, l'endroit est surpeuplé et on ne peut accommoder tous ceux qui viennent. Alors, on raccourcit la durée des visites. L'intimité n'est guère possible ici non plus, car la salle des visites mesure environ cinq mètres sur sept. Recevoir un conjoint et des membres de sa famille dans ces conditions doit être pénible.

Il y a des similitudes entre Framingham et Waynesburg : dans les deux cas, le petit nombre des postes de travail et d'activités de formation, d'une part, et le trop grand nombre de détenues, d'autre part, rendent impossible l'organisation d'un emploi du temps intéressant et structuré. Purger une peine de prison dans ces conditions, c'est être condamnée à une période de vie improductive pendant plusieurs mois ou des années.

Toutes les prisons d'État qui reçoivent des femmes condamnées ne ressemblent pas à celle du Minnesota ! Comme l'ont montré des auteurs américains, non seulement la majorité des prisons pour femmes aux États-Unis ne répondent pas aux besoins de leur clientèle, mais cette situation ne va pas s'améliorer, car les administrateurs pénaux ne se soucient pas des prisonnières (Immarigeon et Chesney-Lind, 1992).

## La Maison Tanguay à Montréal, dans la province de Québec

[Retour à la table des matières](#)

La Maison Tanguay est l'une des deux prisons provinciales qui reçoit les femmes condamnées par les tribunaux québécois à des peines de moins de deux ans ; mais comme nous l'avons déjà dit, cet établissement hébergeait encore au moment de notre étude et jusqu'en 1996, soit pendant 25 ans, des prisonnières purgeant des peines de deux ans et plus. Elle sert aussi de lieu d'emprisonnement pour les femmes en attente de procès.

Cette prison pour femmes est située à Montréal dans le voisinage de la prison pour hommes de Bordeaux, mais elle diffère considérablement de cette dernière par son architecture. En effet, la Maison Tanguay a été construite dans les années 60 et a ouvert ses portes en 1964, alors que la prison de Bordeaux date du début du siècle. Les concepteurs de la Maison Tanguay ont sans doute voulu lui donner une allure moderne et peut-être y sont-ils arrivés à l'époque, mais en 1992 son apparence générale est désolée et désolante. Ses murs de béton sont sales, l'ensemble est négligé, la porte d'entrée est sérieusement endommagée. Une fois la porte passée, on pénètre dans une maison mal tenue. Il semble bien que, depuis son ouverture, la Maison Tanguay n'a pas été rafraîchie ni rénovée sérieusement ou si elle l'a été, c'était il y a déjà trop longtemps.

Il n'y a pas de dispositifs de sécurité à l'entrée, mais cette absence sera compensée à Tanguay par le nombre des agentes de sécurité.

### Un classement, mais plusieurs rationnels

Bien que dans la majorité des prisons pour femmes il ne soit pas simple de comprendre la disposition et l'organisation physique des lieux, à la Maison Tanguay, c'est la confusion totale. À la troisième

visite, on finit par comprendre à peu près la répartition des espaces. La direction assigne chaque détenue à un secteur « spécifique », mais le rationnel à la base du système de classement est particulier.

En fait, il existe 12 « secteurs » ou unités à la Maison Tanguay dans le corps principal de la prison. Chaque secteur héberge de 10 à 12 détenues ou prévenues. Les cellules des résidentes occupent 11 de ces secteurs et le douzième est utilisé pour les salles de classe. Chaque unité de vie a une clientèle possédant un trait particulier aux yeux de la direction. On a ainsi l'unité des détenues violentes, celle des émotionnellement instables, une unité pour les asociales. Un autre principe de classement regroupe les courtes sentences, les détenues fédérales, les nouvelles venues, les cas de détention préventive, etc. Les critères utilisés sont tantôt des traits psychologiques ou des indices de « risques sécuritaires », tantôt des réalités juridiques et administratives comme la durée de la sentence et le statut pénal. Mais il arrive aussi qu'on combine les catégories, et les détenues sont alors de fait assignées à une unité jusqu'à ce qu'on observe des changements dans leur état psychologique ou leur statut pénal.

Chaque détenue ou prévenue a sa chambre avec évier, toilette, lit de métal et matelas, et un range-vêtements en métal. Les résidentes d'une même unité ont une salle de vie commune où se retrouver. Les salles communes sont meublées de chaises droites, de tables à carte, de vieux divans et d'un appareil télé suspendu au plafond, lequel était toujours allumé pendant chacune de nos visites. Les unités se ressemblent au plan physique, sauf deux d'entre elles : la section réservée aux cas psychiatriques, dont le mobilier de la salle commune était moins rigide, et la section réservée aux détenues fédérales, dont la décoration était plus agréable et le mobilier ne se limitait pas au strict nécessaire.

### La section des détenues présentant des troubles psychiatriques

Selon le membre du personnel qui nous guide, au début des années 80, l'unité psychiatrique recevait en moyenne 10 détenues. En 1992, elle doit en accueillir en moyenne 15 ou 18.

L'unité comprend deux sous-sections : l'une de huit chambres et l'autre de quatre.

En approchant de la première, nous apercevons un panier de linge sale, dont le trop-plein déborde. On nous explique que les sacs habituels pour le linge sale n'étaient pas disponibles ce jour-là. Les chambres de la sous-unité sont malpropres.

La seconde sous-unité est destinée aux cas psychiatriques qui nécessitent la réclusion complète, qui doivent être protégées contre elles-mêmes ou qu'on doit isoler des autres pour des raisons de sécurité. En fait, cette sous-section est constituée de cellules « condamnées » depuis 1990 comme impropres à recevoir des détenues. Ces dernières années, on n'envoie à peu près personne en réclusion.

Dans cette aile psychiatrique où les murs sont peints en rose pâle, tout est dégoûtant. Les murs, les planchers, les fenêtres sont sales. On cherche en vain quelque chose de propre dans ce secteur. On n'aperçoit que des lits non faits, des toilettes qui n'ont pas été nettoyées, des excréments sur un mur. Il y avait huit femmes dans cet endroit au moment de notre visite.

La salle commune de la section psychiatrique est insonorisée. Elle se trouve au bout du corridor. On y voit un aquarium avec des poissons, une cage avec des oiseaux, une boîte à musique, une table et des chaises. Dans cette salle, l'air ne circule pas et une odeur fétide provient de la cage d'oiseaux.

Ici, tout est enfermé, les oiseaux, les poissons, la salle insonorisée.

### Un traitement en externe pour des problèmes intérieurs

Depuis maintenant plusieurs années, ce sont les professionnels du Centre local de santé communautaire du district d'Ahuntsic, là où est située la prison, qui assurent le traitement des résidentes de la Maison Tanguay. Les infirmières et les médecins ne sont pas des employés de l'institution ; ils ne se sentent pas tenus de suivre les règles des services correctionnels ; ils obéissent d'abord aux normes de leur profession et appliquent aux patientes de Tanguay les règles qui valent pour la population générale. Ainsi refusent-ils d'exécuter des tests de dépistage ou des fouilles corporelles pour des raisons sécuritaires, comme

le font les professionnels qui sont à la solde des services correctionnels.

### Travailler et avoir le choix de son occupation

On trouve en moyenne 150 personnes détenues à la Maison Tanguay en temps normal. De ces personnes, 50 ne sont pas tenues de travailler. C'est le cas des prévenues et des malades mentales.

À la Maison Tanguay, il existe 40 postes d'emploi pour 100 ou 120 détenues devant travailler. Avant d'occuper un poste d'emploi, on doit passer par une phase d'initiation, c'est-à-dire recevoir une formation d'une dizaine d'heures. Avec un peu de chance, au terme de cette préparation, la détenue peut travailler dans l'un ou l'autre des lieux suivants : l'atelier de couture, la cuisine, la buanderie, la cantine, le salon de coiffure, le secrétariat. Ici encore, les détenues sont limitées aux mêmes tâches ennuyeuses et traditionnelles. De surcroît, elles n'ont pas le choix et n'auront pas toutes un emploi. Une détenue fait ce qu'on lui ordonne ou ce qui est disponible.

Pendant notre visite à Tanguay nous avons pu observer les résidentes au travail. Plusieurs manquaient visiblement d'intérêt pour ce qu'elles avaient à faire et travaillaient nonchalamment. Les travaux domestiques et traditionnels donnent aux détenues qui les accomplissent le sentiment d'être improductives, nous disent les membres du personnel. Le fait de s'être livrées à de tels travaux ne leur sera pas d'une grande utilité quand elles voudront se trouver un emploi à l'extérieur.

Seules les détenues employées à la buanderie semblaient motivées par leur tâche. Elles étaient même enthousiastes bien que le travail soit à certains égards pénible et routinier. On nous dit que ce climat positif dépend en grande partie de la personne responsable, un chef bien dynamique, qui fait toute la différence. Même les femmes qui accomplissaient dans cet atelier <sup>36</sup> des tâches subordonnées et sans prestige, comme vider les Paniers, plier les draps, le faisaient de façon ordon-

---

<sup>36</sup> La buanderie est en fait un secteur « industrialisé ». La Maison Tanguay est sous contrat.

née et avec soin. La buanderie est le seul endroit à Tanguay où les résidentes semblent occupées.

Pour celles qui ont un emploi, le salaire horaire est de 2,25 \$ à Tanguay, soit deux fois celui du pénitencier fédéral.

On pourrait croire que les prisonnières à Tanguay trouveraient leur avantage à fréquenter les programmes d'éducation générale et de formation professionnelle. Seules 60 des 150 résidentes le font, alors que les cours disponibles permettent d'aller jusqu'à la fin du secondaire. Des cours de physique, de biologie et de chimie, entre autres, se donnent à la prison. En fait, les détenues pourraient trouver une certaine motivation à s'inscrire aux études à la Maison Tanguay, car celles qui le font reçoivent 0,75 \$ par heure de cours suivie et 10 \$ par cours complété. L'été, cependant, l'école fait relâche.

### Quelques cours préparatoires à la sortie

À celles dont la sentence tire à sa fin, on offre trois cours.

Le premier intitulé « Le Coffre à outils » est un atelier d'informations pratiques sur la façon de faire son budget, de louer un logement, etc.

Le second, appelé « Version longue », dure 45 heures ; on y traite de la connaissance et de l'estime de soi, de la violence domestique, des habiletés à communiquer, etc. Il se donne trois fois durant l'année.

Le troisième est aussi une session de 45 heures et toutes celles qui sont sur le point de quitter la prison doivent y participer ; il est offert sur une base semi-annuelle. On y aborde la recherche d'emploi, la façon de rédiger un curriculum vitae. Il s'intitule « Option changement ».

### La croissance personnelle dans un environnement stagnant

Le personnel de la Maison Tanguay doit réussir à motiver les résidentes à devenir des personnes responsables, nous dit l'agente correc-

tionnelle qui nous accompagne ; les détenues doivent démontrer au personnel qu'elles ont « avance », Progrès, pendant leur détention.

En principe, le petit nombre de détenues dans les prisons pour femmes devrait rendre possible la réalisation de quelques-unes des missions du système correctionnel : protéger la société et réhabiliter le détenu. Mais les besoins des prisonnières sont multiples et différents. L'institution tente d'y répondre en créant des programmes destinés à des sous-groupes, par exemple, des ateliers pour les personnes ayant des problèmes liés à l'usage des drogues, pour les personnes enceintes, etc. C'est sans doute ce que le directeur de la Maison tente d'exprimer quand il nous dit : « Ici, on traite des personnes et non des produits », c'est-à-dire les substances consommées ne sont pas notre première préoccupation, mais celles qui les consomment.

### La sécurité

À la Maison Tanguay, l'absence de sécurité électronique est compensée par « un surplus » d'agents et d'agentes correctionnels<sup>37</sup>. On en voit partout : dans chaque secteur, chaque corridor, à la cafétéria, dans la salle réservée aux visiteurs. Partout on croise l'une de ces personnes vêtue d'un uniforme impeccable : chemise bleu poudre, pantalon marine frais pressé. Les agents portent à leur ceinture des trousses de clés qui font entendre leur bruit métallique quand ils circulent à travers l'institution. On les entend venir de loin. Ici, au lieu de bottes militaires comme à Kingston, le personnel porte des souliers de cuir noir. Les agentes correctionnelles semblent avoir opté à la Maison Tanguay pour un type de présence moins envahissant que celui pratiqué à Kingston et à Burnaby. Ici, le personnel exerce sa fonction sécuritaire de façon moins autoritaire qu'ailleurs, avec davantage de respect des détenues et en même temps avec une certaine bonhomie ; l'atmosphère est amicale et les rapports entre le personnel et les détenues sont détendus et peu formels.

À Tanguay, le personnel et le contexte n'inspirent pas de crainte, comme à Kingston et à Burnaby. La Maison ne semble pas menaçante. Mais on y vit dans un système de portes tournantes, à cause des

---

<sup>37</sup> 80% sont des femmes.

courtes peines et des prévenues. Le taux de « récidivisme » (c'est-à-dire la proportion de celles qui reviennent à la même prison) est d'environ 40%.

## **Commentaires généraux sur les prisons pour femmes en Amérique du Nord**

[Retour à la table des matières](#)

Dans cinq des six institutions étudiées, les conditions de détention privent les détenues de contrôle sur leur vie propre, sans leur fournir en contrepartie de moyens réels de formation et de programmes de travail. Les règlements, l'organisation physique des lieux, les cédules quotidiennes, l'absence de contacts avec le monde extérieur, la mauvaise qualité et les limites des programmes nourrissent l'impuissance et l'improductivité des détenues.

À côté de cela, on voit qu'à Shakopee les détenues sont certainement contrôlées, mais elles y trouvent un profit. Elles ont l'obligation de travailler ou d'étudier et de devenir actives dans les programmes et les groupes de thérapie. Mais le contexte, le contenu, les conditions matérielles et psychologiques, le climat font que ces obligations sont le moins punitives possibles, voire le plus propices possibles à leur bien-être psychologique et à leur développement social.

Plusieurs personnes se demandent et nous demandent : « Qu'y a-t-il de spécial dans les prisons pour femmes en Amérique du nord ? » - « En quoi sont-elles différentes ? » - Nous pensons que celles que nous avons étudiées se ressemblent à quelques égards.

### **Les contacts mères-enfants**

À la différence de ce que nous verrons dans les prisons fermées en Allemagne, en Angleterre et en Finlande, les contacts entre les mères et leurs enfants sont rares et régis de façon souvent arbitraire dans les prisons pour femmes au Canada et, souvent, aux États-Unis. Aucune

des prisons étudiées, y compris Shakopee, n'autorise les séjours de longue durée de jeunes enfants auprès de leur mère sur les lieux de détention ; nous n'avons vu qu'une enfant dans l'unité prélibératoire de Burnaby. Dans les prisons canadiennes, avant d'être autorisées à recevoir leurs enfants pour des visites prolongées, les mères sont tenues de suivre des cours ou des programmes sur les soins aux tout-petits, sur les attitudes parentales, sur la violence domestique. Or, les occasions pour ces mères de vivre des heures intimes avec leurs enfants et de le faire en présence de témoins qui pourraient suivre leur progrès sont inexistantes. Il faut voir aussi que la majorité des « formations » qu'on exige que les mères aient reçues avant de rencontrer longuement leurs enfants sont à l'avantage des enfants plutôt que des détenues.

C'est le bien-être des enfants qui est visé <sup>38</sup>.

### Le contrôle de la sexualité

Quelque rares que soient les contacts des mères avec leurs enfants, ils sont encore plus nombreux que les occasions de rapports intimes avec les conjoints. En fait, dans la vie d'une détenue, les enfants se voient accorder plus de place que les conjoints.

On commence à comprendre l'étendue de la domination subie par les femmes en étudiant les contrôles qu'on a exercés - que des hommes ont exercés - sur le corps des femmes. Les théoriciennes féministes, par exemple MacKinnon (1989), Cornell (1991) et Bertrand (1992), nous aident à voir pourquoi les prisons limitent davantage les rapports des détenues avec leur conjoint qu'elles ne contrôlent les relations des mères avec leurs enfants. Nous avons vu que, dans les prisons canadiennes, les détenues peuvent avoir des relations hétérosexuelles (avec un partenaire régulier) et des contacts relativement prolongés (de 48 à 72 heures) toutes les six semaines. Mais rien de cela ne s'applique sauf si « la place » (la roulotte) est libre, si le conjoint est une relation de longue date, si ce conjoint est de bonne réputation et accepté sur la liste des visites autorisées, si la détenue a déjà purgé une certaine par-

---

<sup>38</sup> Plusieurs prisons états-uniennes ont des unités mères-enfants ou des pouponnières où les enfants nés pendant que leur mère est incarcérée peuvent rester quelques mois.

tie de la sentence et fait ses preuves de bonne volonté, etc. Les contacts avec les enfants, spécialement les jeunes enfants, ne sont pas assujettis à toutes ces contraintes même si, comme je le rappelais plus tôt, « la prison » se reconnaît le droit d'imposer une certaine « formation » aux mères qui demandent à passer de longues fins de semaine avec leurs enfants. Le droit aux rapports sexuels n'est pas un droit, c'est un privilège. Le droit, le devoir surtout d'être une mère est reconnu même s'il est « encadré ».

Une autre limite à l'exercice de la sexualité porte sur le sexe des partenaires. Dans aucune des prisons où nous sommes allées, l'autorisation de recevoir un conjoint ne s'étend aux relations homosexuelles. Celles-ci sont prohibées, même à Shakopee. Toutefois, à Kingston, à Tanguay et à Shakopee on ferme les yeux devant les liaisons lesbiennes qui ne s'expriment pas de façon à gêner les codétenues.

### Continuer les mêmes combats ?

Les auteures féministes qui se sont intéressées à la question des femmes et du contrôle social, comme Bertrand (1969, 1984, 1992), Biron (1992), Carlen (1990), Daly (1989), Heidensohn (1985, 1992), croient que les femmes doivent continuer de mener leur lutte pour l'obtention de droits égaux ; il faut mettre un terme à la discrimination dont elles sont l'objet. C'est tout le contexte patriarcal qui doit être étudié de façon critique et retracé dans ses fondements historiques si l'on veut comprendre l'origine de la discrimination et l'importance des enjeux. Ainsi, dans le camp pénal, on doit travailler à la reconstruction historique des processus qui conduisent à la criminalisation des femmes, par exemple la criminalisation de leur sexualité : la maternité hors mariage (qui est encore sanctionnée indirectement), la prostitution. C'est de cette façon qu'on en arrivera à comprendre la nature et la portée des contraintes pénales et carcérales particulières qui s'exercent aujourd'hui sur les femmes.

Plusieurs questions persistent, cependant, à la fin de notre étude sur quelques prisons pour femmes en Amérique du Nord. Par exemple, devrions-nous suivre l'avis de Catharine MacKinnon et continuer sans rien y changer le combat féministe entrepris dans les années 60 et 70, utiliser tous les moyens juridiques et pratiquer un *unmodified femi-*

*nism* afin d'obtenir enfin que les femmes jouissent de droits égaux et, surtout, que ces droits soient reconnus en pratique ? Le combat qui utilise (qui porte sur) le droit comme instrument changera-t-il quelque chose à la condition des femmes dans la société en général ? Et concernant les femmes incarcérées, le combat pour la réforme des lois correctionnelles est-il la voie la plus prometteuse ?

je constate que si la condition des femmes « en dehors » a fait l'objet de changements radicaux au cours des trente dernières années, - si elles ont conquis le droit d'exercer un contrôle de plus en plus étendu sur leur propre corps, si elles ont maintenant accès à l'éducation et à des emplois de leur choix, - ces avancées n'ont pas rejoint les femmes « en dedans ».

Tout d'abord, les femmes sont, encore aujourd'hui, criminalisées pour des comportements qui passent inaperçus quand des hommes en sont les auteurs ; ensuite, il faut bien voir que les infractions reprochées aux femmes (par exemple la prostitution, les petits vols, la fraude, et quelques délits mineurs reliés aux drogues) sont souvent un effet secondaire de leur situation économique déprimante ; la pauvreté les frappe plus souvent que les hommes comme le démontrent les statistiques. La criminalisation de ces petits délits contre la propriété et « les mœurs » est responsable de la majorité des courtes peines d'emprisonnement. Les affaires de drogues, mêmes mineures (petits trafics) entraînent quelques fois de longues peines.

### Égalité, mais surtout équité

Pour ce qui touche à la condition des femmes en général dans la société civile, je crois avec Bertrand (1984, 1992) et MacKinnon (1989) qu'il faut poursuivre le combat en vue de l'obtention de droits égaux, de traitement égal, de salaire égal, d'un accès égal à la vie publique. Mais ce que les femmes doivent obtenir, c'est plus et mieux que l'égalité, c'est l'équité. Ce qui a été accordé aux hommes n'est pas nécessairement ce que les femmes exigent ni ce qui répond à leurs besoins. Les femmes diffèrent des hommes et diffèrent entre elles. En prison, les femmes ne se voient accorder ni un traitement égal à celui des prisonniers ni des conditions équitables. Comment a-t-on pu croire

qu'un modèle pénal pour hommes conviendrait aux femmes alors que les deux clientèles sont si différentes ?

Quand nous pensons aux femmes emprisonnées, nous sommes inquiètes, et cela d'autant plus que nous pouvons peu de chose. Nous réalisons que le droit criminel est fait pour protéger d'abord la société contre une certaine criminalité et une certaine violence, et qu'il a été conçu par des hommes. Utiliser ce droit recourir à sa philosophie dans notre lutte pour les femmes emprisonnées nous apparaît inadéquat.

Chose certaine, s'il faut des prisons, si les prisons pour femmes sont nécessaires pour contenir celles qui s'écartent (sérieusement) des normes sociales, alors ce ne saurait être des Kingston, des Tanguay, des Burnaby, ni d'ailleurs des Framingham et des Waynesburg.

## **Qu'arrivera-t-il aux femmes prisonnières désormais ?**

[Retour à la table des matières](#)

Les décideurs, au Service correctionnel du Canada, ont opté pour diversifier, délocaliser, décentraliser le lieu d'incarcération des femmes condamnées à des peines fédérales et créer des établissements régionaux. La fermeture de Kingston s'imposait à cause de l'inadéquation des lieux, mais aussi par équité, parce que, depuis bien des années, des institutions en région à travers tout le pays avaient été créées pour les détenus masculins. Il a fallu pas moins de 40 ans pour convaincre les autorités que, malgré leur petit nombre, les 300 femmes condamnées aux longues peines avaient droit à des institutions moins éloignées de leurs familles.

Au beau milieu de l'opération « construction de nouveaux établissements fédéraux de détention pour les femmes », les autorités correctionnelles fédérales se sont trouvées aux prises avec des dilemmes dont elles n'avaient pas soupçonné l'existence au cours des stades antérieurs de planification. Entre autres, on ne trouve pas facilement du

personnel compétent et d'expérience en nombre suffisant, et il n'existe pas de « modèle » (en tout cas pas à l'intérieur du Service correctionnel du Canada) d'institution répondant aux besoins des femmes auteures d'infractions. Quelques membres de la Direction des prisons pour femmes au Canada sont allés visiter la prison de Shakopee, mais on ne s'inspire que très timidement de ce modèle dans la planification du programme de vie et l'organisation physique des nouveaux établissements.

Il ne serait pas utile à ce stade de rappeler, encore et encore, les recommandations qu'avaient faites les différents groupes de travail sur la détention des femmes au Canada, sur les liens que devraient entretenir les personnels et les détenus avec la communauté ambiante, sur la façon dont il convenait de concevoir le plan physique des institutions. Mais chose certaine, on doit à tout prix éviter de copier les prisons pour hommes et d'imposer ce modèle aux femmes condamnées. S'il faut continuer d'utiliser des structures carcérales pour répondre aux craintes du public à l'endroit des femmes condamnées et garder derrière les barreaux des personnes dont on dit qu'elles sont dangereuses, je suis convaincue que, dans les cas des femmes, le nombre de ces « cas » est 10 fois moins grand que celui des femmes emprisonnées et que les ressources qui conviendraient à cette poignée de femmes ne peuvent ressembler à celles des prisons actuelles. Ce serait un échec et un désastre pour les femmes condamnées, pour le personnel du Service correctionnel du Canada et pour toute la population canadienne, que de continuer à reproduire des prisons pour femmes copiées sur celles des hommes et sur des prisons pour femmes complètement dépassées et obsolètes. Cela cause trop de problèmes et coûte trop cher. Bien sûr, quand on s'efforce d'innover et de considérer les femmes comme des êtres différents des hommes, cela cause d'autres problèmes. Mais si nous y arrivons, nous pourrions dire que les femmes auteures d'infractions auront été traitées équitablement, dans leur intérêt, dans celui de notre collectivité.

Il faut se réjouir que le Service correctionnel du Canada se soit donné, pour la première fois dans son histoire, une femme comme Commissaire adjointe, qui a comme responsabilité spécifique de superviser l'administration des cinq centres correctionnels régionaux pour les femmes sous sentence fédérale au pays. Cette nomination

constitue une tentative concrète en vue d'assurer que les femmes détenues soient traitées de façon plus équitable. Mais bien sûr, il faut aussi se demander : comment peut-on espérer qu'une femme commissaire puisse à elle seule transformer un système carcéral dominé par les hommes ?

Prisons pour femmes (1998)

# Solutions de rechange à la prison traditionnelle aux États-Unis \*

Concetta Di Pisa

## Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Ce chapitre est consacré à trois ressources pénales situées aux États-Unis - deux centres communautaires et une prison. Il se présente comme un voyage dans ces milieux. Je me suis ralliée en cela au style adopté par les coauteurs de ce livre, car je voulais, comme elles, permettre à la lectrice, au lecteur, d'« entrer » dans ces endroits et donc de se familiariser avec les conditions que vivent les femmes faisant l'objet d'une mesure de privation de liberté en prison ou dans un milieu communautaire.

Les pages qui suivent sont une analyse comparative de ressources carcérales et paracarcérales et une lecture critique de la signification sociale des conditions de vie des femmes privées de leur liberté par une sentence pénale.

---

\* Traduit par Marie-Andrée Bertrand.

La proximité dans un même chapitre de mes observations sur une « vraie » prison d'une part, et d'autre part sur des milieux considérés moins contraignants, comme des ressources alternatives à la détention, permettra de voir dans quelle mesure les seconds sont **de fait** moins contrôlants. Par exemple, les **peines** imposées aux résidentes des centres communautaires qui sont en apparence ou dans leur appellation moins « carcérales » sont-elles vraiment plus légères ? Quelques auteurs ont émis l'hypothèse que les peines non privatives de liberté étaient surtout des moyens de rendre la sanction pénale plus légitime, plus acceptable. Il s'agirait moins, selon eux, de peines **légitimes** que de peines **légitimées** (Sparks, 1994).

### Le contexte pénal et carcéral

On peut se demander pourquoi sommes-nous allées chercher aux États-Unis des ressources analogues à celles qui existent au Canada ?

C'est là une question tout à fait pertinente en ce qui concerne les centres communautaires correctionnels. En effet, il en existe d'excellents au Canada. Cependant, les auteurs consultés nous avaient convaincus qu'il se trouvait aux États-Unis quelques ressources atypiques reconnues qui méritaient l'observation. D'ailleurs, je m'attendais moi-même à ce que, malgré le fait que ce pays soit connu pour son attitude répressive <sup>39</sup> et son haut taux de détention <sup>40</sup>, on y trouve des mesures de rechange à la prison qui soient variées et nombreuses, car les États-Unis sont aussi réputés pour leur capacité d'innovation.

D'ailleurs, dans ce chapitre, je ne m'intéresse pas aux États-Unis en général. La note introductive aux chapitres 2 et 3 montre bien que le taux d'incarcération du pays tout entier ne dit rien ou même induit en

---

<sup>39</sup> À titre d'exemples de ces attitudes répressives aux États-Unis, je mentionnerai le *Violent Criminal Act* (1994), qui prévoit la peine capitale dans le cas de 52 infractions, y compris des infractions relatives aux drogues ; le *Brady Bill*, en vigueur au moment où j'écris ces lignes et mieux connu sous le titre *Three strikes and you're out*, qui exige qu'on emprisonne l'auteur qui récidive pour la troisième fois.

<sup>40</sup> Voir l'annexe 3.

erreur à Propos des États particuliers. Il s'agit, dans ce chapitre, de trois d'entre eux : le Massachusetts, la Pennsylvanie et le Minnesota.

Nous avons vu dans l'avant-propos à cette partie que, si le taux national de détention en 1991 (l'année où commençait notre étude sur le terrain) était de 504/100 000, la situation dans les États qui nous intéressent était plutôt la suivante : on trouvait 192/100 000 personnes détenues en Pennsylvanie en 1991, 143/100000 au Massachusetts et 78/100000 au Minnesota <sup>41</sup>. Les femmes représentaient cette année-là 6,7% des personnes détenues au Massachusetts, 4,7% en Pennsylvanie et 5,5% au Minnesota <sup>42</sup>, des pourcentages comparables ou légèrement supérieurs à ceux des pays d'Europe du Nord <sup>43</sup>.

### La situation particulière des femmes justiciables aux États-Unis

Selon Russ Immarigeon et Meda Chesney-Lind (1992), deux auteurs américains, non seulement les prisons pour femmes aux États-Unis ne répondent pas aux besoins particuliers des femmes, mais les administrateurs correctionnels ne se soucient tout simplement pas de cette clientèle, la seconde constatation expliquant la première. Dans ces conditions, on ne peut s'étonner que ces établissements n'offrent pas de programmes ni de services même équivalents à ceux qu'on trouve en général dans les prisons pour hommes. Selon Nicole Rafter (1990), les femmes sont l'objet d'un certain mépris dans ce système préoccupé surtout par les besoins de sa population masculine, largement majoritaire (pp. 195-196).

Le nombre des femmes condamnées à l'emprisonnement augmente plus vite que celui des hommes aux États-Unis ces dernières années ; pourtant, le nombre des femmes accusées évolue beaucoup plus lentement. En somme, les tribunaux recourent davantage à la prison dans le cas des femmes. Celles-ci sont surtout arrêtées pour des offenses contre la propriété et des affaires de drogues, alors que les crimes de

---

<sup>41</sup> Voir l'annexe 5.

<sup>42</sup> Voir l'annexe 6.

<sup>43</sup> Voir l'annexe 4.

violence dont elles sont les auteures diminuent (*Sourcebook of Criminal Justice Statistics 1991*).

Aux États-Unis <sup>44</sup> comme ailleurs, il n'y a souvent qu'une prison pour femmes par État <sup>45</sup>, et ce territoire dans quelques cas est assez vaste. D'où la difficulté pour les détenues de conserver des relations actives avec le milieu d'origine et la famille, et l'importance de ressources communautaires où les femmes judiciarisées pourraient purger une sentence de préférence à la prison d'État ou aux établissements fédéraux. En effet, les liens affectifs avec les proches occupent, culturellement, une grande place dans la vie des femmes et la rupture de ces relations a des conséquences dramatiques, étant donné les attentes sociales qui pèsent sur les femmes et leur socialisation en réponse à ces attentes.

Les conditions physiques d'emprisonnement imposées aux femmes peuvent sembler moins menaçantes que celles qu'on trouve dans les prisons pour hommes, comme le signale Immogene Moyer (1984). Pourtant, dans les prisons pour femmes, tous les mouvements et l'emploi du temps sont contrôlés. L'apparente clémence des lieux et des régimes (dans certains cas) est trompeuse. Vivre en prison, même dans les prisons pour femmes, est souvent, de fait, une expérience menaçante et dégradante. La discipline et la surveillance de tous les instants qu'on impose aux femmes dans les établissements carcéraux favorise la dépendance et la passivité. Pourtant, à l'extérieur, dans la vraie vie, des changements sociaux profonds ont modifié la condition des femmes ; si l'on en tenait compte dans les prisons, cela entraînerait l'introduction « en-dedans » de programmes de formation et de travail

---

<sup>44</sup> Il existe aux États-Unis 71 prisons d'État dont les unes sont pour femmes seulement, mais plusieurs abritent des femmes et des hommes ; parfois les prisonniers vivent tout à fait séparément ; assez souvent ils partagent des lieux de travail et de formation. Il existe aussi des prisons fédérales qui sont elles aussi soit complètement pour femmes, soit pour hommes et femmes. Aucune n'est complètement mixte au sens où on l'explique dans le chapitre sur les prisons danoises. Les prisons locales reçoivent souvent des hommes et des femmes, mais dans des quartiers séparés. On y incarcère d'abord les personnes en attente de procès.

<sup>45</sup> Mais il y a partout des prisons locales. Celles-ci, cependant, reçoivent d'abord les prévenues.

intéressants et à jour (Sargent, 1984, p. 42), et une gestion plus démocratique <sup>46</sup>. L'un des facteurs qui explique l'écart entre le programme de vie des prisonnières et la vie des femmes dans la société vient de ce que les prisons sont fermées sur elles-mêmes, étanches aux changements que connaît le monde contemporain. Aussi, notre attente était-elle à l'effet que les ressources qui se situent plus près du milieu environnant, les résidences et les services dans la communauté, « ouverts » sur le milieu, témoigneraient de plus de réalisme et d'actualité par rapport aux besoins des femmes condamnées, obvièrent à l'impossibilité de prendre sa vie en main faute d'occasions de décider par soi-même et empêcheraient la rupture complète des liens familiaux.

En effet, à partir des résidences communautaires, les condamnées ont, en principe, accès aux services et aux emplois disponibles pour tous les citoyens ; elles vont et viennent, peuvent décider par elles-mêmes en certaines choses et exercer quelques responsabilités ; concernant les liens avec la famille et les proches, la localisation de ces centres, dans la communauté même, peut permettre le maintien des relations.

« En principe ». Mais est-ce bien ce qui se passe en pratique ?

### Trois types de solutions de rechange

Les ressources alternatives ont des traits communs et partagent la même intention : celle d'éviter de copier le modèle carcéral traditionnel en permettant, entre autres choses, à leurs résidents et résidentes de vivre **près de** ou même **dans la** communauté et d'avoir accès aux ressources disponibles à l'ensemble des citoyens. Mais il existe entre elles des différences importantes.

Certaines se situent après l'incarcération. D'autres sont utilisées **à la place de** la prison. Les premières sont des ressources « *in addition to* » qui s'ajoutent à la prison, viennent après l'emprisonnement. Elles reçoivent leurs clientes des prisons. Quant aux secondes, elles accueillent des condamnées qui leur viennent directement du tribunal sans

---

<sup>46</sup> On verra que la gestion démocratique des prisons se pratique, de fait, dans quelques prisons anglaises et danoises (chapitres 4 et 7).

avoir passé par la prison et qui purgeront toute leur sentence dans des résidences communautaires.

Malgré tout l'intérêt que présentent ces solutions alternatives à la prison traditionnelle, il faut dire que l'un et l'autre modèles peuvent donner prise à ce que Morris et Tonry (1990) et Cohen (1985) ont si justement appelé l'extension du filet pénal (*net widening*), c'est-à-dire un recours démesuré à des sentences « intermédiaires » se situant entre la liberté conditionnelle et la prison. Ces auteurs notent en effet que, vu l'existence de ces solutions de rechange, il arrive que les tribunaux allongent la sentence qui aurait été imposée si seule la prison avait été « disponible ». Il se trouve même que des sentences purgées « dans la communauté » s'accompagnent d'exigences de conformité qu'on n'aurait pas eues à l'endroit du condamné qui quitte la prison après avoir fait le tiers ou les deux tiers de sa peine sans passer par une résidence correctionnelle dans la communauté.

Nous verrons dans ce chapitre qu'il arrive, en effet, que, lorsque des prisonnières ont accès à une mesure de semi-liberté après un temps d'emprisonnement, cela peut rallonger la période de privation de liberté. En d'autres termes, si la prisonnière était demeurée en prison pour toute la partie incompressible de sa sentence de prison, elle aurait été « complètement » libérée plus tôt. Dans le second cas, lorsqu'il existe une résidence communautaire « adéquate », le juge qui aurait « normalement » condamné l'accusé à une mesure de probation, c'est-à-dire à la liberté surveillée qui laisse le justiciable vivre à son domicile, pourra être tenté de recourir à la « résidence communautaire », ce qui constitue une mesure plus contraignante que la simple probation.

Il existe un troisième cas. Notre équipe dispose de données qui montrent que, lorsqu'un juge accepte de confier directement une condamnée à une ressource communautaire plutôt que de l'envoyer en prison, vu la clémence de la mesure, il est parfois tenté de « rallonger » la sentence (Dion, 1993).

## Les lieux étudiés

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons choisi d'étudier aux États-Unis des milieux qui s'écartent de façon importante des prisons traditionnelles. Le chapitre 1, **Introduction**, rappelle pourquoi et comment ces endroits ont été choisis. Ils sont atypiques.

Le premier endroit où nous nous sommes rendues est tout à fait original ; c'est un centre résidentiel appelé *Houston House* à Boston dans l'État du Massachusetts, qui relève d'un service appelé *Social Justice for Women*, lequel, en plus de gérer cette résidence, organise des ateliers de formation pour les détenues de la « prison-mère », celle de Framingham, et dispense aux prisonnières des séances d'information concernant le sida.

Quant à la résidence elle-même, *Houston House*, elle reçoit sur une base volontaire des détenues enceintes qui ont de sérieux problèmes de toxicomanie. En fait, *Houston House* est un centre communautaire pour un groupe très particulier de femmes condamnées à la prison de l'État du Massachusetts.

Le deuxième milieu que nous avons observé est un centre de réinsertion par le travail, *The Program Centre*, à Pittsburgh dans l'État de Pennsylvanie, géré par *The Program for Female Offenders Inc.*, une agence qui dispense aussi des ateliers de formation sociale - gestion d'un budget, relations sociales et recherche d'emploi - à l'intention des femmes justiciables de l'État de Pennsylvanie.

Le troisième milieu dont il sera question dans ce chapitre est le centre correctionnel pour femmes de l'État du Minnesota (*MCF - Shakopee*), déjà abordé au chapitre précédent. Il s'agit en fait d'une prison pour femmes. La comparaison entre cette institution et deux centres communautaires nous paraît présenter un intérêt réel. Il s'agit, dans ces trois cas, de ressources considérées comme hors de l'ordinaire.

## « The Neil J. Houston House », un centre pour condamnées toxicomanes et leurs nouveau-nés

### Un aperçu des lieux

[Retour à la table des matières](#)

La Maison Houston est un centre résidentiel communautaire pour les femmes, situé à Roxbury, au sud de Boston, dans l'État du Massachusetts. Elle fait partie d'un complexe, appelé le *Dimock Health Community Centre*, qui reçoit les personnes ayant des problèmes de santé physique et mentale et des toxicomanes.

La Maison existe depuis 1988. Elle était donc en opération depuis trois ans au moment de notre visite à l'automne de 1991. Sa directrice était alors Mme Ruth Smith <sup>47</sup>.

Entrer dans cette Maison est facile et je crois que cela aurait été le cas même si nous n'avions pas été accompagnées par la directrice de *Social Justice for Women*, l'agence-mère. C'est la directrice de la Maison qui nous accueille et nous sentons que nous sommes attendues et bienvenues.

La Maison Houston avait été non seulement rafraîchie mais complètement rénovée avant de servir de centre résidentiel et cela au coût d'un million de dollars (1 M \$ US). Je me souviens d'avoir été agréablement impressionnée par son apparence générale, ses planchers de bois durs et ses nombreuses fenêtres qui en faisaient une maison bien éclairée. Tout cela paraissait propre et net. Rien n'était à la traîne.

---

<sup>47</sup> Mme Smith sera notre principale interlocutrice pour tout ce qui touche aux données contextuelles et administratives de la Maison.

Au plan de sa structure physique, la Maison Houston est une résidence de style victorien de deux étages. Les pièces ont des fonctions bien définies : au rez-de-chaussée, bureaux pour le personnel ; cuisine, salle à manger et vivoir pour les résidentes ; à l'étage, les chambres pour les résidentes et leurs bébés. Au moment de notre visite, il y avait huit nouveau-nés à la Maison et leurs berceaux s'alignaient le long du mur du vivoir.

La cuisine, grande et fonctionnelle, est adjacente à la salle à manger ; là aussi tout est propre et bien ordonné. Les résidentes mettent la dernière main aux repas mais une personne de l'extérieur est employée à demi-temps pour en faire la préparation de base.

A peine entrées dans la Maison, nous établissons quelques contacts avec les résidentes qui sont réunies dans le vivoir avec les enfants. Certains des bébés boivent leur biberon, d'autres dorment. J'ai été étonnée par le calme des lieux. En fait, en regardant ces jeunes femmes et leurs bébés, on oublie, l'espace d'un instant, que ce sont des personnes condamnées, soumises au contrôle du service correctionnel de l'État du Massachusetts.

Toutefois, ces pensées naïves ne durent pas longtemps. Une résidente au début de la vingtaine se charge de nous ramener à la réalité. Elle nous présente son nouveau-né avec une certaine fierté, nous dit que c'est son troisième enfant, mais en fait son premier, car les deux précédents ont dû être donnés en adoption. Elle tente de nous expliquer ce qui s'est passé : elle avait de sérieux problèmes de toxicomanie à l'époque, elle était sans travail, sans revenu et sans véritable résidence. « On » en est venu à la décision de l'adoption parce que « c'était ce qu'il y avait de mieux pour les enfants ». Enfin, elle est séropositive, mais heureusement le bébé, lui, ne l'est pas. Je n'ai pu m'empêcher de me demander si son histoire ressemblait à celles d'autres résidentes de la Maison.

Nous montons à l'étage où se trouvent, outre les chambres des résidentes, la salle de lavage et une armoire contenant, entre autres choses, des articles de toilette pour les bébés, par exemple crèmes et poudres. Le programme prévoit qu'on ne se retire dans sa chambre que le soir ou, exceptionnellement, durant le jour si on ne se sent pas bien,

mais alors il faut une autorisation. Chaque résidante a sa chambre ; dans chaque chambre, il y a un berceau pour le bébé.

Sauf pendant la soirée, les résidentes se tiennent constamment au rez-de-chaussée de la Maison, dans le vivoir et la salle à manger, où elles sont continuellement sous le regard du personnel. C'est dans ce vivoir et à la cuisine adjacente que les résidentes vaquent à leurs « activités quotidiennes <sup>48</sup> ». Nous avons constaté que ces « activités » se limitent à quelques tâches domestiques. À part cela, il n'y a rien de prévu.

### Le profil de la clientèle

L'originalité de la Maison Houston ne tient pas tant au petit nombre de ses résidentes qui est limité à 15 : nous connaissons d'autres centres correctionnels communautaires qui hébergent des populations équivalentes. Elle ne provient pas non plus du fait que cette Maison est une ressource dans la communauté servant de solution de rechange à l'emprisonnement dans la prison d'État des femmes de Framingham : plusieurs autres centres au Canada et aux États-Unis ont les mêmes caractéristiques et fonctions. C'est plutôt par sa clientèle que la maison Houston est tout à fait unique. Cette résidence ne reçoit que des femmes 1. condamnées à la prison de Framingham ; 2. qui sont enceintes au moment de l'admission à la prison ; 3. qui ont un réel problème de pharmacodépendance et 4. qui demandent elles-mêmes à être admises à la maison *Houston*. Ce ne sont d'ailleurs pas toutes les requérantes qui seront admises, mais seulement un petit nombre, car il faut démontrer, par exemple, qu'on est capable de vivre en commun dans un milieu « plus libre » que la prison.

Enfin, on peut être admise à la Maison à n'importe quel stade de sa grossesse, mais, cinquième condition, il faut accepter d'y demeurer *jusqu'à ce que le nouveau-né ait au moins trois ou quatre mois* ; le séjour peut donc durer de neuf à douze mois et *dépasser la sentence originale de prison*.

---

<sup>48</sup> J'emploie cette expression avec une certaine ironie car, comme on le verra, il y a bien peu d'activités !

Le personnel de la Maison voit cette ressource comme une solution de rechange d'une valeur incommensurable. À ses yeux, s'y trouver est infiniment plus positif que de devoir accoucher à la prison où l'on vous retire votre enfant 48 heures après sa naissance, tandis qu'à la maison *Houston*, non seulement les femmes peuvent garder leur bébé, mais elles sont obligées de le faire.

### Contrôle sécuritaire

Comparativement à Framingham, la prison d'où viennent les résidentes <sup>49</sup>, on pourrait dire qu'il n'y a pas de mesures de sécurité et de contrôle à la *Maison Houston*. Les portes de la Maison ne sont pas verrouillées, il n'y a pas de barreaux aux fenêtres et pas d'agents correctionnels exerçant des fonctions de sécurité. En somme, pas de mesures visibles de contrôle physique ou, en tout cas, rien de ce à quoi on peut s'attendre dans une résidence où vivent des justiciables condamnées à une sentence d'emprisonnement. « Cela, nous dit la directrice, fait du séjour à la *Maison Houston* quelque chose de plus difficile que de finir sa peine en prison. » En effet, à la *Maison Houston*, les femmes doivent non seulement faire face à tous leurs problèmes, ce qui est déjà difficile pour quelques-unes, mais encore résister à la tentation de s'évader. Fuir serait chose facile depuis la résidence, car « *nobody and nothing is stopping them* » (entretien avec Ruth Smith, le 5 novembre 1991).

### La routine quotidienne

La tâches quotidiennes à la *Maison Houston* se limitent à prendre soin des enfants, mettre la dernière main à la préparation des repas et voir à l'entretien de la Maison. je me rappelle m'être demandé comment ces femmes peuvent endurer de vivre dans une très grande promiscuité seize à dix-huit heures par jour dans les mêmes deux pièces de la Maison.

La routine quotidienne s'étend cependant à quelques « activités », si l'on peut dire, en plus du soin des enfants, de la préparation des repas et de l'entretien de la maison. Il y a, par exemple, la « session du

---

<sup>49</sup> Voir au chapitre 2 la description de cet établissement.

matin » (*morning session*) qui se tient tous les jours de 7 h à 8 h et à laquelle toutes les résidentes doivent prendre part. C'est en quelque sorte une séance de sociothérapie durant laquelle on échange sur des problèmes communs : les responsabilités de mère, la drogue, la privation de liberté. La visite des infirmières occupe aussi quelque temps dans la journée. À la Maison même se tiennent aussi des séances de Narcomanes Anonymes (NA) et d'Alcooliques Anonymes (AA) deux fois la semaine ; le traitement médical de la pharmacodépendance se fait dans les cliniques de santé du voisinage. Enfin, de temps à autre, les résidentes vont magasiner en ville.

À cela se limitent les activités sociales, de formation et de loisir à la *Maison Houston*. On s'étonne que la directrice puisse exiger - une sixième condition ? - des « candidates » à la résidence à la Maison qu'elles soient en très bonne santé ; car, « elles seront soumises à un programme exigeant (*a rigorous schedule*) », nous dit-elle...

Si le programme d'activités est bien limité, tel n'est pas le cas des règlements de la Maison. Ceux-ci abondent.

### Ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter

Dès le début de l'entretien que nous avons eu avec elle, la directrice de la Maison a tenu à nous faire comprendre que le séjour à Houston n'était pas une partie de plaisir ni un séjour de vacances ; on rappelle cela quotidiennement aux résidentes. Des membres du personnel nous diront que la clientèle hébergée à Houston a davantage besoin de discipline, de surveillance et de soin que n'en requiert la moyenne des gens étant donné ses problèmes de drogue et ses nouvelles responsabilités parentales.

Il existe des principes fondamentaux à *Houston House* (*cardinal rules*). La directrice s'efforce de nous en faire comprendre l'importance. Ce sont les suivants : pas de sexe, pas de drogue, pas de violence. En cas de violation des règles, on peut être renvoyée à la prison de Framingham. Mais en général, le personnel fait en sorte de « transformer les incidents malheureux, même les plus graves, en occasions d'apprendre », dit la directrice.

Autre cause de retour à la prison : refuser de « participer » aux activités ou troubler la vie des corésidentes. La directrice nous dit, cependant, que depuis l'ouverture de *Houston House*, cette sanction n'a été utilisée que dans trois cas. Participer, ici, étant donné la dimension du groupe et l'absence d'autre chose à faire, ne peut signifier « assister passivement ». Il faut s'impliquer.

### La philosophie de la Maison

L'objectif est clair : la *Maison Houston* existe pour rendre possible le changement de comportement spécialement en ce qui a trait à la consommation de drogues, laquelle est vue comme la source des autres problèmes. Aussi exige-t-on des femmes qui entrent à *Houston* qu'elles acceptent un traitement à long terme (entretien avec Ruth Smith, le 5 novembre 1991).

C'est la méthode du renforcement positif qui est utilisée ici, concernant les problèmes de pharmacodépendance en particulier, nous disent des membres du personnel. Il s'agit de créer un environnement favorable au respect de soi et des autres, à l'amitié, à la « sororité », à la confiance, à la fierté et à l'estime de soi, à la connaissance de son moi intime. Tout cela rendra l'objectif (du contrôle de la consommation) plus facile à atteindre.

Autre chose importante : il faut traiter les résidentes comme des personnes et comme des femmes plutôt que comme des prisonnières <sup>50</sup>. Selon les membres du personnel, ce ne sont pas les mesures utilisées par les observateurs extérieurs qui peuvent donner une idée du succès de *Houston House*, mais plutôt ce que voit chaque jour le personnel concernant la capacité des résidentes de contrôler leur habitude de consommer des drogues. Mais une preuve plus grande encore de réussite viendra du fait que les résidentes auront donné naissance à des bébés en santé, des « bébés-miracles », comme elles disent.

---

<sup>50</sup> Une philosophie qui rejoint celle de la prison d'État pour femmes à Shakopee, au Minnesota, comme on a vu au chapitre 2 et comme on verra plus loin dans ce chapitre.

Cependant, le personnel utilise aussi quelques critères quantitatifs pour mesurer l'efficacité du programme de la Maison. Ainsi, par exemple, les officières rappelleront que seules trois des 40 femmes qui ont séjourné à *Houston* depuis l'ouverture de la maison ont dû être réincarcérées et que 10 seulement se sont évadées à un moment ou à un autre.

À leur départ de la Maison, les résidentes reçoivent un peu d'argent pour s'installer avec leur enfant. Ce pécule, qui va de 1000 \$ à 2000 \$ US, vient de fonds publics, en fait du Service correctionnel de l'État, qui remet aux personnes libérées un montant mensuel en attendant qu'elles soient éligibles à une allocation de bien-être, laquelle d'ailleurs n'est consentie qu'aux résidentes dont le séjour a excédé la sentence originale.

Par ailleurs, la Maison a un programme de suivi de ses ex-résidentes qui les oblige à rester en contact régulier avec *Houston House* deux ou trois fois la semaine pendant la première année qui suit leur séjour. Elles sont alors soumises à des examens d'urine, doivent se présenter à une séance de *counseling* hebdomadaire et à une rencontre mensuelle à la résidence. Celles qui quittent l'État du Massachusetts doivent informer la direction de la Maison de leur nouvelle résidence, du lieu où elles déposeront leur échantillon d'urine, et du nom du service auquel elles recourront pour trouver du soutien thérapeutique pendant cette période postpénale. À la fin de l'année, les ex-résidentes qui ont réussi à se réintégrer socialement recevront un « diplôme » dont on nous dit qu'il est une grande source de fierté pour celles qui le méritent, car dans bien des cas, c'est la première attestation positive qu'elles aient jamais reçue.

### Commentaires et conclusion

Voilà la philosophie de la Maison telle que nous l'ont présentée la directrice et des membres du personnel. Si la routine quotidienne à *Houston* ressemble à ce que nous avons vu et à ce qu'on nous décrit, que faut-il en penser, et faut-il croire que tout se passe aussi bien qu'on nous le dit **après** le séjour en résidence surveillée ?

Comment peut-on imaginer qu'ayant eu si peu d'occasions d'exercer leur initiative, ayant été contrôlées comme elles le sont à la prison et de plus près encore à *Houston House* vu leur petit nombre et l'exiguïté des locaux, les ex-résidentes puissent ensuite prendre leur vie en main et « faire durer » les comportements adoptés pendant quelques mois sous surveillance continue ? Quelles habiletés sociales ont-elles acquises ?

S'il est vrai que les mesures de contrôle physique et de sécurité matérielle n'existent pas à proprement parler à *Houston*, que penser des contrôles psychologiques et sociaux ? Faut-il s'étonner que bien peu s'évadent ? Jusqu'où peut-on aller sans argent (on n'en laisse pas à la disposition des résidentes avant le moment du départ), sans travail, avec un bébé, avec le risque, si elles se font reprendre, d'être renvoyées à la prison et de perdre la garde de leur enfant ? - En l'absence de contrôles sécuritaires physiques, ce sont là des pressions psychologiques considérables. En fait, à *Houston*, le temps est très contrôlé et même la mobilité est terriblement limitée ; en un sens, davantage qu'à la prison. À l'interne, comme je l'ai dit, on ne laisse jamais les résidentes échapper au regard des membres du personnel. Elles ne sortent pas sans escorte ; leurs accompagnatrices sont soit des membres du personnel, soit une résidente « senior » (qui a fait ses preuves) lorsqu'elles vont chez le médecin, faire des emplettes, etc. Si l'on en croit la directrice, cette surveillance à l'extérieur est destinée à aider les résidentes à ne pas « succomber à la tentation » de rencontrer leur vendeur de drogues plutôt qu'à prévenir une évasion.

Par ailleurs, ce qui domine à *Houston House*, ce qui frappe dès l'entrée, c'est l'attention portée aux nouveau-nés, ceux que le personnel désigne du nom de bébés-miracles. « Miracles », parce que, disent les membres du personnel, sans *Houston House*, ces enfants ne seraient pas nés ou souffriraient de graves problèmes de santé. On comprend que la santé des enfants est une affaire importante. Mais qu'arrive-t-il aux femmes, aux mères dans tout cela ? Surtout, qu'arrivera-t-il après *Houston House* ? Que leur a-t-on donné pendant leur séjour qui les équipe pour la vraie vie ?

Leur situation serait-elle différente si elles avaient complété leur sentence en prison ?

## **« The Program Centre », un centre résidentiel préparant des femmes justiciables au travail**

### Un aperçu des lieux

[Retour à la table des matières](#)

Le *Program Center* est une ressource résidentielle qui prépare les femmes justiciables au travail. Elle est située dans le quartier d'Oakland à Pittsburgh en Pennsylvanie. La résidence peut recevoir 35 femmes et sert d'alternative à la détention lorsque le tribunal jugerait autrement nécessaire de recourir à la prison locale du comté d'Allegheny ou à la prison de l'État.

Le *Program Center* a ouvert ses portes en 1984. Il est logé dans un édifice de brique relativement nouveau, de deux étages, qui ressemble à une petite école primaire.

Nous étions accompagnées par la directrice lors de notre visite des lieux en novembre 1991. Notre guide nous a fait entrer dans la place par la porte arrière du Centre, laquelle donne directement sur la cuisine, une grande pièce assez fonctionnelle. Nous n'avons été soumises à aucune formalité.

Au rez-de-chaussée, on trouve les bureaux du personnel, des salles de toilette ouvertes au public, des téléphones à péage pour les résidentes ; elles peuvent y faire et y recevoir des appels en tout temps sauf durant le souper et les bulletins de nouvelles. La salle à manger, au même étage, est adjacente à la cuisine tout comme le vivoir et une salle pour les activités de loisir. C'est dans cette dernière pièce que nous avons pu observer des résidentes. Elles étaient occupées à tricoter ou à regarder la télé. Le *living-room* donne directement sur une petite aire extérieure entourée d'un mur de béton d'environ deux mè-

tres de hauteur. La « cour extérieure » ainsi limitée n'est pas très invitante.

Toujours au rez-de-chaussée, le Centre comprend deux autres pièces occupées par un *day care center*. On y accueille deux groupes d'enfants, de trois à cinq ans et de zéro à trois ans. Le centre de jour est dirigé par des professionnelles, mais durant la journée ces enfants vivent aussi en contact avec leur mère. Celles-ci peuvent, par ailleurs, bénéficier du *Arsenal Learning Center*, une clinique d'apprentissage où elles sont invitées à observer les interactions entre les autres mères et leurs enfants, et à recevoir elles-mêmes les conseils de spécialistes.

Les enfants d'âge scolaire ne peuvent résider au Centre, car le personnel estime qu'il serait trop compliqué d'organiser et d'effectuer leur transport quotidien entre le Centre et l'école ou d'autoriser les résidentes à y pourvoir. Ils peuvent cependant rendre visite à leur mère en fin de semaine.

Toujours au rez-de-chaussée on trouve aussi le laboratoire où se font les analyses d'urine. Le personnel choisit au hasard les résidentes qui seront soumises à ces épreuves au retour d'une sortie.

Les chambres des résidentes sont à l'étage ; elles sont en occupation double. Elles m'ont paru petites ; les lits sont à deux étages ; une armoire pour les vêtements et un évier font qu'elles ont l'air encore plus encombrées. Dans l'ensemble, elles sont peu éclairées. Les salles de bain et toilettes sont partagées par les occupantes de deux chambres. Sur cet étage, se trouvent aussi deux laveuses et sécheuses et ce qui est nécessaire à l'entretien des vêtements personnels des résidentes. La nuit, un membre du personnel est préposé à la surveillance de cet étage.

Les résidentes disposent de casiers individuels, verrouillés, pour leur effets personnels. Ceux-ci sont aussi à l'étage. Le personnel ouvre régulièrement ces casiers et s'assure qu'on n'y trouve pas d'objets interdits, par exemple des drogues ou de l'alcool, mais aussi des articles alimentaires qui ne sont pas autorisés dans ce Centre, des *junk foods*, des croustilles ou des tablettes de chocolat. Au Centre, on justifie ces

interdictions en disant qu'il faut amener les femmes à développer de saines habitudes alimentaires.

À mon avis, le Centre et son cadre physique respirent l'ennui. Ils nous sont apparus plus « institutionnels » que *Houston House*.

### Les résidentes

Si l'on en croit les membres du personnel, un grand nombre de femmes qui se retrouvent devant les tribunaux de l'État seraient désireuses de venir au Centre. Toutefois, la chose n'est pas possible sans l'accord conjoint du tribunal du Comté et du Centre. Les candidates peuvent être à l'un ou à l'autre des trois stades judiciaires : avant procès, en attente de la sentence ou condamnées à la prison mais autorisées à résider au Centre.

Le nombre de places vacantes est aussi un facteur déterminant à l'admission de nouvelles résidentes.

Nous avons eu l'occasion d'assister à une entrevue d'admission. L'entrevue se déroulait en présence de plusieurs membres du personnel. La future résidente a été invitée à raconter les événements ayant conduit à son arrestation et à sa détention à la prison. On lui a aussi demandé comment elle réagissait à tout cela et ce qu'elle croyait que le *Program Center* pouvait faire pour elle. On l'a questionnée sur son passé, par exemple, sa scolarisation, sa situation familiale, sa santé, son enfance, sa consommation de drogues, ses caractéristiques psychologiques, enfin, comment elle voyait l'avenir. La candidate était très émue (elle a pleuré à plusieurs reprises).

Après cette entrevue, les futures résidentes rencontrent la directrice qui leur lit à haute voix le programme d'activités auquel la candidate sera soumise ; on lui demande son accord écrit sur chacun des éléments. Nous avons été témoins de ce rituel. Les candidates sont informées du fait qu'elles ont le droit de refuser leur accord, mais on leur dit que si elles le font, cela est noté à leur dossier.

Une fois admises, les résidentes reçoivent un manuel (*Guidebook*) qu'elles doivent rapidement mémoriser, car elles devront ensuite subir

une épreuve démontrant qu'elles ont compris le règlement et obtenir la note de 85% si elles veulent être autorisées à commencer leurs démarches de recherche d'emploi ou à fréquenter une institution d'enseignement.

La résidante doit alors, de concert avec le Centre, établir son contrat de résidence : 1. travail ou formation ; 2. participation à des formes de thérapie ; 3. activités de loisirs obligatoires et de surcroît « cumulatives » ou progressives, car la résidante devra montrer qu'elle fait un usage productif de ses temps libres et qu'elle fait un effort réel pour ajouter des activités à la liste déjà soumise.

Au moment de notre visite des lieux, il se trouvait 35 résidentes au Centre dont 27 occupaient des emplois salariés à l'extérieur, cinq étaient inscrites dans des programmes de formation professionnelle et trois étaient à la recherche d'emploi.

Le Centre abritait, à cette époque, deux enfants d'âge préscolaire.

### Les dispositifs de sécurité

Il n'existe pas, à proprement parler, de sécurité mécanique au Centre. Les portes ne sont pas verrouillées et le Centre lui-même n'est pas entouré d'une barrière, bien que la terrasse soit murée. Mais un signal d'alarme se fait entendre chaque fois qu'on entre ou sort et la sonnerie se prolonge tant que le personnel n'a pu vérifier l'identité de la personne qui va et vient. D'ailleurs, les résidentes sont requises d'actionner un contrôle électronique (*punch card*) indiquant sur leur carte l'heure de leur arrivée et de leur sortie.

Ainsi, malgré l'absence de dispositifs physiques de sécurité qui ressembleraient à ceux des prisons, les contraintes exercées sur l'emploi du temps et sur la mobilité des résidentes de TPC sont rigides et constantes.

### « Se tenir occupée »

Les activités ne se déroulent pas au Centre proprement dit mais dans la communauté, puisque le *Program Center* se définit comme un

centre résidentiel pour des personnes devant ensuite recouvrer leur liberté complète.

Sur semaine, les résidentes déjeunent entre 7 h 30 et 8 h 30 et partent travailler ou fréquenter un programme de formation pour le reste de la journée, de 9 h 00 à 17 h 00. Le repas du soir se prend entre 17 h 00 et 18 h 00 (mais on ne prendra le dessert qu'à 20 h 00), après quoi les résidentes doivent écouter le programme d'affaires publiques à la télé, l'idée étant, comme on nous l'a expliqué, qu'il est important qu'elles se tiennent informées de l'actualité sociale et politique. Chacune doit, après le repas du soir, préparer son lunch du lendemain. De 18 h 30 à 22 h 00, les résidentes participent aux différentes activités (autres que le travail et la formation) qui font partie de leur « contrat », - séances de thérapie à l'extérieur, groupes AA, loisirs organisés, etc. À 23 h 00, toutes doivent être dans leur chambre à l'étage. Le personnel s'assure que chacune est au lit à 23 h 05

Les fins de semaine, l'horaire est un peu différent. Les résidentes se lèvent à l'heure qui leur plaît, mais on ne peut prendre le petit déjeuner au Centre après 9 h 30. Le repas du midi se prend en commun de 11 h 30 à 12 h 30 et comme il n'y pas de cuisinière en devoir en fin de semaine, deux volontaires, parmi les résidentes, préparent le repas du soir qui se prend à 17 h 00. Après le souper, il n'y a pas d'activité obligatoire et les résidentes ne sont pas tenues de se rendre à leur chambre avant 1 h 00 du matin le samedi et 23 h 00 le dimanche.

C'est pendant les fins de semaine que les résidentes peuvent recevoir des visiteurs de 13 h 00 à 17 h 00 le samedi et le dimanche. Les rencontres intimes entre conjoints sont interdites dans le Centre.

### Les permissions de sortie

Les résidentes sortent chaque jour pour aller travailler ou pour fréquenter un programme de formation, et certaines qui ont donné des preuves de bonne conduite et qui ont atteint le niveau requis (voir plus loin) ont des permissions de sortie de fin de semaine. Elles doivent soumettre une demande écrite stipulant où elles veulent aller et chez qui elles demeureront. Le personnel rencontrera leur hôte, étudiera son passé et s'assurera que cette personne n'a pas de dossier criminel.

Si tout se passe bien, la résidante se verra accorder une permission de sortie pour toute la fin de semaine, ce qui ne veut pas dire qu'elle est complètement libre d'aller où elle veut. En fait, elle ne peut même pas aller magasiner, par exemple, sans avoir reçu l'autorisation au préalable et encore doit-elle le faire dans les endroits et aux heures stipulés par le Centre. Une conseillère assignée à la résidante contactera celle-ci à l'endroit où elle a été autorisée à demeurer ; ces appels de contrôle se font généralement entre 1 h 00 et 4 h 00 du matin...

### Ce qui est permis et ce qui est interdit

Avant d'arriver sur les lieux, nous avons en main le livre des règlements du Centre et le manuel des résidentes. Sur les lieux, nous avons constaté que le personnel fait en sorte que les règlements soient observés à la lettre. Les exigences sont nombreuses et très « contrôlantes ».

L'un des « délits » les plus sérieux est l'évasion, - c'est en fait une infraction criminelle dans les circonstances et cela a pour effet d'entraîner l'emprisonnement et l'exclusion définitive du Centre. Selon les membres du personnel, les évasions donnent mauvaise réputation au Centre et menacent sa survie.

Quitter le Centre sans permission (même si on y revient), quelle que soit la raison, est évidemment aussi considéré comme un manquement au règlement et punissable de détention à la prison de l'État.

Dans l'accomplissement des tâches d'entretien de la maison et de leur chambre, les résidentes sont astreintes à de nombreuses règles (*Guidebook of TPC*, p. 49) ; l'observance de ces règles fait l'objet de vérifications quotidiennes sur des résidentes choisies au hasard. Comme on l'a vu, les résidentes sont aussi soumises, de façon aléatoire, à des tests d'urine et à des alcootests.

On n'a pas le droit de changer d'emploi ni de s'absenter du travail sans autorisation du Centre. On ne doit même pas changer son itinéraire pour se rendre au travail sans une permission écrite. La règle est la suivante : il faut travailler ferme dans son emploi, rentrer au Centre

immédiatement après le travail et remettre tout son salaire au personnel du Centre.

Toute violation des règlements entraîne une sanction. Certains actes de déviance, comme, par exemple, le fait d'avoir en sa possession des drogues ou de l'alcool, sont suivis de l'expulsion pure et simple. Lorsque les tests d'urine révèlent qu'on a consommé des drogues, ou si l'on n'a pas remis son salaire au Centre, ou encore si l'on accuse des retards inexplicables ou qu'on refuse de se soumettre au test d'urine, on est considérée comme ayant violé des règles très importantes. Dans les cas de premiers manquements, on sera astreinte à fréquenter un centre de consultation ; dans d'autres cas, on subira la perte de privilèges. Mais généralement, au troisième manquement, on risque l'expulsion, c'est-à-dire l'emprisonnement.

Les visiteurs font aussi l'objet de surveillance et de règles strictes. Aucun des visiteurs ne doit apporter quelque nourriture ou breuvage que ce soit dans le Centre. Tout colis doit être déposé à l'entrée au bureau d'accueil. Les résidentes ne peuvent recevoir qu'un visiteur à la fois en raison de l'espace disponible, car les visites se font dans le living-room et dans la salle à manger. Le Centre se réserve le droit d'opérer des fouilles sur la personne des visiteurs (*Guidebook*, p. 42).

La durée des appels téléphoniques, tant ceux qu'on fait que ceux qu'on reçoit, est limitée à 15 minutes. On peut recevoir du courrier, mais celui-ci sera ouvert par le personnel.

### La philosophie

Les membres du personnel du Centre nous ont répété à plusieurs reprises qu'il était plus difficile de vivre au Centre que de subir sa sentence en prison, car, selon elles, la philosophie du Centre exige que l'on prenne ses responsabilités. Elles appellent cela « *freedom through responsibility* ». C'est pour cela, disent-elles, que les résidentes ne doivent pas être laissées libres de faire ce qu'elles veulent. Plusieurs des contrôles et contraintes physiques qu'on trouve en prison n'existent pas ici ; il faut donc devenir responsable de sa conduite et mériter les privilèges attachés au bon comportement. Cette philosophie rappelle celle qu'on invoque à *Houston House*.

Respecter tous les termes de son contrat donne droit à des privilèges. Ceux-ci sont sur une échelle à trois niveaux ; au fur et à mesure que l'on s'élève dans l'échelle, on gagne plus de liberté. L'avancement n'est pas automatique. Après une période d'épreuve de trois semaines, on accède au niveau I où l'on demeure pendant trois semaines avant d'être éventuellement promue au niveau II. On doit faire ses preuves au niveau II pendant six semaines avant d'être admise au niveau III. Les résidentes dont la conduite est jugée exceptionnelle pendant douze semaines sont jugées tout à fait fiables et de niveau supérieur. La résidente qui ne répond pas aux critères nécessaires pour être promue demeure deux semaines de plus au même niveau et, dans l'hypothèse où elle se rend aussi coupable d'une violation au règlement, elle est rétrogradée et perd tous ses privilèges.

### Commentaires et conclusion

Mes premières impressions, suite à l'étude du *Program Center*, étaient que le contrôle et les contraintes imposés aux résidentes étaient si considérables qu'il serait difficile d'y satisfaire et que ce programme ne permettait pas d'apprendre à devenir responsable de sa vie. En rétrospective, bien que je croie toujours que ces mesures soient très contraignantes et plus tracassières que celles qu'on trouve dans des centres semblables pour les hommes, mon analyse de ce centre est moins sévère.

Le *Program Center* m'apparaît plus « utile » qu'à prime abord, ne serait-ce que par le fait que ses résidentes sortent dans la communauté, sans surveillance et sans accompagnement, et qu'elles ont accès aux mêmes programmes et services que ceux disponibles aux citoyens de leur ville.

Mais le caractère pointilleux et envahissant du contrôle et de la surveillance exercés sur les résidentes à l'intérieur et à l'extérieur du Centre continuent de me poser problème.

## « The Minnesota Correctional Facility for Women », la prison de Shakopee

### Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Les lecteurs qui nous ont suivies jusqu'ici auront constaté que le chapitre précédent offre un aperçu de *l'Institution correctionnelle pour femmes de l'État du Minnesota*. Pourquoi donc y revenir ici ?

L'analyse qui suit diffère de la précédente de trois façons.

1. Julia McLean, l'auteure du chapitre 2, s'intéresse aux prisons pour en faire l'analyse critique. Mon objet est différent : je m'intéresse aux solutions de rechange à l'emprisonnement.
2. Elle décrit dans son chapitre six prisons nord-américaines dont cinq lui paraissent tout à fait critiquables. La sixième, Shakopee, lui fournit la preuve qu'une institution carcérale pour femmes peut user avec modération de la sécurité, traiter les détenues comme des personnes et comme des femmes, leur offrir des programmes contemporains et utiles. Mon analyse compare une prison et des solutions de rechange à l'incarcération. Je m'intéresse à deux ressources communautaires situées aux États-Unis, décrites par plusieurs auteurs comme présentant un intérêt particulier. Comme je l'ai mentionné au début de ce chapitre, j'ai entrepris cette étude en partant de la thèse bien défendue par plusieurs auteurs, qui veut que le recours à des mesures correctionnelles dans la communauté soit tout à fait adapté aux problèmes que posent la très grande majorité des femmes condamnées et suffise à assurer la protection de la société. De surcroît, les alternatives à l'emprisonnement constituent non seulement une économie réelle de moyens, mais aussi la seule politique pénale cohérente dans le cas des femmes, étant donné

les rôles qui leur sont socialement prescrits en regard des enfants et de la famille en général.

3. L'étude des contraintes imposées à l'interne dans les prisons m'intéressait, mais j'étais très préoccupée par la coupure que représente l'incarcération par rapport aux liens familiaux et à la vie normale dans la communauté. Je n'avais donc pas d'attentes favorables concernant les prisons, leur réputation fût-elle aussi enviable que celle du Minnesota. Cependant, comme j'ai participé à l'observation en équipe de la prison pour femmes au Minnesota, je n'ai pu résister à la tentation de comparer les programmes offerts dans les centres ouverts à ce que j'ai vu à Shakopee.

Dans la mesure du possible, concernant les faits observés, nous avons tâché d'éviter les répétitions entre mon compte rendu et l'analyse de Julia McLean. Cependant certaines redites nous sont apparues nécessaires : par exemple, il arrive que nos réactions devant les aspects les plus insolites de la prison de Shakopee soient les mêmes. Nous pensons qu'il est utile que le lecteur en soit informé. C'étaient par ailleurs des réactions partagées par les deux autres chercheuses, Louise L. Biron et Marie-Andrée Bertrand.

### Les lieux

Shakopee est une petite ville de moins de 10 000 habitants, située à quelque 55 kilomètres de Minneapolis. L'établissement correctionnel pour femmes que nous allions observer ne date que de quelques années. Il pouvait recevoir 140 condamnées en 1991, au moment de notre séjour. Les détenues y purgent toute la gamme des peines prévues pour les personnes incarcérées dans les prisons d'État au Minnesota, des sentences d'un an et un jour à 14 ans, celles-ci étant les peines maximales dans l'État en question. Les prisons de comté reçoivent les personnes condamnées aux peines d'un an et moins ainsi que les prévenus.

À l'arrivée, le visiteur qui s'attend à voir une prison a raison de s'étonner : celle-ci n'a ni mur d'enceinte ni clôture. On aperçoit depuis

le stationnement un édifice principal et, disposés en hémicycle autour de celui-ci, plusieurs pavillons d'allures différentes. Cela ressemble un peu au campus d'un collège privé.

En fait, la prison comprend sept édifices : un pavillon central, cinq résidences (les unités Higbee, Tubman, Anthony et Roosevelt, et le Independent Living Center), et une petite centrale hydrothermique.

### Le pavillon central

Le stationnement est tout proche du pavillon central, le *Core Building*, appelé pavillon Fleming du nom de la directrice de la prison, Mme Jacqueline Fleming <sup>51</sup>.

On entre sans problème, directement, sans devoir se signaler à qui que ce soit, dans l'édifice principal, car la porte n'est pas verrouillée. On fait alors face à une console d'accueil où se tient une « conseillère correctionnelle » (*correctional counsellor*) chargée de recevoir les visiteurs. Dans l'aire d'accueil, vers la droite, on aperçoit une salle d'attente, et à la gauche, plusieurs porte-vêtements et une salle de toilette, ouverte au public. Pendant que nous attendons Mme Fleming, nous identifions la porte qui donne accès au reste de l'édifice ; elle est actionnée électroniquement. L'atmosphère était particulièrement accueillante en ce début de décembre avec l'arbre de Noël et les poinsettias.

Le pavillon central, d'un seul étage dans son corps principal, est le plus important <sup>52</sup>, physiquement et autrement. C'est celui où se trou-

---

<sup>51</sup> Au moment de notre étude de lieu, Mme Fleming était directrice et avait été responsable de la prison depuis vingt ans, non seulement de l'Établissement sur son site actuel, mais de l'institution précédente. Elle a eu beaucoup à dire dans le dessin architectural de la nouvelle prison, qui a été inaugurée en 1986, et elle en a surveillé la construction. Mme Fleming est une personne qui nous est apparue forte et très volontaire. C'est une travailleuse sociale professionnelle.

<sup>52</sup> Tout ce secteur, meublé de façon moderne, est fort agréablement décoré ; les planchers sont recouverts de tapis ; on voit des plantes et des étagères de livres un peu partout ; plusieurs des bureaux sont pourvus de grandes fenêtres, ce qui

vent les bureaux des membres du personnel administratif et professionnel ; où se déroulent les activités de travail, de formation, de consultation médicale et psychologique ainsi que les repas et les visites des familles. Dans ce pavillon, se trouve aussi la bibliothèque <sup>53</sup>. Au moment de notre visite (à l'approche des fêtes de Noël) l'édifice principal était propre, ordonné, bien organisé, décoré avec goût, bien éclairé et agréable.

Cet édifice central est relié à une unité de vie dont il n'a pas encore été question, car on ne la distingue pas de l'extérieur et surtout pas depuis le stationnement. Il s'agit de la section de ségrégation et d'isolement.

### L'unité de ségrégation (Higbee)

Cette unité est la seule de niveau sécuritaire maximal dans cette prison ; elle est adjacente au pavillon central ; ses résidentes n'ont pas à sortir pour venir dans le *Core Building* et les risques d'évasion sont réduits dans ces conditions.

En fait, l'unité Higbee est une aile fermée. On y trouve deux sous-unités, l'une pour des détenues qui font l'objet de sanctions administratives suite à des manquements aux règlements de la maison, et l'autre pour les personnes qui sont en isolement complet suite à des évasions et d'autres comportements sanctionnés par la loi sur les établissements correctionnels de l'État. Même s'il s'agit d'une unité à sécurité maximale, l'arrangement physique est agréable. Cependant, au fur et à mesure où l'on approche de l'endroit même où vivent les détenues en réclusion complète, on se rend bien compte qu'il s'agit d'une aire vraiment sécuritaire : les surveillantes à l'entrée disposent d'un tableau de contrôle électronique et de vidéos caméras qui permettent de surveiller le comportement des détenues partout dans cette aile (dans les

---

assure un éclairage naturel. Les corridors reçoivent aussi la lumière de l'extérieur grâce aux fenêtres ou encore au toit de verre.

<sup>53</sup> La bibliothèque est impressionnante avec sa fenêtre en ogive, genre cathédrale, qui permet aussi de recevoir en abondance la lumière solaire. Mais plus impressionnant encore est le contenu de cette bibliothèque : des livres de publication récente, des vidéocassettes intéressantes, etc.

lieux communs et les corridors) à l'exception de l'intérieur des cellules. Depuis leur poste, elles verrouillent et déverrouillent les portes grâce à un contrôle à distance. Au moment de notre visite, c'est un homme, un officier de sécurité (appelé *correctional counsellor*) qui est en service ; c'est le cas, nous dit-on, pendant la journée, mais la nuit les personnes de garde sont toujours des femmes.

L'une des sous-sections, celle qui reçoit les détenues sous sanction « interne », dispose d'un *living-room* dans lequel ces personnes isolées de la population générale peuvent, à certaines heures, causer entre elles et avec des membres du personnel. Les chambres de cette sous-section ressemblent beaucoup à celles qu'on verra dans les autres unités. Dans l'autre sous-section, cependant, il n'y a pas de *living-room*, et les chambres sont remplacées par des cellules d'isolement d'où les détenues ne sortent qu'environ une heure par jour pour les téléphones réglementaires (à leur conseiller juridique, à la Direction des institutions pénales de l'État ou de la maison) et pour prendre l'air. Dans cette sous-section, les détenues prennent leurs repas dans leur cellule.

Il y a, au total, 24 détenues dans l'unité Higbee au moment de notre visite, dont six en isolement complet. Les 18 autres peuvent aller non seulement dans leur propre vivoir, mais, accompagnées, dans des locaux communs de l'édifice principal à certaines heures et certains jours.

### L'unité de vie Tubman

On nous amène visiter l'unité Tubman, tout en nous indiquant qu'il s'agit d'une résidence en tout point semblable à deux autres appelées unités Roosevelt et Anthony que visiteront d'ailleurs d'autres membres de notre équipe de recherche.

L'unité Tubman abrite 32 détenues. Elle est située à 50 mètres environ de l'édifice principal, comme les autres résidences. Ainsi, la majorité de la population de cette prison est à la fois proche de son lieu de travail et de vie commune, mais aussi contrainte à faire quelque pas à l'extérieur pour se rendre dans l'édifice principal. Tout cela, sans que le terrain soit clôturé d'aucune façon, comme je l'ai dit plus tôt.

La porte d'entrée des pavillons de vie Tubman, Roosevelt et Anthony est verrouillée. Mais une fois cette porte franchie, à l'intérieur des résidences, il n'y a plus de contrôle sécuritaire ni barreaux aux fenêtres ni caméras de surveillance. La console depuis laquelle un agent correctionnel contrôle la porte d'entrée est située au rez-de-chaussée au centre de chaque pavillon. L'agente qui se tient à la console n'est en rien protégée des contacts avec les résidentes. Elle n'est pas derrière un panneau de verre ni entourée d'un dispositif particulier comme c'est le cas au pavillon Higbee. L'idée ici, c'est d'encourager la communication entre le personnel et les détenues, nous dira la directrice dans l'entrevue que nous aurons avec elle (décembre 1991).

Chaque cottage comprend une grande salle de vie commune dans laquelle peuvent se retrouver les résidentes des deux unités qui vivent sous le même toit (16 + 16) ; s'y trouvent une petite cuisine, un grand espace qui comprend tout à la fois les salles de lavage, de bain, de toilette, où les résidentes peuvent se laver et se colorer les cheveux, se donner des permanentes.

Le grand vivoir commun est vraiment le cœur de cette unité. Mais chaque sous-unité dispose d'un vivoir particulier auquel seules les 16 résidentes de la sous-unité ont accès, de nuit comme de jour.

Dans chaque chambre, on trouve un lit, une table de nuit, un évier, une console pour les radios et appareils télé, les livres et objets de soins personnels. Chaque chambre a sa propre toilette, située derrière une porte à mi-hauteur. Toutes les chambres des résidentes ont une fenêtre. Les portes des chambres ne sont pas verrouillées la nuit.

« L'unité de vie indépendante »  
(*Independent Living Center*)

Cette unité de vie diffère beaucoup des précédentes. C'est un édifice de deux étages qui regroupe, accolées les unes aux autres, six maisons de ville, chacune abritant quatre détenues pour un total de 24. Au premier plancher de chacune, se trouvent une cuisinette, une aire de repas, un living-room et une grande fenêtre panoramique donnant sur une fort belle prairie. A l'étage de chaque appartement, se trouvent deux chambres à coucher et une salle de bain. Les chambres sont en

occupation double et les lits sont superposés ; de surcroît, dans plusieurs chambres, on trouve un lit d'enfant (glissé sous le lit à étage), car aux grandes fêtes, par exemple Noël, l'Action de Grâce (états-unienne), les jeunes enfants de certaines détenues peuvent venir passer la fin de semaine avec leur mère.

Les résidentes nous ont exprimé leurs réactions au fait que, à cette étape avancée de leur détention, elles soient contraintes de faire chambre commune avec une compagne et, d'ailleurs, de partager la vie de trois autres détenues dans une grande proximité. Pour elles, après la vie en « chambre privée » dans les unités « ordinaires », l'occupation double est difficile. Malgré cela, elles nous ont surtout parlé des avantages de vivre à l'Unité de vie indépendante.

### Les résidentes

Bien que, juridiquement, la prison de Shakopee reçoive des condamnées dont la sentence va de un an et un jour à 14 ans, la durée moyenne des peines prononcées par le tribunal dans le cas des femmes condamnées à la prison de Shakopee est de 48 mois. Au Minnesota, la peine ferme est égale aux deux tiers de la peine prononcée par le tribunal et il n'y a pas de libération conditionnelle. Le tiers de la peine est remis sauf pour mauvaise conduite ; s'il y a manquements aux règlements de l'établissement, la détenue doit purger toute sa peine. Mais la plupart des résidentes purgent une peine qui ne dépasse pas 17 mois.

Voici quels étaient les crimes pour lesquels les prisonnières de Shakopee avaient été condamnées : 27% étaient là pour homicide et tentative d'homicide ; 16% pour autres crimes contre la personne ; 18% pour vol ; 22% pour des affaires de drogues ; 7% pour dommages à la propriété ; 5% pour fraude ; 4% pour des délits sexuels ; enfin 1% pour incendie et terrorisme.

Les caractéristiques sociales des femmes détenues à Shakopee étaient les suivantes : 46% n'étaient pas mariées ; 57% avaient des enfants dont elles assumaient encore la garde ; 75% étaient âgées de 21 à 39 ans ; 33% étaient Noires ; 29% avaient complété leurs études secondaires ; 26% avaient déjà été incarcérées à Shakopee.

## Sécurité

La façon dont la sécurité est conçue à Shakopee est très particulière et fort différente de ce que nous avons vu ailleurs. J'y reviens donc.

Il n'y a pas de sécurité périphérique ni périmétrique à Shakopee. Pas de mur d'enceinte, pas de cours clôturées. On entre dans l'édifice principal comme dans une école publique ; seule l'unité Higbee est à sécurité maximale ; l'entrée des résidences Tubman, Roosevelt et Anthony est contrôlée par un mécanisme électronique, mais les détenues vont et viennent librement à l'intérieur de leur unité de vie et de l'édifice principal. Les portes d'entrée des maisons de ville de l'ILC (*Independent Living Center*) ne sont pas verrouillées.

## Le programme de la journée

Si l'absence relative de dispositifs de sécurité à Shakopee est la caractéristique qui saute aux yeux au premier abord, en second lieu, ce qui frappe le visiteur, ce sont les programmes et les activités disponibles. La prison de Shakopee est impressionnante par la quantité et la qualité des emplois et les possibilités de formation générale et professionnelle ; enfin, la qualité des services thérapeutiques est optimale.

## Programmes de formation et de travail

Les programmes de formation générale et professionnelle à Shakopee ont reçu l'aval du ministère de l'Éducation de l'État du Minnesota. Les cours de mathématiques sont assistés par ordinateur ; certains enseignements sont dispensés sous forme de tutorat (un professeur par étudiante), alors que d'autres cours se donnent à de petits groupes ; enfin, il existe quelques enseignements télévisés. Avant d'entrer dans le programme de formation générale et professionnelle, les détenues font l'objet de tests qui mesurent leur niveau actuel de préparation scolaire ; les détenues qui ont déjà leur diplôme d'études secondaires, mais qui veulent améliorer leur capacité d'écriture, de lecture et leurs habiletés en mathématiques, peuvent recevoir une formation spéciale. On peut aussi poursuivre des études de niveau collégial et universi-

taire par correspondance avec les institutions suivantes : le Minneapolis Community College, le Augsburg College, la Metropolitan State University, The Lakewood Community College et The University of Minnesota. Sont admises à s'inscrire aux enseignements de ces institutions les détenues qui manifestent une volonté explicite de faire le travail requis et dont la durée de la peine à purger à la prison rend le projet réalisable.

La formation professionnelle n'est accessible qu'aux personnes ayant déjà le diplôme d'études secondaires (GED) ; une institution du nom de Hennepin Technical College est chargée d'établir qu'on a atteint le niveau requis pour suivre les cours de bureautique, d'édition par des moyens électroniques (*electronic publishing*) et d'horticulture, car ces formations pratiques sont toutes disponibles à la prison même et donnent droit à des diplômes reconnus.

### Le travail

On peut travailler à Shakopee dans des emplois qui préparent réellement à occuper, sur le marché du travail, des postes lucratifs. Les instructeurs voient à ce qu'on développe aussi des méthodes et des habitudes de travail valorisées par les employeurs.

Le *Industry Program* (formation industrielle) prépare à la fabrication de vêtements, à la collecte de données par ordinateur et à la télépublicité. On fabrique des engins de pêche, des vêtements sportifs personnalisés (genre combinaisons de nylon confortables), très recherchés et qui se vendent approximativement 200\$ (décembre 1991). On reproduit des dessins industriels sur ordinateur. Les machines sur lesquelles travaillent les détenues sont modernes, sophistiquées et, dans l'atelier de couture, rapides et performantes.

On peut à Shakopee occuper ces emplois à temps plein ou partiel.

### Les loisirs

En dehors des heures de travail ou de formation, les résidentes de la prison ont la possibilité de s'adonner à des loisirs variés. Les uns prennent place sur le campus même, les autres hors campus.

Comme on l'a vu au chapitre précédent, la prison a son gymnase (qu'on transforme en salle pour les visiteurs à certains jours d'hiver), une salle d'exercices physiques et de musculation, un local pour l'artisanat, une salle de quilles et un champ de balle molle. La participation à des activités, se déroulant dans l'un ou l'autre de ces lieux, n'est évidemment permise que dans la mesure où les locaux sont disponibles et quand l'horaire le permet.

Les détenues se rendent quelques fois (rarement) à la ville pour assister à quelques événements sportifs et culturels ; il arrive que l'institution dispose de séries de billets à prix réduit, mais les détenues défraient elles-mêmes le coût de leur entrée.

### Les services de traitement individuel et de groupe

Parmi les services de traitement psychologique et autres offerts à Shakopee, il s'en trouve qui visent à resserrer ou à reconstruire les liens familiaux : par exemple, « *Parenting Self and Your Children* », « *Communication With Your Children* », « *Families and Self-Esteem* », et « *Extended Visits with Children Seminars* ».

Comme je l'ai mentionné au chapitre 2, on offre aussi à Shakopee une aide particulière sous forme de thérapie de groupe ou d'atelier aux personnes qui ont des problèmes de pharmacodépendance <sup>54</sup>.

On s'occupe des aspirations et des besoins spirituels et religieux (*Chaplaincy Program*), dans le respect des différences culturelles. C'est dans ce cadre que sont abordées des questions comme la dépression et la colère. Des groupes échangent, avec une aide professionnelle, sur la douleur et le deuil.

J'ai été aussi impressionnée que Julia McLean par le secteur des soins médicaux. Deux infirmières se tiennent dans la section d'accueil

---

<sup>54</sup> Par exemple, les programmes « *New Beginnings* » qui visent à rendre l'abstinence possible ; « *PIPES* » (*People in Prison Entering Sobriety*) ; « *Chemical Health* », un cours d'information sur les effets des substances psychotropes, et enfin « *Continued Care* ».

pendant la très grande majorité des heures de la journée et même de la soirée. Le secteur comprend deux salles d'examen gynécologique, une clinique dentaire comprenant deux chaises de dentiste et où opèrent deux dentistes, et une salle d'examen médical attenante au bureau du médecin. Les détenues doivent demander elles-mêmes à être vues par l'un ou l'autre des professionnels de la santé, l'objectif ici étant de les familiariser avec la façon de procéder dans la vie civile. Pour cela, elles doivent s'inscrire sur la liste des malades (*sick list*) avant 11 heures les lundis, mercredis ou vendredis. Les détenues qui sont en phase prélibératoire dans l'ILC avisent elles-mêmes, par téléphone ou autrement, le centre de réception du secteur des soins de santé qu'elles désirent un rendez-vous.

Les détenues dont les problèmes de santé exigent les soins de spécialistes sont dirigées par le médecin de la prison soit vers l'Hôpital Ramsey, dans la ville de St. Paul, ou vers l'Hôpital St. Francis ou une clinique de spécialistes (*Manuel de la détenue*, 11 : 2). Les femmes enceintes trouvent à la prison même des programmes de soins prénataux et postnataux, et une formation aux soins à l'enfant, programmes équivalents à ceux disponibles à l'extérieur de la prison (11 : 1).

À la prison, on attache une grande importance à la qualité des soins de santé, car on estime que ces soins ont bien souvent manqué dans le passé aux personnes qui sont maintenant des résidentes de l'institution. Nous avons pu rencontrer les infirmières qui se trouvaient dans l'unité des soins médicaux au moment de notre visite, ainsi que le dentiste qui traitait alors une détenue. Nous avons été frappées par leur attitude professionnelle et leur chaleur humaine, et par la propreté et le caractère très fonctionnel des lieux. La qualité des équipements, le nombre de professionnels et leurs attitudes nous ont aussi paru bien supérieurs à ce que l'on rencontre habituellement dans les infirmeries des centres correctionnels et même dans les centres de santé communautaire.

### Le programme prélibératoire

À Shakopee, on prépare les détenues à la sortie par des ateliers de formation professionnelle et de préparation au travail, et par des exercices favorisant la croissance personnelle ; on aide les détenues à se

choisir un logement adapté à leurs besoins et à leur budget ; on offre des exercices de prise de décision, des sessions d'information sur la violence conjugale et familiale, sur les relations interpersonnelles ; il y existe des groupes socio-thérapeutiques sur les attitudes de dépréciation et les comportements d'échec <sup>55</sup> (*Manuel de la détenue*, 14 :5).

### Ce qui est permis et ce qui est défendu à Shakopee

Les différents pavillons reçoivent des groupes de résidentes qui ne sont pas au même stade de leur séjour ; aussi les règlements différents d'un cottage à l'autre. Il peut même y avoir des règles différentes s'appliquant à un sous-groupe à l'intérieur de la même résidence : par exemple, aux nouvelles venues ou aux détenues qui ont des problèmes (légers) de santé mentale.

Mais la règle générale est la suivante : toutes les détenues doivent être au travail ou dans un programme de formation à 7 h 30 le matin. Il leur appartient de voir à s'éveiller à temps. L'État fournit un réveil-matin à chacune des résidentes. Le personnel ne se mêle pas du lever.

Après le déjeuner <sup>56</sup>, on se rend au travail, à l'école ou, pour quelques-unes, dans une session de consultation ou un programme de thérapie. Une grande variété de programmes au choix **tiendront toutes les détenues occupées**, en fait, **de 7 h 30 à 20 h 30**.

Tout se déroule à la prison même, sauf pour les résidentes de l'ILC (*Independent Living Center*) qui vont presque chaque semaine à la ville pour se trouver de l'emploi ou pour effectuer des courses (aliments, vêtements).

---

<sup>55</sup> Voici quelques autres exemples de programmes préparatoires à la sortie : « *Pre-release* », « *Occupational therapy* », « *Healthy food choices* », « *Sew-a-tree* », « *Basic cooking* » (MCF\SHK, *Program's Quarterly Schedule*, 1991, pp. 4-5).

<sup>56</sup> Le déjeuner est servi de 7 h 00 à 7 h 30 dans la cafétéria de l'édifice central, comme le sont tous les autres repas. Les détenues ne sont pas obligées de venir prendre leur déjeuner à la cafétéria ; elles peuvent déjeuner dans leur unité où on trouve des provisions de pain, de lait, de beurre d'arachide et de café.

À la prison, les jours et les heures de visite sont nombreux. Les détenues peuvent recevoir leurs proches et autres personnes autorisées les mercredis, jeudis et vendredis de 13 h 00 à 17 h 00 et de 18 h 00 à 21 h 00 heures. Les samedis et les dimanches, les heures de visite sont de 9 h 00 à midi et de 13 h 00 à 17 h 00. Les lundis et mardis, des bénévoles organisent à Shakopee diverses activités de loisir et animent des programmes de formation.

Comme on l'a vu au chapitre précédent, les rencontres autorisées avec les proches et les amis se tiennent dans la salle des visiteurs, à l'entrée du pavillon principal. Les contacts physiques entre détenues et visiteurs sont interdits. Les « visites conjugales » (visites avec contacts intimes, dans une chambre privée) sont interdites. Les règlements de l'établissement sont clairs sur les comportements acceptables pendant les visites, et tout manquement aux règles stipulées entraîne la perte de privilèges acquis ou, carrément, la fin de la visite.

La plupart des détenues peuvent rencontrer leur famille et les autres visiteurs autorisés quatre fois la semaine ; les détenues en ségrégation (sauf celles en isolement total), deux fois. Bien qu'il existe un nombre maximum de visiteurs autorisés, les enfants de moins de 16 ans et les bénévoles qui offrent de rencontrer les détenues sont en sus du nombre limite.

Les visites prolongées sont considérées comme des privilèges à Shakopee. La direction de l'institution les accorde à son jugement (par exemple, si les visiteurs viennent d'une région éloignée) et se réserve donc le droit de les refuser aux détenues dont le comportement ne rencontre pas les normes de l'institution.

Les détenues qui ont été condamnées pour des actes de violence, sexuelle ou autre, à l'endroit de leurs enfants ne sont pas autorisées à les voir à moins que le Comité responsable du traitement des détenues le recommande suite à leur implication dans un programme de traitement pertinent.

Les résidentes des unités « ordinaires <sup>57</sup> » peuvent recevoir leurs enfants pendant toute une journée ; les rencontres ont lieu dans l'édifice central. Comme on l'a vu, les résidentes de l'unité de vie prélibératoire peuvent avoir leurs enfants avec elles pendant toute une fin de semaine et, dans ce cas, les enfants restent avec leur mère dans l'unité. Ils (elles) doivent se retirer avec leur mère dans la chambre de celle-ci à 22 h 00. Les détenues en prélibération qui veulent bénéficier de ce privilège doivent avoir participé à un programme de préparation (*Extended Visits with Children*) et leur demande devra avoir été approuvée par le Comité de gestion des programmes. La politique est claire : pendant toute la durée de leur visite à Shakopee, les enfants doivent être avec leur mère ; celle-ci prend soin d'eux et couvre les frais de leurs repas. Les mères qui désirent recevoir la visite de leurs enfants pour une journée complète doivent avoir participé préalablement aux sessions sur les responsabilités parentales (*parenting sessions*). Les personnes pharmaco-dépendantes doivent, de plus, s'impliquer dans des groupes de thérapie avant d'être autorisées à passer une journée entière avec leurs enfants.

### Les allées et venues <sup>58</sup>

Sur ce campus sans clôture, les allées et venues depuis les résidences jusqu'au pavillon central sont bien organisées. Les « mouvements » d'un édifice à l'autre se font à heure fixe et s'effectuent rapidement, mais tous ne s'effectuent pas nécessairement en groupe. Des détenues peuvent aller seules d'un pavillon à l'édifice central, moyennant une permission accordée par la responsable en fonction dans l'unité d'où l'on sort et l'approbation de la responsable de l'unité où l'on va. Les « mouvements » sont donc contrôlés de près. Les détenues doivent signer un registre au départ, en donner l'heure dans le « livre de bord » de leur unité et indiquer leur destination.

---

<sup>57</sup> Je parle ici du groupe majoritaire, qui est astreint à une sécurité « médium légère ».

<sup>58</sup> Même remarque : il s'agit ici du groupe majoritaire comme dans la note précédente. Les résidentes de l'ILC circulent librement sur le campus. Les personnes en ségrégation ne sortent pas de leur unité.

### Contrôle des lieux et des personnes

Les détenues savent que leur cellule peut être fouillée à tout moment, car le *Manuel de la détenue* stipule que les responsables des unités doivent inspecter au moins trois chambres, au hasard, par semaine. On peut aussi effectuer des fouilles sur les personnes de façon aléatoire, mais en général, on ne le fait que lorsqu'on soupçonne que la résidante cache de la drogue ou d'autres objets interdits. D'ailleurs, les autorités de la prison exigent que les détenues se soumettent à des tests d'urine et à des alcootests, bien que, dans ce cas aussi, le personnel ne doive le faire que lorsqu'il a des raisons de soupçonner qu'une détenue est en état d'intoxication.

Les détenues ne sont pas autorisées à entrer dans les chambres des corésidentes. Chaque détenue a la clef de sa chambre et doit l'avoir avec elle en tout temps ; c'est elle qui a la responsabilité de s'assurer que la porte de sa chambre est verrouillée chaque fois qu'elle la quitte.

### Soins de la personne

À Shakopee, on attache beaucoup d'importance à l'hygiène personnelle ; celles qui se négligent à cet égard se voient requises de participer à un cours sur l'hygiène corporelle et, au besoin, la personne négligente se verra refuser l'avancement dans l'échelle des privilèges. Les détenues doivent être vêtues simplement et de façon appropriée. Ce dernier critère est laissé au jugement du personnel. Pendant que nous étions à Shakopee, nous avons vu que les résidentes portaient des vêtements de genres bien différents, depuis les minijupes jusqu'aux jeans, en passant par des tailleurs-pantalons.

### Autres règles

Bien d'autres règles viennent ponctuer la vie de cet établissement, des comptes d'épargne aux frais d'appels téléphoniques. Elles sont trop nombreuses pour qu'on les énumère toutes ici. Les sanctions accompagnant chaque manquement sont clairement prévues et varient selon la gravité des manquements ; mais, dans l'ensemble, elles impli-

quent surtout la perte de privilèges et, quelques fois, la rétrogradation dans la classification carcérale.

Comparé au manuel de la détenue de Kingston, le « livre » des droits et devoirs de la prisonnière à Shakopee est impressionnant par sa clarté et son souci d'équité.

### Au-delà du visible et du concret : la philosophie

Le jour de notre arrivée à la prison, nous avons été admises à la séance de formation du personnel. Dans ces séances, la directrice et son équipe traitent de la mission de l'établissement, de problèmes touchant la clientèle, des grandes questions que soulève le travail auprès de personnes condamnées à l'incarcération. Les exposés de la direction sont suivis de période de questions et d'échanges avec le personnel. Ces séances se tiennent à tous les trois mois. Celle à laquelle nous avons assisté était présidée par la directrice, Mme Jacqueline Fleming, et elle a duré à peu près trois heures. Le personnel de tous les niveaux doit assister à ces réunions. Comme cette séance en dit long sur la philosophie de cette prison hors de l'ordinaire, j'en rapporte ici quelques extraits.

L'un des premiers points abordés portait sur la question des sanctions. Jacqueline Fleming rappelait à son personnel que

la punition essentielle, c'est déjà la perte de liberté qu'entraîne l'emprisonnement. Aussi, une fois en prison, les résidentes ne doivent-elles pas être accablées par des sanctions additionnelles. La grande punition est déjà imposée.

À Shakopee, le rôle du personnel, dit Mme Fleming, n'est pas de réhabiliter, mais d'offrir ce qu'il faut pour que les détenues se réhabilitent. Sa propre expérience de travailleuse sociale (elle détient une maîtrise en travail social) l'incite à rappeler qu'on ne doit pas choisir de travailler auprès des détenues pour satisfaire ses propres besoins, mais bien plutôt pour aller au devant de ceux de la population carcérale.

D'ailleurs, ajoute-t-elle, le membre du personnel qui veut travailler avec efficacité auprès des détenues doit d'abord reconnaître ses propres points faibles et savoir ce qui lui est le plus intolérable dans le comportement criminel ; puis, être capable de ne pas confondre la personne et son crime, car il est impossible au professionnel d'aider quelqu'un s'il se braque sur le crime et oublie la personne.

Si parfois les détenues se comportent comme des enfants, ajoute Mme Fleming, ce n'est pas une raison pour les traiter comme des enfants ; il faut quand même les voir comme des personnes qui deviendront adultes et capables de décider par elles-mêmes.

Mais Shakopee n'est pas une prison ordinaire : c'est une prison pour femmes. Aussi, dit Mme Fleming, doit-on se rappeler qu'il y a des différences importantes entre les hommes et les femmes et ces différences doivent être prises en considération dans le champ pénal, comme ailleurs. Quand on fait les plans d'un établissement correctionnel pour femmes, il faut tenir compte du fait que sa clientèle sera féminine, dans le dessin architectural, dans les mesures de sécurité, dans les programmes et les services. L'énoncé de mission de la prison de Shakopee stipule que la prison existe afin que soient assurées des mesures de garde sécuritaire pour des femmes condamnées. Cette mission prévoit aussi que l'institution favorise le changement de comportement par la participation à des programmes de formation, de travail et d'éducation. Tout cela afin que les détenues puissent réintégrer la communauté et s'y comporter comme des membres productifs de la société (*Minnesota Correctional Facility - Shakopee, Mission Statement, 1990*). Mais cet énoncé de mission va plus loin : bien que le premier but de la prison et de l'incarcération soit la sécurité du public, cela doit être assuré en imposant le moins de contraintes possibles et sans violer la dignité et les droits légaux des détenues. En somme, dit la directrice, il faut assurer la sécurité tout en offrant un milieu humain et une programmation qui réponde aux besoins individuels et spécifiques des femmes. La protection du public sera assurée au mieux si on facilite la croissance personnelle et le développement des habiletés sociales des détenues.

Toute cette philosophie et l'approche qu'elle sous-tend nous ont frappées et nous sont apparues novatrices, différentes de ce que nous

avons lu et entendu ailleurs. Ce que nous avons observé nous a paru aller dans le sens de cette philosophie.

### Le système de classement

Parlant de la philosophie de la prison, un de ses éléments les plus importants est son système de classement (*Level System*) qui permet donc de marquer l'avancement ou la régression dans le programme (MCF - SHK, *Manuel de la détenue*, 2 :3, 1990). Ce système fonctionne par niveau, et à chaque niveau correspondent des mesures de sécurité ou de liberté, des privilèges et des responsabilités.

Le système de classement à Shakopee comprend cinq niveaux allant du plus sévère (Niveau I) pour les détenues requérant une sécurité maximale, au moins sévère (Niveau V). Au Niveau I, les détenues sont en régime de ségrégation. C'est le régime appliqué aux résidentes du Pavillon Higbee. Les nouvelles arrivées sont plutôt classées au Niveau II deux semaines après leur arrivée ; elles peuvent donc soit être rétrogradées au Niveau I, soit avancer. Se retrouvent aussi au Niveau II les détenues qui avaient atteint des niveaux supérieurs et qui ont été rétrogradées. On classe au Niveau III les détenues qui ont un comportement (tout juste) acceptable. Tandis que le Niveau IV est réservé aux détenues qui ont progressé « normalement » depuis leur entrée dans l'institution, celles qui assument des responsabilités, se montrent actives par rapport aux décisions à prendre et aux programmes dans lesquels elles sont impliquées. Enfin, on accède au Niveau V sur la recommandation du Comité de classement et de la directrice, lorsqu'on a fait preuve d'un comportement exemplaire ; on est alors admise à résider à l'ILC.

Au moment de notre visite, 139 femmes étaient détenues à Shakopee. Vingt-quatre d'entre elles étaient classées au Niveau V, 25 à l'opposé soit au Niveau I et les autres aux Niveaux II, III et IV.

## Réflexions après-coup...

La prison de Shakopee est dans l'ensemble un établissement remarquable. Bien qu'on y trouve un grand nombre de règlements et bien que l'institution doive accorder ses pratiques aux directives du ministère des Prisons de l'État du Minnesota, elle a sa philosophie, et on ne s'y contente pas de détenir et de punir. L'établissement est doté d'une variété impressionnante de programmes et de services et d'un vaste tableau d'activités. La façon dont est appliqué le système de « niveaux » lui confère une valeur pédagogique et un aspect positif puisque, comme on l'a vu, les nouvelles arrivantes peuvent y trouver une motivation à conserver les privilèges accordés à l'entrée.

À mon avis, les prisons ne sont pas la réponse appropriée ni même nécessaire au comportement des femmes en infraction. Il m'apparaît cependant que s'il nous faut y recourir, Shakopee serait le modèle le moins dommageable pour elles. En plus de ses avantages matériels, la prison a une philosophie et des programmes qui permettent d'équiper la clientèle d'une partie de ce dont elle aura besoin pour réintégrer la collectivité.

## Conclusion générale

[Retour à la table des matières](#)

Que dire au terme de l'étude de ces trois ressources, si différentes, concernant le contrôle pénal qui s'exerce sur les femmes ? - Je m'attendais à ce que la prison traditionnelle contrôle sévèrement les comportements des détenus, leur liberté d'aller et venir et leur usage du temps ; je croyais que les ressources alternatives seraient différentes sur tous ces aspects. J'espérais que l'organisation physique de ces dernières, leur philosophie, leur programme signifieraient qu'il est possible et bénéfique, pour elles et pour le groupe social, d'héberger les femmes et les condamnés dans la communauté, sans serrures aux portes, sans barreaux aux fenêtres, sans barrière à l'entrée, sans agent de

surveillance. J'espérais que les centres communautaires correctionnels ne soient pas des prisons. Mais ce que j'ai vu à *Houston House* et à *The Program Center*, c'est que derrière le cadre physique relativement ouvert se cache un contrôle considérable. Certes, à *The Program Center* les résidentes ont des contacts quotidiens avec la communauté, elles y travaillent ou y reçoivent une formation. Mais tel n'est même pas le cas à la Maison Houston. Et pour le reste, les « alternatives » que nous avons étudiées étaient tout aussi contraignantes que la prison de Shakopee - laquelle, il est vrai, n'est pas une prison typique. À plusieurs égards, cette prison était même moins astreignante et moins contrôlante que les deux « alternatives ».

Les contraintes observées dans les centres communautaires et même à Shakopee ont, selon moi, un effet infantilisant et semblent nier la possibilité pour les femmes condamnées de prendre leur vie en main. Cela me semble être particulièrement le cas dans les ressources correctionnelles destinées aux femmes.

Les milieux que nous avons étudiés imposent aux femmes **des apprentissages qu'on ne prévoit pas dans la même mesure pour les hommes, ou qu'on n'imagine même pas dans une prison pour hommes**. Par exemple, il est inconcevable qu'une ressource communautaire pour hommes soit complètement centrée sur leur fonction de père ; et notons que, si à la maison Houston tout le programme est centré sur la maternité, dans les deux autres cas, c'est-à-dire à Shakopee et à TPC, nombreux sont les activités et les programmes de traitement qui tournent autour du rôle maternel.

Quand j'ai commencé à travailler à ce projet de recherche, il y a cinq ans, j'entretenais une image ou une idée de ce que seraient les milieux communautaires et de ce qu'ils auraient à offrir à leur clientèle. Comme le l'ai avoué au début de ce chapitre, j'avais l'espoir qu'ils répondent mieux aux besoins spécifiques des femmes condamnées et à leur « réalité ». La moitié des femmes condamnées à la prison le sont pour des infractions non violentes et elles ont davantage besoin d'être aidées à remettre leur vie en ordre que d'être astreintes à des mesures de sécurité sévères et *disempowering*. La majorité des auteurs d'infractions violentes ne constituent pas un « risque » pour la société.

Quelques-uns croiront que, si à la fin de ce projet je suis déçue, c'est parce que j'entretenais une vue irréaliste des ressources que j'allais étudier et de ce qu'elles ont à offrir aux femmes condamnées ; je parle ici surtout des ressources résidentielles situées dans la communauté. Il se peut que tel soit le cas, car, de fait, quand j'ai commencé ce travail de recherche et à visiter ces lieux, j'avais peu d'expérience pratique dans le domaine correctionnel ; je dirais que c'était même très tôt dans mon cheminement théorique et, oui, mes opinions et mes espoirs étaient probablement un peu idéalistes et quelques fois naïfs.

Cependant, je ne suis pas seule responsable d'avoir entretenu de pareilles attentes, car les ressources que nous avons choisies d'étudier se présentent officiellement et même dans les écrits scientifiques sous les couleurs qui ont fait naître mes illusions ; je les espérais dans les termes où elles sont décrites ! Les responsables du milieu correctionnel et les directeurs de ces centres nous les présentent comme les ressources les plus innovatrices, les plus progressistes, enfin, comme des milieux d'avant-garde. Certes, si je compare les deux ressources alternatives dont il est question dans ce chapitre à ce qui est offert dans les prisons des États dans lesquelles elles ont été implantées (la prison de Framingham au Massachusetts et celle de Waynesburg en Pennsylvanie <sup>59</sup>) et dans les prisons locales auxquelles ces ressources communautaires servent de solutions de rechange, je dois dire que les « alternatives » sont plus ouvertes et sans doute moins « dommageables » pour leur clientèle. Toutefois, les prisons de ces deux États sont si terribles qu'il n'est pas difficile de faire mieux. Je ne m'attendais pas à ce qu'une solution de rechange s'arrête à ce que j'ai vu.

Commençons avec *Houston House*. Quand je compare la Maison Houston à la prison de Framingham, je suis forcée de dire que l'idée de cette ressource communautaire est bonne et recommandable. Cependant, *Houston House* ne sert d'« alternative » qu'à une toute petite portion de la clientèle carcérale et n'offre à cette clientèle que l'apprentissage du rôle de mère. La portée de ce programme est plus limitée encore puisque les seules personnes autorisées à faire une partie de leur sentence à HH sont les femmes enceintes toxicomanes, une clien-

---

<sup>59</sup> Voir au chapitre 2, la section traitant de ces deux établissements.

tèle ultra spécialisée. Le fait que tout le programme soit centré sur la maternité rend la mesure encore plus « étroite » dans ses effets. Centrer neuf mois de détention sur la grossesse et la maternité comme si c'était l'essentiel et la totalité de la vie des femmes est difficilement justifiable.

Si l'on se tourne maintenant vers TPC, cette ressource offre plusieurs services en plus de ceux qui s'intéressent à la maternité et aux enfants, mais ce qui est gênant, cette fois, c'est le caractère tatillon et incessant de la surveillance exercée sur les résidentes. Si l'on ne permet pas aux femmes en prélibération de commencer à prendre leurs propres décisions et qu'on vérifie leur présence chez des amis à 3 heures du matin, qu'espère-t-on qu'elles puissent faire une fois libérées ?

Concernant la prison sur laquelle j'ai fait rapport dans ce chapitre, Shakopee, j'ai été agréablement surprise de constater que les programmes, les services et plus généralement le traitement offerts aux résidentes correspondaient cette fois à ce que j'avais été amenée à croire avant de me rendre sur les lieux. Non seulement ce que nous avions lu existait dans la réalité, mais il arrivait que les faits dépassent nos attentes, spécialement au chapitre de la philosophie appliquée de l'établissement. Nous nous sommes demandé si cet écart à la « norme carcérale » était le fait de la politique pénale locale, celle de l'État du Minnesota et du « DOC » (*Department of Corrections*). Nous avons vite compris que ce qui fait de Shakopee une institution si différente ne dépendait pas surtout du Département, mais de la direction et de la directrice, à l'époque de notre étude Mme Jacqueline Fleming. Sa vision de la façon dont il convient d'amener les femmes à prendre leur vie en main et sa conviction qu'il faut traiter les femmes détenues comme des êtres respectables et responsables, et autrement que l'on traite les hommes, font toute la différence. Certes, si les programmes nombreux, modernes et variés sont possibles à Shakopee, c'est que le « DOC » le permet et il existe donc au département des services correctionnels de l'État du Minnesota une certaine reconnaissance de la différence. Cependant, l'approche qui veut que les femmes détenues soient traitées comme des adultes et non comme des enfants dépendants, qu'il ne faut pas s'arrêter aux crimes mais aider des personnes pour qu'elles réintègrent la société, tout cela, pensons-nous, fait la différence. Ce que nous avons vu là, c'est une heureuse combinaison

d'éléments matériels favorables, bien conçus, et d'une perspective philosophique, qui, réunis, font de Shakopee une « vraie » solution de rechange à l'incarcération traditionnelle. Paradoxe !...

## L'avenir

[Retour à la table des matières](#)

Comment utiliser tout ce que nous avons appris de façon à améliorer le sort des femmes judiciairisées ? Par exemple, comment porter nos observations à l'attention des responsables des services correctionnels, et les convaincre qu'il est possible d'incarcérer moins de femmes, de développer des ressources dans la communauté plutôt que d'ouvrir de nouvelles prisons, et des ressources qui constituent de véritables alternatives à la prison plutôt que « des prisons dans la communauté » ?

Nous ne prétendons pas détenir déjà les réponses à toutes les questions, mais nos données d'observation nous permettent d'avancer quelques propositions.

Je voudrais d'abord réaffirmer un principe que j'ai déjà énoncé : bien que la prison que j'ai analysée dans ce chapitre, celle de Shakopee, me soit apparue d'avant-garde ou en tout cas comme la seule qui tranche vraiment sur les prisons traditionnelles que nous avons étudiées, je continue de croire que l'emprisonnement, même à Shakopee, est une forme trop sévère de contrôle pénal dans le cas de la très grande majorité des femmes justiciables.

Ma position de fond est la suivante : je voudrais qu'on applique à toutes les femmes condamnées et à celles qui attendent leur procès les mesures les moins punitives possibles et les méthodes les plus susceptibles de leur permettre de prendre leur vie en main.

Ma préférence pour les solutions de rechange à l'emprisonnement n'est cependant plus inconditionnelle. Si les centres communautaires

correctionnels deviennent des prisons miniatures, leurs avantages s'estompent ou même disparaissent complètement, et on s'en va vers d'autres échecs. La conclusion à laquelle j'en arrive après avoir examiné de près des ressources de ce type, c'est qu'il se peut bien que les milieux ouverts reproduisent les contraintes qu'on pensait réservées aux prisons. Les deux milieux que nous avons étudiés exercent des contrôles constants et pointilleux sur la mobilité et l'emploi du temps, et dans un cas, à Houston House, cela n'est même pas compensé par le recours aux services du milieu environnant. Dans l'autre cas, à *The Program Center*, la surveillance est tracassière. Les faits que j'ai recueillis montrent que les directeurs de certains programmes en milieu ouvert ne se soucient pas d'aider les résidentes de leur centre à devenir autonomes ; ils s'emploient à les suivre pas à pas, à la minute près.

Quand on demande aux responsables de centres correctionnels communautaires d'expliquer les problèmes qu'elles et ils rencontrent à s'écarter du modèle traditionnel de la prison, leurs réponses nous renvoient au manque de moyens financiers et au fait qu'elles (ils) ont les mains liées le moment venu d'innover parce que leurs ressources leur viennent en partie du « grand modèle » pénal et correctionnel, un « système » dont les normes ne se prêtent pas du tout à des programmes adaptés aux femmes. Les normes sont les normes, disent-elles (ils)...

Tout cela est sans doute bien vrai, mais nous avons vu, de nos yeux, une vraie prison, qui réussit à être différente, à se soucier du « genre » de ses détenues et à accorder ses programmes aux exigences du jour. Le prix d'une journée dans cette institution est deux fois moins élevé qu'à la Prison de Kingston en Ontario au Canada <sup>60</sup> où tout, ou presque, est déplorable, depuis le cadre physique jusqu'à l'absence de programmes en passant par le climat général propice aux émeutes.

Par ailleurs, je ne souhaite pas que l'on offre aux femmes ce qu'on offre aux hommes, c'est-à-dire les mêmes programmes et les mêmes services, mais des programmes équivalents. C'est une question d'équi-

---

<sup>60</sup> Le *per diem* était de 225\$ à Kingston en 1991 ; il était de 115\$ US à Shakopee cette année-là.

té et non d'égalité. Nous savons bien que le fait d'offrir aux femmes des programmes et des services identiques à ceux qui sont accessibles aux hommes ne peut pas être la solution. La position sociale des femmes est différente et elles ont des besoins qui leur sont propres.

En ce qui a trait à *Houston House*, certains s'étonneront de la sévérité de mes propos. Plusieurs personnes, à commencer par celles qui ont rendu possible la création de cette mesure, croient qu'une ressource de ce type répond adéquatement aux besoins d'une clientèle très particulière aux prises avec trois « situations » complexes qui s'additionnent : le fait de porter un enfant et d'être en même temps toxicomane et condamnée à la prison. En fait, diront-ils, cette maison répond tout à fait à sa mission qui est de suivre de près une clientèle à risque et d'assurer la naissance de bébés en santé. À ce propos, je veux redire qu'on ne peut réduire toute la vie d'une femme à la maternité, c'est-à-dire, dans ce cas, faire de la grossesse, de l'accouchement et de l'apprentissage du soin des nouveau-nés, l'essentiel de la vie d'une femme. Si l'on juge nécessaire d'isoler les condamnées qui sont enceintes, sans doute peut-on leur offrir davantage et autre chose que ce que prévoit le « programme » de la Maison Houston, pendant les neuf ou douze mois que dure leur résidence à cet endroit. Après tout, dans la vie normale, les femmes enceintes ne sont pas complètement occupées à se préparer à la naissance de leur enfant et à cela uniquement.

J'ai eu l'occasion, depuis notre recherche, de travailler comme professionnelle dans un milieu communautaire pour femmes justiciables et ex-détenues, et j'y ai été le témoin involontaire d'un autre problème dont je ne soupçonnais pas l'existence auparavant. J'ai constaté que la préoccupation dominante des employées et de la direction était désormais la sécurité d'emploi, en tout cas à cet endroit et dans les services similaires avec lesquels j'ai été en contact. On ne peut sans doute pas en vouloir à qui que ce soit de rechercher la stabilité professionnelle et surtout financière à une époque où les emplois permanents sont bien rares. Mais il est clair que nous assistons, même dans le secteur communautaire, à une routinisation et à une bureaucratisation sans précédents de la direction et de la culture professionnelle. Dans ce contexte, la conformité aux ordres et le souci de bien s'intégrer au

ystème prennent le pas sur tout le reste. Cette constatation m'amène à être encore moins optimiste, ou en tout cas plus circonspecte dans mes jugements sur les ressources alternatives.

Prisons pour femmes (1998)

# Des prisons au Royaume-Uni

Louise L. Biron

## Introduction

[Retour à la table des matières](#)

L'avantage d'être « de l'extérieur » est multiple quand on visite les prisons. D'abord vous vous surprenez de tout et de rien en fonction de ce qu'on vous a dit et de ce qu'on ne vous a pas dit. Ensuite, malgré les efforts louables que vous faites pour bien saisir la situation politique et ultérieurement les politiques pénales, vous vous trouvez confrontée à des contextes plus subtils qui vous déstabilisent tant les nuances semblent prendre de l'importance. Aussi, pour l'entourage qui vous accueille, vous n'apparaissez certes pas menaçante puisque vous n'êtes pas en mesure d'intervenir directement à quelque niveau que ce soit. Vous êtes « de passage », et pis encore ou mieux, c'est selon l'angle, vous ne pourrez qu'avoir une vision très superficielle de la « chose » puisque vous êtes étrangère et, par voie de conséquence, incapable d'appréhender la complexité du réel.

Voici un peu comment on se sent la veille d'une visite dans une prison. Pourtant vous avez fait vos devoirs. Dans mon cas, je suis déjà en Angleterre depuis près de deux mois. J'ai donc consulté mes collègues pour identifier les institutions qui présentent les contrastes les plus forts, histoire de ne pas visiter des lieux dont les caractéristiques

et les clientèles sont trop apparentées. Je crois connaître un peu l'histoire et la culture géopolitique de la Grande-Bretagne. J'ai lu des documents qui me préparent à ces visites. Bref, je crois avoir mis les chances de mon côté en me préparant intellectuellement.

Si j'allais voir du côté des émotions qu'y trouverais-je ? Une certaine appréhension. Depuis le temps que je fréquente ce beau pays, je suis toujours étonnée devant tant de courtoisie. À la vérité, ces gens sont vraiment très civilisés. D. H. Lawrence avait tellement raison : « The English are so nice <sup>61</sup>. » En prison, cela se manifeste comment ?

Et que dire de la campagne : y a-t-il quelque chose de plus enchanteur ? Ces verts qui changent au gré des jours. Le désordre et l'ordre des jardins, l'agencement des couleurs, la subtilité dans la disposition des arbres et des fleurs. En verrai-je des traces dans les prisons ?

Ce sont ces pensées qui m'animent quand j'entreprends un périple qui me conduit de Durham à Holloway en Angleterre en passant par Cornton Vale en Écosse.

La Grande-Bretagne est sous le joug des conservateurs, la récession sévit comme partout ailleurs laissant ses traces : coupures de budgets, diminutions de personnel, élimination de programmes, chômage n'en sont que quelques illustrations. Le système pénal est nécessairement affecté par ces restrictions ne serait-ce que par le biais d'un conformisme qui réclame, en ces temps difficiles, plus de punitivité. Au-delà des conditions économiques pénibles, le système pénal est à l'heure des remises en question suite à la parution de ce qu'il est convenu d'appeler le rapport Woolf <sup>62</sup>. De fait, le gouvernement a entériné les douze recommandations principales du rapport. Plus précisément, quant à la question de la détention des femmes, on reconnaît les besoins spécifiques des femmes et on examine la possibilité de les relocaliser plus près de leur foyer et de leur famille. Par ailleurs, la National Association for the Care and Resettlement of Offenders

<sup>61</sup> Le titre d'un poème de D.H. Lawrence, tiré de *Selected Poems*.

<sup>62</sup> Prison Disturbances April 1990 : *Report of an Inquiry by the Rt Hon Lord Justice Woolf (Parts I and II)*, HMSO.

(NACRO) publie, en 1991, un document intitulé « A Fresh Start for Women Prisoners. The implications of the Woolf report for Women ».

Ce rapport reprend les grandes rubriques du rapport Woolf en soulignant systématiquement les aspects qui nécessitent une attention toute particulière, compte tenu des besoins spécifiques des femmes en détention. On y souligne, entre autres, certaines données statistiques qui illustrent abondamment les différences notoires entre les populations carcérales selon le sexe. De fait, le rôle que joue la criminalité reliée aux drogues ressort d'une façon non équivoque. Ainsi, en 1989, elle représente 58% des délits pour lesquels les femmes sont condamnées à l'incarcération, tandis que, pour les hommes, ces délits ne représentent que 30%. Ceci explique peut-être que la durée moyenne de séjour (en excluant les sentences à vie) soit passée de 9 mois en 1979 à 15 mois en 1989. En fait, le tableau 3 dudit rapport montre bien que la durée moyenne d'incarcération pour les infractions aux lois sur les drogues était, en 1989, de 38,6 mois. Ce chiffre est au moins le double de la durée moyenne reliée à tous les autres types de délits pour lesquels des sentences ont été rendues par la Cour du Banc de la Reine (*Crown Court*). Autre fait intéressant, 30% des femmes incarcérées n'ont pas de condamnations antérieures comparativement à 9% chez les hommes. Qui plus est, presque 50% des femmes qui en sont à une première incarcération ont été condamnées pour une infraction relative aux lois sur les drogues où l'importation joue un rôle important en particulier chez les femmes africaines.

Plus récemment, en 1992, le Home Office publiait un document intitulé « *Gender and the Criminal Justice System* » dans lequel se trouvent certaines données pertinentes à notre propos. Ces données proviennent du recensement effectué en 1991.

Sur le plan strictement socio-économique, on y lit que plus de femmes que d'hommes appartiennent à la catégorie des travailleurs non manuels (67% vs 52%) et que plus d'hommes que de femmes sont considérés sans emploi (9.1% vs 7.3%).

Sur le plan pénal, les délits reliés à la drogue sont ceux qui entraînent les plus longues sentences d'emprisonnement pour les femmes et ce, quel que soit le niveau du tribunal où elles sont jugées, à savoir le

*Crown Court* ou le *Magistrates' Courts*. En effet, les peines d'emprisonnement sont en moyenne de 34,3 mois dans le premier cas et de 3,1 mois dans le second.

Non seulement ces peines sont-elles les plus longues en considérant l'ensemble des peines chez les femmes sous sentence, mais elles sont aussi plus longues que celles qui sont attribuées aux hommes pour le même type de délit puisque, dans le cas des hommes, il s'agit de moyennes de 31,6 mois et de 2,3 mois toujours selon le tribunal qui entend la cause.

En outre, le rapport stipule (p. 19) que, dans le cas des femmes, on n'applique pas tout l'éventail des peines non privatives de liberté. Cela a pour conséquence de favoriser un recours plus fréquent à l'emprisonnement.

Ces quelques données permettent de mieux saisir de qui l'on parle quand il est question de populations carcérales féminines et de mettre en perspective les contraintes institutionnelles et les personnes auxquelles elles s'appliquent. En outre, ce bref préambule ouvre la voie à une présentation plus détaillée des institutions elles-mêmes.

## **Le choix de trois institutions**

[Retour à la table des matières](#)

En Écosse, il n'existe qu'une institution pour femmes et jeunes filles. Le choix a donc été facile. D'ailleurs, Pat Carlen (1983) avait déjà fait une étude importante de Cornton Vale sous l'angle du contrôle social, étude que je me suis empêchée de relire avant ma propre visite afin de ne pas influencer mes observations.

En Angleterre, il existe 11 établissements qui hébergent des femmes. Celles-ci représentent 4% de la population correctionnelle. Pour les besoins de cette étude, la prison de Holloway à Londres est apparue incontournable non seulement en raison de sa position géographique, à savoir située dans une capitale très peuplée, mais aussi par la

diversité de sa clientèle et des services qu'on y offre. Mais il convenait d'inclure une prison à sécurité maximum pour présenter un modèle d'encadrement différent. L'aile H réservée aux femmes de la prison pour hommes de Durham offrait cette possibilité. Non seulement m'a-t-elle été présentée comme la seule institution qui abrite des détenues de catégorie A <sup>63</sup>, mais on m'a aussi souligné son caractère sordide, compte tenu du contexte physique décrié de tous <sup>64</sup>.

Il sera donc question dans les pages qui suivent de ces trois prisons pour femmes. Ces institutions sont présentées dans l'ordre où elles ont été visitées afin de conserver le rythme des impressions qui se dégageaient à chaque visite et de suivre la chronologie des notes prises. A la vérité, plusieurs modèles de présentation ont été envisagés ; y avait-il lieu de classifier selon certaines grandes catégories : structure architecturale, régime de vie, sanctions et ainsi de suite ? Ou plutôt serait-il préférable de présenter des faits d'abord et des impressions par la suite. Enfin, la description pouvait se faire simplement par institution, laissant à la fin un espace qui permettrait de faire des liens, de dresser le bilan des points de convergence et de divergence. Cette dernière proposition a été retenue en raison des avantages qui en découlent à tout le moins du point de vue de la cohésion qu'elle offre quant à la vue d'ensemble d'une même institution ; elle évite aussi des va-et-vient inutiles qui risquent de distraire le lecteur ou pis encore de le perdre.

## Durham, l'aile H

[Retour à la table des matières](#)

En 1989, l'Inspecteur en chef des prisons écrivait ceci en guise de conclusion de son rapport sur l'aile H : « *C'est la distance de leurs familles qui constitue notre souci principal au sujet de l'aile H comme*

---

<sup>63</sup> En Angleterre, il s'agit du niveau de sécurité le plus restrictif.

<sup>64</sup> À cet égard, nous recommandons vivement l'excellente analyse de Cohen et Taylor écrite en 1972, mais toujours actuelle, qui s'intitule *Psychological Survival*.

*ressource nationale.* » (p. 75 <sup>65</sup>). Cela ne l'a pourtant pas empêché d'écrire, quelques lignes plus haut, que son service envisageait l'agrandissement de l'aile H qui pourrait passer de 38 détenues à 51 en grugeant quelque peu l'espace de l'aile F occupée par des détenus masculins. Décidément, nous n'en sommes pas à une contradiction près.

On m'a fixé un rendez-vous dans l'après-midi. je me présente au bureau du Governor 1 <sup>66</sup>, à l'heure dite. La veille, lors de mon arrivée à Durham, lieu historique spectaculaire dominé par le château et la cathédrale médiévale, je m'étais empressée de repérer la prison de Durham en vue de cette visite. Il faisait alors très noir et je n'avais pas pu avoir une vue très précise de l'ensemble pénitentiaire.

Aussi, avant ma visite, toutes les histoires d'horreur que j'ai entendues remontent à la surface. Conditions physiques lamentables, régime de vie très sévère, immobilisme total quant aux programmes de toutes sortes...

La première impression n'est pourtant pas négative. S'il est vrai que le complexe pénal de Durham est impressionnant par ses murs de pierre d'une douzaine de mètres de haut qui entourent la prison, il est pourtant intégré dans le voisinage. Intégrés dans cette ville fort ancienne, ces murs rappellent les enceintes fortifiées qu'on retrouve à cette époque. La prison fait partie d'un ensemble qui comprend également le palais de justice et les bureaux de l'administration pénale de la région. Nous sommes donc au cœur de la ville avec des maisons tout autour et un champ de rugby devant.

Comme il s'agit d'une institution à sécurité maximum, la guérite ne surprend pas. Par contre, le simple fait de dire que le Governor 1 m'attend non seulement suffit à éviter toute fouille de ma serviette ou de mon sac, mais encore on m'invite à me rendre par mes propres

---

<sup>65</sup> *It is this distance from their families which is our chief worry about H wing as a national resource.* H.M. Prison Durham. Report by chief inspector of prisons. Home Office, London 1989.

<sup>66</sup> Les directeurs des institutions pénales portent le titre de Governor avec le numéro approprié à leur rang. Governor 1 fait référence au directeur ultime.

moyens au bureau de mon hôte. En outre, à l'accueil, le personnel féminin et masculin est très courtois et plutôt sympathique. La marche le long des corridors me permet toutefois de vérifier que les lieux sont de fait sinistres ; le gris terne domine partout.

Un long entretien avec le gouverneur permet de clarifier un certain nombre de questions reliées au mode de fonctionnement de son institution. Le jour de notre rencontre, il y a 650 hommes et 17 femmes dans la prison. J'ai devant moi un personnage impressionnant par la taille, qui me parle de « sa » prison comme de « sa » maison et des détenues comme de « ses » filles. Dans cette prison, on a cru dans le passé que les femmes qui y sont détenues présentaient quelque forme d'anormalité, il n'en est rien dit-il. Elles ont commis un crime suffisamment sérieux pour les amener ici, un point c'est tout. Ce qu'on me dit, c'est que leur groupe constitue « une représentation » de la société : certaines sont riches d'autres pauvres, certaines sont très scolarisées d'autres beaucoup moins, certaines sont très autonomes d'autres pas et ainsi de suite. Un groupe normal de femmes, quoi. L'aile H n'abrite aucune personne qui est sous surveillance psychiatrique ou qui requiert des soins médicaux pas plus qu'elle n'héberge des détenues enceintes. Une femme enceinte qui est condamnée à vie est hébergée ailleurs, donne naissance et abandonne son enfant pour ensuite purger sa sentence à Durham.

La vie dans cette aile insérée dans un milieu masculin mais coupée complètement de tout contact avec ce groupe d'hommes est très particulière. Une fois dépassés les contrôles électroniques, la porte s'ouvre pour offrir un spectacle assez étonnant. Physiquement rien ne s'est amélioré ; tout est toujours aussi gris, vétuste et rebutant. Ce qui frappe c'est l'atmosphère qui règne. Je suis accompagnée du gouverneur qui est accueilli très chaleureusement à la fois par le groupe de femmes et par les surveillants. Il m'indique qu'il vient faire une visite à peu près tous les jours.

Les femmes rentrent de leur lieu de travail et elles prennent le thé. Certaines sont dans leur cellule, d'autres causent autour de la table. Tout est calme. Elles portent toutes des vêtements « normaux », pas des uniformes. On m'explique que des bénévoles viennent fréquemment visiter cette aile et que certaines apportent de très beaux vête-

ments qu'elles ne portent plus. Les chambres comprennent toilettes et douches ; elles sont décorées au goût de chacune. Le réveil se fait à 7 h 45 et les portes de l'unité sont verrouillées à 20 h 30 si bien qu'à partir de cette heure les femmes ne peuvent être que dans leur chambre ou dans la salle commune.

En principe, les femmes doivent travailler. Le gouverneur m'explique par contre que les résidentes vivent des tensions très éprouvantes dans ce milieu fermé et qu'il est souple sur l'application de la règle du travail si l'une d'elles ne se sent pas bien. Les pressions au travail viennent toutefois des femmes elles-mêmes en raison de la gestion de l'entreprise qu'elles administrent.

De fait, ces 17 femmes s'autogèrent et chacune d'elles apporte sa contribution, selon ses compétences. En conséquence, le salaire est uniforme quelle que soit la tâche soit 5,50 £ par semaine (environ 11,00 \$ en 1993). Les activités au sein de l'entreprise sont multiples : poterie, tricot main ou machine, fabrication de jouets en tissu (*soft toys*), mise en page et édition assistée par ordinateur. Les contrats viennent de l'extérieur et sont négociés par les femmes, même si officiellement un membre du personnel en est responsable. Il y a donc des échéances à rencontrer, ce qui force le groupe à beaucoup de cohésion pour accomplir la tâche. Elles en parlent comme de leur entreprise. Quand les urgences surviennent, elles s'entraident pour terminer à temps et peuvent difficilement s'offrir des jours de repos.

Côté argent, toutes n'ont pas les mêmes ressources financières. L'argent est administré par l'institution et elles ont droit à 7,50 £ (environ 15\$) par semaine pour leurs dépenses personnelles. Elles peuvent se procurer la plupart des produits dont elles ont besoin à la cantine y compris les comprimés d'acide acétylsalicylique. Rien ne s'oppose à ce que les plus fortunées <sup>67</sup> organisent des fêtes spéciales (un repas plus élaboré, par exemple) pour le groupe. La visite permet de vérifier l'esprit de collaboration qui existe au sein de cette unité et cela est confirmé par le gouverneur qui me fait remarquer qu'il n'existe aucune

---

<sup>67</sup> Certaines femmes ont un compte en banque important qui vient d'activités lucratives antérieures ou de fortune familiale.

violence, aucune compétition entre les résidentes bien que certaines soient là depuis très longtemps ; l'une d'elles y est depuis huit ans.

La plus jeune résidente a 18 ans, tandis que la plus âgée a 52 ans. Il n'existe aucun classement de sécurité au sein du groupe. Il n'en demeure pas moins que certaines détenues bénéficient de sorties et d'autres pas ; c'est le cas des terroristes. Toutes peuvent étudier si elles le désirent - l'une d'elles poursuit des études de doctorat à l'Université de Durham. Les études se font toutefois en dehors des heures de travail, « comme dans la vraie vie » dira le gouverneur. De même pour les rendez-vous médicaux à moins de cas d'urgence. Les résidentes elles-mêmes considèrent que les attentes ne sont pas longues.

Dans un tel contexte, où se place la notion de sanction ? D'abord, il n'existe pas de cellules de ségrégation. Le gouverneur me dit, un peu à la blague, qu'il a perdu les clefs de ces cellules. Si une femme doit être réprimandée, soit parce qu'elle a manqué de respect face à un membre du personnel ou pour d'autres raisons, on lui retire des privilèges de télévision ou elle est confinée à sa chambre. D'ailleurs, c'est avec un peu de fierté qu'on m'indique que la moyenne nationale de manquements au règlement est de trois par personne alors qu'elle est de 0,3 dans cette unité. On a tôt fait de me souligner qu'il n'existe pas, dans cette unité, de culture carcérale. Plusieurs femmes en sont à leur première incarcération ; cela confirme d'ailleurs les données présentées plus haut. Compte tenu de cette situation, il semble régner une certaine tolérance face aux détenues et à leurs rapports interpersonnels.

Les contacts avec l'extérieur ne sont pas faciles dans cette ville située au nord de l'Angleterre. D'autant plus que la salle pour accueillir les visiteurs n'est pas très grande, ce qui exige une certaine organisation dans l'horaire des visites. En théorie, les détenues peuvent recevoir six visites par mois, mais ce chiffre n'est pas absolu et le gouverneur accepte qu'elles en aient plus. Les contacts téléphoniques s'avèrent une solution pour celles qui ont des familles éloignées. C'est notamment le cas des Irlandaises. Malgré les coûts très élevés des appels téléphoniques, le gouverneur aménage un budget pour accommoder celles qui ont très peu d'occasions de voir leurs proches.

Les heures libres se passent à faire de l'exercice au gymnase (aéro-bic), à étudier, à lire, à regarder des films ou la télévision. Le personnel masculin compte pour 25% de l'ensemble et le gouverneur rapporte fièrement qu'il n'y a jamais eu la moindre plainte venant des détenues à leur sujet. Il considère plutôt que la présence masculine « normalise » en quelque sorte ce milieu très replié sur lui-même.

En sortant de cette aile, ce qui frappe avant tout, c'est l'impression d'avoir côtoyé un groupe de femmes autonomes qui organisent leur vie dans un contexte restrictif. Et cette organisation se fait dans le respect des uns et des autres aussi bien détenues que surveillants. Les espaces physiques rebutants sont en pleine rénovation si bien qu'on peut imaginer que les conditions matérielles ne peuvent que s'améliorer.

## Cornton Vale

[Retour à la table des matières](#)

« Scotland, unlike England, has had a liberal penal tradition », dit A. G. Coyle (1987, p. 59) <sup>68</sup>. Ces mots résonnent dans ma tête alors que je me prépare à visiter la seule institution pour femmes en Écosse. De fait, l'Écosse apparaît suffisamment différente à la touriste que je suis pour que je n'aie pas de mal à imaginer que je suis dans un pays bien distinct de l'Angleterre.

Un certain nombre de données factuelles apparaissent dans le rapport (1990-1991) sur les prisons en Écosse publié par The Scottish Office Home and Health Department. S'il est difficile d'y trouver des statistiques spécifiques à Cornton Vale parce que les données qu'on y présente sont agglomérées, une lecture plus attentive permet néanmoins de dégager quelques faits saillants.

Ainsi ce rapport révèle que parmi les personnels, les femmes occupent une place prépondérante avec 87,1% des effectifs. Le nombre de places au total est de 176 avec un maximum de femmes détenues

---

<sup>68</sup> L'Écosse, contrairement à l'Angleterre, a eu une tradition pénale libérale.

qui n'a jamais dépassé 141. Au plan des cours de formation professionnelle, Cornton Vale est la seule institution à offrir la coiffure et le service de traiteur. Le même rapport décrit l'établissement comme « présentant un aspect agréable en dépit de son statut de prison sécuritaire situé cependant dans un environnement agréable » <sup>69</sup>.

Côté sécurité, on lit dans ledit rapport que, depuis 1986, deux femmes se sont évadées et une femme a échappé à la surveillance, c'est-à-dire qu'elle n'est pas revenue alors qu'elle était à l'extérieur de l'institution.

Un retour sur mon journal de bord confirme qu'en effet la prison présente une apparence plutôt agréable. J'avais noté qu'on aperçoit d'abord un vaste terrain où se devinent des pavillons puisque de l'extérieur on ne voit pas très bien l'organisation spatiale de ce complexe. La clôture d'une quinzaine de pieds de haut qui entoure le complexe pénal n'est pas surplombée de fils barbelés et le revêtement en stucco des pavillons ressemble à celui des maisons avoisinantes. Il s'agit d'un quartier assez résidentiel du genre petite banlieue avec un arrêt d'autobus juste devant l'entrée mais peu de commerces autour.

L'entrée est bien protégée et on me demande rapidement de m'identifier. Le travailleur social qui entre en même temps que moi semble être prévenu de ma visite puisqu'il m'invite immédiatement à le suivre. Après avoir franchi les portes contrôlées électroniquement à l'admission, nous sommes libres de circuler à notre aise dans le bâtiment administratif.

Ce qui me frappe d'abord c'est l'organisation. Voici un milieu vraiment très organisé. Le personnel m'attend, les bureaux sont rangés, chacun est à son affaire tôt le matin, les salutations se font de façon formelle (Monsieur et Madame), le programme de ma journée est déjà élaboré et on m'en donne une copie, les documents afférents à l'institution ont été préparés et je quitterai le soir avec une caisse pleine de rapports de toutes sortes. Bien.

---

<sup>69</sup> *Set in pleasant surroundings between Stirling and Bridge Allan the establishment, although secure, presents a pleasant aspect (p. 13).*

Ce qui étonne aussi l'étrangère que je suis, c'est l'uniforme. Le personnel porte un uniforme quel que soit le rang à l'exception du Governor 1. Les femmes le portent fièrement d'ailleurs. Il s'agit d'une jupe bleue avec blouse blanche, souliers et bas bleu foncé, tricot bleu marine, manteau bleu et chapeau *bobby* assorti. Aucune d'elles ne circule à l'extérieur sans le chapeau par ce jour de novembre pluvieux.

La prison abrite actuellement 140 femmes et de ce nombre un tiers sont des prévenues et on trouve de 4 à 12 jeunes femmes dont l'âge varie de 16 à 21 ans. Ces dernières habitent un pavillon séparé, mais participent au travail avec les adultes. L'âge moyen des femmes se situe à un peu moins de 30 ans avec un écart de 21 à 50 ans. S'il se trouve actuellement quelques femmes (six) qui purgent des sentences à vie, ce qui correspond à un maximum de 10 à 12 ans en prison, la majorité des sentences sont d'une durée de six mois. Ces données me sont fournies lors de ma rencontre très cordiale avec une des Governors, responsable des ressources humaines et des services. Il faut comprendre, me dit-elle, que cette prison est construite depuis 17 ans, mais qu'il existe une tradition de personnels féminins qui s'occupent des résidentes depuis 50 ans, tradition dont elles sont fières. Or, depuis le *Equality Bill*, voici que cette structure est quelque peu ébranlée puisque de plus en plus d'hommes viennent occuper des postes dans cet univers féminin. Inutile d'ajouter que ces changements rapides inquiètent profondément les « anciennes » qui tentent de sauvegarder les traditions et qui craignent que les hommes ne comprennent pas tout à fait la philosophie de la maison.

Après cette conversation, on me propose un ordre du jour qui doit me permettre de visiter les différents pavillons et de me familiariser avec les principales activités. Je serai accompagnée d'une surveillante d'expérience et fort aimable à qui on rappelle que je dois déjeuner à 12 h 30 en compagnie de deux Governors, celle qui m'a accueillie ce matin et un de ses collègues masculins, responsable de la gestion.

Nous voici donc à l'extérieur, mon accompagnatrice bien coiffée de son chapeau et clefs en main et moi, l'oreille tendue pour capter le mieux possible les subtilités d'un accent écossais prononcé.

De cette cour extérieure, il m'est alors possible de visualiser l'organisation des différents pavillons que me présente mon guide et de comprendre enfin le sens des noms qu'on a donnés à chacun d'eux. À prime abord, il n'est pas évident de saisir le sens profond de Sierra ou de Bravo, deux noms de pavillon. Une fois que j'ai décodé qu'il s'agit ni plus ni moins que de l'alphabet militaire : *Alpha, Bravo... Papa et Sierra*, cette nomenclature a soudainement beaucoup de sens. Elle a beaucoup de sens mais rappelle également l'esprit militaire que je perçois à travers l'uniforme, le formalisme dans les contacts sociaux et le détail dans l'organisation du mode de vie en général.

Il est difficile de juger les lieux physiques. Ils sont certes propres mais ternes ; tout est gris ou beige. Dans une des cellules du pavillon Bravo, le moins sécuritaire de tous, un bébé de cinq mois dort. C'est le seul bébé en ce moment et il reçoit beaucoup d'attention de la part de toutes les détenues qui offrent leur collaboration quand la maman ne peut s'en occuper. De mémoire, on ne se souvient pas qu'il y ait eu plus de cinq bébés en même temps.

La visite se poursuit passant d'une chapelle bien éclairée à un gymnase où se tient une classe d'aérobic. Le ministère de l'Éducation veille à ce que les jeunes fassent un certain nombre d'heures de sport par semaine ; donc, pour cette catégorie de détenues, il y a obligation à fréquenter le gymnase. Pour les autres, le sport est facultatif.

Nous arrivons à la salle d'accueil de la prison, lieu où les femmes et les jeunes filles doivent obligatoirement prendre une douche à l'arrivée et subir un examen médical au cours des premières 24 heures. Heureusement, pour moi, personne ne s'y trouve si ce n'est une détenue responsable du ménage que mon guide identifie comme une habituée de la maison. Une brève conversation s'engage entre les deux et je perçois soudainement une tristesse dans le propos qui évoque d'une part l'inutilité du séjour antérieur et d'autre part le sentiment d'échec de ceux et celles qui croient bien faire.

Dans cette même unité d'accueil, les femmes qui arrivent doivent se déposséder de leurs biens et vêtements. On leur remet des vêtements qui ne sont pas un uniforme à proprement parler mais qui sont

une variation sur le même thème à savoir : robe, pantalon et tricot facilement identifiable.

je reste troublée par les questions personnelles que pose mon guide à certaines femmes que nous rencontrons. Par exemple : « Une telle est une habituée, ici ; ça fait combien de fois que vous venez ? » ou encore : « Vous êtes ici pour quoi au juste ? » je n'arrive pas à déceler si ces propos reflètent une certaine familiarité, une certaine attention pour la personne ou si, au contraire, ils sont destinés à bien établir la relation d'autorité, à délimiter la distance, comme dans un régime militaire. D'ailleurs, on parle des *girls* ou des *lassies* (nous sommes en Écosse), ce qui me suggère aussi une référence à une jeune personne. Chose certaine, les résidentes répondent toujours avec déférence et timidité.

Le personnel semble préoccupé par une augmentation du nombre d'introductions de stupéfiants par le biais des retours de congé ou des visites, si bien que les contrôles se resserrent pour endiguer ce qu'on perçoit comme un problème. Mon guide m'amène donc visiter les cellules de ségrégation où sont punies deux femmes qu'on soupçonne d'avoir introduit de la drogue dans l'institution.

Après ces visites des lieux physiques, j'ai rendez-vous avec le travailleur social nouvellement en poste, un homme. À travers ces propos, je comprends que les traditions sont bien ancrées dans ce milieu et que les résistances au changement risquent de créer plus d'un remous. Il a déjà observé qu'un très grand nombre de femmes proviennent de la région de Glasgow et ne sait pas si cela découle de procédures pénales propres à cette juridiction ou si, effectivement on y trouve plus de femmes contrevenantes. Il veut confier la tâche de compléter des formulaires de toutes sortes au personnel de surveillance et se ménager du temps pour faire des interventions plus professionnelles auprès de la clientèle d'autant plus qu'il n'y a pas de psychologue en résidence à Cornton Vale. Il aimerait travailler surtout avec les résidentes (plus ou moins 25%) qui ont des besoins à long terme. Il a des idées sur toute l'organisation des services indiquant que les problèmes viennent plus souvent de celle-ci que des bénéficiaires elles-mêmes. Je sens soudainement passer un vent de fraîcheur qui vient de sa vision nouvelle de ce que pourrait être cette institution pour femmes et j'ai un

peu de mal à voir comment vont se réconcilier les traditions de 50 ans d'une part et le monde nouveau d'autre part !

Il est déjà l'heure de manger. Le repas est excellent mais je m'interroge sur le peu de personnes à la salle à manger. On me répond que la plupart des membres du personnel apportent leur lunch pour économiser le prix d'un repas. Le pavillon où nous mangeons est en retrait des autres et aucune résidante ne mange ici. Par contre, ce sont elles qui préparent les repas sous la supervision du personnel et ce, dans le cadre d'une formation en cuisine. Mes deux hôtes se remémorent de bons souvenirs tout au long du repas puisqu'ils ont déjà travaillé ensemble dans d'autres institutions pénales, mais je suis toujours étonnée du climat formel qui prévaut. J'attribue cela à une différence culturelle.

L'après-midi est consacré d'abord au dispensaire médical. Tout a été prévu et organisé dans ce service comme dans les autres. J'observe une longue file d'attente de femmes qui viennent chercher leurs médicaments. En réponse à mon étonnement qu'il y ait tant de femmes, on me dit que beaucoup de médicaments sont administrés quotidiennement pour aider les résidentes à se désintoxiquer progressivement, étant donné qu'il n'existe pas de programme de méthadone. On administre aussi une quantité importante d'antibiotiques reliés, ceux-là, aux problèmes gynécologiques des femmes. Les médecins viennent de la ville mais peuvent être rejoints à tout moment en cas d'urgence ; le personnel de l'infirmierie est également formé pour répondre aux urgences.

Il est intéressant de noter que le psychiatre voit toutes les femmes qui purgent des sentences de plus de deux ans. Elles peuvent, par la suite, demander à le consulter sur une base facultative. Le psychologue vient deux fois la semaine et les soins d'optométrie sont dispensés à l'extérieur de l'institution. Mis à part le cabinet du dentiste, qui vient d'être réaménagé pour répondre aux normes de santé, l'ensemble du pavillon est terne avec une odeur médicamenteuse qui y règne malgré la propreté apparente des lieux.

Cette distribution de médicaments semble être l'occupation principale, du moins celle que j'observe. Même si les comprimés d'acétylsa-

licylique peuvent être distribués par le personnel dans les unités, cela se fait sous le contrôle du personnel de l'infirmierie.

Il n'y a pas de lits dans l'infirmierie. Le personnel me dit que les femmes sont soignées dans leur unité à moins qu'il ne s'agisse d'un malaise grave auquel cas on les référerait à l'hôpital de la ville. De même, les cas de maladie mentale sont toujours transférés dans une institution appropriée.

Les détenues enceintes sont suivies par un gynécologue à l'extérieur et sont traitées comme n'importe quelle femme enceinte avec les examens et contrôles habituels.

Pour les cas de maladie terminale, on renvoie la patiente dans son milieu familial ; personne ne meurt à la prison.

Pour ce qui est de la confidentialité des informations recueillies, on me dit que le dossier médical est strictement confidentiel sauf dans les cas de possibilité de suicide. À ce sujet, l'institution est certes préoccupée par cette question puisqu'il y existe deux programmes de prévention du suicide. L'un, le *Strict Suicide supervision*, touche les cas considérés sérieux, tandis que l'autre, le *Basic Suicide supervision*, consiste à exercer une surveillance normale pour détecter toute manifestation suicidaire. Ou ces programmes fonctionnent admirablement bien et ils préviennent effectivement le suicide ou ils découlent d'une crainte diffuse ; dans les faits, en 17 ans d'existence, on enregistre un cas de suicide.

Il existe, bien sûr, une politique quant au sida et celle-ci prévoit que toutes les femmes emprisonnées sont à haut risque. En conséquence, des mesures préventives quant à l'hygiène sont toujours prises, mais on n'isole jamais une femme qui serait séropositive. Il se fait, par ailleurs, de l'éducation et de la sensibilisation auprès du personnel.

De l'infirmierie à un atelier d'intégration pour les personnes nouvellement arrivées, le passage semble facile ; il s'agit de panser des plaies, certaines moins visibles que d'autres. J'ai le privilège d'assister, pendant près d'une heure, à une telle session. Ce groupe se réunit tous

les jours pendant quatre semaines sous la direction d'une surveillante qui a reçu une formation en animation. L'atmosphère qui règne dans cette salle attenante à la chapelle est certes calme et détendue. Je dirais même que c'est la première fois de la journée où je ne sens pas un contrôle implicite s'exercer.

Les femmes discutent de la gravité relative de certains délits mais, très rapidement, la conversation bifurque sur ce qu'elles considèrent être des conditions difficiles quand elles reçoivent des visiteurs en raison de l'augmentation de la surveillance des gardiens et des caméras vidéos qui balaient la salle de visite. Il faut savoir que les fouilles vaginales ou rectales sont interdites et que les fouilles sur la personne se font au hasard. Par contre, une femme peut être confinée à une cellule d'isolement pour un jour ou deux si on croit qu'elle a dissimulé de la drogue et que, de surcroît, un comportement bizarre est capté par la caméra.

Justement, une des femmes dans cet atelier vient de sortir d'une telle cellule et comme elle y était le matin quand on me fit visiter ces lieux, elle ne manque pas l'occasion de me demander ce que je pense de telles procédures. C'est un fait que le personnel semble très inquiet par la question des drogues, mais je ne dispose pas des données nécessaires pour être en mesure de constater si, effectivement, il s'agit là d'une situation problématique.

Après cette pause auprès des femmes dans cet atelier « d'intégration », mon guide me conduit dans le pavillon Papa, qui sert à héberger les femmes qui sont sur le point de quitter la prison. Celles-ci ont les clefs de leur cellule et disposent de plus de privilèges que le reste des résidentes : la libre circulation dans leur pavillon et l'organisation de leurs repas ne sont que des exemples. Il va sans dire que ces privilèges peuvent se perdre si elles contreviennent aux règlements.

La visite se termine par une incursion dans la salle de contrôle, où une responsable gère tous les contrôles électroniques d'ouverture et de fermeture de portes, suivie d'une visite de l'atelier industriel où se fait le travail rémunéré. Celui-ci semble particulièrement axé sur la couture et, plus spécifiquement, sur la fabrication de vêtements pour les militaires et les services de santé (jaquettes d'hôpital entre autres). On

fabrique aussi des costumes de théâtre quand on monte des pièces dans le cadre d'ateliers d'art dramatique. On me dit qu'il se fait de la formation en micro-informatique mais je ne vois aucune activité autour des deux appareils disponibles. Les résidentes que je vois travailler sont calmes et polies. Par contre, elles ne m'adressent jamais la parole à moins que je leur pose une question, auquel cas elles répondent brièvement sans plus. Ici, encore, le personnel apparaît dévoué et encadre beaucoup les détenues. Il ressort toutefois, à l'observation, que la ligne d'autorité est verticale et que les travailleuses sont des exécutantes auprès de qui on ne prend pas avis. Le travail et la formation font partie intégrante de la vie institutionnelle, mais on ne sent pas beaucoup de dynamisme quant à l'organisation ou au développement de ces secteurs.

Pour ce qui est de l'horaire de la journée d'une détenue, j'apprends qu'elle se lève à 6 h 45 et que les petits déjeuners se prennent dans l'unité. À 8 h 15, elle doit se présenter au travail ou aux études après avoir fait l'entretien de sa cellule et de son unité. Quant aux rémunérations, il existe trois catégories de salaire, soit A, B, C, avec un minimum de 2,5 £/ semaine et un maximum de 6 £/semaine (respectivement environ 5 \$ et 12 \$). Elles sont payées en argent mais elles ne peuvent pas avoir plus de 12 £ sur elles. Les familles peuvent toujours envoyer jusqu'à 10 £ par mois et 20 £ à Noël. On m'explique que les questions d'argent ne font pas problème à la prison.

La journée se termine par une rencontre avec le Governor 1, M. Peter Abernethy, qui dirige cette institution depuis 16 mois. Puisque toutes les punitions sont gérées par celui-ci, j'en profite pour poser un certain nombre de questions sur la discipline et les sanctions. Tous les manquements à la discipline sont enregistrés dans le *Governor's Book*. Ceux-ci prennent plusieurs formes comme, par exemple, refuser de se lever le matin ou d'aller aux activités prévues. Les sanctions varient de l'isolement, comme on l'a vu pour les personnes soupçonnées d'introduire de la drogue, à ne pas fréquenter les autres détenues de son unité. On revient sur le danger que représente la drogue et, en particulier, sur le drame que pourrait causer une mort par surconsommation ou par suicide.

Je ne peux m'empêcher de me demander si ce n'est pas cela qui inquiète tout le personnel, c'est-à-dire un événement qui pourrait perturber le calme plat de la vie quotidienne de la maison. On craint les changements trop rapides, la venue d'un personnel masculin, les mutations et cela finit par créer un sentiment d'immobilisme qui n'est pas très salubre à la préparation à un monde en profonds changements. C'est pourtant celui des résidentes à leur sortie et on finit par établir des liens entre cet état de fait et le taux de récidive de cette institution qui est de 80%. Il est étonnant qu'à la sortie de cette institution peu contrôlée physiquement on se sente opprimée. Le régime de vie nous plonge dans un univers de routine bien établie mais figée dans le temps et incapable d'absorber un changement majeur ou des visions profondément différentes de ce que pourrait être la vie de 140 femmes à toutes fins pratiques peu menaçantes.

## Holloway

[Retour à la table des matières](#)

Dans la mesure où la prison de Holloway est située au cœur de Londres et accueille en conséquence une clientèle tributaire d'une capitale importante, il m'apparaît opportun de rappeler quelques statistiques pertinentes concernant l'emprisonnement au Royaume-Uni. À cet effet, le Home Office publie régulièrement une compilation de données pénitentiaires qui seront brièvement rapportées ici <sup>70</sup>. En 1990, « le Royaume-Uni avait un des plus hauts taux d'incarcération compte tenu de la population parmi les pays membres du Conseil de l'Europe » (p. 64 <sup>71</sup>).

---

<sup>70</sup> Home Office, Research and Statistics Department (1993). *Information on the Criminal Justice System in England and Wales*.

<sup>71</sup> In 1990, the United Kingdom had one of the highest prison population of countries in the Council of Europe (90 per 100 000 population). *Figures for other countries are, Hungary 110, Spain 85, France 82, West Germany 78 and Netherlands 44.*

Dans ce même recueil de statistiques, on nous dit que 30% des femmes qui ont reçu une peine d'emprisonnement, en 1991, appartenaient à des minorités ethniques. Peu d'informations touchent spécifiquement les femmes dans ce document néanmoins puisque, de fait, elles ne constituent que 4% de la population carcérale. On apprend toutefois que près de la moitié des détenues (47%) ont des enfants à charge et que 12% d'entre elles n'ont jamais eu d'emploi rémunéré comparativement à 6% des hommes détenus.

En outre, dans le numéro 16 du *Home Office Statistical Bulletin* (1994), on apprend que le nombre de femmes qui purgent une sentence de 18 mois ou moins en 1993 est à peu près égal au nombre de celles qui y sont pour plus de trois ans soit 396 et 414 respectivement. Ainsi, en Angleterre et au pays de Galles, un total de 998 femmes sont emprisonnées soit en attente de procès soit pour purger leur peine.

Autre document intéressant, celui du Home Office intitulé *Regimes for Women*<sup>72</sup> qui reconnaît les besoins spécifiques des femmes en détention et qui présente, sous forme de pochette, un guide à l'intention des administrateurs pour souligner l'attention qu'on devrait porter aux diverses facettes de la vie quotidienne des détenues pour éviter de les traiter à partir des mêmes paramètres que ceux qui sont utilisés pour les hommes détenus. Les thèmes abordés sont très variés et vont de la discipline aux soins des enfants en passant par l'écoute et la surveillance.

Plus directement reliées à Holloway, d'autres données apportent un éclairage différent. À partir des tableaux compilés par les services psychologiques de cette prison, on apprend que 432 femmes y résidaient en octobre 1992. De ce nombre, la majorité (54,7%) ont entre 25 et 39 ans, 53,9% (233) purgent une sentence (les autres sont en attente de procès) et ce, dans 34,3% des cas pour des infractions relatives aux drogues, l'importation (25,3%) tout particulièrement. Quel que soit l'angle sous lequel on l'examine, ce délit domine la scène dans toutes les statistiques. Ceci entraîne de longues sentences tel qu'illustré par le fait que 51,7% des femmes à Holloway y sont pour quatre ans ou plus, dont 57 femmes (24,5%) appartenant à un groupe ethnique

<sup>72</sup> Home Office (s. d.) *Regimes for Women*. HM Prison Service.

que autre que blanc. En outre, cette prison abrite 39 jeunes contrevenantes, soit 9%.

Dès sa rentrée, la nouvelle résidante de Holloway reçoit une brochure, illustrée de façon assez humoristique, qui explique très clairement le déroulement de la vie quotidienne dans cette institution et ce, dans le moindre détail <sup>73</sup>. Donc, ce guide écrit dans une langue simple s'avère un outil précieux pour éviter les ambiguïtés et les méprises.

Ces quelques lectures complétées, je me sens prête pour procéder à l'observation de ce qui se déroule à l'intérieur des murs de Holloway. Le rendez-vous a été fixé depuis déjà un certain temps puisque j'ai écrit au Governor 1 pour lui expliquer le but de ma visite. La réponse favorable à ma demande m'a été acheminée par une préposée qui m'a rappelé d'apporter mes papiers d'identification. Dans la mesure où ma lettre a été écrite sur un papier officiel de l'Université de Cambridge, je trouve cela étonnant mais je me plie à la règle. je ne rencontrerai jamais le Governor 1, d'ailleurs.

Le matin de ma visite, il fait un soleil radieux à Londres. J'arrive à l'avance et ceci me permet de prendre tout mon temps pour examiner les abords de la prison. Le court voyage en autobus entre le métro et le carrefour où se trouve la prison traverse un quartier assez résidentiel de classe moyenne. Quand je sors de l'autobus, je suis frappée par l'ampleur d'un mur de briques haut d'au moins 10 mètres qui longe le trottoir. Le contraste est saisissant puisque nous sommes en plein milieu urbain avec son bourdonnement d'activités et soudainement l'horizon est bloqué par cette haute muraille. Les indications pour avoir accès à l'entrée sont très claires ; je me présente donc à la guérite où m'attendent trois personnes en uniforme. Il est nettement écrit, sur une affiche, que tout visiteur officiel doit présenter ses papiers d'identification. Dès que mes papiers ont été contrôlés, je suis prise en charge par une responsable de la formation du personnel.

J'apprends rapidement que cette prison fait l'objet de nombreuses visites ; en conséquence, ils ont l'habitude. L'architecture de ce bâtiment est pour le moins déroutante. je suis encore dans les pavillons

---

<sup>73</sup> *Your Guide to Holloway. An Introductory Guide for the First-Time Inmate*

administratifs, qui sont situés en périphérie de la prison proprement dite. La personne qui me sert de guide préfère ne pas répondre à mes questions immédiatement indiquant que ce sera plus facile d'expliquer au fur et à mesure qu'elle me conduira à travers les divers secteurs.

L'entrée de la prison est bien protégée. Un système de portes coulissantes et actionnées électroniquement assure ce premier passage. C'est ici aussi que se remettent les clefs nécessaires à la circulation et que le personnel dépose toujours à la sortie.

Je remarque d'abord les uniformes : jupe ou pantalon bleu très foncé et blouse blanche. Les Governors <sup>74</sup>, tous masculins, portent un complet. Le personnel de surveillance et de formation est en majorité féminin. Les résidentes portent leurs vêtements personnels bien qu'il y ait des restrictions sur la quantité de vêtements qu'elles peuvent avoir avec elles. Celles qui sont plus défavorisées peuvent faire appel à un comptoir de vêtements approvisionné par des bénévoles.

La visite commence par le poste de contrôle central, là où aboutissent tous les appels d'urgence de la prison. Les deux femmes qui travaillent à ces fonctions reçoivent aussi les appels téléphoniques ; c'est dire qu'elles sont très occupées. Fort heureusement, il ne semble pas y avoir plus d'une urgence par jour, mais celle-ci peut prendre diverses formes : feu, blessure, perte de contrôle et ainsi de suite.

Je remarque la largeur des corridors qui donne une impression d'espace et d'aération. Est-ce cette atmosphère qui déteint sur le personnel et qui rend les contacts entre eux cordiaux et détendus ? je n'en sais rien, mais c'est ce qui se dégage des échanges que j'observe. L'aménagement n'a pourtant pas été conçu dans ce but ; il découle bien plus de la nécessité de permettre à des « trains roulants » de circuler librement, puisque c'est ainsi que les repas sont acheminés rapidement aux diverses unités de séjour. La lumière pénètre facilement par les nombreuses fenêtres qui donnent sur les jardins intérieurs. Ceux-ci ne sont pas aussi florissants qu'ils le seraient en été parce que

---

<sup>74</sup> Comme on l'a vu à Durham, il existe plusieurs niveaux de Governor, le Governor 1 étant la personne qui détient la plus haute autorité. À Holloway même, on trouve des Governors 3, 4 et 5.

nous sommes en décembre, mais on devine bien que ce doit être magnifique en pleine saison florale. Ce sont les résidentes qui entretiennent ces jardins sous la supervision d'un jardinier et elles acquièrent ainsi une formation en horticulture qui peut leur être créditée. Les cours intérieures servent aussi au conditionnement physique quand la température le permet.

Nous passons à côté du gymnase, une superbe salle bien aménagée. Bien qu'elle soit inoccupée, mon guide me dit que l'horaire d'utilisation, est bien chargé et que les femmes en font bon usage. Il sert également à d'autres fins. En effet, à tous les deux dimanches, le gymnase se convertit en immense salle de jeux, en vue de la visite des enfants des mères qui en font la demande. Ces visites sont organisées et planifiées pour les enfants de 12 ans et moins, de 9 h 30 à 15 h 00, avec du personnel bénévole qui vient prêter main-forte au personnel régulier, tous habillés en civil au cas où les enfants ne sauraient pas que leur mère est en prison. Une porte qui donne sur l'extérieur y permet d'ailleurs un accès facile.

Les visiteurs, s'ils ne sont pas reçus dans le cadre particulier des visites familiales, sont réunis dans une salle commune où on trouve tables et chaises et une cantine pour se ravitailler. La vue de cette pièce bourdonnante de conversations, où il n'est plus possible de distinguer qui est l'hôte et qui est le visiteur, me renvoie une image de parloirs des pensionnats d'autrefois. Les rencontres avec les avocats se font dans des bureaux attenants plus tranquilles. Les visiteurs subissent une fouille au gré du personnel disponible. Moins de personnel, moins de fouille ! La salle est ouverte tous les jours et la durée des visites est de 30 minutes, mais ce temps peut être allongé quand il s'agit de visiteurs qui viennent de l'étranger. Ces visites sont allouées une fois par quinzaine. Pour le téléphone, la formule est également souple. Tout fonctionne par carte d'appels, que les résidentes ne peuvent se procurer qu'à l'institution <sup>75</sup>, et elles ont droit à un maximum de 8 £ par mois pour les frais de cartes d'appel. Les appareils sont placés à des endroits stratégiques dans les unités de vie. Pour ce qui est du contact par courrier, elles peuvent recevoir lettres et vêtements mais rien d'au-

---

<sup>75</sup> D'ailleurs ces cartes sont spécifiques à l'institution et ne peuvent être utilisées ailleurs.

tre. Le courrier est ouvert pour des raisons de sécurité (drogue ou argent) mais jamais lu, me dit-on.

Outre le gymnase, les détenues peuvent profiter d'une piscine où les vêtements de bain sont fournis et où elles peuvent prendre des leçons de natation. Le personnel et des groupes communautaires du quartier ont également accès à cette piscine en dehors des heures réservées aux résidentes.

Parmi les autres salles communes, la bibliothèque ressort comme un lieu bien aménagé, clair et spacieux. La collection de livres et les rangements sont semblables à ce qu'on retrouve dans toute bibliothèque locale et les règlements d'emprunt sont calqués sur ceux de la bibliothèque du quartier environnant. C'est un endroit fort populaire et les résidentes peuvent emprunter des livres dans plusieurs langues. La bibliothèque est abonnée à plusieurs journaux et revues qui peuvent aussi être consultés.

Il n'existe pas de grande salle désignée « chapelle ». En effet, pour répondre à une clientèle très diversifiée dans ses choix religieux, on a aménagé plusieurs pièces différentes qui constituent autant de petites chapelles. Si une détenue adhère à une religion non représentée dans l'institution, quelqu'un de l'extérieur est invité à la rencontrer. Dans la plus pure tradition anglaise, le chant choral est à l'honneur. Il existe une chorale à Holloway et plusieurs groupes de l'extérieur viennent également y donner des concerts.

Les salles réservées à ce qu'on appelle *Education* comprennent un ensemble d'activités qui vont de l'artisanat au scolaire. Pour participer aux activités académiques, la résidente doit d'abord être évaluée pour qu'on lui fournisse un programme approprié. Il est possible de combler tous les besoins en formation scolaire à partir des programmes d'alphabétisation jusqu'à l'université par le biais de l'Open University et ces formations sont encadrées par le ministère de l'Éducation.

Il est entendu, également, que les détenues reçoivent un salaire, qu'elles soient au travail ou aux études. Le salaire moyen se situe entre 6 £ et 7 £ par semaine. La rémunération varie toutefois selon le type de travail et l'expérience. Toutes les questions d'argent sont adminis-

trées par l'institution et les détenues n'ont jamais d'argent sur elles. Les possibilités de travail sont variées mais certes traditionnelles outre la formation en horticulture et encore. Il s'agit donc de couture (chapeaux pour les employés de cuisine dans les prisons), de coiffure, d'entretien ménager, de cuisine et de buanderie. Le salon de coiffure fait l'orgueil de la prison puisqu'il est superbement aménagé et très fréquenté tant par le personnel que par les détenues. Du côté artisanal, les objets ne sont guère séduisants, mais il semble qu'ils trouvent preneur et le profit de la vente est remis à celle qui a exécuté le travail.

Avant de parler de la disposition des cellules, il convient de souligner un groupe particulier qui est celui des *Red Bands*. Il s'agit de détenues qui se sont mérité la confiance de l'institution. En conséquence, elles jouissent de certains privilèges. Ainsi, elles peuvent circuler plus librement à l'intérieur, obtenir plus facilement des permissions pour sortir s'acheter des victuailles, et les portes dans leur unité de vie sont déverrouillées de 7 h 30 à 20 h 00. Ce groupe comprend une trentaine de femmes.

À l'opposé, se trouvent les détenues en isolement soit parce qu'elles sont punies, soit pour leur protection. Onze cellules sont aménagées pour recevoir ces femmes qui ne peuvent y séjourner pour plus de 14 jours. La décision d'envoyer une détenue en isolement relève du Governor 1. Ces lieux sont plutôt sordides et contiennent le minimum : lit fixé, matelas, toilette, lavabo, cendrier et meuble en espèce de papier mâché. Une femme y est confinée au moment de ma visite. De plus, dans ce secteur, il existe une cellule SMR (*special medical room*) qui ne contient rien d'autre qu'un lit fixé au plancher. La détenue qui y est enfermée n'a qu'une jaquette de papier pour se revêtir et est sous surveillance du médecin et du Governor 1. Mon guide me dit que cette cellule spéciale a été utilisée cinq fois au cours de l'année dernière. Il s'agit de cas d'extrême violence ou de tentative grave de suicide.

Toute autre unité de vie devient tolérable après avoir visité le secteur d'isolement. Aussi, les cellules ordinaires, qui sont regroupées par vingt tout au long d'un corridor et décorées selon la fantaisie de chacune, apparaissent-elles convenables. je note la présence de perruches et on me dit que les chats de la maison vont et viennent. Ces chambres

sont fermées par une grande porte dans laquelle se trouve une plus petite porte qui permet le passage du plateau à l'heure des repas. On trouve aussi des « dortoirs » qui contiennent de quatre à six lits. Ces espaces sont habituellement utilisés pour accueillir les nouvelles arrivées afin qu'elles ne se sentent pas trop dépaysées au cours des premières journées.

Les résidentes que je rencontre sont calmes et elles se parlent ou parlent au personnel sur un ton très courtois. En outre, elles ont l'air affairé.

Ceci dépend peut-être du fait que l'horaire de la journée est bien défini. De fait, à compter de 7 h 30, quand les cellules sont déverrouillées, la détenue doit avoir pris son petit déjeuner, fait ses exercices et vu à l'entretien de son unité pour 9 h 15 puisque, de 9 h 15 à 11 h 30, elle doit être ou au travail, ou aux études, ou à la bibliothèque, ou à des activités. Celles-ci peuvent prendre différentes formes : atelier d'intégration pour les nouvelles, préparation à la sortie pour d'autres, sessions spécifiques sur des thèmes comme les victimisations antérieures ou la relaxation. La période de lunch est courte, soit de 11 h 30 à midi. De 12 h 00 à 13 h 00, les détenues sont enfermées pendant le lunch du personnel. A 13 h 00, elles reprennent l'occupation du matin pour arrêter à 15 h 30, heure du thé en commun. De nouveau enfermées de 16 h 00 à 16 h 30 pendant que le personnel prend le thé. De 16 h 30 à 20 h 00, elles peuvent se fréquenter à l'intérieur de leur unité, prendre le repas du soir, vaquer à toutes sortes d'activités personnelles dans l'unité. Si le personnel est réduit, on les confine à leur cellule., Mon guide m'explique qu'on essaie dans la mesure du possible de leur donner au moins une heure ensemble. Le personnel est féminin dans toutes les unités que j'ai visitées.

Il reste une section que je n'ai pas encore décrite : l'aile des mères et bébés. Avoir son enfant avec soi à Holloway constitue un privilège puisqu'il n'y a que 13 chambres. L'unité est très différente de toutes les autres avec ses murs ornés d'animaux et autres dessins et ses couleurs vives. Tout est conçu en fonction du développement de l'enfant : salle de jeu, cuisinette pour préparer les aliments du bébé. Les meubles sont fournis par l'institution, ce qui n'empêche pas une détenue d'avoir ses effets personnels. Au moment de mon passage, un bébé dort dans son

lit, les poussettes sont dans le corridor. Quand les bébés atteignent neuf mois, la résidante est transférée à Asken Grange, une prison qui admet les enfants jusqu'à 18 mois.

Le débat n'est certes pas clos si j'en juge par les propos de mon guide qui n'est pas du tout en faveur d'avoir des enfants en détention. Bien qu'elle admette que c'est mieux depuis que les mères sont dans une aile distincte des autres détenues, elle trouve que, très souvent, les résidentes se servent de l'enfant comme objet de marchandage. Elle considère aussi que l'enfant ne vit pas dans des circonstances normales pour bien se développer surtout au plan de la motricité et de la stimulation.

Les soins de santé à Holloway sont bien organisés avec deux ailes distinctes selon que les cas relèvent de troubles psychologiques ou de surconsommation de drogues. Ces deux pavillons abritent plus ou moins 80 femmes, ce qui fait dire à un intervenant que cette prison est souvent utilisée comme lieu de placement pour les cas difficiles, même ceux d'autres institutions carcérales. Les tentatives de suicide sont nombreuses avec une moyenne de une par semaine. En onze ans, on dénombre deux suicides. Le personnel qui travaille dans ces unités est multidisciplinaire et on m'indique clairement que tout se fait de façon très collégiale quand il s'agit de prendre une décision ou de poser un diagnostic.

Une rencontre dans le bureau de mon guide à l'heure du thé permet de compléter la grille d'information. J'y apprend que le taux de récidive à Holloway est d'environ 25%. Je ne sais pas si le fait que plusieurs étrangères sont incarcérées pour des délits liés à l'importation de drogues contribue à ce faible taux. Toutes les conversations que j'ai eues au cours de cette journée me portent à croire tout de même que le personnel est détendu face aux diverses problématiques des femmes qui lui sont confiées. En fait, les situations difficiles sont gérées au fur et à mesure sans dramatisation excessive.

Holloway se présente comme une petite entreprise bourdonnante où l'accent est mis sur le fait qu'employés et détenues sont tous dans la même galère et qu'il convient d'en tirer le meilleur parti. C'est d'ailleurs ce qui ressort du guide d'introduction qui est remis aux détenues

à leur arrivée. On les incite à prendre avantage de leur séjour pour faire du sport, parfaire leurs études, suivre une formation professionnelle et ainsi le temps s'écoulera plus rapidement. Cette formule semble réussir si j'en juge par les éclats de rire qui émanaient de la cuisine quand j'ai pris mon lunch seule à la petite salle à manger réservée au personnel mais desservie par les résidentes. Elles avaient visiblement du plaisir à travailler ensemble.

Avec ses quelque 400 femmes provenant de tous les paliers du système pénal et sa mosaïque culturelle en passant par le fait que c'est l'unique prison pour femmes dans une très grande ville, Holloway pourrait être un lieu sordide, violent, opprimant et déprimant. Sans qu'il soit un modèle, on est arrivé à en faire un lieu organisé où on sent un respect mutuel chez tous ceux qui y habitent ou y travaillent.

## Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Les visites effectuées dans ces trois centres de détention ont permis d'observer des réalités fort différentes concernant les conditions d'enfermement des femmes. La question qui se pose alors est de tenter d'identifier la source de ces différences, ce qui pose en soi un défi. Un défi parce que, a prime abord, les clientèles présentent de nombreux points communs.

S'il est vrai qu'il n'est pas évident de comparer les femmes incarcérées à Londres à celles qui le sont en Écosse, ne serait-ce que sur le plan de la diversité ethnique qui ne se retrouve pas chez celles-ci, à bien d'autres égards les clientèles se ressemblent.

Globalement elles s'apparentent aux personnes qu'on retrouve au sanatorium : calmes, sereines, résignées et préoccupées. Rien de comparable aux milieux institutionnels masculins décrits par Sykes (1958), Clemmer (1961), Parker (1970) et Cohen (1976) pour ne mentionner que ces auteurs. De fait, il convient de noter que Lemire (1990) ne fait référence qu'à l'univers masculin quand il écrit que :

Toute analyse de la prison serait d'ailleurs incomplète qui omettrait de parler de la violence tant cette réalité semble inhérente à la notion de privation de liberté et aux établissements qui gèrent cette privation (p. 149).

En Grande-Bretagne, l'absence de signes violents apparents et la cordialité évidente dans les rapports interpersonnels constituent donc quelques signes tangibles du climat distinct qui prévaut au sein de la clientèle carcérale féminine et ce, quelle que soit l'institution.

Face à cette réalité qui, au demeurant, n'a rien de menaçant ou de troublant pour une administration, comment expliquer, dans certains cas, une organisation du régime de vie axée sur la sécurité, le contrôle, la domination ?

Il semble ressortir, des milieux observés ici, qu'un des éléments clefs qui soutient un modèle de gestion un tant soit peu original tient à la détermination des personnes en place. Ainsi, une direction déterminée à procéder à des changements d'attitude ou de structure ou de programmes y parviendra. C'est d'ailleurs ce qu'écrivait Cohen en 1976 quand il prétend qu'un changement d'esprit dans une institution découle avant tout de l'engagement et de la conviction de la haute direction qui trace la voie (p. 20).

Dans deux institutions (Holloway et Durham), il ressort clairement qu'il existe un leadership fort qui s'exprime à tous les niveaux. Dans le cas de Holloway, l'accent, le coup de barre va dans le sens d'un horaire chargé d'activités. Les détenues doivent être occupées. Que ce soit par le biais du travail, de la formation académique ou de la participation à des ateliers de croissance personnelle, l'impression qui se dégage en est une d'observer une fourmilière. Les règles sont écrites et transmises clairement de telle sorte que l'institution carcérale prend l'allure d'une pièce de théâtre bien rodée. À Durham, dans l'unité des femmes, le ton est donné sur un autre mode ; la cadence est moins rapide. Il ressort toutefois de cette unité une impression de calme, d'autonomie et de très grand respect mutuel entre toutes les personnes qui y séjournent ou qui y travaillent. En raison du petit nombre de résidentes, l'atmosphère et le régime de vie n'ont rien à voir avec une grosse organisation.

Est-ce en raison des changements en matière de politique ou fonction de personnels en mutation, il n'en demeure pas moins que Corn-ton Vale semble plus dominée par le passé que tournée vers l'avenir. On n'y trouve rien de scandaleux ou de rebutant mais un régime de vie calqué sur des modèles anciens de discipline, d'autorité et de sécurité. Aucun programme novateur, aucune expérience dynamisante qui permette de se classer comme chef de file, au contraire, le regret de devoir s'adapter à des réalités nouvelles. L'absence d'une vision de l'avenir se fait alors sentir.

Il est question ailleurs dans ce livre du rôle clé que joue la direction dans une institution. Qu'il suffise ici de constater qu'il est possible d'adapter un régime de vie aux besoins de la clientèle et que cela ne dépend pas entièrement des budgets ou de l'architecture des lieux, mais bien d'une volonté de changer et d'une conception originale de ce qu'il est possible de faire en milieu fermé.

Prisons pour femmes (1998)

# Trois prisons allemandes

Marie-Andrée Bertrand

## Le contexte

[Retour à la table des matières](#)

L'Allemagne dans laquelle je me suis rendue en 1993 était un pays récemment réunifié. Un nouveau pays de 79 millions d'habitants.

Les institutions démocratiques de l'Ouest s'inscrivaient dans la vie à l'Est s'y imposaient car les règles de la vie politique et économique de l'Ouest devenaient, juridiquement, constitutionnellement « la loi ». C'était l'Ouest qui « embrassait » l'Est. Les pratiques, elles, suivaient difficilement.

Un pays émouvant par l'importance de l'effort économique et social que consentaient les Allemands de l'Ouest pour que leurs compatriotes de l'Est les rejoignent et que la (grande) Allemagne redevienne possible. Émouvant à l'Est aussi, car on n'y était pas inattentif à la stupefaction que trahissaient nos regards d'étrangers découvrant « l'écart » entre les deux « parties ». Dans les faits, c'étaient deux mondes, parlant la même langue.

Les institutions de ces deux mondes parlaient de leur histoire séparée des cinquante dernières années et des obstacles à la « mise ensemble ». Cette réunion des deux Allemagne n'allait pas sans souffrances et sans soubresauts.

## Les prisons : tableau d'ensemble

[Retour à la table des matières](#)

En septembre 1993, il y avait, en Allemagne de l'Est et de l'Ouest réunies, 65 838 personnes en prison. Ce total incluait les personnes condamnées et celles en attente de jugement, des deux sexes, ainsi que les jeunes de moins de 21 ans. Le taux de détention était de 81 par 100 000 habitants <sup>76</sup>.

Il y avait 2 803 femmes parmi les détenus ; celles-ci représentaient donc 4,3% du total, un pourcentage semblable à celui des pays voisins <sup>77</sup>.

La majorité des prisons allemandes ont été construites au XIXe siècle sur le modèle panoptique qui permet au personnel de voir sans être vu, et dans le meilleur des cas, de tout voir à partir d'un seul point d'observation. La plupart de ces prisons ont une capacité de 100 à 500 détenus. Les « vieux » établissements répartissent les détenus dans des « ailes » (*wings*) où s'alignent des rangées de cellules à portes pleines ou à barreaux, se faisant face les unes aux autres. Il n'y a pas de salle à manger ou de cafétéria commune dans les prisons allemandes traditionnelles ; les détenus prennent leurs repas dans leurs cellules <sup>78</sup>.

---

<sup>76</sup> Source : Conseil de l'Europe, Bulletin d'information pénologique, nos 19 et 20, décembre 1994-1995. Les données sont celles du 1.9.93. Pour l'Allemagne, les länders (provinces) de l'Est font rapport pour la première fois.

<sup>77</sup> Voir les annexes 4 et 4a.

<sup>78</sup> Johannes Feest, « Allemagne ». Rapport 93, publié par les soins de l'Observatoire international des prisons. Éditeur : Observatoire international des prisons, 1993. Le chapitre sur l'Allemagne, pages 17-24.

Mais au cours des années 1980, le pays s'est doté de nouvelles prisons ; celles-ci épousent un autre modèle, qui groupe plutôt les prisonniers par unités de 15 ou 20. On appelle ces regroupements des unités de vie ; elles ont été conçues pour rendre possibles les interactions entre les détenus et le personnel.

Plusieurs des vieilles prisons ont tenté d'intégrer des éléments du modèle « unités de vie » dans leur système traditionnel <sup>79</sup> de rangées, d'ailes et de cellules à barreaux.

Les établissements que j'ai observés sont de ces trois genres : anciens, modernes et les deux réunis.

En Allemagne de l'Ouest et de l'Est, les femmes sont le plus souvent incarcérées dans des sections des prisons pour hommes ; aucun contact n'est toléré entre hommes et femmes <sup>80</sup>. En Allemagne de l'Ouest, les femmes sont regroupées dans sept des prisons pour hommes et dans deux établissements qui leur sont propres. Je n'ai pas obtenu de données claires ni concordantes sur le nombre de prisons recevant des femmes dans l'ex-Allemagne de l'Est, mais à en juger par ce que j'ai observé à Butzow, les femmes condamnées à la prison sont très peu nombreuses et sont logées, là aussi, dans des sections des prisons pour hommes.

En principe, les prisonniers allemands peuvent travailler à l'extérieur et, s'ils le font, ils sont rémunérés au salaire régulier dans le métier exercé et paient une pension. Mais en fait, à peine 10% de la population carcérale trouve à s'employer à l'extérieur. Les détenus qui travaillent dans la prison reçoivent un salaire égal à environ 5% de celui des travailleurs exerçant le même métier à l'extérieur <sup>81</sup>.

Les occupations accessibles aux femmes dans les prisons allemandes de l'Ouest sont moins variées, moins intéressantes et préparent

---

<sup>79</sup> J. Feest, voir note 3, pages 17-18.

<sup>80</sup> On verra qu'il n'existe à peu près pas d'exceptions à cette règle même quand, de fait, hommes et femmes vivent ou travaillent sous le même toit.

<sup>81</sup> Feest, *ibidem*, page 19.

moins bien au travail à l'extérieur que celles qui sont disponibles dans les prisons pour hommes :

Another problem is the lack of professional and work training in women's prisons. The only work offered is nasty work, [...] unqualified, monotonous work with the lowest earnings imaginable. In a rare statement on the subject, the Justice Department says that women's time in prison is too short to allow for professional training <sup>82</sup>.

On a vu, aux chapitres 2 et 3, que les autorités canadiennes et américaines invoquent souvent le petit nombre des femmes en prison pour justifier le peu de variété et la mauvaise qualité des programmes de travail offerts aux détenues. En Allemagne, c'est la brièveté du séjour qui sert d'excuse.

Il n'existe pas de système d'aide légale gratuite pour les prisonniers en Allemagne. Mais dans quelques länders ou provinces, des professeurs de droit et des étudiants offrent gratuitement des conseils juridiques aux prisonniers et aux prisonnières <sup>83</sup>. Dans ce chapitre, on en verra des exemples pris dans les prisons des provinces de Brême et de Saxe.

À l'Ouest, dans une cinquantaine de prisons pour hommes, les détenus publient un « journal des prisonniers ». Les détenus d'Allemagne de l'Est commencent à le faire aussi.

Du côté des femmes, les premiers journaux ont vu le jour en 1981-1982. Le tout premier fut le *Die Weisse Frau*, « La femme blanche », un titre qui rappelait que la prison dans laquelle il était publié, celle de Goteszell, était auparavant un monastère dont les religieuses étaient vêtues en blanc. Le journal paraissait deux fois l'an et fut publié pendant trois années consécutives, puis cessa de paraître jusqu'en 1992. Il réapparût en 1993 et, dans sa nouvelle version, change un peu de ton. Les détenues commencent à jouer avec le terme *weisse*, mettent l'un

---

<sup>82</sup> Ursula Siegmeier, « Women in Prison in the Federal Republic of Germany », *The Expansion of European Prison Systems*, Bill Rolston and Mike Tomlinson, editors. Working Paper in European Criminology no 7, Belfast, 1986, page 131.

<sup>83</sup> Feest, *ibidem*.

des « s » entre parenthèses ; ce qui donne, alternativement, soit « la femme blanche », soit, avec un seul « s », « la femme sage » ou « la femme qui sait ». Dans une autre prison pour femmes, celle de Vechta, les détenues publient, en 1993, le premier numéro d'un journal intitulé *Moment'mal* - « Un instant » ; elles y décrivent les services disponibles, l'horaire des activités libres et font discrètement état de quelques plaintes.

La liberté d'expression se manifeste aussi dans les griefs que les détenus adressent à la direction ou au ministre responsable des prisons. Les prisonniers utilisent largement ce droit mais sur une base uniquement individuelle. Mes informateurs, dont certains sont des juristes qui défendent les droits des prisonniers, croient que les femmes recourent trop peu à la procédure de grief. Il existe dans certaines prisons des comités de détenus, mais les syndicats de détenus sont interdits en Allemagne.

### Les suicides en prison

À la fin des années 80, le taux de suicide des prisonniers masculins était 4,5 fois celui des hommes dans la population allemande ; celui des prisonnières, 14 fois celui des femmes allemandes <sup>84</sup>.

### La Loi sur les prisons de 1977

En Allemagne, une seule loi fédérale, celle de 1977, s'impose à travers tous les États ou provinces de l'Ouest et depuis la réunification, cette Loi est aussi en force à l'Est.

Les directeurs des institutions pénitentiaires jouissent cependant d'un large pouvoir concernant le transfert des détenus et le passage de la prison fermée à un établissement plus ouvert.

Deux des articles de cette loi sont d'un intérêt particulier pour notre recherche. Le premier prévoit que les prisonniers jouiront annuellement d'un congé de 21 jours dans leur famille ; le second stipule que les prisons pour femmes devront se doter des facilités nécessaires pour

---

<sup>84</sup> Ursula Siegmaier, *ibidem*.

que les mères de très jeunes enfants puissent garder ceux-ci avec elles en prison.

L'exercice de ces droits n'est pas inconditionnel. Ainsi, les personnes condamnées pour des affaires de drogues, les auteurs de délits de violence en prison, certains étrangers, etc. peuvent être privés, en tout ou en partie, de leur permission de 21 jours par année dans leur famille. De plus, pour que la permission s'applique, il faut évidemment que le détenu puisse faire état d'un « milieu familial » ou quasi familial prêt à le recevoir.

Quant au droit des enfants de se trouver auprès de leur mère quand celle-ci est en prison, il est appliqué de façon inégale selon les provinces. À l'Ouest, dans cinq des sept prisons où des femmes sont incarcérées - celles de Aichbach, Frondenberg, Lubeck, Schwabisch-Gmund et Vechta - ce sont les enfants de zéro à trois ans qui sont admis à vivre près de leurs mères, tandis que les prisons de Berlin et de Francfort les acceptent jusqu'à l'âge scolaire <sup>85</sup>.

Sur ces deux sujets, les congés dans les familles et la présence des enfants avec leur mère en prison, je n'ai pas de données sur l'ensemble des prisons pour femmes en Allemagne de l'Est, mais dans celle que j'ai visitée en avril 1993, la prison de Butzow, il existait une unité pour les enfants et leurs mères.

On pourrait s'attendre à trouver dans les écrits scientifiques signés par des auteurs allemands des réflexions sur une politique pénale qui crée un droit des jeunes enfants et même des nouveau-nés à vivre près de leur mère en prison, puisque cela équivaut, d'une certaine façon, à incarcérer des jeunes enfants. On croirait aussi que des psychologues et psychosociologues, des pédiatres se seraient inquiétés des conséquences à long terme résultant du séjour d'un enfant dans un milieu étrange pendant quelques-unes des années les plus vulnérables de son existence.

---

<sup>85</sup> Hannelore Maelicke, « Das Mütter-Kind-Heim der Justizvollzugsanstalt Frankfurt-Preugeisheim », *Frauen in Haft, Loccumer Protokolle*, 3, 91, Kirchliche Verwaltungstelle Loccum, 1992, pp. 96-99.

Les commentaires allemands qu'on a portés à mon attention vont dans l'autre sens. Leurs auteurs réclament qu'on étende la pratique ; ils revendiquent davantage de programmes spéciaux et des clauses particulières à l'endroit des mères de jeunes enfants et des femmes enceintes. Les auteurs s'attaquent aux limites de l'application de la loi ; on dénonce le fait que la majorité des prisons pour femmes en Allemagne (de l'Ouest) ne reçoivent pas les enfants jusqu'à l'âge scolaire mais plutôt jusqu'à trois ans ; il n'y a pas d'équité. Les condamnées sont traitées différemment selon leur province de résidence. D'autres auteurs, invoquant le droit judiciaire des mères d'être près de leurs jeunes enfants, ou plutôt, le droit des très jeunes enfants de ne pas être privés de la présence de leur mère, vont jusqu'à recommander, voire réclamer, qu'il soit interdit d'emprisonner les mères de jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le thème qui court dans ces critiques est le suivant : emprisonner les mères équivaut à punir leurs enfants <sup>86</sup> ; les auteurs sont tout près d'affirmer que toutes les femmes enceintes et toutes les mères de jeunes enfants doivent être soustraites à l'emprisonnement, quel que soit leur crime, comme le prévoit la loi sur les prisons en Pologne, à cause des risques pour l'enfant à naître dans le cas des femmes enceintes, et en vertu du droit des jeunes enfants à ne pas être privées de la présence de leur mère dans le second cas.

---

<sup>86</sup> Deux auteurs abordent sous cet angle la question de l'emprisonnement des mères de jeunes enfants. L'un souligne précisément les problèmes que rencontrent les mères de jeunes enfants lorsqu'elles, sont condamnées à la prison : même celles qui ont la chance d'avoir avec elles leur enfant le plus jeune éprouvent toutes sortes de souffrances du fait que leurs autres enfants plus âgés sont loin d'elles ou parce que les circonvolutions de leur itinéraire pénal (de maison d'arrêt en prison fermée, de prison fermée en prison ouverte) leur fait perdre à un moment ou l'autre tout contact avec tous leurs enfants. (Voir *The Expansion of European Prison Systems*, édité par Rolston et Tomlinson, 1986). L'autre auteure est Uta Krüger, *Gefangene MütterBestrafte Kinder ?* (1982), qui, comme on le voit par le titre même de son livre, aborde la thèse de la punition (injustifiée) des enfants à travers l'emprisonnement de la mère. Son livre est en fait constitué de dix entrevues avec des mères emprisonnées à Francfort ; plusieurs évoquent les effets positifs qu'a eus sur elles l'unité mères-enfants. L'une dira : « C'est là la première chance que j'ai eue dans ma vie. » L'autre : « J'ai appris ici à devenir une personne responsable. »

## Préparation du travail sur le terrain

[Retour à la table des matières](#)

Il nous était apparu, au moment de la conception de notre projet de recherche <sup>87</sup>, que la politique de « réunion » des jeunes enfants avec leur mère en prison méritait d'être étudiée en Allemagne parce que c'est dans ce pays qu'elle a trouvé ses premières applications et sa codification juridique.

Nous étions aussi intéressées par le programme des congés dans les familles prévu par la Loi allemande sur les prisons, car il nous semblait qu'il y avait là une intéressante solution de remplacement aux visites familiales prolongées à la prison même, comme elles se pratiquent dans les prisons canadiennes. Nous voulions voir quels étaient les effets de cette permission et les conditions de son application dans le cas des femmes.

Enfin, comme partout ailleurs, nous voulions observer les programmes de formation et de travail.

Avec l'aide d'experts allemands, j'ai cherché à me dessiner un programme d'entrevues et d'observation des lieux qui répondent à ces objectifs.

### Entrevues

Les informateurs et témoins experts qui m'ont aidée à dresser mon programme de travail sur le terrain sont des pénologues, des professeurs de droit et de criminologie des universités de Brême et de Hambourg (Ouest), et de Humboldt (Berlin-Est), et des groupes de femmes engagées dans le combat pour l'égalité des femmes en politique et dans les institutions sociales et pénales. Sur les unités mères-enfants, j'ai eu le privilège d'un long entretien avec l'initiatrice de ces pro-

---

<sup>87</sup> Voir le chapitre 1, [Introduction](#).

grammes en Allemagne à la fin des années 1950, Mme Helga Einsele <sup>88</sup>.

En effet, vingt ans avant que la Loi de 1977 sur les prisons crée l'obligation pour les administrations pénitentiaires de recevoir les jeunes enfants dans les prisons où se trouvent des prisonnières, en 1957, suite aux pressions exercées par Mme Einsele, naissait, à la prison des femmes de Francfort, une petite unité destinée aux très jeunes enfants.

J'apprends, pendant notre entretien, l'histoire de la *Mütter-und-Kind Heim* de Francfort et celle de sa fondatrice. Celle-ci a maintenant plus de 80 ans, elle est psychologue et travailleuse sociale ; elle a été militante socialiste. Après la guerre, elle est allée étudier aux États-Unis et c'est à son retour en Allemagne qu'elle a commencé son travail auprès des femmes en prison, ou plus exactement, son combat pour que les jeunes enfants ne soient pas séparés de leur mère pendant la détention de celle-ci.

La *Mütter-und-Kind Heim* (littéralement : la Maison pour mères et enfants) de Francfort, dans son état actuel, est la plus importante du pays avec celle de Berlin <sup>89</sup>. Les enfants logent dans une résidence reliée à la prison ; ils sont (en 1993) 14 ou 15 dans l'unité. Leur mère vient les retrouver après le travail ou la formation, prend soin d'eux, les nourrit, peut généralement passer la nuit avec eux. L'unité elle-même est exempte des contraintes et contrôles qui caractérisent la prison ; on peut aller et venir librement ; l'atmosphère est joyeuse et ressemble à celle d'une famille ordinaire. Bien sûr, 40 ans après sa création, le programme n'a plus le souffle qu'il avait à sa naissance, et l'esprit n'est plus tout à fait le même. Les changements les plus importants ont à voir, selon mon interlocutrice, avec le style de la direction et la formalisation des rapports de travail.

---

<sup>88</sup> C'est par l'intermédiaire d'une collègue et amie, Dr Uta Krüger qui connaît bien Mme Einsele pour avoir travaillé avec cette dernière à la prison de Francfort et écrit un livre sur le programme mères-enfants que j'ai pu rencontrer la fondatrice des « *Mütter-und-Kind Heim* ».

<sup>89</sup> Ce sont, en effet, les deux seules qui reçoivent les enfants jusqu'à l'âge scolaire. *Vid. sup.*

En réponse à une de mes questions, Mme Einsele reconnaît que le rôle social des femmes a beaucoup changé en 40 ans et que la fonction maternelle n'occupe peut-être plus tout l'espace dans la vie des femmes ; elle souligne aussi qu'il existe un risque réel d'utiliser la présence des enfants comme une récompense pour bonne conduite en prison et une incitation à la conformité, réelle ou simulée. Mais elle estime que son œuvre avait toute sa pertinence et doit être continuée.

Elle ne me recommande pas d'aller observer l'unité de Francfort, mais suggère plutôt la prison de Vechta, dans la Basse-Saxe, où se trouve une unité mères-enfants d'un autre type que celle qu'elle vient de me décrire ; je pourrai aussi y observer un programme de formation inusité et faire ainsi d'une pierre deux coups. Cela coïncide avec la suggestion que m'a faite le professeur Johannes Feest <sup>90</sup>.

Parmi les autres expériences intéressantes en Allemagne, Mme Einsele mentionne une prison ouverte à Francfort où quelque 60 femmes sans enfants et 15 mères avec enfants purgent leur peine.

Nous échangeons sur l'article de la Loi sur les prisons qui prévoit le droit de visite annuelle dans les familles. Mme Einsele m'apprend que son application présente des difficultés dans le cas des femmes, spécialement des mères, car leurs enfants ont été placés et dispersés pendant leur détention ; le problème est encore plus grand dans le cas des mères célibataires. Selon elle, plusieurs condamnées n'ont pas ou n'ont plus de famille où aller. Aussi, faut-il parfois leur en inventer une, c'est-à-dire avec l'aide d'amies et de groupes de femmes, constituer des foyers ou des « adresses » qui justifient que la permission de sortie soit applicable.

---

<sup>90</sup> Johannes Feest, qui a été mon guide et mon interprète pendant les visites d'observation aux prisons de Brême et de Vechta, est professeur de droit et de sociologie à l'Université de Bremen, à la Faculté de droit où il enseigne le droit pénal et correctionnel ; il agit aussi comme conseiller juridique des prisonniers. Il est le correspondant allemand attitré de Prison Reform International, une organisation qui recueille des données sur les conditions de détention et propose des réformes.

### Observation sur les lieux

J'ai procédé à l'étude sur le terrain au cours des mois de mai et juin 1993 et je suis retournée dans certains des endroits en 1994. Comme je faisais seule l'observation des lieux dans un pays dont je connais la langue mais ne la parle pas bien, j'ai tenu dans chaque cas à être accompagnée d'une personne germanophone qui connaissait les lieux. Pour les visites aux prisons de Brême et de Vechta, le professeur Johannes Feest m'a guidée ; pour la visite à la prison de Butzow en Allemagne de l'Est, j'étais accompagnée par Ilona Filter, alors étudiante à la maîtrise au *Aufbau-und Kontakstudium Kriminologie* de l'Université de Hambourg et depuis, diplômée de cet Institut. Les visites ont été préparées par des entretiens avec mes guides et avec des collègues de l'Institut de criminologie de Hambourg qui se sont prêtés à plusieurs séances d'informations ; après mes séjours sur place, j'ai revu mes informateurs et j'ai fait avec eux la mise en contexte de mes observations. En septembre 1993, lors du Congrès de criminologie de Budapest, j'ai vérifié avec des pénologues allemands présents (criminologues, sociologues et juristes), un certain nombre de données ; enfin, à l'été 1994, j'ai fait parvenir mes rapports d'observation à Johannes Feest et je suis retournée en discuter avec lui ; nous avons corrigé des inexactitudes de faits concernant la prison de Brême.

Sur le terrain, j'ai interviewé, dans chaque établissement, le directeur et/ou son adjoint(e) ; j'ai eu quelques fois de brefs entretiens avec des détenues, à l'initiative de celles-ci, lorsqu'elles parlaient français, anglais ou espagnol. J'ai pris des photographies des lieux chaque fois où cela m'était permis et j'ai recueilli les documents utiles à notre recherche (profil des clientèles, programmes des journées, journaux publiés par les détenues, etc.) à l'occasion des visites.

## La prison des femmes à Vechta

[Retour à la table des matières](#)

La ville de Vechta est située en Basse-Saxe. Vechta est une ville charmante du XIIe siècle. Ses abords sont superbes. Des arbres centenaires, majestueux, vous souhaitent la bienvenue à l'entrée de la ville et spécialement aux abords de la prison des femmes.

La prison vers laquelle nous nous dirigeons, Johannes Feest et moi, a une histoire longue et complexe. C'était autrefois un monastère. Au siècle dernier, on en a fait une prison pour hommes comprenant une section pour les femmes. Récemment, les femmes se sont vu accorder tout l'espace et les hommes ont été transférés dans un nouvel établissement, pour eux seuls, dans la même ville.

La prison comprend sept édifices plus ou moins reliés entre eux dont plusieurs datent de quatre ou cinq siècles, sans doute d'anciens bâtiments du monastère original. La plupart des corps de logis ouvrent sur des cours plantées d'arbres magnifiques, et ceux-ci facilitent les évasions et compliquent d'autant la tâche du personnel chargé du contrôle des détenus.

### L'entrée dans la prison

Du poste de garde qui donne directement sur la rue et par lequel on pénètre dans la prison, on ne peut deviner le mur d'enceinte ni, en fait aucun des dispositifs de sécurité de la prison. Tout disparaît derrière un rideau d'arbres.

Je suis entrée sans avoir à attendre ni être soumise à aucune formalité d'identification ; j'accompagnais un professeur de droit exerçant la fonction de conseiller juridique dans cette institution. Mon guide expliqua au portier que nous avions rendez-vous avec le directeur et que lui-même demanderait à voir quelques détenues un peu plus tard dans la journée.

## La population des femmes prisonnières à Vechta

Au moment de ma visite, en mai 1993, il y avait 170 femmes sur la liste de la prison des femmes de Vechta :

- 128 d'entre elles étaient incarcérées dans la « vieille » prison-monastère, dans des cellules regroupées en rangées dans des ailes, selon le modèle carcéral traditionnel ;
- 24 trouvaient place dans une autre partie de l'exmonastère, une unité de réception plus moderne ou modernisée ;
- 18 étaient absentes de la prison, soit parce qu'elles étaient en congé de travail à l'extérieur (work furlough), soit parce qu'elles s'étaient évadées.

Le total de 128 comprenait 19 jeunes femmes de moins de 21 ans logées dans une section que je n'ai pas visitée.

Plus de 50% des femmes détenues à Vechta ont été condamnées pour des crimes contre la propriété ; 12% pour des crimes contre la personne et la vie humaine : meurtres et tentatives, blessures graves, voies de fait graves ; 23% pour offenses reliées aux lois sur les drogues.

La majorité des condamnées purgeaient des peines allant de un à cinq ans, mais 25% étaient à Vechta pour des sentences de moins d'un an.

## Les lieux

### *L'aile traditionnelle*

C'est le directeur de la prison, un diplômé en droit comme tous les directeurs d'institutions pénales en Allemagne, qui nous guide durant la première partie de notre visite de l'institution. Il s'est fait accompagner de son adjointe, une jeune juriste qui ne cache pas son désir de devenir un jour la directrice de l'établissement.

Nous entrons dans la partie principale, ou en tout cas le lieu de résidence principal de la prison, car s'y trouvent les cellules de la majorité de la population. C'est une aile longue et large qui loge plus de 120 détenues, réparties sur trois « planchers » bien que cette expression mérite ici des explications. En effet, outre une série de cellules au rez-de-chaussée (40, je crois), cette aile comprend une unité à l'étage, mais celui-ci ouvre sur une mezzanine autour de laquelle courent d'autres cellules.

Les corridors, les cellules, les murs, tout est gris, triste et peu invitant.

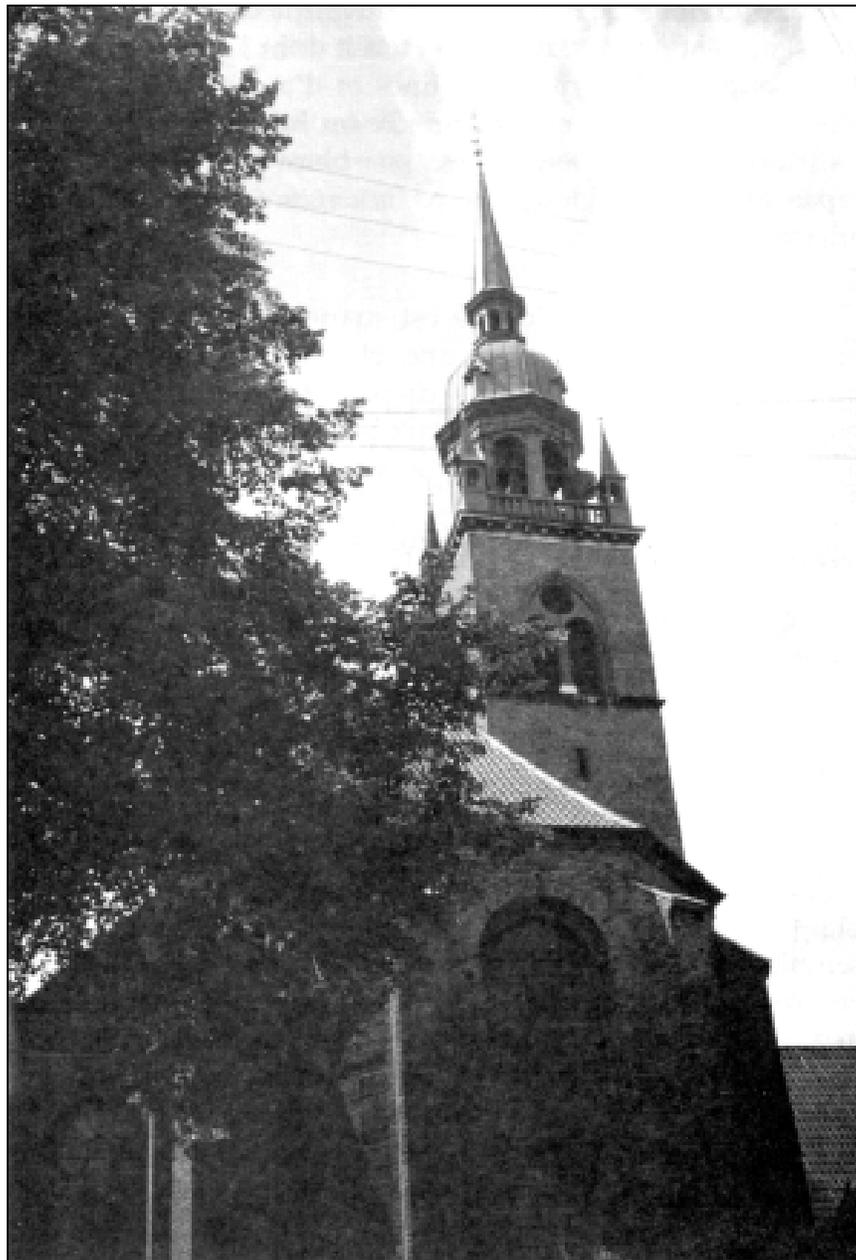
C'est l'heure du repas du midi lorsque le directeur nous fait entrer dans l'unité du rez-de-chaussée. Quelques détenues mangent à une petite table ronde - la table de leur cellule - qu'elles ont placée à l'extérieur (à la porte) de leur cellule, dans le corridor. Le directeur nous explique que normalement les détenues mangent dans leur cellule, mais qu'ici, on leur permet de manger « à l'extérieur ». Les prisonnières viennent se servir à même d'immenses chaudrons placés au milieu de l'allée près d'un garde de service. Certaines semblent irritées. Il y a du conflit dans l'air. Le directeur adresse la parole à quelques-unes et d'autres l'interpellent. On nous jette des regards curieux ou hostiles. Le directeur croit que notre présence n'est pas bienvenue à l'heure du repas et après quelque temps nous amène dans la cour adjacente.

Le système de sécurité est manuel : le directeur doit ouvrir chaque porte avec une clé énorme, aussi visible qu'encombrante. Son adjointe dispose du même trousseau. Il nous disent qu'ils sont tous deux bien conscients du danger que cela représente de se promener à travers la prison ainsi armés, car ils sont alors des otages de choix. On les sent conscients du danger, mais très maîtres de la situation.

Ce rez-de-chaussée de l'aile des détenues ouvre directement sur une très jolie cour murée, assez vaste. Mais vu le nombre de détenues qu'on vient d'apercevoir et les autres dont on soupçonne, ou entend, la présence dans cette aile, on se prend à se demander comment « tout ce monde » peut s'y trouver à l'aise.

## La prison fermée de Vechta, en Allemagne de l'Ouest

[Retour à la table des matières](#)



Le clocher est un vestige de l'ancien monastère de Vechta qui sert maintenant de lieu d'incarcération pour les femmes dans la province de Basse-Saxe. Vechta est une charmante ville du XIIe siècle.

La cour intérieure est égayée par un bon nombre de plantes vertes, un minuscule potager, des espaces qui semblent destinés à des sports comme le volley-ball. Elle est entourée d'un mur de brique peu élevé ; le directeur nous explique que ce mur ne satisfaisait pas aux exigences réglementaires et, d'ailleurs, les évasions sont rendues plus faciles par la proximité de plusieurs arbres comme je le mentionnais plus haut. Aussi, a-t-il dû hausser le mur et couper quelques branches. Comme il répugnait à créer un effet d'enfermement plus grand que celui qui existe, il a utilisé un procédé discret : il a eu recours à du fil de fer disposé en demi-cercles, ce qui crée un effet esthétique et aéré.

Mais depuis la cour, les aspects sécuritaires de la prison, invisibles depuis la rue, deviennent omniprésents. Ils sont impressionnants : en plus du mur d'enceinte énorme (très large), j'aperçois les fenêtres des « chambres ». Pas d'équivoque : ce sont vraiment des fenêtres de cellules de prison ; elles sont garnies de solides barreaux, plus visibles que tous ceux que j'ai aperçus jusqu'à maintenant. Trop visibles. Je suis ici dans une prison pour hommes dont on a fait cadeau aux femmes.

En rentrant dans l'aile des détenues, nous montons au deuxième plancher où nous sommes frappés de plein fouet par un bruit assourdissant provenant des quelque 70 cellules réparties, comme expliqué plus haut, sur deux étages. La tension semble grande dans ces unités, mais sans doute notre présence n'y est-elle pour rien, car c'est à peine si quelques détenues ont pu soupçonner notre arrivée. Le nombre des personnes occupant cet espace, la musique des différents postes de radio qui entrent ici en concurrence avec les portes qui claquent, tout cela réuni a un effet ahurissant. Le directeur nous confie que les détenues de l'étage et de la mezzanine ont formulé des plaintes à propos du bruit, du manque d'intimité, et du peu d'accès aux cours extérieures depuis les étages supérieurs.

Cette aile représente ce que j'ai vu jusqu'ici de plus « carcéral », sécuritaire, dur et traditionnel, pire que les « rangées » de la Prison de Kingston. Ici la vie doit être pénible. L'adjointe du directeur me dit : « Les femmes qui arrivent à Vechta sont d'abord soumises à deux se-

maines d'orientation et de classement (voir plus loin) et puis, on les amène ici "sur le plancher" (*on the floor*), où la vie est dure (*where life is tough*). »

### La cafétéria, la cuisine et le centre de formation aux métiers de cuisinier et de chef

Nous prenons le lunch, Johannes Feest et moi, dans la cafétéria du personnel, dans une autre aile de la prison. Cette petite salle est adjacente à la cuisine qui sert de lieu d'apprentissage pour les métiers de cuisinier et de chef. Les détenus nous servent, mais derrière un comptoir. Ce programme de travail et de formation est mixte ; y sont admis un petit nombre de prisonniers des deux sexes. Je n'ai pu entrer dans la cuisine et dans l'« école » parce que c'était l'heure du repas. La nourriture était bonne ; les convives avaient le choix de trois plats et tous étaient appétissants et bien servis. Je ne pense pas que les détenues pouvaient ainsi choisir entre plusieurs mets et, bien que les plats qui leur étaient servis devaient être tout aussi savoureux que ceux que nous mangions puisqu'ils provenaient de la même cuisine, le fait que les détenues venaient se servir à la louche dans de grandes marmites placées au milieu d'un corridor, sous l'œil d'un garde de sécurité, donnait une autre allure au repas.

### Les classes et les ateliers

Dans l'après-midi, guidée par l'adjointe du directeur qui parle couramment l'anglais, je passe plusieurs heures à observer les lieux communs, les classes et les ateliers dans un autre édifice. J'apprends que la majorité des prisonnières travaillent à fabriquer des objets de plastique (bols, jouets, menus articles domestiques) pour une industrie. En effet, seul un petit groupe de femmes est admis à fréquenter le programme de formation au métier de cuisinier et de chef.

La salle qui sert de lieu de confection pour les objets en plastique est vaste, aérée et d'aspect agréable ; elle est pourvue d'une douzaine de très grandes tables. Les détenues ayant de sérieux problèmes de drogues trouvent ici à s'occuper de petites tâches plus routinières dans un local attenant ; on me dit que cette occupation remplit dans leur cas une fonction thérapeutique et je cause avec des membres du

personnel occupés à motiver les « toxicomanes ». Les autres travaillent vite, sans contrainte apparente, sous le regard d'une seule surveillante. Les couleurs des objets fabriqués ici sont vives et l'ensemble est plutôt agréable. Dans une autre grande salle aussi vaste, lumineuse et aérée, j'aperçois un nombre considérable de machines à coudre de type industriel : les détenues qui travaillent remplissent ici des contrats pour l'extérieur chaque fois qu'il s'en trouve.

Le salaire quotidien des détenues travaillant à l'intérieur de la prison était, en 1993, de 9 DM/jour (environ 6,75 \$). Seules une vingtaine de détenues sur les 170 avaient des emplois à l'extérieur et recevaient des salaires « normaux » ; celles-là devaient payer leur pension en prison : 20 DM/jour (environ 15 \$).

J'aperçois au passage plusieurs classes avec de petits pupitres semblables à ceux des élèves de la fin du primaire dans nos écoles canadiennes ; les locaux sont plus petits que ceux des ateliers de travail. Il n'y a personne dans ces classes cet après-midi-là.

### Une classe d'allemand pour les détenues étrangères

L'adjointe du directeur a pris l'initiative d'offrir, chaque jour, un cours d'allemand aux détenues allophones. Elle m'invite à la séance de ce jour-là.

La scène est à la fois fascinante et un peu triste.

Une vingtaine de femmes de 22 à 70 ans sont assises autour d'une grande et solide table dans une immense salle pourvue d'un tableau noir. L'A.D. entreprend de leur enseigner les mots essentiels et quelques formules susceptibles de leur permettre de survivre dans la prison. Elle explique ma présence aux détenues, leur dit que je ne suis pas non plus germanophone et me demande de me présenter, ce que je fais brièvement en français, en anglais et en espagnol ; je vois des physionomies s'animer et j'apprends qu'il y a des hispanophones d'Amérique du sud dans le groupe et quelques tziganes qui parlent un peu français. Très pédagogue, l'A.D. profite de cette entrée en matière pour apprendre aux détenues l'équivalent allemand des mots que je viens de prononcer, les invite à dire le nom de leur pays d'origine et

leur indique l'équivalent allemand ; puis elle continue les leçons commencées dans les sessions précédentes et encourage les personnes présentes à dire quelques phrases élémentaires en allemand. Les participantes sont Roumaines, Turques, Sud-Américaines, etc. Elles sont timides. Les femmes plus âgées semblent complètement perdues dans ce cadre scolaire ; on a le sentiment qu'elles n'ont jamais fréquenté une école. Une détenue plus jeune et un peu polyglotte sert d'interprète à deux Roumaines qui ont l'air particulièrement confuses et déprimées.

L'A.D. me dit que des enseignantes viennent chaque semaine à la prison et que certaines des détenues peuvent recevoir ici un complément de formation générale, mais je devine, à son ton, que l'éducation proprement « scolaire » n'est pas une priorité à Vechta. C'est le travail qui est obligatoire. Comme je l'ai dit plus haut, il ne se passait rien dans les salles de classe ce jour-là.

Cela me rappelle notre étonnement et notre inquiétude devant les classes complètement vides dans les prisons pour femmes au Canada ; un effet de la saison ? Pas de classe l'été ? J'aurai, par ailleurs, l'occasion de constater que tel n'est pas le cas en Norvège ni en Finlande.

### L'unité de réception et d'orientation

Traversant l'une des cours intérieures, nous nous rendons ensuite au centre de réception.

Les locaux de cette unité ne sont pas particulièrement invitants, car ils sont petits, encombrés, mal répartis. Mais l'endroit est bien vivant. Il se passe quelque chose ici. Les gens se parlent.

L'unité est menée de main de maître par une personne qui me paraît autoritaire et décidée, une psychologue et travailleuse sociale, qui me fait rapidement comprendre que la classification des détenues est une affaire professionnelle et que l'avis des intéressées n'a aucune place dans ce processus. En fait, il ne s'agit pas de répartir les détenues en fonction d'un niveau de sécurité qui correspondrait à la gravité de leur crime (ou à la durée de leur sentence) ou à leur « dangerosité » relative, mais de les orienter, d'une part, dans les types de formation et

les ateliers de travail qui leur conviennent, et d'autre part, dans un groupe approprié.

Malgré son aspect encombré et le fait que l'endroit est trop petit, le lieu est incomparablement plus agréable ou moins désagréable que l'aile aux 120 détenues que nous avons visitée plus tôt. Les détenues, en transit dans cette unité d'accueil, ont des chambres individuelles qui donnent sur un corridor étroit, mais qui fait très « privé » à comparer au caractère collectif et bruyant de la « grande prison » ; les cellules sont fermées par des portes pleines que les détenues ont peintes de couleurs vives et aux dessins différents. J'ai cru comprendre que les résidentes peuvent parfois prendre quelques repas dans des endroits communs. Une des détenues, qui parle anglais, m'amène dans la section des chambres et manifeste une certaine fierté en me faisant visiter la sienne qui ne manque pas d'attrait.

Deux des résidentes qui sont, par ailleurs, déjà passées par la « vraie prison » me disent qu'il West pas très juste d'offrir de telles conditions de détention aux nouvelles venues. C'est les tromper sur ce qui les attend « là-bas ». Une nouvelle arrivée qui a déjà « visité » la « vraie prison » me dit : « je crois qu'il vaudrait mieux aller directement là-bas que de perdre deux semaines ici. »

Les conditions matérielles dans cette unité sont compatibles avec la philosophie des unités de vie dont nous parlions plus haut : le nombre des détenues, l'organisation des lieux, les communications entre les détenues et le personnel créent un climat bien différent de celui des rangées de cellules, avec leur marmite de nourriture au milieu de l'allée. Mais nous sommes ici dans un lieu de passage. La vraie vie sera bien différente.

Johannes Feest m'expliquera plus tard que chaque prison allemande doit avoir son unité de réception et d'orientation. J'ignore si les conditions faites aux nouveaux venus contrastent partout autant avec les conditions carcérales « normales ».

### L'unité pour mères et enfants

Les lieux où vivent les mères et leurs enfants sont situés au-dessus de l'unité de réception. Au moment de ma visite, trois mères et leurs quatre très jeunes enfants s'y trouvaient. L'endroit est joyeux, coloré, mais l'atmosphère de l'unité est plus douceuse que vraiment amicale.

À peine la porte s'est-elle entrouverte, au haut de l'escalier conduisant à cette unité, qu'on aperçoit du regard un tableau qui arrache un sourire : une rangée de fort belles poussettes (il y en a en fait sept ou huit) parquées comme des voitures de luxe ; elles sont décorées à souhait et coussinées en satin rose ou bleu.

Les chambres, pour une mère et un enfant chacune, sont deux ou trois fois plus grandes que celles des détenues de l'unité de réception à l'étage inférieur ; elles portent le cachet de celles qui les occupent (elles sont décorées et personnalisées). J'aperçois une jolie cuisine et une cuisinière où les biberons sont à réchauffer. Le logement des mères et de leurs enfants ouvre sur une terrasse sur le toit ; on y trouve une barboteuse en plastique pour les bébés, des chaises longues pour les mères ; un peu plus loin sur le toit, mais derrière une partition, je devine six ou sept détenues à moitié nues qui se font dorer au soleil ; celles-là, me dit l'A.D., appartiennent au groupe « le moins difficile » de l'unité du « premier plancher » de la grande prison.

Les mères nous ont saluées avec de larges sourires à notre arrivée ; deux s'apprêtent maintenant à sortir en ville pendant quelques heures avec leur bébé dans sa voiture, sans escorte. On m'explique que ces promenades sont nécessaires à la santé de l'enfant... L'attitude du personnel dans cette unité des mères et de leurs enfants est complètement différente de celle que j'ai pu observer partout ailleurs dans cette prison. Le personnel est tout sourire et douceur. On a tout à coup l'impression de se trouver dans une famille, un après-midi d'été, quand la mère ne travaille pas à l'extérieur et que le père est absent. Quelques membres du personnel, qui ne sont pas attachés à l'unité des mères et des enfants, viennent « voir les bébés » pendant que nous sommes là (les bébés et non leurs mères) ; les employées se penchent sur les en-

fants, leur sourient, leur parlent, nous sourient. Les membres du personnel sont transformés.

L'A.D. me dira plus tard qu'à Vechta on tend à garder de moins en moins de mères ayant de jeunes enfants ; la direction les envoie plutôt dans une prison ouverte et l'enfant fréquente la pouponnière communautaire pendant que sa mère travaille. Les femmes enceintes, que le tribunal aurait condamnées à la prison de Vechta, peuvent même être envoyées directement dans des foyers de groupe.

### Commentaires

Sur l'unité mères-enfants : À en juger par les propos de l'A.D., à Vechta, on a tendance à garder peu de mères et de femmes enceintes en prison fermée. On a vu, plus tôt, que les directeurs des prisons allemandes ont un pouvoir décisionnel à cet égard. Le tribunal peut condamner une infractrice à la prison, mais le directeur de la prison peut estimer qu'une institution ouverte (ou même un foyer de groupe) est ce qui convient. Concernant les condamnées enceintes, bien que l'Allemagne n'aille pas aussi loin que certains pays qui ont carrément éliminé le recours à l'emprisonnement dans leur cas, il semble qu'on n'en est pas loin.

Cet évitement de l'emprisonnement « normal » pour cause de « maternité » est quelque chose qui appelle notre réflexion et cela à deux titres : d'abord, que penser de cette mesure d'exception en regard du principe d'équité et de responsabilité pénale ? Ensuite, comment ne pas penser que de telles mesures humanitaires conviendraient à la très grande majorité des femmes condamnées puisque celles-ci sont des mères ?

Sur ce second point : il semble qu'en Allemagne, le fait d'être mère et d'avoir très près de soi son jeune enfant, ou le fait d'être enceinte, constitue aux yeux des autorités pénales une garantie contre de nouvelles violations de la loi.

Si c'est bien là le raisonnement qui fonde les privilèges accordés aux mères de jeunes enfants, ne doit-on pas se questionner sur le critère de l'âge de l'enfant utilisé comme talisman ? N'est-il pas un peu

arbitraire de prétendre que seules les mères d'enfants de trois ans et moins (ou de six ans et moins) s'abstiendront de commettre d'autres infractions, si ceux-ci sont proches d'elles ?

Et que penser du sort fait aux pères ?

Autre question : il existe peu d'analyses comparant les dommages encourus par les jeunes enfants placés en prison, près de leur mère, aux avantages qu'ils trouvent à être près d'elles <sup>91</sup>. La règle allemande postule au fond qu'il est avantageux pour tout enfant en bas âge de se trouver auprès de sa mère biologique. Que penser de cela ?

Par ailleurs, aucune étude n'a démontré que, parmi les femmes condamnées, seules les femmes enceintes et les mères de jeunes enfants sont dépourvues de « potentiel criminel » et qu'il faut, pour cela, que leurs enfants soient près d'elles. Au contraire, la majorité des témoins sérieux et les administrateurs pénaux eux-mêmes admettent que 90% des femmes détenues en prison ne nécessitent pas ces mesures de garde sévère.

En d'autres termes, la prison ouverte, que l'on trouve satisfaisante pour les mères de jeunes enfants, les foyers de groupe, ou les condamnées enceintes peuvent être placées sans danger, conviendraient très bien à 90% des femmes qui sont présentement confinées à des prisons fermées.

Enfin, que faut-il penser des conditions plus que confortables, excellentes, qui sont faites aux mères de jeunes enfants, alors que leurs compagnes qui se sont mérité les mêmes peines (et qui ont presque toutes les enfants, sans doute plus vieux d'un an ou deux) pâtissent dans la vraie prison juste à côté ? - On m'a expliqué que les pouponnières des prisons sont aussi des endroits où quelques jeunes mères inexpérimentées et mal socialisées font l'apprentissage des soins a

---

<sup>91</sup> À ce sujet, voir dans la bibliographie les références aux travaux de Baunach, l'inventaire de Cannings, la présentation de Giles et de Moyer, etc., d'ailleurs évoqués dans le chapitre de Concetta Di Pisa (chapitre 3). Il s'agit surtout d'évaluations de programmes américains, mais les auteures soulèvent aussi la question de la légitimité de la formule.

donner aux nouveaux-nés. Ici encore, il est difficile de comprendre pourquoi cette utilisation du temps de détention ne serait pas utile aux mères d'enfants de quatre ans, ou cinq ans, sinon aux enfants d'âge scolaire.

Concernant l'autre aspect intéressant de la prison de Vechta, l'atelier où se fait l'apprentissage aux métiers de cuisinier et de chef, l'adjointe du directeur s'est empressée de me dire que « la mixité ne pose pas de problème ici » (j'avais oublié que les contacts entre détenus de sexe différent sont interdits dans les prisons allemandes, bien que dans la majorité des cas les hommes et les femmes vivent sous le même toit). Dans la cuisine même, les relations entre hommes et femmes sont inexistantes, me dit l'A.D., sauf pour des rapports ultrafonctionnels ; hors de leur lieu de travail, les détenus, hommes et femmes, n'ont aucun contact entre eux. Les femmes réussissent mieux que les hommes dans ce lieu d'apprentissage et sortent bonnes premières de leur classe. L'A.D. attribue ce fait à plusieurs facteurs : les détenues développent ici une certaine confiance en elles parce qu'elles sont plus nombreuses que les hommes parmi les détenus admis au programme et que la cuisine est dans « leur » prison ; ce sont les détenus masculins qui se déplacent pour venir apprendre le métier de cuisinier à la prison pour femmes de Vechta. Il semble que le programme soit par ailleurs un bon programme ; les gradués n'ont pas de difficulté à se trouver du travail.

L'unité de réception est un exemple de la coexistence dans une prison du système traditionnel et du modèle des unités de vie. Dans la prison même, on a vu quelques adoucissements aux « vieilles règles traditionnelles » : repas pris à l'extérieur de la cellule, par exemple, bains de soleil sur le toit pour les détenues les moins difficiles.

L'application qu'on fait à Vechta du principe de l'unité de réception me semble discutable. On peut, en effet, se demander si l'observation des détenues ou même les épreuves psychologiques effectuées dans des conditions qui diffèrent à ce point de celles qui auront cours dans la détention « ordinaire » permettent une évaluation réaliste. Loin de moi l'idée de suggérer que les unités d'orientation devraient ressembler à la « prison réelle » telle que la vivent 140 des 170 détenues de Vechta, mais plutôt l'inverse, c'est-à-dire que les conditions, jugées

décentes au stade de l'admission, pourraient prévaloir dans les lieux de la détention « réelle ».

### La prison ouverte de Brême en Allemagne de l'Ouest



[Retour à la table des matières](#)

Un aperçu de l'étage occupé par les femmes dans l'une des résidences de la prison ouverte ; les matériaux et le mobilier sont solides et de qualité. Le rez-de-chaussée de cette résidence est habité par des prisonniers masculins ; la direction ne tolère aucun contact entre les femmes et les hommes. Bien que la prison ouverte de Brême ait été inaugurée au début des années 1980, les femmes n'y sont entrées qu'en 1991.

## Le cottages mixte de la prison ouverte de Brême

[Retour à la table des matières](#)

La prison de Brême, dans l'État du même nom, avait une population d'environ 670 détenus dont 30 étaient des femmes au moment de ma visite, en mai 1993. De ce nombre, environ 550 hommes et 23 femmes étaient soumis à un régime fermé dans un établissement de type très traditionnel. Les autres étaient logés dans la section ouverte de la prison.

Je n'ai pas étudié la prison fermée de Brême. Ce que j'ai observé, ce sont les conditions de vie dans l'un des cottages de la prison ouverte, le cottages mixte où logent des femmes.

Nous arrivons à l'entrée de la prison ouverte vers 18 h 30, Johannes Feest et moi, par un beau soir du début de mai. Une jeune avocate, qui joue le rôle de conseillère juridique auprès des détenus (hommes et femmes, en détention fermée et ouverte), nous attend déjà. Ainsi accompagnée, je passe sans encombre le poste de garde.

En tout, 120 détenus, dont huit femmes, vivent à Brême dans la prison ouverte <sup>92</sup>. Celle-ci est située sur le terrain de la prison, mais hors du mur de béton qui clôture la prison fermée. Elle est constituée de pavillons, en fait cinq cottages de deux étages. Chaque pavillon abrite 24 détenus, 12 à chaque étage.

Seuls les prisonniers qui se sont trouvé un emploi à l'extérieur et qui en sont au dernier stade de leur sentence sont admis en régime ouvert et habitent dans ces cottages.

---

<sup>92</sup> Ces données sont toutes de 1993.

Dans l'un des cottages, le rez-de-chaussée est occupé par 12 détenus masculins, tandis que l'étage supérieur est habité par des femmes ; en 1993, elles étaient huit, mais normalement elles sont 12 comme dans les autres pavillons.

### Les conditions matérielles

Les cottages de la prison ouverte de Brême <sup>93</sup> ont été construits il y a 13 ans. Ils sont ceinturés par une clôture de fils de fer barbelés qui n'a rien d'imposant, mais, quand même, il y a une clôture autour de cette prison ouverte. On accède au campus, sur lequel sont situés les cottages, par une entrée différente de celle de la prison fermée. On doit cependant passer par un poste de garde et s'identifier à l'officier surveillant, un système beaucoup plus strict et contraignant que celui qui a cours dans les prisons ouvertes du Danemark où le visiteur doit trouver seul son chemin, sans guide et sans contrôle, jusqu'à l'un des cottages occupés par les détenus ; beaucoup plus contraignant que ce qui se passe à la prison ouverte d'Oslo comme on le verra au chapitre 8 <sup>94</sup>.

Les cottages sont des constructions solides ; les portes, les fenêtres, le mobilier, tout y est de grande qualité ; rien n'est en toc. Rien n'est laid, bien au contraire. Les tables, les fauteuils, les planchers, les armoires de la résidence sont en fort beau bois. Tout est confortable et résistant. Rien (tables, fauteuils) ne se déplace facilement. Les fenêtres, qui ouvrent trop peu au goût des détenues (voir plus loin), donnent sur un champ assez étendu de l'étage où nous étions. Dans la cuisine, on trouve les équipements les plus modernes. Les salles de bain communes sont relativement grandes et très fonctionnelles, équipées de laveuses et sécheuses. Rien ne fait « institutionnel », sinon le fait que chaque résidente a un petit frigo individuel dans lequel elle

---

<sup>93</sup> La prison fermée et la prison ouverte de Brême relèvent d'un seul directeur et d'une seule administration.

<sup>94</sup> La sécurité autour de cette prison ouverte est à ce point « supérieure » à celle que j'observerai la semaine suivante en Norvège et à celle que décrit Andrée Fagnan à propos de la prison ouverte de Horserod au Danemark que j'ai longtemps cru que la prison ouverte de Brême était une prison fermée. La conception allemande de « ouvert » est certainement différente de celle des pays voisins.

conserve, sous clé, ses provisions de choix ; et chacune dispose d'un casier personnel pour ses vêtements de surplus.

### Les conditions psychologiques

Au moment de ma visite, l'unité semblait largement autogérée par les détenues, mais cela pouvait être dû au fait que deux des visiteurs, que j'accompagnais, étaient des juristes qui avaient le droit de rencontrer les détenues, sans témoins. L'officier de sécurité qui nous a accueillis à notre arrivée s'est ensuite tenu hors de portée de notre regard, sinon de nos voix, tout le temps de la visite et n'est réapparu dans le groupe que vers 22 heures (nous étions arrivés à 19 heures) pour nous annoncer que le temps de la visite était écoulé.

### Les circonstances de ma visite à la prison de Brême

Johannes Feest et la jeune avocate dont j'ai parlé plus tôt venaient rencontrer les résidentes de ce cottage à la demande de quelques-unes d'entre elles qui avaient des griefs à exprimer et souhaitaient l'aide de conseillers juridiques pour les formuler.

La rencontre se déroule dans un petit living-room. Je constate que les détenues ont opposé une fin de non-recevoir à la suggestion de l'officier de sécurité qui leur proposait de tenir l'entretien dans la salle à manger. L'une des détenues dit, en riant, qu'on serait plus à l'aise dans le petit vivoir. Je comprendrai plus tard que ce dernier lieu est plus propice aux échanges discrets, car l'officier de sécurité ne peut observer le groupe ni entendre tous les propos depuis son poste d'observation.

Les détenues, assises par terre sur la moquette ou sur les canapés, nous offrent du café, du thé et quelques friandises ; cinq détenues participent à la rencontre, du début à la fin. Les autres y viennent à l'un ou l'autre moment, entre deux occupations.

### Les griefs des détenues

Les résidentes ont trois principaux motifs de plainte. La plupart de leurs griefs leur apparaissent comme découlant des règles trop strictes

qui gouvernent les rapports, ou plutôt l'absence de rapports, entre elles et les détenus masculins, spécialement ceux qui occupent le premier plancher de ce cottage.

Cependant, leur premier grief a une portée plus générale et plus neutre, si l'on peut dire. Il a trait au système d'aération et de ventilation dans leur logement. Les fenêtres ne s'ouvrent qu'au tiers ou au quart et les détenues estiment qu'il n'entre pas suffisamment d'air. Il est vrai que, le soir où nous sommes là, il fait très chaud dans l'appartement et que l'air est lourd. Les avocats aident les détenues à formuler clairement leur grief et à l'exprimer dans les termes qui le rendent compatible avec les droits des détenus. Je comprends que les fenêtres à l'étage de cette unité n'ouvrent qu'à moitié (moitié moins que dans les autres cottages) parce que la direction craint que les femmes détenues ne « s'exposent » à la fenêtre et entretiennent des conversations avec les détenus des pavillons voisins.

Les deux autres problèmes sont causés par la proximité des détenus masculins dans ce cottage mixte et, plus généralement, par le fait que les femmes constituent un tout petit groupe sur le terrain d'une prison ouverte où circulent 120 hommes.

Encore une fois, la règle est simple : il ne doit pas y avoir de contacts entre détenus masculins et féminins. Cette règle a pour conséquence que les personnes occupant l'étage supérieur du cottage mixte voient leurs allées et venues plus limitées que ce n'est le cas pour les habitants du rez-de-chaussée et, bien évidemment, pour les résidentes de tous les autres cottages parce qu'elles ne sont pas du « bon » sexe.

Vivre « en haut », avec l'interdiction de contacts avec « en bas », signifie être souvent, ou presque toujours, coupée de communications directes avec le reste du campus de la prison ouverte, de la réception et des services.

Par exemple, alors que les repas, préparés dans une cuisine centrale, arrivent à peu près chauds au rez-de-chaussée, le manque de communications simples et directes entre les deux étages fait qu'ils atteignent l'étage supérieur plusieurs minutes plus tard et qu'ils sont

froids, sans compter les complications pour se transmettre les plats quand on ne doit pas communiquer entre soi. Autre exemple : les détenus de la prison ouverte ont des permissions de sortie certains soirs où le personnel de garde dans les pavillons est restreint ; les femmes ne peuvent alors entrer par la « porte normale » du cottage (au rez-de-chaussée), car elles traverseraient l'unité des hommes qui sont alors sans surveillance, ou à peu près. Le jour, elles peuvent emprunter ce chemin, car un membre du personnel voit à ce que ce « passage » s'effectue sans problème. Les soirs de « sortie », elles doivent monter chez elles par l'escalier de secours et, comme elles n'ont pas la clé de leur logement (il existe une porte de secours, celle de la cuisine au haut de l'escalier d'urgence), elles sont contraintes de frapper à la fenêtre de la cuisine sur laquelle donne cet escalier, jusqu'à ce qu'une copine les entende et vienne, avec un peu de chance, leur ouvrir. Quelques-unes ont fait l'expérience de longues attentes à l'extérieur. Il semble aussi, qu'au retour des permissions (à 21 heures en fin de semaine), l'agent de surveillance, à l'entrée du complexe de la prison ouverte, soit souvent de mauvais poil, fasse attendre les détenues à la porte, leur signifie des retards alors qu'il n'était pas là pour répondre à leur premier appel, etc.

La conclusion à laquelle en arrivent les détenues est la suivante : le fait de vivre dans le même cottage que des hommes leur complique la vie et les prive de libertés qui semblent minces, mais qui ne sont pas sans importance pour elles ; en fait, alors que des gens à l'extérieur s'imaginent que ce cottage pour hommes et femmes détenus est le lieu d'une mixité complète (les journaux de Brême ont fait grand état de cette innovation très libérale) et donc une occasion de contacts hétérosexuels entre détenus, tout est terriblement contrôlé.

Au fur et à mesure qu'avance cette soirée, mon impression se précise : nous sommes ici dans une prison ouverte, instituée pour des hommes ; on n'avait pas prévu que des femmes y logeraient ; en fait on a retardé de plusieurs années le moment de les y faire entrer. Les détenus masculins sur le point d'être libérés dans la communauté jouissent ici d'un régime pensé pour eux, lequel, me dit-on, leur est favorable financièrement et socialement ; la proximité des deux sexes, en particulier dans ce cottage, mais sans doute sur tout le campus de la prison ouverte, crée des inconvénients réels aux femmes détenues.

Pourtant, les résidentes du cottage mixte ont été reconnues aptes à prendre un emploi à l'extérieur et à jouir de congés dans le milieu familial ou communautaire en vue de préparer leur sortie définitive, au même titre que les détenus masculins de la prison ouverte. Elles devraient donc pouvoir traverser cette étape prélibératoire sans que l'organisation physique des lieux vienne compliquer leur vie et donner lieu à du harcèlement.

Pendant la soirée, les détenues passent par plusieurs états émotifs : au début, on les sent animées d'un certain espoir, sans doute à cause de la présence des avocats compétents qui les écoutent et leur font des suggestions ; puis, survient un moment de dépression à la vue des obstacles s'interposant entre leurs désirs et leur éventuelle satisfaction ; l'espoir et l'énergie reviennent lorsqu'elles commencent à rédiger des requêtes et à formuler des stratégies de résolution des problèmes. Mais pendant que les unes s'activent dans la rédaction, d'autres ont le regard absent et semblent découragées. La tristesse n'est jamais bien loin.

Les résidentes sont aussi capables d'humour à l'évocation de certaines des contraintes qui leur sont imposées concernant leurs relations avec les hommes, ou plutôt, l'interdiction d'en avoir. L'une d'elles, parlant anglais à ce moment précis, s'exprime avec humour : « De quoi ont-ils peur à la direction ? Que nous ayons des rapports sexuels avec les gars de l'étage en bas et que nous devenions enceintes ? Faire l'amour, nous pouvons faire cela à l'extérieur de la prison n'importe quand <sup>95</sup> et avec des hommes qui nous plairaient bien davantage ! » - On rit. Mais ces femmes savent bien que leur petit groupe ne fait pas le poids, la notoriété de certaines d'entre elles (*vid. infra*) et le caractère exceptionnel de la mixité de leur résidence leur interdisent toute erreur et réduisent d'autant leur marge de liberté.

Un mot d'histoire sur la présence de femmes à la prison ouverte de Brême et l'identité de certaines d'entre elles. Il n'a pas été simple pour les détenues de Brême d'accéder au régime ouvert auquel étaient admis les détenus masculins depuis quelques années.

---

<sup>95</sup> « We can fuck any time we like on the outside, so... »

A l'origine, quand les cottages furent construits, c'étaient des résidences pour hommes seulement. Entre-temps, la présidente de l'association d'aide aux prisonniers à Brême est devenue, il y a trois ou quatre ans, directrice du programme d'égalité entre les sexes dans l'État de Brême et, forte de sa connaissance du milieu carcéral de Brême, elle s'est mise en devoir d'obtenir des autorités de la prison de faire place aux femmes dans la prison ouverte. Un premier petit groupe de femmes commença donc d'occuper l'un des étages de l'un des cinq cottages, onze (11) ans après l'ouverture du complexe. Au moment de ma visite, le groupe était passé à huit, mais l'aménagement de l'unité n'était pas complété : des ouvriers s'affairaient à finir quatre autres chambres, ce qui porterait à 12 le nombre de places pour les femmes à la prison ouverte de Brême.

Parmi les femmes admises à résider dans le cottage mixte de la prison ouverte, au moment de ma visite se trouvaient deux ex-terroristes qui, comme plusieurs de leurs compagnons « d'armes », avaient fui ou avaient été exfiltrées en Allemagne de l'Est après les événements ; elles avaient ensuite vécu en Allemagne de l'Est ou à Moscou dans la clandestinité pendant plusieurs années. Comme la plupart des autres ex-terroristes, elles ont été remises, en 1989 ou peu après, par les autorités est-allemandes à la justice de l'Allemagne de l'Ouest pour être jugées et condamnées à purger leur sentence, comme le prévoyaient les ententes entre l'Est et l'Ouest. C'est ainsi qu'on trouve deux d'entre elles dans le cottage mixte de la prison ouverte de Brême, en mai 1993. Une troisième est à Vechta.

Le fait que ces personnes aient maintenant accédé à un régime de semi-liberté dans plusieurs prisons, qu'elles occupent des emplois à l'extérieur et puissent aller et venir, suscitait des réactions dans la population. Aussi, les autorités pénales responsables de la garde des ex-terroristes observaient-elles une certaine discrétion sur le sujet. Mais en ce printemps 1993, l'une d'entre elles, emprisonnée à Vechta, avait été photographiée par un journaliste pendant qu'elle vaquait à ses occupations normales à l'extérieur, sans surveillance, et sa photo avait été publiée à la une de quelques journaux, ce qui avait suscité des réactions négatives ; aussi les ex-terroristes, détenues à Brême, faisaient-elles, du même coup, l'objet de contrôles accrus. En fait, la plus

connue peut-être des ex-terroristes, une femme dont la photographie à l'époque de l'affaire Baader-Meinhof avait été placardée dans tout le pays pendant des mois et des années, était au cottage mixte de la prison de Brême. Elle avait trouvé du travail dans un bureau d'avocat dans la ville de Brême, visitait son fils régulièrement et aspirait à prendre un logement avec lui. Elle rêvait de travailler comme éducatrice auprès des enfants. Comme toutes les autres ex-terroristes, elle a cependant dû lutter pour ne pas faire l'objet d'un régime exceptionnellement sévère. Elle s'est battue pour que soient respectés tous et chacun de ses droits : celui de ne pas être incarcérée à des centaines de kilomètres de son conjoint, celui de revoir son enfant, de trouver du travail à l'extérieur, d'accéder au régime ouvert.

### Sur l'accès aux études universitaires

Selon Johannes Feest, aucune des femmes emprisonnées à Brême, ni ailleurs en Allemagne, ne fréquente l'université alors que des détenus masculins le font. Mais certaines suivent, ou plutôt ont suivi, des cours par correspondance avec des institutions d'enseignement supérieur. Une ex-terroriste emprisonnée à Vechta dont j'ai parlé plus haut avait, il y a quelques années, entrepris de terminer son éducation post-secondaire ; elle avait été autorisée, sous condition, à se joindre à un groupe de prisonniers masculins lorsque ceux-ci se rendaient à l'université. « L'expérience » a été interrompue lorsque la direction de la prison a été saisie de rumeurs voulant que cette femme ait eu des relations sexuelles avec l'un des détenus masculins. Elle a alors été transférée dans une autre prison. On l'a plus tard libérée, car elle avait trouvé un emploi. Il se pourrait bien qu'il y ait d'autres femmes détenues intéressées à poursuivre des études avancées, mais comment le savoir alors que les obstacles s'opposant à ce projet sont nombreux, le cheminement si compliqué et les blâmes (en cas d'« échec ») portés par les femmes seulement ? Par ailleurs, il est vrai que peu nombreuses sont les femmes détenues qui aspirent à faire des études supérieures, et l'Allemagne n'a pas à ce point démocratisé l'enseignement universitaire qu'il soit concevable, pour quelqu'un qui n'a pas suivi le cursus normal et « classique », de prétendre rattraper les années perdues et d'accéder à l'enseignement post-secondaire à partir d'études incomplètes. J'ai été étonnée d'entendre mes collègues allemands, même les plus ouverts à la démocratisation de l'enseignement supérieur, affir-

mer qu'il était inconcevable (*unthinkable*), pour la majorité des détenus, d'aspirer à des études avancées.

Ce qui est évident, c'est qu'en Allemagne la « route » vers la liberté passe non pas par des études mais par un emploi rémunéré ; c'est là le chemin le plus court et plus sûr vers la libération totale.

### Commentaires

On voit qu'à Brême, comme ailleurs, l'égalité formelle ne garantit pas un traitement égal ni non plus un traitement équitable pour les membres du groupe minoritaire. La reconnaissance tardive du droit des femmes à accéder au régime ouvert et l'apparente mixité de la prison ouverte s'accompagnent d'effets négatifs à côté de conséquences désirables.

Cette soirée passée à l'étage supérieur du cottage mixte de la prison ouverte de Brême met de l'avant un autre problème sur lequel nous n'avons pas beaucoup réfléchi : le traitement fait aux femmes minoritaires par leur appartenance à un groupe ethnique ou politique ou par leur passé criminel. Cette « différence » s'accompagne de besoins et d'aspirations particuliers ; la notoriété est une arme à deux tranchants, spécialement dans le milieu carcéral. Dans le cas des prisonnières politiques, elle s'accompagne d'une capacité plus grande de connaître ses droits et de revendiquer<sup>96</sup>. Mais cette même notoriété est un obstacle réel au traitement égal et/ou même équitable.

Enfin, un paradoxe intéressant se fait jour à propos des rapports entre les sexes dans le contexte carcéral en Allemagne : on a vu une pseudo-mixité pratiquée sur les lieux d'un apprentissage à la prison de Vechta ; on voit à Brême une grande proximité physique imposée en même temps que l'interdiction de contacts inter-sexes est totale.

---

<sup>96</sup> Au Canada, les détenues autochtones à Kingston ont développé une grande habileté à porter leur cause devant les personnes susceptibles de redresser les torts qui leur étaient causés, avec l'aide de conseillers juridiques et des aînés de leur groupe ethnique.

Dans d'autres pays, au Danemark, en Finlande, la présence de détenus des deux sexes, sous le même toit, est conçue comme un (ré)apprentissage des rapports hommes-femmes, et l'occasion de réelles interactions sur les lieux de la formation générale et professionnelle, ou dans les moments de loisir.

## La prison de Butzow en Allemagne de l'Est

[Retour à la table des matières](#)

La décision d'étudier une section pour femmes dans une prison d'Allemagne de l'Est procédait du désir de trouver des réponses aux questions suivantes : premièrement, les conditions faites aux femmes détenues dans cette partie moins connue de l'Allemagne seraient-elles analogues à celles que j'avais observées et que la littérature décrit à propos des détenues d'Allemagne de l'Ouest ? Les écrits criminologiques ne parlent pas souvent des conditions d'emprisonnement des femmes ; ils parlent peu des prisons pour femmes en Allemagne et ne disent rien des prisons d'Allemagne de l'Est. Deuxièmement, la politique pénale de l'Est qui veut que tous les prisonniers, ou à peu près, travaillent à l'extérieur de la prison, gagnent le salaire régulier et paient leur « pension » en prison s'applique-t-elle aux femmes ? Quel en est le résultat ? Troisièmement, existe-t-il des unités mères-enfants dans les sections pour femmes des prisons d'Allemagne de l'Est et de quel type ? En somme, ne serait-ce pas l'occasion de voir, comme dans un laboratoire, ce qui, dans le traitement des femmes justiciables, est attribuable au régime politique et économique de l'Ouest, libéral capitaliste, et ce qui est propre à une culture « nationale » ?

### Le voyage à l'Est

Étudiante aux cycles supérieurs à l'Institut de criminologie de l'Université de Hambourg, Ilona Filter <sup>97</sup> avait offert de me servir de guide dans cette visite. Elle était elle-même intéressée à se rendre au-

---

<sup>97</sup> Maintenant diplômée de cet Institut le *Aufbau-und Kontakstudium Kriminologie*.

près du procureur de la plus proche province à l'Est pour offrir ses services comme agente de formation du personnel pénal et elle avait établi des contacts à cet effet. Nous quittons Hambourg un matin d'avril 1993 à 8 h 30.

Le voyage vers Butzow, une randonnée de quelque deux heures et demie, est, en lui-même, une expérience.

Dès le « passage à l'Est », c'est-à-dire environ 45 minutes après être sorties de Hambourg, je suis frappée en plein front, d'un seul coup, par le spectacle d'une pauvreté, d'un état de décrépitude et d'abandon difficiles à imaginer. Tout en est marqué : les maisons d'habitation, les granges, les équipements agricoles. Même les champs semblent abandonnés. Des cabanes qui paraissent à peine assez hautes pour qu'un enfant y pénètre sont, de toute évidence, les logements de familles de quatre ou cinq adultes ; j'aperçois dans les champs, ou le long de la route, des hommes et des femmes vêtus comme des mendiants ou des sans-abri ; leur posture témoigne de découragement, d'accablement.

Nous traversons en fait la province de Mecklanbourg-Poméranie dont le paysage est doux et fort agréable ; nous voyons quelques collines, du matériel agricole d'un autre âge dans les champs, de vieux chevaux tirant des charrues rouillées.

Nous nous arrêtons à Schwerin, le chef-lieu de la province, pour rencontrer le responsable du ministère public (le procureur) en charge des services correctionnels et pénaux de cette province ; c'est lui qui peut nous autoriser à visiter la prison de Butzow. Son bureau est à l'arrière du tribunal, un édifice imposant et assez agréable situé sur la grand-place. Le procureur m'explique qu'il est « de l'Ouest » et occupe depuis peu ses fonctions actuelles. Il fait quelques téléphones pour rejoindre le directeur de la prison, en notre présence, et s'intéresse, par ailleurs, au projet d'Ilona Filter. Il nous assure que nous pourrions visiter la prison, mais pas avant 14 heures, le directeur ne devant rentrer qu'en début d'après-midi à l'institution.

Cela nous laisse un temps de battement et nous décidons de luncher dans la petite ville de Schwerin à une minuscule « terrasse » qui

consiste en deux tables et quelques chaises disposées sur un trottoir étroit, dans une rue elle-même si étroite que les camions qui passent pendant notre repas frôlent dangereusement notre table. La nourriture est bonne et abondante, le repas ne coûte à peu près rien. Pendant que nous mangeons, j'aperçois des maisons bourgeoises maintenant décrépites qui font peine à voir et semblent presque aussi abandonnées que les habitations entrevues le long de notre route. Mais on devine que Schwerin a été, autrefois, une ville coquette et assez riche.

Nous avons encore une bonne heure de trajet avant d'atteindre le village de Butzow et nous reprenons la route au milieu de champs vallonnés, percés de lacs. Arrêt dans une petite auberge charmante au bord d'un lac, tenue par une Allemande de l'Ouest ; l'auberge affiche un poste vacant de chambrière et la propriétaire explique à Horta que chaque jour des dizaines de candidates viennent offrir leurs services.

L'arrivée dans le village de Butzow et sur les lieux de la prison a quelque chose de dramatique.

La prison elle-même, vue de l'extérieur, est fort laide, vieille, sale ; elle semble tomber en ruines, mais elle est sise juste à côté d'un très beau lac. Au moment où nous descendons de voiture, un violent orage éclate.

### L'entrée dans la prison

Pénétrer dans la prison de Butzow représente un tour de force et suppose beaucoup de persévérance.

Sous la pluie qui tombe en trombe, nous nous présentons à trois points de contrôle différents avant d'être admises à franchir une seule porte. En fait, ce sont des sortes de guichets semi-extérieurs - si l'on peut dire : un bout de toit nous protège de la pluie pendant que nous parlons aux officiers contrôleurs. Je dois remettre mon passeport à l'un de ces guichetiers en échange d'un laissez-passer.

Je m'imagine que je viens de gagner le privilège d'entrer dans la prison. Grave erreur. J'apprendrai rapidement que cette passe ne nous

donne accès qu'aux lieux ouverts aux familles visiteuses. Rien à voir avec les quartiers des détenus.

### La prison fermée de Butzow en Allemagne de l'Est



Le guichet extérieur où les visiteurs déposent toutes leurs pièces d'identité et attendent.

L'attente commence, qui durera plusieurs heures. En fait, au moins deux heures et demie sans compter les premiers tâtonnements.

Ce n'est pas que notre visite n'a pas été annoncée par le procureur. Ce n'est pas que les autorités locales ne sont pas informées de notre arrivée. C'est que la « bonne » personne n'est pas là et que sa subordonnée est en réunion ; mais lorsque cette dernière sort de la salle de réunion, elle estime qu'elle ne peut nous aider ; il faut attendre que le directeur arrive. Le directeur a passé la matinée à Bonn et il est sur le

chemin du retour. je m'efforce de calculer mentalement combien on met de temps pour venir de Bonn à Butzow tout en réalisant que je ne sais rien du mode de transport et du moment où il a quitté la capitale...

On nous fait d'abord attendre dans une sorte de parloir pour visiteurs. Une heure plus tard, on nous amène dans les quartiers du personnel d'administration, nous échangeons notre première passe contre une seconde, laquelle semble pouvoir nous ouvrir l'accès aux quartiers des détenus ; je dois décliner ma profession, date de naissance (mon passeport est toujours chez le guichetier d'« en bas »), l'objet de ma visite, etc. Comme nous attendons debout depuis une bonne demi-heure dans un corridor, des secrétaires nous offrent d'entrer dans leur bureau et, très gentiment, deux d'entre elles nous cèdent des chaises alors qu'il n'y en a guère de reste ; tout le bureau est surchargé. Au moment où elles nous invitent à entrer, elles sont à prendre le thé sans vraiment cesser de travailler. Elles nous offrent du thé et des biscuits.

L'attente continue. Nous retournons dans le corridor pour éviter d'encombrer le bureau des secrétaires et de les déranger davantage.

Nous attendons.

Finalement, le directeur arrive. Il a encore son imperméable (l'orage continue) qu'il conservera pendant toute la durée de notre conversation bien qu'il fasse plus de 30° C dans les locaux où nous sommes. Il transpire abondamment et semble épuisé. Il nous salue, sans vraiment nous regarder, avec un air de tristesse et de découragement, nous présente ses excuses pour l'attente et le retard, et donne quelques ordres à une femme qui semble être son adjointe et qui prend les choses en main, c'est-à-dire entreprend elle-même de donner des ordres à quelqu'un qui va nous amener vers la section des femmes...

### Vers la section des femmes

Pour nous rendre jusqu'à la section qu'occupent les femmes détenues à la prison de Butzow, il nous faut traverser une série de halls, de corridors et d'escaliers, ce qui me permet de voir un peu l'intérieur de cette prison (qui m'est apparue, de l'extérieur, laide, vieille, sale et prête à tomber en ruines).

Ce que j'observe à l'intérieur est à la hauteur de mes premières impressions.

En fait, ce West sans doute pas vraiment sale. Mais tout est négligé, humide, sombre (il est vrai que l'orage continue). L'impression d'ensemble est désolante. On n'a pas allumé l'électricité dans les locaux que nous traversons et bien qu'il ne soit que 16 heures, on se croirait presque au milieu de la nuit.

En route vers la section des femmes, nous croisons un groupe d'hommes au torse nu, des serviettes autour des hanches, qui semblent sortir d'un quelconque bain de vapeur ou d'une douche ; ils ont les cheveux humides, l'air hors de ce monde.

Nous traversons un immense hall qui ressemble à la nef d'une église (cette prison serait-elle aussi un ancien monastère ?) et un peu de lumière traverse une verrière, à quelque 10 mètres au-dessus de nos têtes.

Nous arrivons finalement à la porte d'un cubicule, une chambrette-bureau, dont je comprends, plus tard, que c'est le vestibule où se négocie l'entrée dans la section des femmes détenues.

En fait, la personne qui nous reçoit dans ce cubicule ressemble un peu à une sorcière : cheveux très noirs, nez crochu, yeux malins, regard à la fois vif et vieux. L'autre employée qui se trouve dans ce local au moment de notre arrivée est la surveillante en chef de l'unité ; c'est une femme dans la cinquantaine ; le jour de ma visite, elle porte des talons très hauts, des collants de couleur voyante (roses-rouges), une blouse très décolletée, une jupe fort ajustée et courte, un maquillage très appuyé... Le cubicule en question me semble jouer un rôle important dans la vie du personnel préposé à l'unité de vie des femmes : la sorcière-gardienne-de-l'entrée et la responsable de l'unité se préparent à prendre le thé quand nous arrivons, de l'eau bout sur une petite plaque électrique. Après les explications d'usage concernant le but de notre visite, on nous laisse entrer dans l'unité des femmes où nous sommes accueillies par une personne dans la quarantaine, à l'aspect

agréable et maternel, mais « fonctionnel », qui est en charge de la section au moment de notre visite.

L'unité est en fait une longue aile de deux étages, comprenant chacun deux rangées de cellules se faisant face de chaque côté d'un large corridor ; un escalier part du centre du premier étage près de la porte d'entrée. L'étage supérieur est une sorte de mezzanine comprenant un moins grand nombre de cellules que le rez-de-chaussée, car s'y trouvent aussi des lieux communs, notamment une cuisine assez vaste et un grand living-room. En somme, en quinze fois plus petit, on retrouve ici le plan de l'aile des détenues à Vechta.

À peine sommes-nous entrées dans la section des femmes au rez-de-chaussée, que la responsable nous pousse littéralement dans une grande chambre sur notre gauche, une chambre très éclairée par des ampoules électriques, alors que le reste de la prison est dans la quasi obscurité ; les murs y sont de couleurs vives, alors que nous n'avons aperçu, jusque-là, nulle autre chose que du gris sale. Deux mères sont en train de nourrir leur très jeune enfant et une troisième s'apprête à déposer le sien dans un berceau rose. La chambre déborde de vêtements roses et bleus pour enfants, de couches jetables, de serviettes ; de l'eau chauffe sur une plaque électrique, un biberon attend d'être réchauffé. Pendant que nous sommes là, deux ou trois détenues de l'unité entrent sans façon dans l'unité des mères et enfants - on sent que cela fait partie de la culture de l'unité, on vient voir les bébés ; tout ce monde sourit ; seule la surveillante en chef (venue se mêler à la partie) a l'air un peu pincé.

Ilona demande s'il est possible de voir une chambre de détenue. La personne responsable se tourne ouvertement vers les détenues, qui sont maintenant en plus grand nombre dans la chambre des mères, et demande d'un ton détaché si l'une ou l'autre le veut bien. Il est visible qu'elle ne fait aucune pression. Deux d'entre elles se portent volontaires après quelques hésitations ; personne ne se précipite. Ces femmes sont considérées par la responsable comme des adultes qui ont droit à leur intimité.

Au rez-de-chaussée, les chambres individuelles que nous voyons sont vastes, propres et très sobrement meublées et fournies, sans cet

amoncellement d'objets personnels souvent enfantins (poupées, ours en peluche) que nous avons observé chez les détenues nord-américaines et chez les Allemandes de l'Ouest <sup>98</sup>. Quelques chambres sont inoccupées. L'unité, en effet, peut recevoir 22 détenues alors qu'elle en compte 16 au moment de notre visite. Parmi les résidentes actuelles, trois sont en attente de procès.

Les salles de bain sont parfaitement entretenues et vastes même si les robinets des évier et des douches trahissent leur âge et sont rouillés. Il y a une machine à laver le linge mais pas de sècheuse. Des vêtements sont étendus sur une petite corde à linge.

À l'étage de la mezzanine, deux surprises m'attendent. Bien qu'il soit tôt dans l'après-midi (environ 16 h 30), une détenue est occupée à préparer le repas du soir, toute seule ; elle travaille avec un plaisir visible sans vraiment s'occuper de notre présence. Elle a l'air décontracté et se comporte comme quelqu'un de la maison qui fait ce qu'elle a envie de faire. Personne ne la supervise dans cette fonction. On nous explique que ce sont les détenues qui font la cuisine. Sur les surfaces entourant le poêle, j'aperçois de superbes légumes et des fruits en abondance et une pièce de viande. Dans un vaste vivoir tout à côté, une détenue regarde une série télévisée ; le poste de télévision est énorme et semble d'un autre âge ; je n'ai pas vu de télé dans les deux chambres de détenues que nous avons visitées. Il y a une table de ping-pong dans le milieu du vivoir.

Seules deux des détenues de l'unité travaillent à l'extérieur. Elles doivent payer leur pension en prison, mais on leur laisse quelques marks qu'elles envoient, semble-t-il, dans leur famille, et un peu d'argent pour leurs dépenses personnelles et pour se constituer un pécule de sortie. Le taux de chômage est élevé en cette année 1993 dans l'ex-Allemagne de l'Est ; plusieurs industries où les détenus trouvaient du travail, il y a quelques années, ont maintenant fermé leur porte ; c'est le cas de l'une d'entre elles en particulier, tout près de la prison, où l'on trouvait à employer huit prisonnières. Les détenues qui ne travaillent pas à l'extérieur passent leur journée à effectuer des tâches domestiques dans la prison : couture, tricot, cuisine, nettoyage des lieux ; le

---

<sup>98</sup> Dans l'unité des mères et des enfants.

reste du temps, elles causent entre elles, regardent la télé. Le procureur que nous avons rencontré à Schwerin nous avait confié qu'il tentait de faire entrer quelques programmes de formation pour les détenu(e)s à la prison de Butzow ; mais il semblait trouver plus urgent encore de voir à la mise à jour, ou plutôt, à la formation du personnel de l'Est selon de tout nouveaux modèles d'intervention. Le personnel pénal ici est celui de l'ancien régime qui n'a reçu aucune formation en sciences humaines. En fait ce sont des policiers ou des ex-militaires.

### La prison fermée de Butzow en Allemagne de l'Est



La cour intérieure de la prison.

[Retour à la table des matières](#)

Les occupations et le climat général dans cette section pour les femmes détenues ressemblent à ce qui se passe dans des foyers de la classe moyenne inférieure quand les femmes ne travaillent pas à l'extérieur et jouent pour l'essentiel le rôle de ménagères tout en prenant soin des enfants en l'absence des maris.

Ici, comme en Allemagne de l'Ouest, aucun contact entre les hommes et les femmes détenus sauf, nous dit-on, à l'extérieur de la prison lorsqu'on travaille dans la même industrie (un peu comme à Vechta dans la cuisine-école).

La plupart des détenues ne m'ont paru prêter que peu d'attention à notre visite. Elles étaient à leur affaire. Elles manifestaient une grande liberté d'interagir entre elles comme des amies, sur un ton direct ; elles parlaient sur le même ton au personnel, comme à des égales, mais sans familiarité.

Je n'ai pas cherché à savoir pour quelles infractions les détenues de Butzow étaient condamnées. Mais une Roumaine et une Tzigane hongroise sont venues me parler en italo-français : la Roumaine, en attente de jugement, était accusée d'être entrée illégalement en Allemagne, la Tzigane était condamnée pour importation de drogues. Cette dernière me suppliait (en français) de l'aider à sortir de cette prison où les gens parlent une langue qu'elle ne comprend pas ; elle disait qu'elle était vieille et ne savait pas comment s'adapter à ce milieu ; qu'elle ne pouvait travailler à l'extérieur et n'avait donc pas vraiment d'argent à envoyer à sa famille en Hongrie, etc.

L'unité des femmes dispose d'une cour extérieure qui lui est réservée.

### Commentaires

L'espace réservé aux mères et enfants, à Butzow, présente des similarités avec l'unité spéciale de la prison de Vechta, sous le rapport de la place et des conditions faites aux mères et aux enfants ; la réaction même du personnel et des autres détenues à la présence de bébés

dans la prison est aussi semblable. Dans la « chambre des mères », même surabondance de lingerie de bébés, même festival de couleurs, même chaleur psychologique et physique ; mêmes privilèges quant à l'espace et aux facilités. Autant d'attention de la part du personnel, grande valorisation de la fonction maternelle.

La politique du travail à l'extérieur est devenue inapplicable, dans la conjoncture économique présente, pour la majorité des femmes en tout cas. On a d'ailleurs vu que même à l'ouest, seuls 10% des prisonniers ont accès à des emplois à l'extérieur de la prison.

L'atmosphère générale de cette petite unité m'est apparue moins contraignante que ce que j'ai vu à Vechta, et dans la « grande » prison et dans l'unité de réception, et même à Brême en un sens.

Le problème central de l'unité pour femmes à la prison de Butzow me semble résider dans l'absence de travail intéressant et de programme de formation. Des 16 détenues, 14 sont limitées à des tâches domestiques pour lesquelles elles ne reçoivent probablement même pas les 9 DM/jour (6,75 \$) de leurs consœurs d'Allemagne de l'Ouest.

Les détenues de Butzow ne semblent ni malheureuses, ni perturbées, ni dépendantes ; sauf la prisonnière tzigane qui s'accrochait à moi, elles se comportaient comme des femmes adultes et autonomes. L'atmosphère de l'unité était conviviale, sans excès. À Butzow, le personnel a démontré plus de respect pour les détenues, leur droit à leur vie privée et à l'intimité de leur cellule que nous n'en avons observé ailleurs. Les rapports étaient plus directs et plus ouverts.

## Conclusion générale

[Retour à la table des matières](#)

À propos des unités mères-enfants, il m'est apparu que la législation allemande suscite des questions de fond. Tout d'abord, le « modèle allemand » accorde à la reproduction et/ou au droit des enfants d'être avec leur mère une importance dont nous n'avons pas vu

d'exemple aussi frappant ailleurs. C'est non seulement la législation, mais ce sont aussi les pratiques qui en découlent qui sont éloquents. Nulle part, me semble-t-il, nous n'avons vu les femmes définies ainsi comme « des mères d'abord » ou plus exactement, comme des appendices de leurs enfants, car c'est le droit de ceux-ci d'être avec leur mère qui est codifié et non l'inverse.

Concernant les programmes de formation générale, professionnelle et de travail, on trouve à Vechta une expérience intéressante. La formation est apparemment bien menée, le métier est apprécié et lucratif, et dans l'ensemble, le programme semble tout à fait bénéfique aux femmes qui y ont accès, une petite minorité il est vrai. Plusieurs facteurs jouent ici conjointement et il est difficile de savoir ce qui contribue le plus à rendre ce programme intéressant : le caractère mixte ? Ou est-ce le programme lui-même ou son objet qui sont à la fois d'actualité, bien articulés, bien enseignés ? Ou faut-il attribuer une part du succès au fait que les femmes y sont plus nombreuses parmi les inscrits que les hommes, ou que cela se passe dans leur prison à elles ?

L'unité mixte de la prison ouverte de Brême porte des leçons d'un autre genre ou du même genre mais à partir de faits contraires : on a là un exemple d'application tardive de mesures égales aux deux sexes dans un milieu où rien n'est prévu pour accommoder vraiment les femmes. On voit aussi que rien n'a jamais d'effet égal quand les parties sont inégales au départ. Finalement, la poursuite de l'égalité par l'application rigoureuse de la loi n'est peut-être pas la solution, bien qu'il faille sans doute passer par là.

L'atmosphère familiale et décontractée de la section des femmes à Butzow est une leçon d'un autre ordre. Sans doute la vie que mènent ces détenues serait-elle apparue terriblement « petite bourgeoise » aux socialistes des années 50 et 60 : les détenues sont centrées sur le travail domestique et la reproduction. Mais d'un point de vue moins politique, le régime de l'unité, l'attitude du personnel, l'organisation générale de cette section créent l'atmosphère la moins contraignante qu'il m'ait été donné d'observer. Aucune règle idiote ne vient contrôler les allées et venues, l'emploi du temps, les interactions.

Dans un contexte de pauvreté relative, on observe à Butzow, dans l'unité des mères et des enfants, la même survalorisation de la maternité et de la reproduction qu'à Vechta (ou bien est-ce parce qu'il n'y a rien d'autre à faire ?), la même surabondance de biens et de vêtements pour les bébés. Faut-il parler d'un modèle national de la maternité et du soin des enfants ?

**Fin de la première partie du livre**

Voir la suite dans le second fichier du livre.